

+

(N° 3.)

—

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1858-1859.)

—

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1856,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

—

1859.

III

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1856.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1856	11— 25
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856	26— 27
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856	28— 29
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856	30— 31
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	54
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1855.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1855	36— 49
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855	51— 57
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.	59— 79
Budget de l'exercice 1855. Comptes des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	82— 85
— — Comptes des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	84— 93
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1855. Recettes.	95—181
— — — — — Dépenses	183—273
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1855, avec celles de l'exercice antérieur.	274
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1854 inclusivement	275—281
Résultat général du Budget de l'exercice 1855	282
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1855.	283
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1856.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1856	286—289
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	291—299
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856	301—319
Budget de l'exercice 1856. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1857.	322—329
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1857.	324—331
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1856, au 1 ^{er} janvier 1857	332

Compte des opérations sur les exercices clos de 1854 à 1855.

	Pages.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1854 à 1855	334—338
Exercice périmé de 1854. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	339—341
Exercices en cours d'apurement de 1852 à 1855. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	343—351

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1856.

Note sur le compte de trésorerie	354—362
État général des recettes et des paiements de l'année 1856	363—368
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1856	366—427

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1856.

Note sur le compte de la dette publique pour l'année 1856	430—431
Annexes au compte de la dette publique pour l'année 1856	432—493

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des finances, actuellement rendu pour l'année 1856, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS , comprenant ,

Savoir :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1855, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1856, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1830 à 1854 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1856, offrant la situation de cet exercice, basé sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1856, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1856 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1856. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le payement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.



(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Le compte des opérations de l'année 1856 forme la première section du présent compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1856 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1855, montaient à fr. 82,231,358 01 $\frac{1}{2}$

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1856, se sont élevées à fr. 389,793,678 89 $\frac{1}{2}$ c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets. fr. 142,004,869 99

Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances. 85,217,198 47

Idem de ses créances actives. 6,962,541 17 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables des finances. 155,549,069 26

TOTAL de la recette. fr. 389,793,678 89 $\frac{1}{2}$ 389,793,678 89 $\frac{1}{2}$

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de fr. 472,025,036 91

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant la même année 1856, s'élèvent à fr. 401,703,860 47½ c'.

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution fr.	153,638,277 39	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	1,336,696 74	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	79,965,176 10½	
Idem de ses créances actives	9,114,236 84	
Mouvement de fonds entre les comptables des finances	153,611,473 40	
TOTAL de la dépense. fr.	401,703,860 47½	401,703,860 17½

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1856, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr.	70,319,176 43½	
on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr.	472,023,036 91	

OBSERVATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1855.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856, sur les contributions et revenus de l'exercice 1855, s'élevaient à fr.	3,025,667 60
Les modifications apportées en 1856 aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	173,491 45
Il restait ainsi réellement à recouvrer à ladite époque une somme de	3,201,159 05
Les recouvrements effectués pendant l'année 1856, n'ayant été que de	3,903,173 93
le Budget de l'exercice 1855 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de fr.	1,298,985 12

Exercice 1856.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1856 ont été fixés à fr.	144,231,592 90
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	138,159,696 06
Et, au 31 décembre 1856, il restait à recouvrer. fr.	6,071,896 84

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1856, s'élèvent à la somme de fr. 142,064,869 99 c',

SAVOIR :

Exercice 1855	3,905,173 93	} 142,064,869 99
— 1856	138,159,696 06	

DÉPENSES.

Exercice 1855.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1855, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1856, d'après le compte de l'année précédente fr. 53,929,980 51

De cette date au 31 octobre 1856, il en a été liquidé et ordonnancé pour fr. 29,272,777 06

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 63,202,757 57

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de fr. 62,080,841 78

il restait à payer et en circulation, à la clôture de l'exercice 1855, des ordonnances pour une somme de fr. 1,121,915 79

Exercice 1856.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1856, à la charge de l'exercice 1856, s'élèvent à fr. 122,523,647 27

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de fr. 93,577,435 61

Et, au 31 décembre 1856, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à fr. 28,946,211 66

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1851 à 1854, pour une somme de fr. 767,399 69

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1855, en a constaté, au 31 octobre 1856, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de fr. 1,121,915 79

En sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 1,889,315 48

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1856, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1851, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1856, ayant été de fr. 1,356,696 74

au 31 décembre 1856, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à fr. 532,618 74

SAVOIR :

Sur l'exercice 1852.	fr.	55,542 38
— 1853.		52,963 83
— 1854.		215,676 45
— 1855.		230,456 08
TOTAL.		fr. 552,618 74

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1856, un total de fr. 157,014,974 15 c'.

SAVOIR :

Exercice 1854	fr.	62,080,841 78	} 157,014,974 15
— 1855		93,577,435 61	
Exercices clos		1,356,696 74	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1856, un excédant de dépense de fr. 14,950,104 14 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées.	fr.	142,064,869 99
Dépenses effectuées et justifiées		157,014,974 15
Excédant de dépense conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie		fr. 14,950,104 14

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pour l'année 1856, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à	fr.	85,217,198 47
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à		79,965,176 10 $\frac{1}{2}$
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une augmentation de la différence de		fr. 5,252,022 36 $\frac{1}{2}$

Ce dernier terme se décompose ainsi :

1 ^o Excédant des émissions sur les remboursements de bons du trésor, fr.	2,540,500 »
2 ^o Accroissement des autres créances passives, de	2,711,522 56 $\frac{1}{2}$
Somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus, de	5,252,022 56 $\frac{1}{2}$

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de	fr. 6,962,541 17 $\frac{1}{2}$
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	fr. 9,114,236 84
Le résultat des opérations de l'année 1856 les a ainsi augmentées de fr.	2,151,693 66 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1856, se résument de la manière suivante :

<i>Recette.</i>	{	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues	fr. 292,553 »	
		Versements opérés dans la caisse de l'État	155,256,554 26	155,549,069 26
<i>Dépense.</i>	{	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues	fr. 292,553 »	
		Versements antérieurs à 1851 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	255 50	
		Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	155,318,702 90	155,611,473 40
		Le solde au commencement de ladite année 1856, a, par conséquent, subi une diminution de		62,404 14

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1856, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de fr. 82,251,358 01 $\frac{1}{2}$

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs ne s'élevaient plus qu'à 70,519,176 45 $\frac{1}{2}$

Elles ont, par conséquent, subi une diminution de 11,912,181 58

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1856 :	
	au 1 ^{er} janvier 1856.	au 1 ^{er} janvier 1857.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	7,565,955 01	7,840,592 00	482,459 08	"
Caissier de l'État	55,920,525 75½	51,127,240 07½	"	4,795,085 08
Agents du trésor dans les provinces	5,450,504 20	6,112,164 16	681,509 50	"
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	55,510,513 70	25,255,579 51	"	8,285,154 28
	82,251,558 01½	70,510,170 45½	1,164,058 58	15,070,219 00
			11,012,181 58	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1856.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1856, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	"	14,050,104 14
Dons du trésor remis à divers. (Excédant des émissions.)	2,540,500 "	"
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	2,711,522 56½	"
Augmentation des créances actives	"	2,151,695 66½
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	"	62,404 14
Diminution de l'encaisse des comptables	11,012,181 58	"
	17,164,205 04½	17,164,205 04½

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1856. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1856.



COMPTÉ DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1856.

Numéraire	fr.	57,418,020 50 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépenses	chez les comptables	fr. 11,206,825 05
	en cours de régularisation sur les Budgets, près des départements ministériels et de la Cour des comptes.	35,516,515 70
		44,813,357 42
	Fr.	82,251,358 01 $\frac{1}{2}$

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1855.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	MODIFICATIONS apportées, en 1855, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>					
Contributions directes, douanes et accises	1,850,152 61	210,051 98	"	2,055,624 23	51,480 50
Enregistrement et domaines	506,560 55	50,254 10	"	277,250 26	145,564 25
<i>Péages.</i>					
Enregistrement et domaines	6,555 25	504 16	"	6,755 01	85 78
Travaux publics	280,100 06	401 04	"	280,502 .	.
<i>Capitaux et revenus.</i>					
Travaux publics	552,015 16	"	101,056 07	450,977 09	"
Enregistrement et domaines	170,254 57	4,459 15	"	74,867 75	105,805 97
Trésor public	652,585 94	2,055 20	"	654,421 14	"
<i>Remboursements</i>					
Contributions directes	6,550 01	222 67	"	6,761 68	.
Enregistrement et domaines	1,054,602 40	6 51	"	21,550 95	1,015,248 78
Trésor public	105,414 80	1,602 "	"	105,106 80	.
	5,020,158 11	276,507 57	101,056 07	5,800,624 40	1,205,985 12
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	5,529 40	10 95	"	5,540 44	"
	5,025,687 60	276,527 52	101,056 07		
		175,401 45			
	5,201,150 05			5,005,175 93	1,205,985 12

COMPTÉ DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1856.

Numéraire	fr.	57,418,020 50 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépenses	chez les comptables	fr. 11,200,825 05
	en cours de régularisation sur les Budgets, près des départements ministériels et de la Cour des comptes.	53,310,515 70
		44,813,337 42
	Fr.	82,231,358 01 $\frac{1}{2}$

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1855.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1856.	MODIFICATIONS apportées, en 1855, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>					
Contributions directes, douanes et accises	1,850,152 61	210,051 08	»	2,055,024 23	31,480 50
Enregistrement et domaines	506,569 55	50,254 10	»	277,250 26	145,504 25
<i>Péages.</i>					
Enregistrement et domaines	6,555 25	504 10	»	6,755 01	83 78
Travaux publics	286,100 06	401 04	»	280,502 .	.
<i>Capitaux et revenus.</i>					
Travaux publics	532,015 16	»	101,056 07	430,977 09	»
Enregistrement et domaines	176,254 57	4,459 13	»	74,867 75	105,805 97
Trésor public	652,585 04	2,055 20	»	654,421 14	»
<i>Remboursements.</i>					
Contributions directes	6,550 01	222 67	»	6,761 68	»
Enregistrement et domaines	1,054,602 40	6 31	»	21,550 03	1,013,248 78
Trésor public	103,414 80	1,692 .	»	105,106 80	.
	5,020,158 11	276,507 57	101,056 07	3,309,024 40	1,295,985 12
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	5,529 49	10 95	»	5,540 44	»
	5,025,687 60	276,527 52	101,056 07		
		175,491 45			
	5,201,150 05			3,005,175 03	1,205,985 12

TIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE. 1856.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1856. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Exercice 1854.					
Ministère de la Justice.	"	1,122 "	1,122 "	"	"
Ministère des Travaux publics	"	8,256 12	8,256 12	"	"
Exercice 1852.					
Ministère des Travaux publics	"	41,256 08	41,256 08	"	"
Ministère de la Guerre.	"	21,851 26	21,851 26	"	"
Exercice 1855.					
Ministère de l'Intérieur	"	8,000 "	8,000 "	"	"
— des Travaux publics	"	185,041 81	175,541 81	12,600 "	"
— de la Guerre	"	16,150 40	16,150 40	"	"
Exercice 1854.					
Dette publique	50,000 "	60,094 27	110,094 27	"	"
Ministère de la Justice	"	986 80	986 80	"	"
— de l'Intérieur	"	12,858 25	12,858 25	"	"
— des Travaux publics	"	404,824 58	580,546 75	24,477 85	"
— de la Guerre	4,520 "	56,476 48	40,906 48	"	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique	4,148,718 86	6,601,115 51	10,840,026 42	200,807 75	"
Séat.	"	5,000 "	5,000 "	"	"
Dotations. { Chambre des Représentants.	105,665 17	44,963 14	141,545 91	7,082 40	"
{ Cour des comptes	"	5,822 24	5,822 24	"	"
Ministère de la Justice	1,806,500 48	5,070,728 04	4,525,527 15	550,701 50	"
— des Affaires Étrangères	809,785 40	521,208 44	1,105,660 74	25,425 19	"
— de l'Intérieur	1,876,247 28	1,060,204 55	2,707,225 06	258,228 17	"
— des Travaux publics	5,854,185 77	4,169,971 59	7,962,459 59	61,717 77	"
— de la Guerre.	20,082,845 75	1,828,512 78	22,452,696 81	78,061 72	"
— des Finances	76,676 70	8,820,857 72	8,882,205 07	15,511 55	"
Non-Valeurs et Remboursements	50,020 "	2,454,575 54	2,462,192 80	5,302 45	"
A REPORTER. fr.	55,745,865 80	20,272,777 06	61,809,528 54	1,117,514 02	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

SUIITE DE LA DÉPENSE.						
SUIITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1855.						
	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1856.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1856. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.		
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.	
SERVICES SPÉCIAUX.						
REPORT. fr.	53,745,865 50	29,272,777 00	01,899,528 54	1,117,314 02	•	
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférées conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 10 décembre 1851.	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	252 81	•	252 81	•	•
	Travaux à la Meuse ayant pour objet					
	a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	575 78	•	575 78	•	•
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	14,548 41	•	11,168 91	3,179 50	•
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	59,774 05	•	59,774 05	•	•
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges	721 81	•	721,81	•	•
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	274 12	•	274 12	•	•
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	23,109 05	•	23,109 05	•	•
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	5,152 76	•	4,130 49	1,022 27	•
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.	1,594 99	•	1,594 99	•	•
	Amélioration de la Dendre	9,286 59	•	9,286 59	•	•
Chemin de fer (loi du 26 avril 1855).	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.					
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations	52,419 57	•	52,419 57	•	•
	Maisons et loges des gardes-route					
	Extension du matériel des transports					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).	5,875 •	•	5,475 •	400 •	•	
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	8,315 00	•	8,315 00	•	•	
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 7 juin 1855).	44,033 51	•	44,033 51	•	•	
	53,020,980 51	29,272,777 00				
	63,202,757 57		62,080,841 78	1,121,915 70	•	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.			
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1856.			
	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1856	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RESTE A RECOURIR, au 1 ^{er} janv. 1857, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>			
Contributions directes, douanes et accises	68,694,305 57	66,059,157 04	1,735,450 55
Enregistrement et domaines	20,855,469 74	20,556,605 52	278,800 42
<i>Pénalités</i>			
Enregistrement et domaines	4,077,851 48	4,075,725 08	4,128 40
Travaux publics	4,509,512 06	4,514,582 75	284,050 25
Marine	119,611 52	119,611 52	"
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics	25,515,696 45	22,696,600 00	817,095 55
Enregistrement et domaines	5,885,658 14	5,658,019 24	245,018 00
Trésor public	5,057,650 45	2,250,184 57	798,446 08
<i>Recouvrements.</i>			
Contributions directes	155,086 55	126,526 10	6,560 45
Enregistrement et domaines	1,766,590 55	515,418 50	1,251,181 25
Trésor public	2,285,251 66	1,727,505 06	557,858 60
	142,866,742 01	156,886,679 66	5,930,062 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPECIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843.	1,241,602 26	1,149,767 77	91,834 49
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor.	49,462 10	49,462 10	"
<i>Recette à l'exercice 1856.</i>			
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1851	75,780 55	75,780 55	"
	144,251,502 00	158,150,696 06	6,071,806 84

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances; pendant l'année 1856.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1856.

SERVICE ORDINAIRE.		DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1856.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1857, sur les DROITS CONSTATÉS, et ordonnancés
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>				
<i>Exercice 1852.</i>				
Ministère des Travaux publics		14,582 »	14,582 »	»
<i>Exercice 1855.</i>				
Ministère des Travaux publics		2,060 41	»	2,060 41
<i>Exercice 1856.</i>				
Dette publique		86,501 57	»	86,501 57
Ministère de l'Intérieur		57,055 51	54,555 51	2,500 »
— des Travaux publics		154,082 27	104,027 17	50,055 10
— de la Guerre		65,900 14	65,900 14	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique		50,225,240 00	25,682,375 51	4,542,876 18
Dotations.	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»
	Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 »	500,000 »	»
	— de son Altesse Royale le Comte de Flandre	150,000 »	150,000 »	»
	Sénat	51,000 »	31,000 »	»
	Chambre des Représentants	580,247 50	515,054 55	66,513 24
	Cour des comptes	142,056 05	142,056 05	»
Ministère de la Justice		10,170,440 05	8,197,697 82	1,972,742 21
— des Affaires Étrangères		2,055,440 91	1,447,221 68	606,228 25
— de l'Intérieur		8,297,080 21	5,664,619 89	2,632,460 52
— des Travaux publics		18,060,619 46	16,554,481 78	2,455,137 68
— de la Guerre		35,174,409 80	19,079,666 27	16,094,743 55
— des Finances		5,741,721 07	5,695,210 44	46,504 65
Non-Valeurs et Remboursements		717,991 50	652,471 00	65,520 41
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855)		200 »	200 »	»
A REPORTER		115,644,008 56	85,050,825 05	28,585,145 51

SUITE DE COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1856.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1856.	RESTE A PAYER, DU 1 ^{er} janvier 1857, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. fr.	113,644,968 50	85,059,825 05	28,585,143 51
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	94,807 "	94,784 23	112 77
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	5,000 "	5,000 "	"
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	69 51	69 51	"
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	500,906 52	500,706 52	200 "
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :			
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	915,118 31	912,858 31	260 "
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	680,694 58	678,027 57	2,666 81
Continuation du Canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	9 46	9 46	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celle du canal de Bruges à Ostende	172,566 "	121,817 06	50,548 04
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	115,565 18	115,781 52	1,781 66
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	15,268 85	15,211 85	57 "
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	113,007 72	109,254 27	4,553 45
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	59 06	59 06	"
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	46,950 "	46,950 "	"
Construction de prisons	268,175 15	265,583 60	2,589 55
Amélioration de la Dendre	105,571 74	102,690 66	881 08
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État	118,507 40	118,507 40	"
A REPORTER. fr.	116,853,800 73	88,205,207 06	28,648,593 67

Loi du 20 décembre 1851.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1856.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1856.	RESTE A PAYER, ou 1 ^{er} janvier 1857, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
REPORT. fr.	116,853,800 73	88,205,207 06	28,048,593 67	
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère des Travaux publics. (Suite.)				
Chemin de fer (loi du 23 avril 1855)	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel			
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations			
	Maisons et loges de gardes-route	575,451 80	575,005 56	2,380 54
	Extension du matériel des transports			
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet			
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)	42,245 74	58,841 90	3,401 75
	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	87,704 42	87,704 42	.
Ministère de l'Intérieur.				
	Construction et amueblement d'écoles (loi du 4 juin 1855)	504,810 56	112,344 00	102,465 06
Ministère des Travaux publics.				
	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	540,522 08	540,522 08	.
Loi du 7 juin 1855.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	900,100 60	808,735 40	1,371 20
	Amélioration des ports et côtes	250,832 07	225,051 88	4,880 19
	Élargissement de la 2 ^e partie de la 2 ^e section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	50,457 15	50,177 84	279 20
	Construction le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques	26 50	26 50	.
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	2,750,780 48	2,655,640 44	75,140 04
	Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856)	17,602 05	.	17,602 05
	1 ^{er} Paiements à faire par suite de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles en date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bisschoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Namur à Erquennes et d'un canal de Mons à la Sambre. 2 ^o Trimestre d'intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 5,799,365 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre et que l'État avait pris à sa charge aux termes de l'art. 1 ^{er} de la convention du 5 août 1855 (loi du 27 mai 1856)	589,217 14	389,217 14	.
	122,523,047 27	93,577,435 01	28,046,211 66	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	11,463,500 »			
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	14,361,356 60 $\frac{1}{4}$	48,580,092 19	
			Coupons d'intérêts, etc.	12,917,775 87 $\frac{1}{2}$		
	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	9,657,459 71			
		Divers services publics	8,482,304 58			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	615,286 96	19,573,158 18	85,217,198 47.	
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,275,546 64			
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	17,463,968 10			
		Recettes en atténuation des créances actives (Remboursement par divers).			6,062,541 17 $\frac{1}{2}$	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus).			155,549,060 26		
				247,728,808 90 $\frac{1}{2}$		

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1851.	} Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition fr.	1,658 87	} 75,445 40
		Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1856	
— 1852.	} Paiements effectués et justifiés pendant l'année 1856.	Service ordinaire 11,850 11	} 11,850 11
		Services spéciaux	
— 1853.	} Idem	Service ordinaire 50,752 97	} 50,752 97
		Services spéciaux	
— 1854.	} Idem.	Service ordinaire 326,001 50	} 327,188 55
		Services spéciaux 1,097 05	
— 1855.	} Idem.	Service ordinaire 891,479 71	} 891,479 71
		Services spéciaux	
		Fr.	1,356,606 74

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursements d'effets à payer.	} Bons du trésor remis à divers 8,923,000 •	} Mandats 14,446,446 40	} Coupons d'intérêts, etc. 12,841,825 46½	} 46,104,827 83½			
					Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.		
Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	} Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses 9,805,557 97	} Divers services publics 7,645,850 40	} Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre 525,864 05	} 17,874,750 72			
					Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.	} Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre 9,705,038 27	} Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre 15,985,597 55
Payements en atténuation des créances passives.				79,065,176 10½			
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers).				9,114,256 84			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et réceptionnés de versement produits en dépense).				155,611,473 40			
				244,600,880 34½			

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Contributions et revenus publics	{	Exercice 1855 fr.	5,905,175 95	} 142,004,809 90
		— 1856	158,150,696 06	
Opérations de trésorerie	{	Recettes en augmentation des créances passives	85,217,108 47	}
		— en atténuation des créances actives	0,002,541 17½	
		Mouvements de fonds entre les comptables des finances	135,540,009 26	
TOTAL DE LA RECETTE fr.			580,705,678 80½	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1856.			82,251,558 01½	
TOTAL GÉNÉRAL fr.			472,025,056 91	

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1857.			
Numéraire			52,550,385 34½
Pièces de dépense	{ Chez les comptables.	12,555,411 58	57,768,701 09
	{ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	25,253,570 51	
		Fr.	70,510,176 45½

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1856.

<i>Dépenses publiques</i>	{ Exercice 1855 fr.	62,080,841 78	157,014,974 13
	{ — 1856	93,577,455 61	
	{ Exercices clos.	1,356,606 74	
<i>Opérations de trésorerie.</i>	{ Paiements en atténuation des créances passives		70,005,176 10½
	{ — en augmentation des créances actives		9,114,250 84
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances		115,611,475 40
	TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.		401,705,860 47½
	Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1857		70,510,176 45½
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.		472,225,056 91

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS	RECEVEURS		
		des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Contributions et revenus publics. Exercice 1835		2,045,194 02	587,064 53		
— — — 1836		67,154,258 72	30,848,174 20		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer	Bons du trésor remis à divers	»	»	
		Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	»	»
			Coupons d'intérêts, etc.	»	»
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	»	»	
		Divers services publics	»	»	
		Recette pour le compte des cor- respondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	»	»
		Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	3,800,584 94	630,707 55
			Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	4,260,657 90	3,645,750 16
		Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers).		»	970,080 »
		Mouvements de fonds entre les comptables des finances (Fonds reçus).		»	53,000 »
TOTAL DES RECETTES. fr.		77,258,605 67	45,523,852 61		

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

faites, par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.	
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		
			Ancien mode	Nouveau mode.		
717,479 09	"	"	"	641,044 07	116,392 22	3,005,175 93
27,010,983 63	866,345 87	"	"	2,915,575 15	566,538 40	138,150,696 06
"	"	"	"	11,465,500 "	"	11,465,500 "
"	"	"	"	"	14,561,550 60½	14,561,550 60½
"	"	"	"	"	12,017,775 87½	12,017,775 87½
"	"	"	"	"	9,657,450 71	9,657,450 71
"	"	"	200 "	1,708,770 05	6,685,554 52	8,482,504 58
"	"	"	"	615,286 96	"	615,286 96
2,576,093 13	116,595 15	"	35 50	5,124,242 05	18,598 34	10,275,546 64
9,557,575 95	"	"	"	"	"	17,465,968 10
"	"	"	"	299,482 45	5,002,978 72½	6,062,541 17½
259,555 "	"	155,256,554 20	"	"	"	155,549,060 20
			255 50	20,855,000 74		
40,121,664 80	982,741 02	155,256,554 26		20,856,156 24	40,704,054 50½	589,795,678 80½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	COMPTABLES	COMPTABLES	
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.	
OPÉRATIONS DES BUDGETS						
Dépenses publiques. Exercice 1855		10,048,112 65	2,065,701 17	»	»	
-- Exercice 1856.						
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		1,102 02	»	»	»	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	»	»	»	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	»	»	»
			Coupons d'intérêts, etc.	»	»	»
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	»	»	»	»
		Divers services publics.	»	»	»	»
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	»	»	»	»
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	75 88	»	»	»
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,040,607 50	2,422,770 51	0,472,718 25	»
		Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers	»	»	»	»
	Mouvements de fonds entre les comptables des Finances.	Fonds remis	»	53,000 »	250,555 »	»
Récupérés de versements produits en dépense.		63,002,575 50	40,115,025 40	50,350,400 85	985,793 45	
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		77,002,561 53	45,254,497 08	40,001,603 08	985,793 45	

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1856, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1856.	
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Nécessité de versements concernant les produits réalisables sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.			Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.		
		Ancien mode.	Nouveau mode.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.				
105,538,554 05	"	"	"	29,840,083 80	157,881,051 72	7,777,245 67	"	155,658,277 59
1,281,808 19	"	"	"	75,786 55	1,556,606 74	"	"	1,556,606 74
5,051,500 "	"	"	"	5,871,500 "	8,923,000 "	"	"	8,923,000 "
0,163,095 48	8,166,505 44	"	"	161,500 52	14,402,080 44	"	40,543 04	14,446,440 40
"	0,115,075 01	"	"	5,728,747 85½	12,841,825 40½	"	"	12,841,825 40½
"	0,805,557 07	"	"	"	0,805,557 97	"	"	0,805,557 07
1,112,802 51	6,521,725 87	"	"	11,254 02	7,645,850 40	"	"	7,645,850 40
325,864 05	"	"	"	"	525,864 05	"	"	525,864 05
0,266,548 59	5 "	"	"	5,565,774 45	0,852,205 02	"	120,167 65	0,705,056 27
"	"	"	"	49,411 49	15,985,597 55	"	"	15,985,597 55
"	022,711 20	"	"	8,401,525 04	9,114,256 84	"	"	9,114,256 84
"	"	"	"	"	202,555 "	"	"	202,555 "
"	"	255 50	20,855,900 74	"	155,518,958 40	"	"	155,518,958 40
125,752,042 85	54,517,577 00	255 50	20,855,900 74			7,777,245 67	175,710 60	
100,040,610 04		20,856,156 24		40,704,054 30½	304,104,525 40½	7,601,534 08		401,705,860 47½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1856.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1856.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	La cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	5,397,746 35	"	"	77,258,095 07
— de l'enregistrement et des domaines	1,553,350 47	"	"	45,523,852 51
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	421,448 49	"	"	40,121,664 80
Comptables de l'administration de la marine	11,109 30	"	"	982,741 02
Caissier de l'État	55,020,525 75½	"	"	135,250,554 26
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	"	"	20,856,156 24
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	5,450,504 80	53,510,515 70
	45,284,270 56½	5,450,504 80	53,510,515 70	589,703,678 80½

RATIONS DE L'ANNÉE 1856.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1856.

TOTAL au 31 décembre 1856.	PAYEMENTS VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1856.	EXCÉDANT que présentent, d'après le tableau qui précède, les pièces régularisées portées en dépenses, sur les paiements effectués par les comptables pendant l'année 1856.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1857.			Observations.
			En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
82,656,442 02	77,092,561 53	"	"	"	5,563,880 69	
47,057,411 98	45,254,497 08	"	"	"	1,822,914 00	
40,543,113 29	40,091,663 08	"	"	"	451,450 21	
993,040 32	985,793 43	"	"	"	8,146 80	
101,170,800 01½	100,040,019 04	"	"	"	31,127,240 07½	
20,856,136 24	20,856,136 24	"	"	"	"	
88,741,133 04½	49,794,054 30½	7,601,534 08	25,253,379 51	6,112,164 16	"	
472,025,036 01	304,104,325 49½	7,601,534 09	25,253,379 51	6,112,164 16	38,073,632 70½	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1856, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

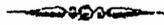
Bruxelles, le 1^{er} décembre 1857.

Le Directeur général du trésor public,

VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1856, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1855;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1856.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1856, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1856, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixé par l'article 36 de loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1855 a eu lieu le 31 octobre 1856.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1856, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1855.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1855 au 31 octobre 1856), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1855 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 28 décembre 1854, *Moniteur* n° 563, à . 129,596,590 »

Savoir :

Ressources ordinaires	fr. 128,596,590	»
Fonds spécial	1,000,000	»

ENSEMBLE. fr. 129,596,590 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . fr. 127,900,347 24

Savoir :

Loi du Budget de la Dette publique, du 8 avril 1854, <i>Moniteur</i> n° 105	fr. 36,946,680	14
— des Dotations, du 6 avril 1854, <i>Moniteur</i> n° 99	3,888,972	75
— du Ministère de la Justice, du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150	14,869,085	»
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 148	2,426,434	67
— du Ministère de l'Intérieur, du 8 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 69	7,293,744	»
— du Ministère des Travaux publics, du 1 ^{er} janvier 1855, <i>Moniteur</i> n° 6	20,302,640	68
— du Ministère de la Guerre, du 5 avril 1854, <i>Moniteur</i> de 1854, n° 97	52,159,000	»
— du Ministère des Finances, du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 141	10,985,790	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 6 avril 1854, <i>Moniteur</i> n° 99	2,048,000	»

ENSEMBLE fr. 127,900,347 24

Le Budget de l'exercice 1855 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes de fr. 1,696,242 76

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 129,596,590 ► ont été augmentées :

1° D'une somme égale au crédit alloué par la loi du 2 juin 1855, afin de poursuivre et développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci. fr. 950,000 ►

2° Du produit des ventes opérées en 1855, de titres de la Dette publique, à 2½ p. %, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, ainsi que par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci 72,765 36

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1855 se sont élevées, en définitive, à (1) fr. 150,619,355 36

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires.	129,546,590	} 150,619,355 36
— extraordinaires	1,072,765 36	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 127,900,347 24 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de 77,570 francs pour l'annulation opérée par la loi du 11 mars 1855, *Moniteur* n° 73, à 10,214,528 72

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de 5,992,243 76

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1851, 1852, 1853 et 1854, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité, ci. 1,449,181 75

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert au

A REPORTER. fr. 145,556,301 47

(1), A voir le tableau de développement qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 143,556,301 47

présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci 17,619,509 40

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1855 présentaient finalement un total de (1). 163,173,810 37

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 159,564,037 71	} 163,173,810 37
Services spéciaux	25,611,752 86	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1855, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.	fr. 130,619,333 36
Dépense	163,173,810 37

Excédant de dépense. fr. 32,556,455 21

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,637 19 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1856, ci 4,990,791 12

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1850, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1855, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'article 36 de la loi de comptabilité. 70,416 65

fr. 5,061,207 77

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1854, ci 4,552,923 52

d'où il résulte un accroissement de ressources de fr. 708,284 45

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1855, était, en définitive, de fr. 31,848,170 76

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer,
à fr. 130,619,355 56

Les droits constatés à la charge des redevables de
l'État sur les différentes branches de revenus dont se
composent les ressources du Budget, s'élèvent à . fr. 140,736,945 98

Les recouvrements effectués en atténuation de ces
droits n'ont été que de 139,440,958 86

et il est resté à recouvrer fr. 1,295,985 12

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surseance judiciaire.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts</i>	Accises	"	51,480 56	51,480 56
	Enregistrement et domaines	5,054 84	" 141,409 50	145,564 25
<i>Péages</i>	Idem.	85 78	" "	85 78
<i>Capitaux et revenus</i>	Idem.	1,852 25	" 105,075 74	105,805 07
<i>Remboursements</i>	Idem.	275,568 80	" 759,870 98	1,035,248 78
			" 1,016,745 47	
	979,241 05		1,016,745 47	1,295,985 12

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci fr. 130,619,355 56
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci 139,440,958 86

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant
l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 8,821,603 50

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

		RECETTES	RECETTES
		excédant LES ÉVALUATIONS.	inférieures AUX ÉVALUATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	1,127,595 24	"
	{ Enregistrement et domaines	5,864,746 03	"
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	251,145 02	"
	{ Travaux publics	558,400 55	"
	{ Marine	"	59,220 84
<i>Capitiaux et revenus</i>	{ Travaux publics	1,248,407 08	"
	{ Enregistrement et domaines	480,407 88	"
	{ Trésor public	357,315 70	"
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes	16,812 74	"
	{ Enregistrement et domaines	55,956 22	"
	{ Trésor public	"	741,904 37
		9,740,945 70	781,125 21
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		"	144,215 05
		9,740,945 70	925,540 26
Excédant des recettes sur les évaluations fr.		8,821,605 50	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 159,564,057 71

Les dépenses liquidées et ordonnées à charge de l'exercice 1855 montent à 136,564,889 94

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 135,447,575 92

Et il est resté à payer pour solde. 4,117,314 02

Ce restant à payer se compose exclusivement d'ordonnances en circulation, dont l'acquittement peut avoir lieu jusqu'au 1^{er} janvier 1860, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant des ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêts ou d'oppositions, lequel, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci	fr. 159,564,057 71
comparés aux dépenses liquidées, ci	156,564,889 94
présentent sur celles-ci un excédant de	fr. 2,999,167 77

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, savoir :

1° Au Budget de la dette publique :

CHAP. I^{er}. *Service de la dette.*

ART. 17. Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.	fr. 152,222 51
---	----------------

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. VIII. *Marine. — Pilotage.*

ART. 37. Remises à payer aux pilotes, et autres dépenses relatives au pilotage.	9,198 85
ART. 40. Primes d'arrestation aux agents, et vacations des experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants.	887 25

3° Au Budget du Ministère de l'Intérieur :

CHAP. XVI. *Enseignement moyen.*

ART. 85. Droits de présence des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen, de l'un ou de l'autre degré.	1,495 »
--	---------

4° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 16. Remises proportionnelles et indemnités.	7,112 96
--	----------

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs. Frais de perception	41,856 42
---	-----------

A REPORTER.	fr. 212,752 97	2,999,167 77
---------------------	----------------	--------------

REPORT. . . . fr. 212,752 97 2,999,167 77

5° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-Valeurs.*

ART. 5. Non-Valeurs sur les droits de débit des boissons
alcooliques fr. 8,583 42

CHAP. II. *Remboursements*

ART. 8. Restitution de droits perçus abusivement en ma-
tière de contributions directes, douanes et accises. . . . 5,402 22

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut 588,068 23

ART. 12. Trésor public. — Remboursements divers . . . 53,043 15

ART. 13. Postes. — Remboursement des postes aux offices
étrangers 21,393 62

459,290 64

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les
dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat, ci-dessus les crédits
complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci fr.

672,045 64

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr.

3,671,211 38

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1851, transférées conformé-
ment à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère de l'Intérieur 23,000 »

— des Travaux publics 40 22

23,040 22

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1852 :

Ministère de la Guerre 1,000 »

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1853 :

Ministère des Travaux publics 752 60

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1854 :

Dette publique fr. 11,704 42

Ministère de la Justice 110 01

— des Affaires Étrangères. 1,461 40

— des Travaux publics 4,351 29

— de la Guerre 1,787 19

19,414 31

e. Sur les dépenses de l'exercice 1855 :

Dette publique fr. 205,009 73

Dotations. { Sénat. 6,000 »
Chambre des Représentants 4,759 97 } 11,232 14
Cour des comptes 472 17

Ministère de la Justice 242,617 68

— des Affaires Étrangères 79,802 46

A REPORTER. . . . fr. 538,662 01 44,207 13

REPORT.	fr. 558,662 01	44,207 15
Ministère de l'Intérieur	426,195 14	
— des Travaux publics	800,028 22	
— de la Guerre	186,795 83	
— des Finances	164,505 85	
Non-Valeurs et Remboursements	165,197 69	

 1,981,578 72

TOTAL des crédits à annuler. fr. 2,025,585 85

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité, savoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1852 :

Ministère des Travaux publics fr. 27,205 54

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1853 :

Dotations. (Frais de premier ameublement du
palais de la rue Ducale) fr. 250,000 »
Ministère de l'Intérieur 4,900 »
— des Travaux publics 55,299 61
— de la Guerre 59,998 72

 568,198 35

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1854 :

Ministère des Affaires Étrangères fr. 69,150 50
— de l'Intérieur 1,850 »
— des Travaux publics 44,122 50
— des Finances 6,000 »

 118,082 80

d. Dépenses de l'exercice 1855 :

Dettes publiques. fr. 99,500 71
Ministère des Affaires Étrangères. 108,020 »
— de l'Intérieur 50,591 99
— des Travaux publics 689,226 02
— de la Guerre 176,595 64
— des Finances 8,604 70

 1,152,139 06

Total des crédits à transférer à l'exercice 1856, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 1,645,625 53

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 5,671,244 58

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1855, s'élevaient à une somme de. fr. **25,611,752 86**

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1854.	fr. 17,619,509 10
Crédits votés dans le cours de l'exercice.	5,992,243 76
	<u>fr. 25,611,752 86</u>

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1855, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. **10,561,522 01**

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1856, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 10,536,720 24

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour 4,601 77

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1855, ci fr. 10,561,522 01

on trouve un excédant de crédits de fr. 15,250,430 85

qui se divise comme il suit :

a. Portion non employée du crédit alloué au Ministère de l'Intérieur, par la loi du 6 juin 1851, pour mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage, et dont l'annulation définitive sera proposée, fr. **4 15**

b. Crédits transférés à l'exercice 1856, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 13 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 12 janvier 1856.) fr. 15,250,426 70

SOMME ÉGALE. fr. 15,250,430 85

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1855 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 155,447,575 92	} 145,804,296 16
Services spéciaux.	10,536,720 24	

b. Les paiements restant à faire pour solde :

Service ordinaire.	fr. 1,117,514 02	} 1,121,915 79
Services spéciaux.	4,601 77	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 146,926,211 95

À REPORTER. fr. 146,926,211 95

REPORT. fr. 146,926,211 95

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice 1851. . . fr.	23,040 22	
— — — 1852. . .	1,000 »	
— — — 1853. . .	752 60	
— — — 1854. . .	19,414 31	
— de l'exercice 1855.	1,981,378 72	
		<u>2,025,585 85</u>

b. Service spéciaux :

Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1854. 4 15Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi de compte. fr. 2,025,590

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1856 :

a. Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1852. . . fr.	27,205 34	} 1,645,623 55
— — — 1853. . .	368,198 55	
— — — 1854. . .	118,082 80	
— — — 1855. . .	1,132,139 06	

b. Suivant l'art. 31 de la même loi (services spéciaux). 13,250,426 70Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 14,896,052 25Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de
dépenses à concurrence d'une somme de fr. 163,847,854 18Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 163,175,810 57des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du
chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées
aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères,
de l'Intérieur et des Finances, ainsi que des Non- Valeurs et Rembour-
sements, pour fr. 672,045 61Les états litt. M à U, joints au présent compte, contiennent le développement, par article,
des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1855, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 159,440,958 86
Dépenses liquidées et ordonnancées	146,926,211 95
	7,485,255 09
Excédant de dépense.	fr. 7,485,255 09

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,657 19 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1856, ci . . . fr. 4,990,791 12

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1850, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1855, et définitivement prescrites au profit du trésor 70,416 65

Fr. 5,061,207 77

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1854, ci fr. 4,552,925 52

d'où il résulte un accroissement de ressources de fr. 708,284 45

L'exercice 1855 présente finalement un déficit de fr. 6,776,968 64

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1855, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1855 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 31,848,170,76.

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 6,776,968 64^{cs}.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus-value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens. . . . fr. 8,821,603 50

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale. fr. 2,025,590 »

dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature . . . 672,043 61

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de fr. 4,353,546 39

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1856, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité fr. 1,645,625 53

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi 13,250,426 70

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1855, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de fr. 25,071,202 12

le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à fr. 6,776,968 64

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1854 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1855, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830. à 1854 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-quatre exercices, dont les quatorze premiers, ceux de 1830 à 1843 ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de 2,501,004,124 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'accroissent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créés par des lois spéciales. 130,232,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 119,574,396 33

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales 269,476,586 62

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 3,020,108,075 14

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 2,626,559,884 43

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci fr. 154,101,190 06

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci fr. 4,686,720 60

A REPORTER. . . fr. 2,785,547,795 09 3,020,108,075 14

REPORT. fr. 2,785,547,795 09 3,020,108,075 14

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci fr. 512,094,664 57

3,097,442,459 66

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1855 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. fr. 1,449,181 75

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de 3,095,995,277 91

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 75,885,202 77

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,021,559,793 53 c^s, et ont ainsi dépassé les évaluations de fr. 1,451,718 39

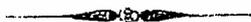
D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,025,912,716 85 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr. 70,080,561 06

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr. 71,552,279 45

Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de fr. 4,332,925 52

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1855, comme résultat final de l'exercice précédent.



(50)

(51)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

—

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE	
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1924, <i>Moniteur</i> n° 305.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.
			Dates des lois.
			Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
	Principal	15,944,527	"
	3 centimes additionnels ordinaires	478,555	"
<i>Foncier.</i>	2 — — pour non-valeurs	518,890	"
	10 — — extraordinaires	1,504,452	"
	5 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"
	Principal	8,750,000	"
<i>Personnel.</i>	10 centimes additionnels extraordinaires	875,000	"
	Amendes	"	"
<i>Patentes.</i>	Principal	5,180,000	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	518,000	"
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	500,000	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	50,000	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	16,500	"
	Droit de débit des boissons alcooliques	900,000	"
	— des tabacs	170,000	"
	Droits d'entrée (10 centimes additionnels)	11,000,000	"
<i>Douanes.</i>	— de sortie (— —)	100,000	"
	— de transit (— —)	25,000	"
	— de tonnage (— —)	525,000	"
	Timbres	55,000	"
	Sel (sans additionnels)	4,500,000	"
	Vins étrangers (sans additionnels)	2,150,000	"
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	170,000	"
	— indigènes (— —)	4,650,000	"
<i>Accises.</i>	Bières et vinaigres (— —)	6,400,000	"
	Sucres de canne et de betterave	5,500,000	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000	"
	Timbres sur les quittances	15,000	"
	— sur les permis de circulation	1,000	"
<i>Garantie.</i>	Droits de marque des matières d'or et d'argent	160,000	"
<i>Recettes diverses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	250,000	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	10,700,000	"
	Grefse (— — 50 — —)	275,000	"
	Hypothèques (— — 26 — —)	1,800,000	"
	Successions. (— — 30 — —)	6,500,000	"
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,550,000	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000	"
	Timbre (principal sans additionnels)	5,100,000	"
	Naturalisations	5,000	"
	Amendes en matière d'impôts	140,000	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	120,000	"
A REPORTER. fr.		91,061,700	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1855.	Augmentations.	Diminutions.	Débitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,944,527 "	15,944,527 "	"	"	15,944,527 "		
478,555 "	478,555 81 "	"	"	478,555 81 "		
518,800 "	18,880,200 "	518,800 54 "	"	518,800 54 "	18,880,202 21	
1,594,452 "	1,594,452 70 "	"	"	1,594,452 70 "		
550,086 "	550,086 16 "	"	"	550,086 16 "		
8,750,000 "	8,718,154 52 "	"	"	8,718,154 52 "		
875,000 "	9,605,000 "	871,799 84 "	"	871,799 84 "	0,500,122 08	
"	"	104 02 "	4 80 "	108 82 "		
5,180,000 "	3,408,000 "	5,120,944 00 "	141,404 78 "	5,271,548 87 "	5,508,485 20	
518,000 "	"	512,995 04 "	14,140 48 "	527,154 42 "		
500,000 "	"	460,858 00 "	"	460,858 00 "		
50,000 "	546,500 "	46,035 86 "	"	46,035 86 "	542,003 47	
16,500 "	"	25,841 01 "	"	25,841 01 "		
900,000 "	900,000 "	872,019 "	0,586 "	878,405 "	878,405 "	
170,000 "	170,000 "	162,569 "	842 25 "	165,211 25 "	163,211 25	
11,000,000 "	11,117,548 72 "	11,117,548 72 "	"	11,117,548 72 "		
100,000 "	"	55,087 50 "	"	55,087 50 "		
25,000 "	11,685,000 "	7,114 51 "	"	7,114 51 "	11,800,065 16	
525,000 "	"	598,727 01 "	"	598,727 01 "		
53,000 "	"	55,585 82 "	"	55,585 82 "		
4,500,000 "	"	4,050,520 18 "	"	4,050,520 18 "		
2,150,000 "	"	2,076,515 11 "	"	2,076,515 11 "		
170,000 "	"	227,585 87 "	"	227,585 87 "		
4,650,000 "	"	4,980,500 69 "	811 01 "	4,981,512 00 "		
6,400,000 "	21,595,000 "	6,024,282 44 "	20 75 "	6,024,505 19 "	22,118,200 05	
5,500,000 "	"	5,870,852 61 "	"	5,861,047 50 "		
7,000 "	"	200 00 "	"	200 00 "		
15,000 "	"	14,905 25 "	5 75 "	14,900 "		
1,000 "	"	1,100 08 "	"	1,100 08 "		
160,000 "	160,000 "	195,266 88 "	"	195,266 88 "	195,266 88	
250,000 "	"	202,550 77 "	55,810 57 "	258,161 54 "		
50,000 "	280,000 "	59,965 09 "	450 "	40,595 09 "	298,554 45	
10,700,000 "	"	15,427,182 59 "	11 24 "	15,427,195 85 "		
275,000 "	"	265,647 92 "	"	265,647 92 "		
1,800,000 "	"	2,515,018 75 "	"	2,515,018 75 "		
6,500,000 "	"	8,782,706 58 "	505 15 "	8,785,011 71 "		
1,550,000 "	24,140,000 "	1,586,286 67 "	51 92 "	1,586,358 59 "	30,150,110 26	
150,000 "	"	146,769 45 "	2 47 "	146,771 02 "		
5,100,000 "	"	5,208,289 56 "	55,885 40 "	5,524,172 76 "		
5,000 "	"	1,000 "	"	1,000 "		
140,000 "	"	166,129 74 "	"	166,129 74 "		
120,000 "	"	153,025 04 "	"	153,025 04 "		
91,061,790 "	97,965,767 72 "	276,111 45 "	8,005 51 "	98,250,973 86 "		

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 23 déc. 1854, Modifié n° 305.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	91,001,790 »	»	»
PÉAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines. { Rivières et canaux	3,000,000 »	»	»
{ Routes appartenant à l'État	1,750,000 »	»	»
TRAVAUX PUBLICS.			
Postes. . . { Taxe des lettres et affranchissements	3,500,000 »	»	»
{ Ports des journaux et imprimés	250,000 »	»	»
{ Droits sur les articles d'argent	55,000 »	»	»
{ Remboursements d'offices étrangers	550,000 »	»	»
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	65,000 »	»	»
MARINE.			
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	150,000 »	»	»
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer	22,000,000 »	»	»
Télégraphes électriques	270,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines (valeurs capitales).	800,000 »	»	»
Forêts	900,000 »	»	»
Dépenses des chemins de fer.	60,000 »	»	»
Établissements et services régis par l'État	221,500 »	»	»
Produits divers et accidentels.	550,000 »	»	»
Revenus des domaines	240,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 »	»	»
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	645,000 »	»	»
— des actes des commissaires maritimes.	50,000 »	»	»
— des droits de chancellerie.	50,000 »	»	»
— des droits de pilotage et de fanal	500,000 »	»	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000 »	»	»
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	250,000 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	125,000 »	»	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	100,000 »	»	»
A REPORTER. fr.	120,881,200 »	»	»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1855.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
"	91,061,700 "	97,963,767 72	276,111 45	8,905 31	"	98,230,073 86
3,000,000 "	4,730,000 "	3,283,040 74	"	"	3,283,040 74	4,981,231 40
1,730,000 "		1,696,780 50	504 16	"	1,607,284 06	
3,300,000 "	4,000,000 "	3,342,023 89	"	" 10	3,342,023 79	4,358,460 35
250,000 "		341,453 89	"	"	341,453 89	
33,000 "		41,431 04	401 04	"	41,832 08	
350,000 "		536,227 68	" 10	"	536,227 78	
65,000 "		76,921 91	"	"	76,921 91	
150,000 "	150,000 "	110,770 16	"	"	110,770 16	110,779 18
22,000,000 "	22,270,000 "	23,308,078 09	"	77,035 26	23,230,743 73	23,518,467 08
270,000 "		310,825 06	"	23,100 81	287,724 25	
800,000 "	2,371,500 "	924,569 44	" 21	"	924,569 65	3,163,773 85
900,000 "		934,890 92	134 55	"	935,025 47	
60,000 "		113,716 54	"	"	113,716 54	
221,500 "		462,121 27	4,167 20	"	466,288 47	
330,000 "		457,542 29	128 62	"	437,670 01	
240,000 "		280,494 24	8 57	"	280,502 81	
110,000 "		204,631 28	"	"	204,631 28	
645,000 "		673,034 54	"	"	673,034 54	
50,000 "	46,343 24	"	"	46,343 24		
30,000 "	32,520 50	"	"	32,520 50		
500,000 "	2,008,000 "	607,167 33	"	"	607,167 33	2,435,313 70
140,000 "		125,704 70	"	"	125,704 70	
250,000 "		258,107 77	2,035 20	"	260,142 07	
126,000 "		252,500 "	"	"	232,500 "	
160,000 "		273,170 14	"	"	273,170 14	
	126,881,290 "	136,625,449 78	283,492 "	109,941 48		136,799,000 30

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens (Loi du 28 déc. 1854, Moniteur n° 263.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	120,881,200 "	"	"
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	2,000 "	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	110,000 "	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	10,000 "	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 "	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000 "	2 juin 1855. (Monit. n° 154.)	950,000 "
Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,000 "	"	"
Recettes accidentelles	260,000 "	"	"
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite à titre de remboursements d'avances	15,000 "	"	"
	128,596,590 "	"	950,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 "	"	"
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exer- cice clos de 1845.	"	21 mai 1845.	10,526 70
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, appartenant au trésor.	"	"	55,258 57
	1,000,000 "	"	72,785 56
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	128,596,590 "	"	950,000 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	129,596,590 "	"	1,022,785 56

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1855.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
•	126,881,290 •	136,625,449 78	285,492 •	109,041 48	•	156,709,000 30
2,000 •	112,000 •	3,111 47	•	•	3,111 47	128,812 74
110,000 •		125,478 60	222 67	•	125,701 27	
10,000 •	460,000 •	1,012,075 06	6 31	•	1,012,082 27	1,529,185 •
450,000 •		517,102 73	•	•	517,102 73	
1,775,000 •		1,224,514 00	•	•	1,224,514 00	
25,000 •		28,590 19	•	•	28,590 10	
250,000 •	2,003,500 •	72,702 71	1,602 •	•	74,484 71	1,351,305 65
20,500 •		21,808 •	•	•	21,808 •	
15,000 •		2,508 67	•	•	2,508 67	
•	129,546,500 •	159,652,022 17	285,412 08	109,041 48	•	159,808,595 67
•	1,000,000 •	855,765 •	10 95	•	855,784 95	855,784 95
•	10,526 79	10,526 79	•	•	19,526 79	19,526 79
•	55,258 57	55,258 57	•	•	55,258 57	55,258 57
•	1,072,765 56	928,550 56	10 95	•	•	928,550 51
•	129,546,500 •	159,652,022 17	285,412 08	109,041 48	•	158,808,595 67
•			285,452 93	109,041 48	•	
•	150,610,555 56	140,561,452 55	175,491 45		•	140,756,945 98

58

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTERIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1881.
Ministère de la Justice . .	15 mai 1846. (art. 50)	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments.
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 8,151 •
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maëstricht. 125 34
		Exercice 1882.
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 44,333 54
		Plantations de routes, etc. 986 98
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. 22,372 •
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 250 •
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies. 500 •
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel du génie.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,122 "	1,122 "	"	"	"	1,122 "
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	8,276 54	8,276 54	"	"	"	8,276 54
"	52,598 54	52,598 54	"	"	"	52,598 54
"	68,442 32	68,442 32	"	"	"	68,442 32
"	22,851 26	22,851 26	"	"	"	22,851 26
"	91,273 58	91,273 58	"	"	"	91,273 58

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1883.
Dotations	15 mai 1846 (art. 50.)	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
Ministère de l'Intérieur . . .	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 10,910 54
		Plantations de routes 5,708 50
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État. 10,121 75
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. 40,700 87
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys. 12,203 50
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 51,656 00
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. 10,520 »
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer 15,777 08
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. 8,285 17
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 2,191 35
		Entretien des bacs et bateaux de passage. 171 09
		Subside pour le recusement du canal de Stekene. 2,000 »
		<i>Chemin de fer, postes, etc.</i>
		Matériaux, engins, outils et ustensiles 8,510 20
		Travaux et fournitures. 60,000 »
		Matériel et fournitures de bureau 5,510 »
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière 380 58
Ministère de la Guerre.	Id.	Matériel de l'artillerie 11,863 05
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. 64,275 18

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	12,000 •	12,000 •	•	•	•	12,000 •
•	239,004 02	239,004 02	•	•	•	239,004 02
•	76,138 21	76,138 21	•	•	•	76,138 21
•	570,052 23	570,052 23	•	•	•	570,052 23

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1884.
Dette publique	15 mai 1848.(art. 50.)	<i>Service de la dette.</i> — Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 350, pour travaux d'utilité publique
Ministère de la Justice	Id.	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur (<i>Frais divers.</i>) fr. 1,401 40
		Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers (<i>Frais divers.</i>) 69,150 50
Ministère de l'Intérieur	Id.	Garde civique. — Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel. 5,106 88
		Travaux d'hygiène 11,401 55
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets 97,710 28
		Plantations de routes 6,155 82
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 115 28
		Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien 5,004 00
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand 2,244 54
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut 410 87
		— de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 85,545 00
		— — — de Limbourg 50,000 »
		— de la Dyle et du Demer. 50,627 50
		— du canal de Gand à Ostende 470 81
		— du canal de Mons à Condé. 2,450 »
		— de la petite Nèthe canalisée 1,726 26
		— du Moervaert. 189 »
Ministère des Travaux publics	Id.	Construction de la quatrième et dernière section du canal de Selzacte à la mer du Nord (1 ^{re} moitié de la dépense). 94,661 52
		Plantations nouvelles le long des voies navigables 882 88
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. 415 56
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration 4,500 »
		Entretien de l'Yser, de la grande Nèthe et du canal de Plaschendaele et de Nieupoort, par Furnes à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État, à dater du 1 ^{er} janvier 1854 1,014 08
		A REPORTER fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	150,798 00	150,798 00	"	"	"	150,798 69
"	1,006 00	1,006 90	"	"	"	1,006 90
"	70,591 00	70,591 00	"	"	"	70,591 90
"	14,688 25	14,688 25	"	"	"	14,688 25
"	450,298 17	450,298 17	"	"	"	450,298 17
"	667,473 89	667,473 89	"	"	"	667,473 89

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1854.</i>
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 95 »
		Créances arriérées concernant divers travaux de construction (Charges extraordinaires). 15,720 91
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. 56,408 »
		Dépenses imprévues non libellées au Budget 26,754 41
		<i>Dépenses concernant les exercices clos.</i>
Ministère des Travaux publics (suite).	15 mai 1846 (art. 50).	Entretien et travaux de la Dyle 1,850 27
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. 3,536 85
		Entretien des bacs et bateaux de passage 865 46
		Travaux et fournitures. 048 02
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo (Postes). 111 42
Ministère de la Guerre.	Id.	{ Matériel du génie 71,605 56
		{ Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. 1,508 35
		<i>Enregistrement et domaines.</i>
Ministère des Finances	Id.	Matériel.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
*	667,475 89	667,475 80	*	*	*	667,475 89
»	73,003 71	73,003 71	»	»	»	73,003 71
»	6,000 »	6,000 »	»	»	»	6,000 »
»	746,477 60	746,477 60	»	»	»	746,477 60

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	8 avril 1854. (<i>Monit.</i> n° 105)	Budget primitif.
Dotations	6 avril 1854. (<i>Monit.</i> n° 99.)	Budget primitif.
	25 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150)	Budget primitif
	5 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés de l'État dont le traitement annuel n'excède pas 1,000 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 5 mars (<i>Même Moniteur.</i>)
	2 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 154)	Augmentation de l'art. 54, chapitre X du Budget, afin de poursuivre et développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation
		Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chapitre IX, art. 45. 50,000 »
Ministère de la Justice	2 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 154.)	Liquidation et paiement des dépenses de l'exercice clos de 1855 et des exercices antérieurs, formant le chapitre XIII nouveau, articles 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 du Budget 282,610 55
	27 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 364)	Entretien des détenus (chapitre X, art. 44 du Budget).
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Partie du crédit de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 4 février 1856, <i>Moniteur</i> n° 56, et du règlement du 3 mai 1856, relatif à la somme de 11,168 francs tenue en réserve
	2 juin 1856 (<i>Monit.</i> n° 156)	Augmentations aux chapitres I, art. 5; chap. VI, art. 19; chap. IX, art. 57; chap. X, art. 51 et 55 du Budget
	25 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 148.)	Budget primitif.
	Id.	Établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil.
Ministère des Affaires Étrangères	5 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
	10 mars 1856 (<i>Monit.</i> n° 79.)	Prime due pour un service d'essai entre Anvers et Istapa de Guatemala (art. 52 du Budget) 8,250 »
		Prime à payer du chef du doublage en métal du navire <i>Vasco de Gama</i> (art. 53 du Budget) 3,000 »
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif	DES LOIS SPÉCIALES					règlement définitif
	et par suite					DU BUDGET
	de transferts.					
36,046,680 14	"	36,046,680 14	"	"	"	36,046,680 14
3,888,972 75	"	3,888,972 75	"	"	"	3,888,972 75
11,360,085 "	"					
"	16,560 "					
"	950,000 "					
"	512,610 35	13,650,811 45	"	"	"	13,650,811 45
"	412,000 "					
"	45,650 "					
"	35,916 88					
2,426,154 67	"					
"	35,000 "					
"	5,000 "	2,486,747 67	"	"	"	2,486,747 67
"	11,065 "					
"	11,250 "					
33,131,172 50	1,851,030 43	36,982,211 09	"	"	"	36,982,211 09

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de l'Intérieur	8 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	3 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.
	14 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 75.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris.
	20 juin 1855. (<i>Monit.</i> n° 173.)	Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux, au service du baras de l'État.
	26 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 362.)	Dépenses concernant des exercices clos, rattachées au chapitre XXIV, sous les articles 145, 146 et 147 du Budget.
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	2 juin 1856. (<i>Monit.</i> n° 156.)	Augmentations des articles 58, 59, 75 ^{bis} , 80, 83, 102 et 140 du chapitre XXIV du Budget, et articles 150, 151, 152, 153 et 154 nouveau du même chapitre.
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} janvier 1855. (<i>Monit.</i> n° 6.)	Budget primitif.
	3 mars 1855. (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale 225,000 »
	5 juin 1855. (<i>Monit.</i> n° 100.)	Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers 25,986 »
		Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale. 25,000 »
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	15 mars 1856. (<i>Monit.</i> n° 78.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos de 1854 et antérieurs, devant former un chapitre VIII additionnel, art. 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102 du Budget
	Id.	Pour couvrir les insuffisances que présentent les allocations portées aux chapitres II, art. 16, 17, 19, 23, 32 et 47; chap. IV, art. 62, 64, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 81, 87 et 88; chap. VII, art. 01 du Budget
	20 mai 1856. (<i>Monit.</i> n° 155.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos de 1854 et antérieurs, devant former les art. 104 à 115 nouveaux du Budget et être ajoutés au chap. VIII additionnel, ouvert par la loi du 15 mars 1856
	Id.	Pour couvrir les insuffisances que présentent les chapitres II, art. 15, 16, 19, 44, et chap. IV, art. 62, 63, 64, 66, 67, 71, 72, 73, 77, 80 et 88 du Budget.
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
55,151,172 56	1,851,050 43	56,982,211 99	.	.	.	56,982,211 99
7,205,744 .	.					
.	22,070 .					
.	80,000 .					
.	50,000 .	7,650,728 42	.	.	.	7,650,728 42
.	59,075 64					
.	48,950 .					
.	104,500 78					
20,502,640 68	.					
.	150,645 .					
.	271,936 .					
.	290,861 .	25,147,200 55	.	.	.	25,147,200 55
.	26,528 25					
.	1,069,706 80					
.	22,727 28					
.	105,305 34					
82,727,557 24	5,041,585 52	87,769,140 76	.	.	.	87,769,140 76

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de la Guerre	5 avril 1854 (<i>Monit.</i> n° 97.)	Budget primitif.
	3 mars 1855 (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	30 mars 1855 (<i>Monit.</i> n° 91.)	Payement de créances se rapportant à des exercices clos, et qui restent à liquider, devant former l'art. 55, chapitre XIII du Budget
	25 mai 1855 (<i>Monit.</i> n° 147.)	Augmentation des art. 6 (litt. D), 12 (A et B), 14 (A), 15 (A et B), 22, 23, 29 et 34 (B) du Budget
	4 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Crédits de 2,500,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,400,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, à répartir, par des arrêtés royaux, entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.
		Par arrêté royal du 30 novembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 546, il a été prélevé et rattaché au présent Budget, sur le crédit de 2,500,000 francs, une somme de
		Augmentation du Budget qui se répartit ainsi qu'il suit :
		Art. 5. Dépôt de la Guerre 35,000 »
		— 20. Matériel de l'artillerie 1,086,000 »
		— 21. Matériel du génie 1,244,000 »
	— 37. Transports généraux 70,000 »	
	50 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 505.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
Ministère des Finances	20 mai 1854 (<i>Monit.</i> n° 141.)	Budget primitif.
	25 mai 1854 (<i>Monit.</i> n° 150.)	Mesures d'exécution de la convention littéraire conclue entre la Belgique et la France, le 22 août 1852
	5 Mars 1855 (<i>Monit.</i> n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
	30 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 505.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement
Non- Valeurs et Rembourse- ments	6 avril 1854 (<i>Monit.</i> n° 90.)	Budget primitif.
	22 mars 1856 (<i>Monit.</i> n° 86.)	Pour suppléer à l'insuffisance du fonds de non-valeurs à la disposition du Département de l'Intérieur (art 1 ^{er} du Budget)

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
82,727,557 24	5,041,583 52	87,769,140 76	.	.	.	87,769,140 76
32,139,000 "	"					
"	5,285 "					
"	14,005 20					
"	1,371,000 "					
		30,459,501 20	77,570 "	11 mars 1856. (Moniteur n° 75)	77,570 "	30,581,081 90
"	280,000 "					
"	2,435,000 "					
"	15,213 "					
10,085,700 "	"					
"	10 000 "					
"	192,540 "	11,576,804 "	.	.	.	11,576,804 .
"	388,474 "					
2,048,000 "	"	2,587,000 "	.	.	.	2,587,000 .
"	350,000 "					
127,000,547 24	10,292,098 72	138,192,445 96	77,570 .	.	77,570 .	138,114,875 96

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CREDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1834,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	6 juin 1851 . . .	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	25 mars 1855 . . .	— — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzacte, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848	Canal de la Campine
	15 mai 1847.	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
Ministère des Travaux publics	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer
	18 juin 1846	Écoulement des eaux du haut Escaut
	4 juin 1850	Canal de navigation latéral à la Meuse vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1830	Canal de Selzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
	20 décembre 1851.	A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CREDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	4 15	4 15	"	"	"	4 15
"	2,055 03	2,055 03	"	"	"	2,055 03
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	125,260 27	125,260 27	"	"	"	125,260 27
"	6,560 58	6,560 58	"	"	"	6,560 58
"	80,284 08	80,284 08	"	"	"	80,284 08
"	105,206 50	105,206 50	"	"	"	105,206 50
"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	20,000 "
"	85 51	85 51	"	"	"	85 51
"	11,181 05	11,181 05	"	"	"	11,181 05
"	2,024,698 01	2,024,698 01	"	"	"	2,024,698 01
"	4,109,502 50	4,109,502 50	"	"	"	4,109,502 50
"	1,827,055 40	1,827,055 40	"	"	"	1,827,055 40
"	8,400,946 02	8,400,946 02	"	"	"	8,400,946 02

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Amélioration des ports et côtes.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.
	20 décembre 1851.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.
		Construction de prisons.
		Amélioration de la Dendre.
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État.
Ministère des Travaux publics, (suite)	14 avril 1852 . . .	Achèvement des lignes télégraphiques.
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.
	25 avril 1855 . . .	Chemin de fer. Maisons et loges de gardes-route.
		Extension du matériel des transports.
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.
	7 avril 1854 . . .	Extension des lignes télégraphiques.
	23 mai 1854. . .	Chemin de fer.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	8,400,946 02	8,400,946 02	•	•	•	8,400,946 02
•	1,156,011 49	1,156,011 49	•	•	•	1,156,011 49
•	270,920 50	270,920 50	•	•	•	270,920 50
•	1,448,726 54	1,448,726 54	•	•	•	1,448,726 54
•	62,323 24	62,323 24	•	•	•	62,323 24
•	472,060 81	472,060 81	•	•	•	472,060 81
•	743,566 01	743,566 01	•	•	•	743,566 01
•	169,920 82	169,920 82	•	•	•	169,920 82
•	67,850 63	67,850 63	•	•	•	67,850 63
•	1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •
•	285,121 50	285,121 50	•	•	•	285,121 50
•	580,515 05	580,515 05	•	•	•	580,515 05
•	260 53	260 53	•	•	•	260 53
•	2,421,806 62	2,421,806 62	•	•	•	2,421,806 62
•	76,548 10	76,548 10	•	•	•	76,548 10
•	262,244 55	262,244 55	•	•	•	262,244 55
•	17,619,509 10	17,619,509 10	•	•	•	17,619,509 10

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère de l'Intérieur . . .	4 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Construction et ameublement d'écoles (partie restée disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1.000.000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant être dépensée pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)
	21 mai 1854 . . . (<i>Monit.</i> n° 154.)	Chemin de fer
Ministère des Travaux publics	6 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 161.)	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst
		Amélioration des ports et côtes
	7 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 160.)	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.
		Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques
		RÉCAPITULATION.
		1851. 32,308 34
		1852. 01,275 58
		1855. 570.052 25
		1854. 740,477 00
		} Crédits transférés des exercices
		} — propres à l'exercice
		} — transférés de l'exercice 1854
		} Services spéciaux. — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	555,245 76	555,245 76	"	"	"	555,245 76
"	3,500,000 "	3,500,000 "	"	"	"	3,500,000 "
"	17,000 "	17,000 "	"	"	"	17,000 "
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	300,000 "
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	300,000 "
"	120,000 "	120,000 "	"	"	"	120,000 "
"	5,092,245 76	5,092,245 76	"	"	"	5,092,245 76
"	1,449,181 75	1,449,181 75	"	"	"	1,449,181 75
127,000,547 24	10,292,098 72	138,192,445 96	77,570 "	"	77,570 "	138,114,875 96
"	17,619,509 10	17,619,509 10	"	"	"	17,619,509 10
"	5,092,245 76	5,092,245 76	"	"	"	5,092,245 76
127,000,547 24	35,355,035 35	165,255,580 57	77,570 "	"	77,570 "	165,178,010 57

80

(81)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.



BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	Impôts. Contributions directes, douanes et accises	66,021,700 "
— B.	Enregistrement et domaines.	24,140,000 "
— C.	Enregistrement et domaines.	4,750,000 "
— D.	PÉAGES Travaux publics.	4,000,000 "
— E.	Marine.	150,000 "
— F.	Travaux publics.	22,270,000 "
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. Enregistrement et domaines.	2,571,500 "
— H.	Trésor public.	2,008,000 "
— I.	Contributions directes.	112,000 "
— J.	REMBOURSEMENTS Enregistrement et domaines.	460,000 "
— K.	Trésor public	2,003,300 "
		120,546,500 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	1,000,000 "
	Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845)	10,526 70
	Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor	53,238 57
		1,072,765 56
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS fr.		120,546,500 "
RECETTE A L'EXERCICE 1855 :		
	1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,410,057 10 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,860 07 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1856	4,900,701 12
	2 Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850, conformément au compte d'apurement de cet exercice.	70,416 65
		155,680,565 13

L'EXERCICE 1855.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1855.	En 1856.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURREMENTS.	
08,080,863 60	06,013,750 01	2,055,024 23	08,040,585 24	31,480 36	"	1,127,503 24	08,040,585 24
50,150,110 26	20,727,405 77	277,250 26	50,004,740 05	145,364 25	"	5,804,746 05	50,004,746 05
4,981,251 40	4,074,592 01	0,753 01	4,981,145 02	85 78	"	251,145 62	4,081,145 02
4,558,460 55	4,051,958 35	280,302 "	4,558,460 55	"	"	558,460 55	4,558,460 55
110,779 16	110,779 16	"	110,779 16	"	50,220 84	"	110,779 16
25,518,467 08	25,087,400 80	450,977 00	25,518,467 08	"	"	1,248,467 08	25,518,467 08
3,163,775 85	2,083,100 15	74,867 73	3,057,067 88	105,805 07	"	486,467 88	3,057,067 88
2,455,515 70	1,800,892 56	654,421 14	2,455,515 70	"	"	557,515 70	2,455,515 70
128,812 74	122,051 06	0,761 68	128,812 74	"	"	16,812 74	128,812 74
1,529,185 "	494,576 20	21,550 05	515,956 22	1,015,248 78	"	55,956 22	515,956 22
1,551,595 65	1,246,288 83	105,106 80	1,551,595 65	"	741,004 37	"	1,551,595 65
159,808,595 07	134,612,784 06	5,800,624 40	158,512,408 55	1,295,985 12	781,125 21	0,746,945 76	158,512,408 55
855,784 05	850,235 51	5,549 44	855,784 05	"	144,215 05	"	855,784 05
19,526 79	10,526 79	"	10,526 79	"	"	"	10,526 79
55,258 57	55,258 57	"	55,258 57	"	"	"	55,258 57
928,550 51	925,000 87	5,549 44	928,550 51	"	144,215 05	"	928,550 51
159,808,595 07	134,612,784 06	5,800,624 40	158,512,408 55	1,295,985 12	781,125 21	0,746,945 76	158,512,408 55
140,756,945 08	135,555,784 05	5,905,175 95	150,440,958 86	1,295,985 12	925,540 20	0,746,945 76	150,440,958 86
						8,821,605 50	
							4,000,791 12
							70,410 65
							144,502,166 63

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1855.	En 1856.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Exercice 1851.					
Litt. O.	Ministère de la Justice	1,122 °	1,122 °	°	1,122 °	1,122 °
— Q.	— de l'Intérieur	25,000 °	°	°	°	°
— R.	— des Travaux publics	8,276 54	8,256 12	°	8,256 12	8,256 12
		32,508 54	9,358 12	°	9,358 12	9,358 12
	Exercice 1852.					
— R.	Ministère des Travaux publics	68,442 52	41,256 98	°	41,256 98	41,256 98
— S.	— de la Guerre	22,851 26	21,851 26	°	21,851 26	21,851 26
		91,273 58	63,068 24	°	63,068 24	63,068 24
	Exercice 1853.					
— IV.	Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).	250,000 °	°	°	°	°
— Q.	Ministère de l'Intérieur	12,000 °	8,000 °	°	8,000 °	8,000 °
— R.	— des Travaux publics	259,994 02	185,941 81	°	175,541 81	175,541 81
— S.	— de la Guerre	76,158 21	16,159 40	°	16,159 40	16,159 40
		579,052 25	210,081 50	°	197,481 50	197,481 50
	Exercice 1854.					
— M.	Dette publique	150,798 69	110,094 27	°	110,094 27	110,094 27
— O.	Ministère de la Justice	1,096 90	986 80	°	986 80	986 80
— P.	— des Affaires Étrangères	70,501 90	°	°	°	°
— Q.	— de l'Intérieur	14,688 25	12,858 25	°	12,858 25	12,858 25
— R.	— des Travaux publics	450,298 17	404,824 58	°	580,540 75	580,546 75
— S.	— de la Guerre	75,003 71	71,216 52	50,220 04	40,906 48	71,216 52
— T.	— des Finances	6,000 °	°	°	°	°
		740,477 60	608,980 40	50,220 04	554,282 62	584,502 66

L'EXERCICE 1855.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1855, et dont le transfert à l'ex 1856 a eu lieu conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1855
"	"	"	"	"	"	"	"	1,122
"	"	25,000	"	"	25,000	"	"	"
"	"	40 22	"	"	40 22	"	"	8,256 12
"	"	25,040 22	"	"	25,040 22	"	"	9,358 12
"	"	27,205 54	"	"	"	27,205 54	"	41,256 08
"	"	1,000	"	"	1,000	"	"	21,851 26
"	"	28,205 54	"	"	1,000	27,205 54	"	65,008 24
"	"	250,000	"	"	"	250,000	"	"
"	"	4,000	"	"	"	4,000	"	8,000
12,600	"	54,052 21	"	"	752 60	55,299 61	"	185,941 81
"	"	50,098 72	"	"	"	50,098 72	"	16,150 49
12,600	"	508,050 95	"	"	752 60	508,108 35	"	210,081 50
"	"	11,704 42	"	"	11,704 42	"	"	110,094 27
"	"	110 01	"	"	110 01	"	"	986 89
"	"	70,591 00	"	"	1,461 40	69,130 50	"	"
"	"	1,850	"	"	"	1,850	"	12,858 25
24,477 85	"	45,473 50	"	"	4,551 20	41,122 50	"	404,824 58
"	"	1,787 10	"	"	1,787 10	"	"	71,216 52
"	"	6,000	"	"	"	6,000	"	"
24,477 85	"	137,497 11	"	"	10,414 51	118,082 80	"	608,080 40

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1855.	En 1856.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique	30,040,680 14	30,794,592 21	25,054,558 04	10,849,020 42	36,903,584 46
	{ Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75
	{ Dotation annuelle du Prince royal	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	500,000 "
— N.	Dotations. { Sénat	40,000 "	54,000 "	20,000 "	5,000 "	34,000 "
	{ Chambre des Représentants.	448,550 "	445,700 05	295,161 72	141,545 01	450,707 05
	{ Cour des comptes	140,100 "	148,027 85	144,805 50	5,822 24	148,027 85
— O.	Ministère de la Justice	15,059,811 45	15,417,195 75	8,554,105 25	4,525,527 15	15,057,492 56
— P.	— des Affaires Étrangères	2,486,747 07	2,500,011 29	1,177,027 56	1,105,060 74	2,283,588 10
— Q.	— de l'Intérieur	7,659,728 42	7,464,658 29	4,510,186 40	2,707,225 06	7,220,410 12
— R.	— des Travaux publics	25,147,200 55	21,657,040 11	15,055,788 05	7,962,459 50	21,590,228 54
— S.	— de la Guerre	56,581,051 20	56,018,741 75	15,507,585 20	22,452,006 81	55,940,080 01
— T.	— des Finances	11,576,804 "	11,452,044 85	2,355,150 45	8,882,205 07	11,457,555 50
— U.	Non- Valeurs et Remboursements	2,587,000 "	2,681,092 95	215,597 61	2,402,192 89	2,677,790 50
		158,114,875 06	155,075,401 70	75,518,027 54	61,075,158 26	154,593,165 60

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère de l'Intérieur.						
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851)	4 15	"	"	"	"	"
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855)	2,055 05	1,190 "	1,190 "	"	"	1,190 "
Ministère des Travaux publics.						
Canal de Selzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)	275 06	"	"	"	"	"
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	125,269 27	1,898 80	1,898 80	"	"	1,898 80
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turghout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	6,560 58	725 "	725 "	"	"	725 "
Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	80,284 08	80,284 08	80,284 08	"	"	80,284 08
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	195,206 50	76,612 96	76,612 96	"	"	76,612 96
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	20,000 "	15,000 "	15,000 "	"	"	15,000 "
A REPORTER. fr.	427,724 67	175,710 84	175,710 84	"	"	175,710 84

L'EXERCICE 1855.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 désem- bre 1855, et dont le transfert à l'ex. 1856 a eu lieu conformé- ment à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1855.
200,807 75	"	304,510 44	152,222 51	152,222 51	205,009 75	99,500 71	"	30,704,592 21
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	0,000 "	"	"	0,000 "	"	"	54,000 "
7,082 40	"	4,750 07	"	"	4,750 97	"	"	445,700 03
"	"	472 17	"	"	472 17	"	"	148,027 85
350,701 50	"	242,017 68	"	"	242,017 68	"	"	15,417,103 75
25,423 10	"	187,822 40	10,080 08	10,080 08	70,802 46	108,020 "	"	2,500,011 20
258,228 17	"	170,585 13	1,495 "	1,495 "	126,103 14	50,591 09	"	7,464,658 20
01,717 77	"	1,480,254 24	"	"	800,028 22	680,326 02	"	21,057,046 11
78,061 72	"	505,180 47	"	"	180,705 83	170,505 64	"	36,018,741 75
15,511 55	"	175,108 53	48,040 58	48,040 58	164,505 85	8,004 70	"	11,452,644 85
3,502 45	"	105,107 60	450,200 64	450,200 64	165,107 60	"	"	2,681,002 05
1,080,256 10	"	5,113,517 78	672,043 61	672,043 61	1,081,578 72	1,152,159 06	"	135,673,401 70

"	"	4 15	"	"	4 15	"	"	"
"	"	845 03	"	"	"	"	845 03	1,190 "
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	"
"	"	121,370 47	"	"	"	"	121,370 47	1,808 80
"	"	5,855 58	"	"	"	"	5,855 58	725 "
"	"	"	"	"	"	"	"	80,284 08
"	"	118,085 54	"	"	"	"	118,085 54	76,012 06.
"	"	5,000 "	"	"	"	"	5,000 "	15,000 "
"	"	252,013 83	"	"	4 15	"	252,009 68	175,710 84

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1855.	En 1856.	Total.
REPORT. fr.	427,724 67	175,710 84	175,710 84	"	175,710 84
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	85 51	16 "	16 "	"	16 "
Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Dammie (loi du 4 juin 1850).	11,181 05	"	"	"	"
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	2,024,698 01	1,080,085 20	1,070,850 48	232 81	1,080,085 20
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :					
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	4,100,502 50	882,122 32	881,546 54	575 78	882,122 32
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,827,055 40	744,012 07	750,565 66	11,168 01	741,732 57
Continuation du Canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	1,156,011 40	1,156,002 05	1,116,228 "	50,774 05	1,156,002 05
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	270,020 50	98,526 46	97,604 65	721 81	98,526 46
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	1,448,726 54	90,850 94	90,576 82	274 12	90,850 94
Amélioration des ports et côtes.	62,525 24	62,525 24	62,525 24	"	62,525 24
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	472,060 81	114,502 40	91,592 56	25,109 05	114,502 49
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	745,566 01	509,424 25	594,271 40	4,150 49	598,401 98
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État	169,920 82	50,215 10	28,818 11	1,504 09	50,215 10
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	67,850 65	20,880 65	20,880 65	"	20,880 65
Construction de prisons	1,200,000 "	"	"	"	"
Amélioration de la Deudre	285,121 50	93,854 35	84,567 06	9,286 30	93,854 35
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État	580,315 05	17,286 05	17,286 05	"	17,286 05
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852	260 55	260 55	260 55	"	260 55
A REPORTER. fr.	14,858,000 85	5,166,778 40	5,071,907 46	90,660 26	5,162,576 72

Loi du 20 décembre 1851.

L'EXERCICE 1855.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1855, et dont le transfert à l'ex. 1856 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS De l'exercice 1855.
"	"	252,015 83	"	"	4 15	"	252,000 08	175,710 84
"	"	00 51	"	"	"	"	00 51	16 "
"	"	11,181 93	"	"	"	"	11,181 93	"
"	"	944,014 72	"	"	"	"	944,014 72	1,080,085 20
"	"	3,227,180 18	"	"	"	"	3,227,180 18	882,122 52
3,170 30	"	1,085,041 53	"	"	"	"	1,085,041 53	744,912 07
"	"	9 46	"	"	"	"	9 46	1,156,002 05
"	"	172,593 84	"	"	"	"	172,593 84	98,326 46
"	"	1,537,875 00	"	"	"	"	1,537,875 00	90,850 94
"	"	"	"	"	"	"	"	62,523 24
"	"	558,458 52	"	"	"	"	558,458 52	114,502 40
1,022 27	"	144,141 76	"	"	"	"	144,141 76	599,424 25
"	"	159,707 72	"	"	"	"	159,707 72	30,213 10
"	"	46,950 "	"	"	"	"	46,950 "	20,880 63
"	"	1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	"
"	"	191,267 04	"	"	"	"	191,267 04	93,854 35
"	"	563,026 10	"	"	"	"	563,026 10	17,286 95
"	"	"	"	"	"	"	"	260 53
4,201 77	"	9,602,151 54	"	"	4 15	"	9,602,127 10	1,166,778 40

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1855.	En 1856.	Total.	
REPORT. fr.	14,858,009 85	5,166,778 49	5,071,907 46	90,669 26	5,162,576 72	
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853).	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.					
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations					
	Maisons et loges de gardes-routes	2,421,800 62	1,460,756 95	1,437,317 38	32,419 57	1,469,756 95
	Extension du matériel des transports.					
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.					
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	76,548 10	51,420 84	51,420 84	"	51,420 84
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	262,244 55	174,540 15	174,540 15	"	174,540 15	
	17,619,500 10	6,842,476 41	6,715,185 81	123,088 83	6,838,274 64	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)						
	555,245 76	5,875 "	"	5,475 "	5,475 "	
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)						
	3,500,000 "	3,159,477 02	3,151,161 12	8,315 90	3,159,477 02	
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855)						
	17,000 "	"	"	"	"	
Loi du 7 juin 1855.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	1,200,000 "	284,125 65	239,402 14	44,653 51	284,125 65
	Amélioration des ports et côtes.	300,000 "	69,167 95	69,167 95	"	69,167 95
	Élargissement de la 2 ^e partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	500,000 "	200 "	200 "	"	200 "
	Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques	120,000 "	"	"	"	"
	3,992,245 76	3,518,845 60	3,460,021 19	58,424 41	3,518,445 60	

L'EXERCICE 1855.

Époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces périmés, constatés à la date du 31 décem- bre 1855, et dont le transfert à l'ex. 1856 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1855.
4,201 77	°	0,602,151 34	°	°	4 15	°	0,602,127 10	5,166,778 40
°	°	952,000 67	°	°	°	°	952,000 67	1,460,730 05
°	°	45,127 26	°	°	°	°	45,127 26	31,420 84
°	°	87,704 42	°	°	°	°	87,704 42	174,540 15
4,201 77	°	10,777,052 69	°	°	4 15	°	10,777,028 54	6,842,476 41
400 °	°	540,368 76	°	°	°	°	540,368 76	5,875 °
°	°	540,522 08	°	°	°	°	540,522 08	5,150,477 02
°	°	17,000 °	°	°	°	°	17,000 °	°
°	°	915,874 55	°	°	°	°	915,874 55	284,125 65
°	°	250,852 07	°	°	°	°	250,852 07	60,167 05
°	°	200,800 °	°	°	°	°	200,800 °	200 °
°	°	120,000 °	°	°	°	°	120,000 °	°
400 °	°	2,475,598 16	°	°	°	°	2,475,598 16	5,518,845 00

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1855.	En 1856.	Total.
RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1851.	32,508 34	0,558 12	*	0,558 12	0,558 12
— — 1852.	01,273 58	65,008 24	*	65,008 24	65,008 24
— — 1853.	570,032 23	210,081 50	*	197,481 50	197,481 50
— — 1854.	740,477 00	608,980 40	50,220 04	554,282 02	584,502 06
— propres à l'exercice	138,114,875 06	135,675,401 70	75,518,027 34	61,075,158 26	154,505,165 00
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1854. .	17,610,500 10	0,842,470 41	0,715,185 81	125,088 85	0,838,274 04
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	5,902,245 76	5,518,845 00	3,460,021 10	58,424 41	3,518,445 00
	165,175,810 57	146,026,211 05	85,725,454 58	62,080,841 78	145,804,206 10
Dépense à l'exercice 1855.					
De l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1854, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice. (État liti. V.)	4,552,025 52	4,552,025 52			4,552,025 52
	107,528,735 80	151,270,135 27			150,157,210 48

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

—

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	En 1855.		
Foncier.	Principal. 15,044,527 »	15,044,527 »				
	5 centimes additionnels ordinaires 478,535 »		478,535 81			
	2 centimes additionnels pour non-valeurs 318,890 »	18,880,200 »	518,890 54	18,880,202 21	18,121,650 57	
	10 centimes additionnels extraordinaires 1,504,452 »		1,504,452 70			
	5 c ^{ts} additionnels supplémentaires sur le tout. 550,086 »		550,080 16			
Personnel.	Principal 8,750,000 »	8,718,154 52				
	10 centimes additionnels extraordinaires 875,000 »	9,603,000 »	871,709 84	0,500,122 08	8,820,528 46	
	Amendes. »		168 82			
Patentes.	Principal. 3,180,000 »	3,271,548 87				
	10 centimes additionnels extraordinaires 318,000 »	3,498,000 »	527,134 42	3,598,483 20	3,263,034 00	
Relevances sur les mines.	Principal. 300,000 »	400,838 00				
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs 50,000 »	540,500 »	40,083 86	542,663 47	539,803 29	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception. 16,500 »		25,841 01			
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	878,405 »	878,405 »	814,057 83	
— des tabacs.		170,000 »	163,211 25	163,211 25	153,214 27	
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels) 11,000,000 »	11,117,548 72			11,117,548 72	
	— de sortie (id.) 100,000 »		53,087 50		53,087 50	
	— de transit (id.) 25,000 »		7,114 31	11,809,683 16	7,114 31	
	— de tonnage (id.) 525,000 »		598,727 01		598,727 01	
	Timbres.	53,000 »	53,385 82		53,385 82	
Accises.	Sel. { Droits, sans additionnels 4,500,000 »	4,884,094 88	4,050,520 18		4,871,661 42	
		{ Eau de mer. 46,454 50				46,454 50
	Vins étrangers.	2,150,000 »	2,076,515 11	2,076,515 11	2,076,515 11	
	Eaux-de-vie étrangères	170,000 »	227,585 87	227,585 87	227,585 77	
	— indigènes	4,650,000 »	4,981,312 60	4,981,312 60	4,945,884 31	
	Bières	6,400,000 »	6,019,178 25	6,024,505 19		6,018,753 32
	Vinaigres		5,124 96			
	Sucres.	{ de canne. 3,500,000 »	2,529,672 01	3,861,947 30		2,505,000 89
		{ de betterave	1,352,274 69			
	Glucoses et autres sucres non cristallisables		7,000 »	200 60	200 60	200 60
	Timbres.	{ sur les quittances. 15,000 »	14,000 »	14,000 »		14,003 25
		{ sur les permis de circulation. 1,000 »	1,100 08	1,100 08		1,100 08
	A REPORTER. fr.		66,481,790 »	67,587,042 29	67,587,042 29	65,576,178 27

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise l'année.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
764,041 64	18,886,202 21	18,886,202 21	2 21	
760,594 52	0,500,122 08	0,500,122 08	12,877 02	.	
555,448 50	3,508,483 20	3,508,483 20	100,483 29	
2,070 18	542,063 47	542,063 47	196,103 47	
64,347 17	878,405 .	878,405	21,595 .	.	
9,906 98	165,211 25	165,211 25	6,788 75	.	
.	11,117,548 72		117,348 72	
.	53,087 30		46,012 70	.	
.	7,114 31	11,809,063 16	17,885 60	.	
.	508,727 01		73,727 01	
.	33,583 82		1,614 18	.	
10,270 77	4,881,052 10	4,928,360 49	2,162 60	.	.	2,162 60	.	428,366 49	
.	46,454 30		
.	2,076,515 11	2,076,515 11	73,484 80	.	
.	227,583 87	227,583 87	57,583 87	
50,136 51	4,076,020 62	4,976,020 62	5,201 98	.	.	5,201 98	.	326,020 62	
424 01	6,019,178 23	6,024,303 19	575,697 81	.	
.	5,124 00		
547 03	2,505,640 02	3,837,021 61	24,025 69	.	.	24,025 69	.	357,021 61	
.	1,552,274 00		
.	200 60	200 60	6,799 40	.	
5 75	14,000 .	14,000	91 .	.	
.	1,100 08	1,100 08	100 08	
1,979,385 66	67,555,561 03	67,555,561 03	31,480 30	.	.	51,480 30	563,746 44	1,637,517 37	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.
Report. fr.	66,481,700	67,587,042 29	67,587,042 29	65,576,178 27
Garantie. -- Droits de marque des matières d'or et d'argent	160,000	195,266 88	195,266 88	195,266 88
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	250,000	258,161 34	258,161 34	202,350 77
Loyers de bâtiments.		2,280		2,280
Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		2,518 14		2,518 14
Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	50,000	25,254 97	40,595 00	25,254 97
Recettes extraordinaires et accidentelles. { au profit du fonds de non-valeurs.		3,052 87		3,052 87
Recettes extraordinaires { de toute autre nature.		6,587 11		6,587 11
Contributions du territoire neutre de Moresnet.		900		470
TOTAL fr.	66,921,700	68,080,863 60	68,080,863 60	66,015,759 01

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
1,070,585 66	67,555,561 95	67,555,561 95	31,480 36	"	"	31,480 36	563,746 44	1,037,517 37	
"	195,266 88	195,266 88	"	"	"	"	"	35,266 88	
55,810 37	258,161 34	258,161 34	"	"	"	"	"	8,101 34	
"	2,280 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	2,518 14	"	"	"	"	"	"	"	
"	25,254 97	40,593 09	"	"	"	"	"	10,593 09	
"	5,052 87	"	"	"	"	"	"	"	
"	6,387 11	"	"	"	"	"	"	"	
450 "	900 "	"	"	"	"	"	"	"	
2,035,624 25	68,049,383 24	68,049,383 24	31,480 36	"	"	31,480 36	563,746 44	1,691,338 68	
							1,127,592 24		

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,028,815 09	5,521,402 42	2,825,842 70
Personnel.	Principal et additionnels.	1,542,705 58	2,460,937 95	1,187,536 79
	Amendes	26 51	67 88	4 80
Patentes		484,506 12	810,282 51	501,584 65
Redevances sur les mines		"	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		71,622 "	120,601 50	97,427 25
— des tabacs		22,241 "	24,160 "	15,933 "
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	5,670,085 75	2,482,524 42	607,692 05
	— de sortie (id.)	16,547 28	6,422 58	8,968 27
	— de transit (id.)	5,513 44	1,169 05	132 87
	— de tonnage (id.)	525,078 02	11,702 21	35,610 46
Timbres		9,531 58	10,254 06	2,787 61
Sel. {	Droits, sans additionnels	527,535 80	556,665 52	568,278 "
	Eau de mer	32,965 90	"	13,468 40
Vins étrangers		598,550 56	604,100 71	154,202 38
Eaux-de-vie étrangères		66,757 05	91,760 50	16,094 54
	— indigènes	717,085 38	1,520,845 25	487,550 56
Accises	Bières	604,072 24	1,689,447 15	680,580 69
	Vinaigres	5,124 96	"	"
	Sucres de canne	1,854,705 40	116,761 84	1,954 95
	— de betterave	94,559 88	558,918 18	"
	glucoses et autres sucres non cristallisables	"	"	"
Timbres sur les quittances		2,170 25	2,800 50	2,035 "
	— sur les permis de circulation	105 61	168 35	180 62
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		39,076 57	94,455 99	12,024 09
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		255,452 81	"	"
Recettes diverses. {	Loyers de bâtiments	"	"	"
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	182 48	516 04	596 58
	Recettes accidentelles. { Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,924 70	4,656 59	4,541 65
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.	150 75	171 57	51 78
	{ de toute autre nature	3,488 00	926 94	750 06
Contributions du territoire neutre de Moresnet.	"	"	"	
TOTAUX		14,558,151 55	14,509,765 27	7,026,527 55

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NANUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,150,010 70	3,208,058 83	1,871,088 80	820,461 69	604,601 65	1,184,822 18	18,880,292 21	18,880,292 21
1,073,346 00	1,286,120 19	890,753 83	202,439 78	140,846 22	588,267 75	0,589,054 16	9,500,122 98
64 65	.	.	.	5 .	.	168 82	
408,448 90	760,466 14	436,758 84	77,955 95	61,813 62	157,664 67	3,598,485 20	3,598,485 20
.	300,824 48	137,527 78	.	1,427 07	12,885 24	542,065 47	542,065 47
110,753 75	176,697 50	144,731 75	36,493 73	37,898 .	07,197 50	878,405 .	878,405 .
10,720 50	24,742 75	26,705 .	8,547 .	8,820 .	12,356 .	165,211 25	165,211 25
554,774 58	580,067 60	788,358 04	142,026 67	141,221 94	140,307 60	11,117,348 72	11,117,348 72
8,101 03	1,570 04	2,786 24	206 30	10,261 40	215 27	55,087 30	55,087 30
179 80	25 12	225 46	28 78	41 79	.	7,114 31	7,114 31
28,245 72	598,727 01	598,727 01
1,004 75	3,906 28	5,444 45	367 83	956 08	462 48	35,385 82	35,385 82
1,006,041 78	601,289 38	552,273 30	148,580 40	.	320,802 81	4,881,932 19	4,026,500 40
"	46,454 30	
243,005 82	317,372 81	256,866 98	13,547 36	27,400 46	61,678 85	2,076,315 11	2,076,315 11
15,070 10	11,508 65	10,729 35	1,281 40	3,477 34	1,015 76	227,585 87	227,585 87
721,510 31	129,735 26	680,252 27	825,881 18	27,659 22	59,305 41	4,076,020 62	4,076,020 62
994,007 28	1,281,112 05	230,580 45	187,084 40	70,761 05	281,545 27	6,019,178 23	6,024,503 10
.	3,124 06	
550,706 15	1,428 60	2,505,046 02	3,857,921 61
39,723 82	369,751 48	67,796 71	181,744 62	.	.	1,552,274 69	
.	200 60	200 60	200 60
2,271 75	2,283 75	1,618 .	713 75	334 30	670 30	14,009 .	14,009 .
59 .	236 30	148 .	145 .	5 .	36 .	1,100 08	1,100 08
10,124 75	6,125 26	25,357 14	2,387 32	4,309 97	007 79	195,266 88	195,266 88
.	2,708 35	258,161 34	258,161 34
.	530 .	400 .	1,050 .	120 .	160 .	2,280 .	
19 10	1,218 82	78 15	30 08	11 60	64 30	2,518 14	
7,071 63	2,706 70	3,189 74	159 63	64 81	259 45	25,254 97	40,393 09
172 37	308 92	2,119 37	77 25	1 87	19 01	3,032 87	
448 40	138 44	346 02	7 90	100 69	.	6,387 11	
.	.	900	900 .	
10,270,078 96	9,563,672 57	6,156,817 89	2,652,308 63	1,211,215 08	2,609,067 96	68,040,383 24	68,040,383 24

DÉIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1853.	1854.
Foncier.		18,880,202 21	18,880,202 07
Personnel.	{ Principal et additionnels	9,580,054 10	9,515,965 02
	{ Amendes	108 82	15 57
Patentes		5,508,485 20	5,850,011 07
Relevances sur les mines		542,665 47	551,755 06
Droit de débit des boissons alcooliques		878,405 .	809,586 25
— des tabacs		165,211 25	162,201 25
Douanes	{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,117,548 72	10,928,555 01
	{ — de sortie (id.)	55,087 50	55,062 51
	{ — de transit (id.)	7,114 51	10,909 50
	{ — de tonnage (id.)	598,727 01	595,904 52
	Timbres	55,585 82	55,584 95
Sel	{ Droits sans additionnels	4,881,032 10	4,088,704 58
	{ Eau de mer.	46,454 50	51,057 70
	Vins étrangers	2,076,515 11	2,185,071 54
	Eaux-de-vie étrangères	227,585 87	190,512 71
	— indigènes.	4,970,020 02	4,488,157 02
Accises	Bières	6,019,178 25	5,021,220 25
	Vinaigres	5,124 00	5,464 95
	Sucres de canne	2,505,046 02	2,202,479 15
	— de betterave	1,552,274 60	1,455,791 17
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	200 60	5,056 25
	Timbres sur les quittances	14,009 .	14,468 11
	— sur les permis de circulation	1,100 08	855 07
Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	195,266 88	186,581 67
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	258,161 54	278,019 01
Recettes diverses.	Loyers de bâtiments	2,280 .	2,050 .
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,518 14	1,596 95
	Recettes accidentelles { Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,254 07	25,476 80
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs	5,052 87	5,908 25
	{ de toute autre nature	6,587 11	7,555 18
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	900 .	895 50
TOTAUX.		68,049,585 24	67,061,658 19

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855
EN PLUS	EN MOINS	
n 14	"	
73,900 24	"	<i>Personnel</i> — Augmentation des éléments imposables et réunion du quartier Leopold à la ville de Bruxelles
133 45	"	
"	31,528 08	<i>Patentes</i> — Cette diminution provient des réductions qu'ont subies les cotisations de certains sociétés anonymes
100,920 51	"	<i>Redevances sur les mines</i> — Le développement de l'industrie minière a produit cette augmentation en 1855.
"	21,181 25	<i>Droit de débit de boissons alcooliques</i> — Cette diminution est due à la crise alimentaire, par suite de laquelle un grand nombre de débitants ont cessé leur commerce
1,010 "	"	<i>Droit de débit des tabacs</i> — L'ouverture de nouveaux débits est la seule cause de cette augmentation de produit
188,813 71	"	
10,124 00	"	DOUANES
"	3,793 23	<i>Droits d'entrée</i> — Cette différence en plus, qui s'est produite nonobstant la suppression temporaire des droits d'entrée sur les denrées alimentaires, décrétée en 1854, doit être attribuée à une plus forte importation de quelques articles importants en 1855, notamment les bois, le café, la mercerie, les sucres bruts et les tissus de laine
2,822 60	"	<i>Droits de sortie</i> — Cette augmentation provient d'un accroissement dans l'exportation des étoupes en 1855
"	199 11	ACCISES
"	106,772 39	<i>Sel</i> — L'infirmité de l'exercice 1855, comparé à 1854, est tout accidentelle et provient de ce qu'un ar- rère considérable, dû par un suumier en faillite, a été acquitté en 1854.
"	4,603 40	<i>Vins étrangers</i> — Influence de la maladie de la vigne, qui a pour effet d'élever les prix et de déprimer la consommation
"	109,456 23	<i>Laux de vie</i> — Conséquence de la suppression de la prime à l'exportation et de l'augmentation du droit sur la distillation des melasses (Loi du 30 novembre 1854)
37,071 16	"	<i>Biers</i> — Différence provenant du jeu des termes de crédit
487,865 "	330 07	
97,937 98	"	
"	503,107 79	<i>Sucres</i> — L'augmentation de fr 181,631 31 et sur les sucres, doit être attribuée à ce que le développement de l'exportation n'a pas été en rapport avec l'accroissement de la consommation
"	121,516 48	
"	3,735 63	
440 80	"	
246 11	"	
8,885 21	"	
"	20,757 67	<i>Droits de magasin des entrepôts</i> — Cette diminution est la conséquence de la diminution des opérations commerciales par voie d'entrepôt
"	250 "	
1,121 21	"	
"	221 92	
"	855 48	
"	1,146 07	
6 50	"	
1,413,854 58	426,100 53	<i>Nota</i> — Les différences qui ne sont pas expliquées, tiennent à des causes trop peu importantes pour être mentionnées
987,748 05		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE				
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.				
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	10,700,000 "	Actes civils publics	11,861,585 56	15,427,193 85	11,861,240 54			
		— sous seing privé	556,539 00		417,737 49			
		— judiciaires	456,449 39		456,424 48			
		— d'huissiers	551,930 79		551,930 79			
		Lettres de noblesse	"		"			
Permis de changer de nom de famille.		689 "	689 "					
Grefte (50 centim. addit.)	275,000 "	Mise au rôle.	57,082 24	265,647 92	37,082 24			
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	227,665 68		227,635 63			
Hypothèques. (50 centim. addit.)	1,800,000 "	Droits d'inscription	75,427 01	2,515,018 75	75,427 01			
		Droits de transcription d'actes de mutation	2,240,491 14		2,240,491 14			
Successions. (50 centim. addit.)	0,500,000 "	Droits de succession	8,524,045 52	8,785,011 71	8,151,129 53			
		— de mutation par décès	458,368 30		458,119 50			
		— de mutation sur les successions en ligne directe	1,586,338 59		1,585,502 13			
		— dus par les époux survivants	150,000 "		146,451 44			
Timbre (sans addition.)	3,100,000 "	Débite. Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur	2,214 "	2,212 "			
			Passe-ports { à l'étranger			84,608 "	84,608 "	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	262,880 "	242,573 35	242,540 60			
			— de dimension			1,575,219 40	1,575,129 40	
		Visa.	82,569 87	82,569 87	82,569 87			
			Timbres de dimension {			autres que les journaux étrangers.	21,421 20	21,419 94
						des journaux étrangers		
		Timbres fixes. {	Warrants	3,100,000 "	6,324,172 76	"		
			Feuilles de patente				101,796 30	22,945 05
		Extraor- dinaire.	3,100,000 "	Effets de commerce	307,625 10	307,625 10		
Timbres proportionnels. {	Bons de caisse, billets au porteur, etc.			127,460 00	127,460 00			
	Effets, récipissés, obligations, etc.			7,470 "	7,470 "			
	Coupures			7,002 "	7,002 "			
Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.			317,484 97	292,624 72			
	Affiches.			124,140 31	124,140 31			
	Annonces et avis	54,321 77	54,321 77					
A REPORTER. fr.	23,875,000 "	29,840,055 48	29,840,055 48	29,429,505 48				

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise l'année.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		A recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
545 02	11,861,585 30								
"	117,737 40								
24 01	430,140 59	15,288,302 23	158,801 00	"	"	158,801 00	"	2,588,302 23	
"	551,950 70								
"	"								
"	689 "								
"	57,982 24	205,647 02	"	"	"	"	9,352 08	"	
50 05	227,065 08								
"	75,427 01	2,515,018 75	"	"	"	"	"	515,018 75	
"	2,240,401 14								
171,207 50	8,522,550 89	8,780,461 53	2,350 18				"	2,280,461 53	
5 14	458,124 04			550 55	"	2,211 80	"		
2,224 45	1,586,126 58	1,586,126 58	212 01				"	256,126 58	
320 48	146,771 02	146,771 02	"	"	"	"	5,228 08	"	
2 "	2,214 "								
"	84,608 "								
"	262,880 "								
26 75	242,576 55								
00 "	1,575,219 40								
"	82,569 87								
1 55	21,421 20								
"	4,688 51								
"	"	5,525,162 06	1,010 70	915 50	"	97 20	"	225,162 06	
77,840 55	100,785 00								
"	507,625 10								
"	127,460 09								
"	7,470 "								
"	7,902 "								
24,860 25	517,484 07								
"	124,140 31								
"	54,521 77								
276,975 51	20,706,480 00	20,706,480 00	142,574 40	1,465 85	"	141,110 00	12,580 16	5,844,061 15	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.	
REPORT.	23,875,000	20,849,055 48	20,849,055 48	20,429,505 48	
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	1,000	1,000	1,000	
{ — de grande naturalisation				"	"
Amendes en matière d'impôts. {	140,000	8,790 22	166,129 74	54,477 87	
				Enregistrement	15 "
				Greffe	8,790 22
				Hypothèques	86,065 65
Successions		88,421 04		14,569 71	
Timbre		14,424 71			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses. {	120,000	21,061 09	133,925 04	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor { en totalité. .	
				{ en partie. .	21,061 09
				Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État	8,465 "
TOTAL. fr.	24,140,000	30,150,110 26	30,150,110 26	20,727,405 77	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURRA SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sois à la charge des receveurs		à recourir sur les débiteurs.				
276,975 51	29,706,480 98	29,700,480 99	142,574 49	1,463 83	•	141,110 86	12,580 16	5,844,061 15	
"	1,000 "	1,000 "	•	"	"	"	4,000 "	"	
"	53,826 67								
"	15 "								
"	8,700 22	165,340 "	2,789 74	2,481 01	"	208 75	•	25,340 "	
274 75	86,358 40								
"	14,369 71								
"	104,398 95								
"	21,061 09	133,925 04	•	"	•	"	"	15,925 04	
"	8,465 "								
							16,580 16	5,881,326 10	
277,250 26	50,004,740 03	50,004,740 03	143,364 23	3,954 84	"	141,400 89	5,864,746 05		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	1,010,203 67	3,403,230 30	1,160,786 31		
	— sous seing privé	50,215 21	113,265 02	50,506 03		
	— judiciaires	50,591 73	118,211 25	40,421 04		
	— d'huissiers	111,598 00	142,105 "	46,654 33		
	Lettres de noblesse	"	"	"		
	Permis de changer de nom de famille	"	137 80	"		
Greffes. (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	3,290 05	11,006 21	2,660 30		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	22,950 05	64,044 77	15,293 44		
Hypothèques. (50 centim. additionn.)	Droits d'inscription	8,184 23	17,006 74	6,670 40		
	Droits de transcription d'actes de mutation	199,454 24	546,742 15	230,130 36		
Successions (50 centim. additionn.)	Droits de succession	811,220 30	1,880,200 08	1,273,167 21		
	— de mutation par décès	3,370 33	23,223 75	73,384 91		
	— — sur les successions en ligne directe	134,421 67	424,280 20	132,706 45		
	— dus par les époux survivants	13,496 91	33,863 60	15,016 37		
Débite	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	270 "	784 "	172 "	
		{ à l'étranger	8,816 "	32,880 "	4,068 "	
		Permis de port d'armes de chasse	18,464 "	40,984 "	21,952 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		26,315 40	75,590 55	18,961 85	
		— de dimension	143,170 40	522,437 85	147,987 40	
	Visa	Timbres proportionnels	30,233 13	1,875 10	3,488 32	
		Timbres de dimension.	Autres que les journaux étrangers	1,084 86	3,289 47	3,133 84
			Des journaux étrangers	1,321 75	2,182 30	903 72
		Timbres fixes.	Warrants	"	"	"
	Feuilles de patente		13,396 03	17,766 "	13,376 30	
Extra-ordinaires.	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	40,853 "	134,481 20	3,384 "	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	127,460 09	"	
	Timbres de dimension.	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	7,470 "	"	
		Coupures	"	7,902 "	"	
		Papiers blancs pour actes, etc.	60,013 73	83,920 03	42,068 97	
Timbres de dimension.	Affiches	12,767 84	44,941 13	13,058 36		
	Annonces et avis	9,643 "	24,041 34	2,823 07		
A RÉPORTER fr.		2,840,120 00	7,725,322 34	3,351,460 06		

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,513,002 42	1,820,028 16	1,180,104 47	578,300 04	467,903 44	882,050 80	11,861,585 50	
25,506 27	60,980 59	55,225 80	28,702 00	24,904 56	16,107 40	417,757 40	
51,177 45	61,215 57	70,587 04	8,955 40	25,957 05	22,555 86	456,140 50	15,288,302 95
58,010 59	61,168 15	65,961 02	10,020 97	25,001 71	55,710 22	551,950 70	
"	"	"	"	"	"	"	
157 80	157 80	"	275 00	"	"	680 "	
4,390 08	5,212 02	7,027 81	026 55	1,825 19	1,754 20	57,082 24	265,647 02
27,150 60	35,481 43	55,955 05	5,104 52	12,057 55	10,738 78	227,065 68	
9,857 08	15,825 49	10,520 24	2,160 73	2,505 08	4,828 12	73,427 61	2,515,018 75
281,208 57	502,455 87	222,825 05	75,527 16	99,062 57	186,158 47	2,240,401 14	
1,834,100 07	1,205,000 25	690,275 54	277,156 95	94,955 04	235,177 07	8,522,556 80	3,780,461 55
31,596 50	281,455 05	5,412 80	17,942 62	6,660 94	15,085 78	458,124 64	
241,550 09	289,616 55	155,075 42	49,906 97	50,948 78	127,571 05	1,566,126 58	1,536,120 58
27,007 88	25,295 06	9,555 17	1,871 66	5,541 80	15,255 47	146,771 02	146,771 92
120 "	540 "	102 "	74 "	56 "	96 "	2,214 "	
10,256 "	10,112 "	12,500 "	832 "	1,040 "	5,544 "	84,608 "	
23,648 "	54,400 "	55,200 "	12,960 "	16,000 "	50,272 "	262,880 "	
20,080 20	47,080 85	24,571 50	2,845 40	4,721 55	12,806 45	242,575 55	
206,582 65	277,667 80	191,060 25	72,918 70	106,749 60	106,244 75	1,573,210 40	
1,081 40	9,058 15	11,861 55	21 40	201 10	2,729 50	82,569 87	
2,018 25	4,420 75	1,482 04	633 15	2,502 63	1,027 54	21,421 29	
283 45	84 25	465 49	44 56	65 57	55 22	4,088 51	
"	"	"	"	"	"	"	5,525,162 06
24,057 00	5,775 50	15,171 50	4,258 80	1,609 20	7,176 15	100,785 60	
27,464 75	57,020 05	46,507 90	177 95	2,252 45	6,501 80	507,625 10	
"	"	"	"	"	"	127,460 09	
"	"	"	"	"	"	7,470 "	
"	"	"	"	"	"	7,902 "	
41,550 50	20,595 20	48,325 40	2,802 20	5,255 40	15,146 70	517,484 97	
16,957 56	16,552 06	8,209 55	5,064 64	786 22	8 045 17	124,140 51	
4,684 62	4,065 26	5,625 16	210 78	245 06	2,576 28	54,321 77	
4,405,500 50	4,745,992 14	2,872,683 15	968,550 82	971,555 29	1,745,518 55	20,706,480 90	20,706,480 90

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		2,840,120 00	7,725,522 54	5,551,400 00	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	"	500 "	"	
	Droits de grande naturalisation	"	"	"	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	5,550 55	14,219 05	4,005 85	
	Grefle	"	"	"	
	Hypothèques	259 52	1,887 76	468 25	
	Successions	10,028 45	12,608 02	10,984 50	
	Timbre	1,964 14	7,056 25	788 75	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	9,475 77	50,079 86	8,888 51
		en partie	1,767 07	5,049 05	965 56
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État	15 "	5,740 "	15 "	
TOTAUX. fr.		2,866,987 59	7,801,565 09	5,577,574 12	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,495,509 50	4,745,092 14	2,872,685 15	958,550 82	971,555 20	1,745,518 35	20,706,480 00	20,700,480 00
•	•	•	•	500 •	•	1,000 •	1,000 •
•	•	•	•	•	•	•	
4,055 07	10,518 40	4,078 25	2,402 51	4,115 08	5,285 57	55,826 67	165,340 •
•	•	•	•	15 •	•	15 •	
817 37	1,876 35	945 57	601 23	1,045 02	805 50	8,700 22	86,558 40
15,406 17	17,552 65	4,456 29	2,059 87	5,040 68	12,215 91	14,569 71	
586 98	1,047 07	1,220 45	65 •	458 05	574 08	104,598 05	21,061 00
11,560 40	22,548 56	7,100 87	2,061 15	5,845 94	7,042 11	8,465 •	
2,535 75	6,510 18	2,017 70	1,105 10	416 07	1,797 15		153,925 04
520 •	77 50	2,072 50	•	5 •	20 •		
4,520,090 25	4,806,522 69	2,805,481 61	966,805 55	986,977 01	1,775,546 54	30,004,746 05	30,004,746 05

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1885.	1884.		
Enregistrement . . . (30 centimes additionnels)	Actes civils publics	11,861,585 50	10,060,451 53		
	— sous seing privé	417,757 40	595,900 35		
	— judiciaires	450,440 50	450,055 07		
	— d'huissiers	551,050 70	540,403 78		
	Lettres de noblesse	"	351 20		
	Permis de changer de nom de famille	080 "	351 20		
Greffes (50 centimes additionnels)	Mise au rôle	37,982 24	58,101 05		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	227,005 08	250,559 87		
Hypothèques (20 centimes additionnels)	Droits d'inscription	75,427 61	75,208 80		
	— de transcription d'actes de mutation	2,240,401 14	1,860,115 42		
Successions (30 centimes additionnels)	Droits de succession	8,532,536 80	7,128,188 57		
	— de mutation par décès	458,124 64	507,517 50		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,586,126 58	1,405,801 80		
	— dus par les époux survivants	146,771 92	167,026 37		
Débite	Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur	2,214 "	5,004 "	
		{ à l'étranger	84,608 "	45,016 "	
		Permis de port d'armes de chasse	262,880 "	264,000 "	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	242,575 55	225,514 05	
		Timbres de dimension	1,575,210 40	1,518,525 45	
	Visa	Timbres de dimension {	autres que les journaux étrangers	21,421 20	42,465 00
			des journaux étrangers	4,688 51	1,042 10
		Timbres fixes. {	Warrants	"	"
	Extraordinaire	Timbres fixes. {	Feuilles de patente	100,785 00	150,605 75
			Effets de commerce	507,625 10	260,050 55
Timbres proportionnels. {		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	127,400 09	100,444 25	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	7,470 "	"	
		Coupures	7,902 "	11,285 "	
Timbres de dimension. {		Papiers blancs pour actes, etc.	517,484 07	517,828 80	
		Affiches	124,140 51	111,495 00	
	Annonces et avis	54,521 77	55,821 02		
A REPORTER fr.		20,706,480 00	25,028,730 07		

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,801,154 05	"	
23,708 14	"	Les développements ci-contre accusent un accroissement de produits de fr. 3,763,763 92 et sur le chapitre I ^{er} .
"	3,204 28	Principalement applicable aux droits d'enregistrement, d'hypothèque, de succession et de timbre, il est dû en grande partie à l'augmentation de la valeur des propriétés immobilières, causée par la hausse du prix des céréales.
11,457 01	"	Non-seulement cette hausse contribue à élever les prix, mais elle attache à la propriété foncière une faveur qui, en augmentant le nombre d'amateurs, donne lieu à des transactions plus nombreuses et plus importantes.
"	551 20	On remarque aussi une augmentation sensible du produit des timbres proportionnels, qu'il faut attribuer à l'extension qu'ont prise les affaires commerciales.
157 80	"	La diminution des droits d'enregistrement des actes judiciaires et des droits de greffe, est une conséquence de la simplification apportée aux lois de procédure.
"	118 81	Il existe encore d'autres différences, mais ou elles sont insignifiantes, ou elles se rapportent à des produits d'une nature trop variable pour qu'on puisse en préciser les causes.
"	2,804 10	
128 81	"	
371,375 72	"	
1,104,148 52	"	
150,007 14	"	
182,254 78	"	
"	20,254 45	
"	700 "	
41,592 "	"	
"	1,120 "	
17,258 70	"	
56,095 95	"	
11,274 35	"	
"	21,044 70	
3,046 21	"	
"	"	
"	20,820 15	
37,072 75	"	
"	62,084 16	
7,470 "	"	
"	3,381 "	
156 08	"	
12,047 22	"	
500 75	"	
3,923,003 96	146,162 04	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1853.	1854.	
REPORT. fr.		20,700,480 00	25,928,730 97	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	1,000 »	6,000 »	
	{ Droits de grande naturalisation	»	1,000 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement.	55,820 67	52,760 84	
	{ Greffe.	15 »	»	
	{ Hypothèques	8,790 22	7,724 56	
	{ Successions	80,358 40	79,820 13	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en diverses matières.</i>	{ Timbre	14,360 71	13,076 10	
	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au trésor	{ en totalité	104,308 95	123,404 64
		{ en partie	21,061 09	17,427 47
	{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	8,465 »	6,960 60	
TOTALS. fr.		50,604,746 03	26,240,980 11	

ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
3,925,905 96	140,162 94	
"	5,000 "	
"	1,000 "	
1,003 85	"	
15 "	"	
1,005 86	"	
6,512 27	"	
"	700 30	
"	21,065 09	
3,053 02	"	
1,504 40	"	
3,057,700 94	175,935 02	
3,763,705 02		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.
DOMAINES.				
		79,745 20		79,745 20
		95,515 61		95,179 11
		49,652 54		49,652 54
		17,640 10		17,640 10
		744,785 25		744,685 62
		1,522,625 18		1,522,625 18
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Mons à Condé	281,454 88		281,454 88
	— de Pommerœul à Antoing	216,804 85		216,804 85
	— de la Campine	51,422 10		51,422 10
	Petite Nèthe canalisée	25,981 20		25,981 20
	Canal de Gand à Ostende	27,115 58		27,115 58
	— de Ternuzen	15,540 52	5,285,046 74	15,540 52
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	27,011 06		27,559 14
	Autres voies navigables	98,025 52		97,075 12
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	40,544 92		40,240 02
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	50,012 85		50,012 85
— — d'Anvers à Tamise	"		"	
Vente d'arbres, plantations et herbages	87,255 54		86,878 24	
— de terrains provenant d'emprises	55,950 22		55,858 51	
Location de terrains provenant d'emprises	7,080 74		7,606 84	
Droits de pêche	55,510 05		52,472 05	
— de péage consignés revirés au profit du trésor	20,045 44		20,045 44	
1 ^{re} classe : Produits des barrières afferméés et en régie		689,411 84		686,911 77
2 ^e classe : Produits des barrières afferméés et en régie		956,525 70		955,284 12
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	5,815 68	5,459 98
		Location	155 55	108 55
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	64,975 50		64,940 59
	Redevance annuelle pour droits d'usage	"		"
Indemnités pour détérioration de routes		422 70		422 70
TOTAUX fr.	4,750,000 "	4,981,251 40	4,981,251 40	4,974,592 01

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURREMENT sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
"	70,745 29								
356 50	95,515 01								
"	40,652 54								
"	17,040 10								
90 61	744,785 25								
"	1,522,625 18								
"	281,454 88								
"	216,804 85								
"	51,422 19								
"	25,081 26								
"	27,115 58								
"	15,540 52	5,285,800 86	46 88	46 88	"	"	"	285,800 86	
52 82	27,011 06								
52 20	98,025 52								
285 "	40,554 02								
"	50,912 85								
"	"								
357 30	87,255 54								
101 03	55,950 54								
202 00	7,989 74								
1,047 "	55,519 05								
"	20,045 44								
2,500 07	689,411 84								
1,202 68	956,486 80								
575 70	5,815 68								
25 "	155 55	1,697,245 76	58 90	58 90	"	"	52,754 24	"	
25 80	64,975 59								
"	"								
"	422 70								
6,755 61	4,981,145 62	4,981,145 62	85 78	85 78	"	"	52,754 24	285,800 86	
							251,145 62		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Escaut.	"	"	17,561 05
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	20,227 61
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	327,077 05	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine	11,240 90	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	23,081 25	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	23,028 52
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Autres voies navigables	8,545 90	4,073 40	45,046 82
	Routes appartenant à l'État.	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,770 "	5 "
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		23,071 "	5,841 85	"
— — d'Anvers à Tamise		"	"	"
Vente d'arbres, plantations et herbages		227 85	092 "	5,552 52
— de terrains provenant d'emprises		24,090 02	"	"
Location de terrains provenant d'emprises.		1,208 77	1,384 50	755 90
Droits de pêche.		4,400 "	029 "	2,623 50
Droits de péage consignés revirés au profit du trésor		636 06	153 71	709 41
1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.		49,150 "	156,809 85	72,808 75
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		48,869 32	134,689 93	92,631 11
Terrains provenant d'emprises. {	Vente	17 94	805 93	248 34
	Location	4 "	"	71 "
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,222 46	10,237 35	3,355 90	
Redevance annuelle pour droit d'usage.	"	"	"	
Indemnités pour détérioration de routes	"	"	"	
TOTALS. fr.		202,542 34	642,419 62	284,622 23

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
21,785 45	40,500 70	•	•	•	•	70,745 29	
•	•	56,685 50	20,805 22	•	27,028 80	95,515 61	
20,424 73	•	•	•	•	•	40,652 54	
15,218 25	2,421 00	•	•	•	•	17,640 19	
•	591,908 40	•	•	•	552,874 77	744,785 25	
•	905,548 15	•	•	•	•	1,522,025 18	
•	281,454 88	•	•	•	•	281,454 88	
•	210,804 85	•	•	•	•	210,804 85	
•	•	•	20,181 25	•	•	31,422 10	
•	•	•	•	•	•	25,981 26	
5,180 86	•	•	•	•	•	27,115 58	
15,540 52	•	•	•	•	•	15,540 52	3,285,800 80
•	•	•	27,611 06	•	•	27,611 06	
0,904 15	•	20,557 07	•	•	•	08,025 52	
15,204 25	782 •	10,345 52	1,705 55	•	1,525 •	40,554 92	
•	•	•	•	•	•	50,012 85	
•	•	•	•	•	•	•	
57,100 01	20,475 70	51 •	2,050 64	•	20,111 06	87,255 54	
895 •	7,764 06	135 10	•	•	156 50	55,050 54	
•	2,720 80	1,002 60	17 17	•	•	7,980 74	
7,606 •	3,751 67	6,192 •	1,507 56	1,475 50	5,485 •	55,519 05	
407 75	12,558 18	1,555 55	2,026 00	•	2,016 75	20,045 44	
77,107 •	122,715 51	46,825 •	26,641 01	64,761 02	72,595 70	680,411 84	
56,487 57	255,874 54	150,024 25	44,560 95	45,417 22	100,025 13	956,486 80	
93 45	207 57	1,579 52	459 24	417 71	1,015 05	5,815 68	
5 •	•	25 •	8 55	20 •	•	155 55	1,607,245 76
13,775 05	51,815 44	253 14	4,050 05	220 78	1,037 54	64,075 50	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	422 70	•	•	•	422 70	
303,705 74	2,587,267 •	504,420 70	161,281 50	110,510 25	584,768 07	4,081,145 62	4,081,145 62

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1853.	1854.	
DOMAINES.				
	Escaut.	70,745 20	70,752 25	
	Meuse	95,515 01	85,674 51	
	Lys.	40,652 54	40,552 57	
	Dendre.	17,640 19	21,006 02	
	Sambre canalisée.	744,785 25	742,170 24	
	Canal de Charleroy	1,322,025 18	1,517,005 04	
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Mons à Condé.	281,454 88	262,047 15	
	— de Pommerœul à Antoing.	216,804 85	251,106 07	
	— de la Campine	51,422 10	41,155 36	
	Petite Nèthe canalisée	25,981 26	26,546 54	
	Canal de Gand à Ostende	27,115 58	27,427 05	
	— de Terneuzen.	15,540 32	14,577 50	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	27,011 06	29,471 45	
	Autres voies navigables.	98,025 32	70,086 40	
Rivières et canaux.	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	40,554 02	40,262 97	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	50,912 85	51,277 10	
	— — d'Anvers à Tamise.	"	18,074 77	
	Vente d'arbres, plantations et herbages.	87,235 54	59,894 04	
	— de terrains provenant d'emprises.	55,050 34	10,700 24	
	Location de terrains provenant d'emprises.	7,080 74	7,278 42	
	Droits de pêche	55,510 05	42,658 50	
	Droits de péage consignés revirés au profit du trésor	20,045 44	"	
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	689,411 84	687,597 84	
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	956,486 80	885,502 57	
Routes appartenant à l'Etat	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	5,815 68	3,759 65
		Location	155 35	435 80
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	64,975 59	55,170 20	
	Redevance annuelle pour droit d'usage	"	57 80	
	Indemnités pour détérioration de routes	422 70	"	
TOTAUX. fr.		4,981,145 62	4,799,078 19	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	8 96	Différence insignifiante.
9,811 10	"	Cette augmentation doit être attribuée à la circonstance que les réductions de péage accordées en vertu de la loi du 30 juin 1842, ont cessé à la fin de 1854.
119 77	"	Différence insignifiante.
"	5,580 75	On pense que cette diminution est le résultat de la concurrence que le chemin de fer de Dendre et Waes fait à cette rivière.
2,005 00	"	Cette différence, comparée à l'importance des chiffres dont elle est le résultat, est insignifiante.
4,029 54	"	Même observation qu'à l'article précédent.
19,407 75	"	Cette augmentation provient de la grande activité de la circulation sur cette voie navigable.
"	14,501 22	Il y avait eu, en 1854, une augmentation de fr. 23,770 80 c ^s , qui ne s'est pas soutenue.
"	9,753 17	Cette diminution marque un point d'arrêt dans l'activité croissante de la navigation sur ce canal, qui avait donné en plus, en 1854, fr. 11,307 56 c ^s .
"	2,505 08	Cette voie navigable avait produit, en 1854, une augmentation de fr. 8,954 61 c ^s , qui était trop considérable pour se soutenir.
"	311 03	Différences insignifiantes.
771 76	"	
"	1,850 40	Cette différence est peu importante, mais il y a lieu de remarquer qu'elle a succédé à une augmentation de produit de fr. 4,350 32 c ^s que l'année 1854 avait donnée.
27,058 92	"	Cette augmentation est due principalement à l'extension que prend la navigation sur le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maastricht.
271 95	"	
"	564 25	Différences insignifiantes.
"	18,074 77	Ce service a été supprimé à la fin de 1854.
47,541 50	"	Ces produits sont très-variables; en 1854 ils ont donné une augmentation de fr. 17,157 03 c ^s , qui avait succédé à une diminution de fr. 30,466 16 c ^s .
25,250 10	"	La même observation s'applique aux terrains provenant d'emprises qui ont produit, en 1852, fr. 19,540 50 c ^s , et en 1854, fr. 12,332 81 c ^s .
411 82	"	Différence insignifiante.
"	9,150 47	Cette différence en moins a principalement pour cause l'augmentation extraordinaire de fr. 7,662 08 c ^s , que ce produit avait donnée en 1854.
20,045 44	"	Ce produit n'avait pas fait l'objet d'une rubrique spéciale en 1854.
1,814 0	"	Différence insignifiante.
52,894 45	"	En 1854, il y avait eu une différence en moins de fr. 59,132 35 c ^s .
2,070 05	"	
"	302 45	Ces produits sont très-variables; ils dépendent du nombre et de l'importance des terrains ou des arbres et herbages qui sont remis à l'administration des domaines par celle des ponts et chaussées, pour en tirer parti au profit du trésor.
29,805 10	"	
"	37 80	
422 70	"	Produits insignifiants et accidentels.
245,052 47	00,005 04	
182,067 43		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	3,300,000	1,040,151 99	3,342,023 79
		— — affranchies et chargées contre espèces.		168,660 60	
		— de la vente des timbres-poste		2,124,211 20	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	250,000	275,886 15	341,453 89
		— imprimés —		65,567 74	
	Articles d'argent.	Droit	35,000	40,652 30	41,852 98
		Périmés		1,200 68	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	350,000	142,820 56	536,227 78
		— des Pays-Bas.		51,080 47	
		— de Luxembourg		1,605 88	
— de Prusse		329,944 84			
— de la Tour-et-Taxis.		5,145 05			
— de Suisse		2,535 14			
	— de Sardaigne.		2,208 84		
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000	76,921 91	76,921 91	
TOTAUX. fr.		4,000,000	4,358,460 53	4,358,460 53	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1856.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
1,040,151 09	"	1,040,151 09	3,542,025 70	"	"	42,025 70	
108,000 00	"	108,000 00					
2,124,211 20	"	2,124,211 20					
275,880 15	"	275,880 15	541,453 80	"	"	91,453 80	
65,567 74	"	65,567 74					
40,652 50	"	40,652 50	41,832 98	"	"	0,832 98	
798 74	401 94	1,200 08					
63,300 11	70,450 45	142,829 56	556,227 78	"	"	186,227 78	
24,020 40	27,054 07	51,080 47					
845 22	850 66	1,095 88					
136,001 01	172,953 85	320,944 84	76,021 91	"	"	11,921 91	
917 53	4,225 52	5,143 05					
1,824 50	510 55	2,555 14					
1,252 86	1,003 08	2,298 84					
76,921 91	"	76,921 91	76,921 91	"	"	11,921 91	
4,051,058 55	280,502 "	4,558,460 55	4,558,460 55	"	"	558,460 55	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	220,937 »	551,414 44	70,104 75
		— des lettres affranchies et chargées	47,040 10	53,976 70	9,412 80
		— de la vente des timbres-poste.	251,085 10	542,479 »	187,067 50
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	13,160 94	210,004 00	0,774 54
		— des imprimés —	7,050 57	50,882 00	2,071 50
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		8,281 »	50,071 82	2,580 05
	Droits sur les articles d'argent		5,774 20	7,050 80	4,458 40
	Articles d'argent périmés		»	1,200 68	»
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	»	142,820 56	»
		— des Pays-Bas	»	51,980 47	»
		— de Luxembourg	»	1,005 88	»
		— de Prusse	»	520,044 84	»
		— de la Tour-et-Taxis	»	8,143 03	»
		— de Suisse	»	2,555 14	»
		— de Sardaigne	»	2,208 84	»
TOTAUX. fr.		557,032 91	1,770,270 54	282,918 58	

VAUX PUBLICS.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
88,522 60	128,801 21	126,088 72	16,025 85	22,510 80	58,128 02	1,040,151 00	5,542,025 70
12,018 50	14,211 20	19,466 "	2,220 40	4,259 50	5,460 40	168,660 60	
251,026 00	362,658 70	279,575 50	55,550 20	67,200 20	140,095 10	2,124,211 20	
12,559 08	6,757 52	14,257 01	1,040 75	1,561 40	5,045 55	275,880 15	541,455 80
8,512 51	5,098 01	6,812 05	752 64	1,104 15	2,685 99	65,567 74	
4,085 04	5,540 02	5,380 10	285 81	712 04	1,462 56	76,921 01	76,921 01
4,466 20	7,805 00	4,500 50	2,552 00	2,505 "	3,650 40	40,652 50	41,852 08
"	"	"	"	"	"	1,200 68	
"	"	"	"	"	"	142,829 50	556,227 78
"	"	"	"	"	"	51,080 47	
"	"	"	"	"	"	1,005 88	556,227 78
"	"	"	"	"	"	520,041 84	
"	"	"	"	"	"	5,145 05	556,227 78
"	"	"	"	"	"	2,555 14	
"	"	"	"	"	"	2,208 84	
581,580 85	528,721 56	450,077 47	77,000 55	99,613 00	204,451 22	4,558,600 55	4,558,400 55

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1853.	1854.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,040,151 00	1,118,486 54
		— — affranchies et chargées contre espèces	108,000 60	155,027 20
		— de la vente des timbres-poste	2,124,211 20	1,944,958 50
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	275,886 15	210,447 09
		— des imprimés —	65,507 74	62,220 51
	Articles d'argent.	Droit	40,652 50	56,710 80
		Périmés	1,200 68	804 50
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	142,829 56	102,487 00
		— des Pays-Bas	51,980 47	55,207 41
		— de Luxembourg	1,605 88	1,094 54
		— de Prusse	520,044 84	500,511 02
		— de la Tour-et-Taxis	5,145 05	5,684 41
		— de Suisse	2,555 14	2,561 06
		— de Sardaigne	2,298 84	2,728 51
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		76,921 91	68,744 05
TOTAL fr.		4,358,460 55	4,076,055 80	

VAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	60,554 55	
15,033 40	"	L'augmentation de 125,000 francs environ qui s'est produite sur la taxe des lettres, doit être considérée comme normale et n'a d'autre cause qu'un accroissement continu de correspondances.
179,252 70	"	
50,458 10	"	Augmentation normale.
3,547 25	"	Sans cause appréciable.
3,921 50	"	Augmentation normale.
350 20	"	Idem.
40,342 47	"	
"	5,226 94	
"	208 06	
20,635 82	"	La majoration de plus de 75,000 francs qui s'est produite sur les remboursements des offices étrangers, est due en grande partie au développement des correspondances transitant par la Belgique.
"	541 56	
"	225 02	
	420 67	
8,177 88	"	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre d'abonnements pris à la poste et à l'extension du service d'encaissement des quittances d'éditions.
350,485 45	74,056 90	
262,420 55		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recvu

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	450,000 °	"	110,779 10

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1856.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
110,779 16	.	.	110,779 16	.	39,220 84	.	

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1833.	1834.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,779 16	101,908 23

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,870 95	"	L'augmentation ou l'abaissement de ce produit, dépendent d'éventualités qui ne comportent aucune explication.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs		0,550,058 55	
Bagages		658,774 70	
Équipages		25,457 06	
<i>Chemin de fer</i>	22,000,000 »	292,875 59	25,250,745 75
Chevaux et bestiaux			
Marchandises		12,656,915 06	
Produits extraordinaires		204,120 51	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		12,555 »	
	22,000,000 »	25,250,745 75	25,250,745 75
Télégraphes	270,000 »	287,724 25	287,724 25
TOTAUX fr.	22,270,000 »	25,518,467 08	25,518,467 08

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
22,802,580 83	a) 428,362 00	23,230,743 75	"	"	"	1,230,743 75	a) Dans cette somme n'est pas comprise celle de 77,953 francs 26 c ^s qui restait due au 31 décembre 1855, par les sociétés des chemins de fer de Mons à Mangne et de l'Entre-Sambre et Meuse.
22,802,580 83	428,362 00	23,230,743 75	"	"	"	"	
b) 285,110 00	2,014 10	287,724 25	"	"	"	17,724 25	b) Cette somme comprend 44,893 francs 39 c ^s , à rembourser aux offices télégraphiques étrangers pour 1853, et qui était encore inconnue au moment de clôturer ledit état.
23,087,490 89	450,977 09	23,518,467 08	"	"	"	1,248,467 08	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1853.	1854.
<i>Chemin de fer</i>		
Voyageurs	9,350,058 35	8,920,020 13
Bagages	658,774 76	508,025 45
Équipages	25,457 06	54,586 60
Chevaux et bestiaux	282,875 59	207,179 99
Marchandises	12,650,913 66	11,792,744 81
Produits extraordinaires	204,129 31	202,498 65
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	12,555 "	12,250 "
	25,250,745 75	21,767,885 59
<i>Télégraphes</i>	287,724 25	297,608 14
TOTAUX. fr.	25,518,467 08	22,065,493 73

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
420,418 92	•	Cette augmentation peut être attribuée à la continuation des trains express, à l'achèvement du chemin de fer de Dendre et Wuex, à l'ouverture du chemin de fer de Louvain à Charleroy, à l'exposition universelle de Paris, etc. Idem.
60,740 55	•	
•	9,120 54	Le produit des équipages continue à baisser en raison de l'extension donnée aux voies ferrées.
75,695 60	•	La majoration que présente cet article est due, sans doute, à la nécessité dans laquelle se sont trouvés plusieurs pays de remonter leur cavalerie à la suite de la guerre de Crimée.
844,168 85	•	L'accroissement du produit des marchandises prend un caractère normal de plus en plus déterminé.
61,650 68	•	Ce produit est variable.
325 •	•	Idem.
1,471,087 68	9,120 54	
1,462,858 14		
•	0,883 80	Cette diminution est le résultat de l'ouverture de plusieurs lignes télégraphiques nouvelles en concurrence avec les lignes belges.
1,452,074 25	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.	
<i>Domaines.</i> <i>(Valeurs capitales.)</i>					
	Loi du 27 mai 1857.		2,509 25	2,509 25	
	— du 30 juin 1840		1,400 .	1,400 .	
	— du 5-6 juin 1850		"	"	
	— du 25 août 1851		"	"	
	— du 11 juin 1855.		60,172 27	59,910 09	
	Autres aliénations.		72,050 58	71,865 54	
	Produits. {	des successions en déshérence.		10,750 45	10,515 15
		nets des épaves		1,169 07	1,169 07
	Prix de vente d'objets mo- biliers hors d'usage	provenant du Département des Finances		0,418 24	0,418 24
		— — de la Guerre	800,000 .	126,520 50	125,002 70
		— — de la Justice		15,158 25	5,065 25
		— — des Travaux publics.		12,555 10	12,555 10
		— — de l'Intérieur		2,105 20	2,105 20
	— — des Affaires Étrangères.		2,512 .	2,512 .	
Rembourse- ment de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		271,535 27	260,255 27	
	de créances ordinaires		505,907 42	266,855 12	
	divers		"	"	
Rachat et transfert de rentes		7,614 63	7,614 63		
Transactions en matière domaniale		1,050 46	1,050 46		
Domages-intérêts pour inexécution de conventions.		18,440 64	5,101 84		
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		1,185 31	1,185 31		
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,541 28	1,541 28		
Produit d'objets saisis et confisqués		1,086 55	1,086 55		
A REPORTER. fr.	800,000 .	024,569 65	024,569 65	856,810 41	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise l'année	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
"	2,500 25								
"	1,400 0								
"	"								
"	"								
262 18	60,172 27								
" 21	71,805 55								
"	10,513 15								
"	1,160 67								
"	9,418 21								
"	125,002 70								
2,726 60	8,089 85								
"	12,555 10	875,813 52	48,756 55	996 52	"	47,760 01	"	75,813 52	
"	2,165 20								
"	2,312 0								
"	200,255 27								
2,006 12	209,519 24								
"	"								
"	7,014 65								
"	1,050 46								
13,347 80	18,449 64								
"	1,185 51								
"	1,541 28								
"	1,086 55								
10,002 91	875,813 52	875,813 52	48,756 55	996 52	"	47,760 01	"	75,813 52	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	En 1855.	
REPORT. fr.	800,000 »	924,569 65	924,569 65	856,810 41	
Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		825,527 21		809,455 79	
— de chablis, bois de délit et d'égages . . .		64,229 15		56,968 20	
— d'objets saisis et confisqués		97 50		97 50	
— de glandée, panage, foins et herbages . . .		7,687 45		5,455 45	
Forêts . . . Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	900,000 »	4,101 »	935,025 47	2,987 25	
— du droit de chasse		5,411 78		5,411 78	
— du droit de pêche (baux et licences) . . .		2,912 35		2,845 00	
Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral.		21,677 82		19,207 57	
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,911 25		5,911 25	
Indemnités pour carbonisation		1,580 »		1,180 »	
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		9,065 79		8,770 79	
— de cafés-restaurants		28,256 65		28,256 65	
— d'herbages, d'oseraies, etc.		10,451 15		10,591 15	
— de vidanges		647 50		647 50	
Dépenses des chemins de fer. Argent non réclamé.	60,000 »	»	113,716 54	»	
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.		9,150 50		9,150 50	
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		4,962 50		4,962 50	
— d'objets non réclamés.		5,705 40		5,705 40	
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		47,557 25		47,557 25	
École militaire. — Pensions des élèves		85,272 50		85,272 50	
École vétérinaire. Pensions des élèves		25,940 99		21,547 50	
— d'animaux malades		6,122 58		6,122 58	
Produits consommés en nature		»		»	
— des ventes d'objets divers		4,505 50		4,505 50	
Établissements de Ruysselede et de Beernem		194,805 14		145,760 66	
Établissements et services régis par l'État. Haras. { Produit de la vente des chevaux réformés . . .	221,500 »	5,720 »	466,288 47	5,720 »	
— des saillies des étalons au dépôt central.		555 »		555 »	
— d'objets divers		1,406 »		1,406 »	
Bénéfices de la fonderie de canons		55,401 56		55,401 56	
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,448 »		15,448 »	
— au Bulletin du Musée de l'industrie		2,005 40		2,005 40	
— au Recueil spécial des brevets d'invention.		504 »		504 »	
Produit du Moniteur		18,007 20		18,007 20	
— des examens universitaires		72,770 »		72,770 »	
A REPORTER. fr.	1,981,500 »	2,450,600 15	2,450,600 15	2,270,581 82	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
19,002 91	875,815 32	875,815 32	48,756 55	006 52	"	47,760 01	"	75,815 52	
2,750 37	812,215 10								
20,870 51	57,858 71								
"	07 50								
"	5,435 45								
1,205 75	4,191 "	015,089 "	19,056 47	"	"	19,056 47	"	15,089 "	
"	5,411 78								
68 75	2,912 35								
2,580 25	21,677 82								
"	5,911 25								
200 "	1,580 "								
257 35	9,028 14								
"	28,256 05								
"	10,591 15								
"	647 50	115,658 80	77 05	40 "	"	37 05	"	55,658 80	
"	"								
"	0,150 30								
"	4,902 50								
"	5,705 40								
"	47,557 25								
"	85,272 50								
4,552 49	25,609 99								
"	0,122 58								
"	"								
"	4,305 50								
15,455 70	161,191 36								
"	5,720 "								
"	555 "	452,569 09	55,018 78	448 80	"	55,469 08	"	210,869 09	
"	1,406 "								
"	55,401 50								
"	15,448 "								
"	2,005 40								
"	504 "								
"	18,097 20								
"	72,770 "								
06,529 08	2,556,910 00	2,556,910 00	102,689 25	1,485 12	"	101,204 11	"	555,410 90	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1853.
REPORT.	1,981,500 *	2,459,600 15	2,459,000 15	2,270,381 82
Produits des examens et visa des diplômes		7,745 *		7,745 *
— des diplômes des artistes vétérinaires		1,295 *		1,295 *
— des brevets d'invention		48,011 11		47,761 11
— des jeux de Spa		171,591 54		171,262 02
— du quart des salaires sur transcriptions		37,504 26		37,504 20
Restitutions volontaires		182 *		182 *
Indemnités pour remplacement		79,476 75		70,476 75
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		8,269 50		8,269 50
— pour construction d'usines	350,000 *	1,050 *	457,670 01	1,050 *
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		59 19		59 10
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		113 85		113 85
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		76,658 56		76,658 56
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor		577 10		577 10
Musée populaire de Belgique		4,500 *		"
Subsides pour construction de routes		96 27		96 27
Taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		901 *		961 *
Fermages de biens-fonds et bâtiments		48,679 08		44,565 78
— de la pêche		"		"
Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments		60,595 00		60,404 49
{ Vente d'herbages et d'arbres		55,202 54		54,805 25
{ Recettes diverses (pêche et chasse)		5,551 55		5,421 55
Arrérages de rentes		5,885 28		5,551 50
Redevances pour concessions de prises d'eau	240,000 *	457 08	236,502 81	457 08
— diverses		"		"
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		49,460 86		40,069 86
— de créances ordinaires		77,150 95		76,520 95
Produits de la calamine		7,500 *		7,500 *
— des sablières (forêts exceptées)		69 80		69 80
TOTAUX. fr.	2,571,500 *	5,165,775 85	5,165,775 85	2,985,100 15

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		à recourir sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget							
66,520 08	2,356,910 90	2,356,910 90	102,689 23	1,485 12	"	101,204 11	"	555,410 90	
"	7,745 "								
"	1,205 "								
250 "	48,011 11								
128 62	171,501 54								
"	57,304 26								
"	182 "								
"	79,476 73								
"	8,200 50								
"	1,030 "	455,504 55	2,276 56	"	"	2,276 56	"	85,504 55	
"	59 19								
"	115 85								
"	76,058 56								
"	577 10								
2,225 44	2,225 44								
"	96 27								
"	961 "								
4,214 20	48,579 08								
"	"								
101 50	60,595 99								
60 "	34,955 25								
110 "	5,551 55								
530 91	3,882 21								
"	457 08	285,862 65	840 18	347 11	"	495 07	"	45,662 65	
"	"								
"	49,069 86								
720 "	77,040 93								
"	7,500 "								
"	69 80								
74,807 75	3,057,967 88	3,057,967 88	105,805 97	1,852 25	"	103,975 74	"	486,467 88	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1857	"	"	"
		— du 30 juin 1840	50 "	"	"
		— des 5-6 juin 1850	"	"	"
		— du 25 août 1851	"	"	"
		— du 11 juin 1853	"	"	"
		Autres aliénations	1,080 "	12,816 40	50 "
	Produits	des successions en déshérence	"	6,545 61	1,348 40
		nets des épaves	35 41	"	1,134 26
		provenant du Département des Finances	"	445 50	"
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de la Guerre	8,577 04	13,035 12	10,110 91
		— — de la Justice	595 20	2,972 02	315 69
		— — des Travaux publics	1,411 40	199 55	2,418 87
		— — de l'Intérieur	185 "	546 "	"
		— — des Affaires Étrangères	2,010 "	"	502 "
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	11,768 98	5,565 21	"
		de créances ordinaires	20,846 56	105,194 90	"
		divers	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	18 "	"	"
		Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions	255 26	3,865 14	"	
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"	
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	590 14	
	Produit d'objets saisis et confisqués	7 50	50 "	249 50	
A REPORTER, fr.		46,420 95	147,031 45	16,297 60	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	2,500 25	2,500 25	
"	1,550 "	"	"	"	"	1,400 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	60,172 27	60,172 27	
175 17	55,877 07	1,482 40	52 "	"	550 51	71,865 55	
102 45	"	2,401 08	20 "	"	95 50	10,515 13	
"	"	"	"	"	"	1,160 67	
1,274 25	522 09	102 "	"	8 50	7,007 "	9,418 24	
10,573 65	20,025 62	45,542 50	4,500 50	7 10	4,551 86	125,602 70	
1,084 55	"	2,749 60	109 25	25 25	142 29	8,680 85	
6,561 25	984 50	267 "	597 67	"	294 90	12,555 10	
"	46 "	1,100 10	370 10	"	118 "	2,165 20	875,815 52
"	"	"	"	"	"	2,512 "	
"	53,258 63	220,604 45	"	"	"	269,235 27	
10,546 52	5,218 16	124,667 45	5,172 59	"	1,875 48	269,519 24	
"	"	"	"	"	"	"	
"	649 20	"	6,632 73	148 20	166 50	7,614 65	
"	50 "	1,000 46	"	"	"	1,050 46	
15,941 02	162 52	200 "	"	"	45 "	18,449 64	
275 "	"	910 51	"	"	"	1,185 51	
"	"	1,075 46	"	"	75 68	1,541 28	
159 "	181 15	587 20	50 "	22 40	"	1,086 55	
45,575 52	127,283 64	400,540 99	15,364 44	200 45	77,202 24	875,815 52	875,815 52

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REVENUS. fr.	40,420 05	147,051 43	10,207 00	
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	485,484 60	240 11	
	— de ébblis, bois de délit et d'élagages	"	55,245 21	"	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, paillage, foins et herbages	"	"	"	
	Fermage des propriétés dépendantes des forêts.	"	4,071 "	"	
	— du droit de chasse.	"	"	"	
	— — de pêche (baux et licences)	"	1,235 55	"	
	Cessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	25 "	"	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation.	"	"	"	
	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,370 50	755 10	1,491 "	
	— de cafés-restaurants	5,950 60	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	250 "	607 50	2,528 80	
	— de vidanges	406 50	"	56 "	
Dépendances des chemins de fer	Argent non réclamé	"	"	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	5 "	"	"	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,682 50	"	"	
	— d'objets non réclamés	"	5,705 40	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	18 75	45,605 50	211 "	
	École militaire. — Pensions des élèves	1,200 "	62,772 50	6,000 "	
	École vétérinaire.	{ Pensions des élèves.	"	25,609 99	"
		{ — d'animaux malades.	"	6,122 58	"
		{ Produits consommés en nature	"	"	"
	Établisse- ments et services régis par l'État.	{ — des ventes d'objets divers	"	4,505 50	"
Établissements de Ruysselede et de Beernem.		1,817 60	12,705 80	101,451 99	
Haras		{ Produit de la vente des chevaux réformés	"	5,720 "	"
		{ — des saillies des étalons	"	535 "	"
	{ — d'objets divers.	"	1,406 "	"	
Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"		
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	876 "	2,200 "	1,494 "		
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	2,005 40	"	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	504 "	"	
	Produit du <i>Monteur</i>	"	18,007 20	"	
— des examens universitaires	"	45,200 "	"		
A REPORTER. fr.		60,076 40	927,076 06	151,556 56	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
45,575 52	127,285 64	400,540 90	15,364 44	209 45	77,202 24	875,815 52	875,815 52
"	"	61,505 20	"	100,555 19	76,622 06	312,215 16	
"	"	2,252 "	"	561 50	"	57,858 71	
"	6 50	"	"	91 "	"	97 50	
"	"	5,560 45	"	80 "	"	5,455 45	
"	"	"	"	120 "	"	4,101 "	
"	"	924 78	"	1,503 "	1,184 "	3,411 78	915,089 "
"	65 "	"	"	1,611 80	"	2,012 55	
"	"	5,205 08	"	769 75	17,610 09	21,677 82	
"	"	"	"	5,008 27	2 00	5,011 25	
"	"	"	"	1,580 "	"	1,580 "	
2,645 88	821 17	1,722 04	241 55	"	"	0,028 14	
5,050 "	4,621 05	12,505 "	"	"	"	28,256 65	
955 "	4,050 50	777 85	410 50	"	805 "	10,591 15	
102 "	85 "	"	"	"	"	647 50	
"	"	"	"	"	"	"	115,658 80
68 18	1,976 44	7,082 68	"	"	"	9,150 50	
"	"	280 "	"	"	"	4,962 50	
"	"	"	"	"	"	5,705 40	
160 "	1,240 "	1,515 50	788 50	"	"	47,557 25	
200 "	9,800 "	2,200 "	800 "	400 "	1,000 "	85,272 30	
"	"	"	"	"	"	25,690 00	
"	"	"	"	"	"	6,122 58	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,505 50	
15,994 87	11,724 50	15,055 20	1,164 40	856 80	2,555 20	101,194 56	
"	"	"	"	"	"	5,720 "	
"	"	"	"	"	"	355 "	452,560 60
"	"	"	"	"	"	1,496 "	
"	"	35,401 56	"	"	"	35,401 56	
1,758 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,170 "	2,076 "	15,448 "	
"	"	"	"	"	"	2,005 40	
"	"	"	"	"	"	504 "	
"	"	"	"	"	"	18,007 20	
12,500 "	"	15,270 "	"	"	"	72,770 "	
80,587 45	164,210 80	567,445 05	19,093 50	204,828 70	179,827 45	2,556,010 00	2,556,010 00

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Répond. fr.		00,976 40	927,676 06	151,356 56	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	087 91	1,473 61	655 11	
	— des diplômés des artistes vétérinaires	"	1,205 "	"	
	— des brevets d'invention	1,054 92	51,218 58	914 92	
	— des jeux de Spa.	"	"	"	
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,835 88	7,054 65	4,099 40	
	Restitutions volontaires	"	"	52 "	
	Indemnités pour remplacement.	5,854 "	11,501 91	5,247 "	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	"	952 38	952 38	
	— pour construction d'usines	"	"	"	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	8 20	2 07	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	"	20 90	"	
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	3,451 72	17,101 82	2,505 97	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	"	182 50	71 60	
	Musée populaire de Belgique	"	2,225 44	"	
	Subsides pour construction de routes.	"	"	"	
Taxe perçue conformément à l'article 65 de la convention littéraire faite avec la France	"	961 "	"		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments	5,251 80	22,086 63	7,025 29	
	— de la pêche	"	"	"	
	Cébie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments	17,019 45	1,020 "	8,070 53
		Vente d'herbages et d'arbres	6,672 25	"	25,011 93
		Recettes diverses (pêche et chasse)	527 50	"	1,185 "
	Arrérages de rentes	254 71	255 70	"	
	Redevances pour concession de prises d'eau	"	1 "	"	
	— diverses	"	"	"	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	1,011 56	18,525 20	240 "	
	— de créances ordinaires.	1,054 "	9,512 16	"	
Produits de la calamine.	"	"	"		
— des sablières (forêts exceptées)	"	"	"		
TOTALS. fr.		107,550 10	1,055,450 72	186,954 76	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
 DE L'ALBECIE 1855

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	NAINAUT	LIEGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
80,587 45	104,219 80	507,415 05	10,993 50	204,828 76	170,827 45	2,550,910 90	2,550,910 90
712 52	1,072 97	570 59	402 71	416 "	875 08	7,745 "	
"	"	"	"	"	"	1,205 "	
1,604 92	5,107 95	6,844 92	40 "	20 "	1,114 92	48,011 11	
"	"	171,591 54	"	"	"	171,591 54	
5,881 27	5,100 90	4,559 94	2,152 74	5,250 88	2,001 62	57,504 26	
"	"	100 "	"	"	50 "	182 "	
5,847 "	24,080 "	10,755 "	5,057 "	5,462 82	9,222 "	70,470 75	
170 "	5,357 60	952 38	317 46	"	1,587 50	8,269 50	
"	150 "	900 "	71	"	"	1,050 "	455,594 55
"	21 57	5 94	"	"	"	50 10	
"	"	88 77	653 75	95	5 25	115 85	
4,852 74	19,087 15	5,408 50	"	16,505 75	9,022 98	70,058 56	
2 80	150 45	169 75	"	"	"	577 10	
"	"	"	"	"	"	2,225 44	
"	"	"	"	98 27	"	96 27	
"	"	"	559 50	"	"	901 "	
2,027 82	2,507 54	2,062 54	"	508 07	6,895 19	48,579 98	
"	"	"	235 "	"	"	"	
6,012 46	19,520 72	2,252 54	3,205 50	"	4,287 44	60,505 99	
1,465 50	"	"	"	"	4 "	54,955 23	
495 90	1,298 15	"	2,054 40	"	25 "	5,551 55	
1 71	454 77	55 54	"	555 17	554 21	5,882 21	
"	256 08	"	"	"	180 "	457 08	285,662 65
"	"	"	"	"	"	"	
1,650 80	1,809 26	25,855 04	"	"	"	49,069 86	
1,208 09	722 65	64,054 05	"	"	"	77,040 93	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	60 80	"	"	"	"	60 80	
113,508 78	240,506 12	868,757 47	55,027 06	220,224 65	216,047 32	3,057,967 88	3,057,967 88

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1855.	1854.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Loi du 27 mai 1857	2,509 25	1,417 15	
	— du 30 juin 1840	1,400 "	10,655 25	
	— des 3-6 juin 1850.	"	"	
	Prix de vente de biens immeubles. — du 25 août 1851	"	"	
	— du 11 juin 1855	60,172 27	26,691 75	
	— du 24 mars 1854	"	6,200 "	
	Autres aliénations	71,865 55	41,256 82	
	Produits	de successions en déshérence.	10,515 15	8,124 75
		nets des épaves.	1,169 67	1,045 04
		de biens séquestrés	"	54,557 72
		provenant du Département des Finances	9,418 24	56,808 54
		— — de la Guerre	125,602 70	80,400 76
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de la Justice	8,689 85	22,256 50
		— — des Travaux publics.	12,555 10	29,721 50
		— — de l'Intérieur.	2,165 20	4,485 50
		— — des Affaires Étrangères.	2,512 "	2,105 00
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	269,255 27	15,551 49
		de créances ordinaires	269,519 24	605,941 50
		divers.	"	5,545 25
		Rachat et transfert de rentes.	7,614 63	1,275 10
	Transactions en matière domaniale.	1,050 46	6,200 "	
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions	18,449 64	9,067 65	
	Refournement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	1,185 51	157 67	
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	1,541 28	1,067 12	
	Produits d'objets saisis et confisqués	1,086 55	270 00	
	Rachat d'un droit de plantation.	"	655 92	
A REPORTER. fr.		875,815 32	1,009,022 21	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
802 12	•	Sans explication.
•	0,255 25	Cette différence en moins est la conséquence des ventes faites successivement, depuis 1840 jusqu'en 1854.
•	•	Tous les produits des ventes faites en exécution des lois des 3-6 juin 1850 et 25 août 1851, ont été recouverts dans la période de 1850 au 31 décembre 1855.
•	•	
55,480 54	•	Cette différence s'explique par la circonstance que les ventes dont il s'agit n'ont commencé à être opérées que dans le courant de l'année 1854.
•	0,200 •	En 1855 ce produit a été confondu dans l'article suivant (autres aliénations).
50,020 75	•	Cette différence en plus est le résultat des recouvrements des prix des biens vendus en 1854 et 1855, en exécution de la loi du 14 mars 1854.
2,588 58	•	Ce produit, essentiellement accidentel, s'était élevé, en 1852, à fr. 13,022 12 c ^{ts} , et en 1855, à fr. 16,878 66 c ^{ts} .
120 05	•	Différence insignifiante.
•	54,557 72	Ce produit était tout à fait exceptionnel.
•	27,500 10	
43,201 04	•	
•	15,500 56	L'ensemble de ces produits présente une différence en moins de fr. 47,053 12 c ^{ts} , qui s'explique, comme les différences partielles en plus et en moins, par la nature éventuelle de ces recettes.
•	17,180 20	
•	2,518 50	
206 10	•	
255,705 78	•	Cette différence provient de ce qu'en 1854, on a compris des remboursements de créances du fonds de l'industrie parmi les créances ordinaires.
•	500,422 20	La circonstance dont il vient d'être parlé et l'extinction d'un grand nombre de ces créances, résultant des remboursements opérés pendant les années antérieures et notamment en 1854, expliquent la différence en moins des produits des créances ordinaires en 1855. — Il faut remarquer, en outre, que depuis plusieurs années il n'a pas été fait de nouveaux prêts.
•	3,345 25	Cette somme a pour objet une recette tout à fait accidentelle.
6,350 55	•	Les variations de ces produits tiennent à leur nature éventuelle.
•	5,160 54	
9,581 09	•	
1,027 64	•	Différence insignifiante.
474 16	•	En calculant les produits de 1853, de 1854 et de 1855, on trouve une moyenne de 1,613 francs, à peu près égale à la recette de 1855.
806 05	•	Ces produits sont accidentels.
•	055 02	Article ouvert exceptionnellement en 1854.
582,056 10	515,865 08	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
REPORT. fr.		873,815 52	1,000,022 21
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	812,213 10	804,793 24
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	57,858 71	74,952 65
	— d'objets saisis et confisqués.	07 50	55 25
	— de glandée, panage, foin et herbages.	5,433 43	5,000 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	4,101 "	5,706 71
Forêts	— du droit de chasse.	5,411 78	5,510 00
	— — de pêche (baux et licences)	2,012 35	2,401 80
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	21,077 82	18,747 25
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,011 25	0,502 35
	Indemnités pour carbonisation	1,580 "	1,320 "
	Recettes diverses	"	25 18
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	0,028 14	8,870 40
	— de cafés-restaurants	28,256 05	20,758 05
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	10,301 15	10,551 10
	— de villanges	047 50	377 "
Dépendances des chemins de fer.	Argent non réclamé	"	140 87
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	0,150 50	4,355 22
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,002 50	5,371 80
	— d'objets non réclamés	5,705 40	5,540 70
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	47,557 25	4,047 00
	École militaire. — Pensions des élèves	85,272 50	89,023 78
École vétérinaire.	— Pensions des élèves	25,000 00	25,084 "
	— d'animaux malades	0,122 58	0,068 57
	Produits consommés en nature	"	"
	— de vente d'objets divers	4,505 50	7,950 40
	Établissements de Ruyssede et de Beernem	161,194 50	55,485 54
Établissements et services régis par l'Etat.	— Produit de la vente des chevaux réformés	5,720 "	0,070 67
	Haras	553 "	727 20
	— des saillies des étalons au dépôt central	1,406 "	1,758 50
	— d'objets divers	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons	35,401 50	26,956 11
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,448 "	15,403 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	2,005 40	5,870 90
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	504 "	"
	Produit du <i>Monteur</i>	18,007 20	17,204 07
	— des examens universitaires.	72,770 "	"
	— de la broyeur du <i>Frygeweid</i>	"	477 25
A REPORTER. fr.		2,356,010 00	2,205,218 11

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
582,050 10	515,865 08	
"	82,582 08	Cette différence s'explique par la circonstance que ces produits avaient donné, en 1854, une augmentation exceptionnelle de fr. 97,855 35 c ^s .
"	17,115 94	Ces produits sont de leur nature très-variables; en 1854 ils ont déjà éprouvé une diminution de 36,100 francs 64 c ^s , qui succédait à une augmentation de fr. 46,773 45 c ^s .
64 25	"	Produit insignifiant et accidentel.
"	254 85	
394 20	"	Différences insignifiantes.
"	105 12	
420 35	"	
2,950 50	"	Cette différence provient de ce que l'activité des extractions de minerais s'étant ralentie, le produit de cette année avait présenté une diminution de fr. 3,381 28 c ^s .
"	301 10	Différences insignifiantes.
60 "	"	
"	25 18	Cet article a été ouvert exceptionnellement en 1854.
148 65	"	Différence insignifiante.
1,408 "	"	Ces produits tendent à s'accroître par l'activité de la circulation sur les chemins de fer. En 1854, il y a déjà eu une augmentation de fr. 923 05 c ^s .
57 05	"	Différences insignifiantes.
70 50	"	
"	140 87	Produit accidentel.
4,397 08	"	Ce produit dépend du nombre et de la valeur des parcelles qui sont remises au domaine pour être aliénées.
"	400 30	Différences insignifiantes.
358 70	"	
42,380 65	"	Le produit de 1855 est tout à fait exceptionnel. — Il a été : en 1852, de fr. 3,053 35 c ^s ; en 1853, de 8,000 francs
25,646 62	"	Admission d'un plus grand nombre d'élèves en 1855.
615 00	"	Différences insignifiantes.
54 01	"	
"	"	
"	3,624 00	Ce produit avait donné, en 1854, une augmentation de fr. 3,872 74 c ^s .
125,700 02	"	Cette différence provient de ce que la somme à payer par l'administration des prisons, pour l'entretien pendant l'année 1854, de jeunes prisonniers reclus à l'école de Ruysselle, n'a été recouvrée qu'en 1855.
"	5,350 67	Ce produit est tout à fait accidentel; en 1853 il n'était nul, ce qui explique qu'il a dû être plus élevé en 1854 qu'en 1855.
"	302 20	En 1854, il y avait eu une augmentation de fr. 622 20 c ^s , qui ne s'est pas soutenue.
"	262 30	Ce produit ayant été nul en 1853, a par cela seul été plus élevé en 1854 qu'en 1855.
8,465 25	"	Cette augmentation, ainsi que celle de fr. 25,062 45 c ^s , obtenu en 1854, provient du nombre de commandes importantes qui ont été terminées en 1854 et 1855.
45 "	"	Différence insignifiante.
"	1,376 50	En 1854, il y avait eu une augmentation de fr. 1,318 24 c ^s .
504 "	"	
805 15	"	Sans explication.
72,770 "	"	En 1854, ce produit avait été recouvré par les agents des jurys d'examen.
"	477 25	En 1855, cette bruyère n'a pas donné de produits.
070,548 42	028,855 65	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1883.	1884.	
REPORT. fr.		2,356,010 90	2,295,218 11	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	7,745 "	6,245 85	
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,295 "	1,105 "	
	— des brevets d'invention.	48,011 11	40,878 40	
	— des jeux de Spa	171,391 54	185,260 57	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	57,504 26	55,817 99	
	Restitutions volontaires	182 "	695 20	
	Indemnités pour remplacement	79,476 75	86,628 40	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	8,269 50	6,186 64	
	— pour construction d'usines.	1,050 "	425 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	50 19	14 84	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	115 85	157 61	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	76,658 56	78,521 96	
	Fonds et valeurs déposés aux grefes et acquis au trésor	577 10	458 "	
	Musée populaire de Belgique.	2,225 44	"	
	Subsides pour construction de routes	96 27	245 "	
	Taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France.	961 "	"	
	De toute autre nature	"	5,561 12	
	<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	48,579 98	44,262 81
— de la pêche.		"	"	
Génie militaire. {		Location de biens-fonds et bâtiments	60,595 99	61,056 85
		Vente d'herbages et d'arbres.	54,955 25	50,571 84
		Recettes diverses (pêche et chasse).	5,551 55	1,595 55
Arrérages de rentes.		5,882 21	5,818 20	
Redevances pour concessions de prises d'eau		457 08	450 62	
— diverses		"	110 19	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		40 069 86	40,505 08	
— de créances ordinaires		77,040 95	121,212 28	
Produits de la calamine.		7,500 "	7,500 "	
— des sablières (forêts exceptées)	60 80	"		
Recettes diverses	"	46 47		
TOTAL. fr.		5,057,967 88	5,049,907 60	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
670,548 42	628,855 05	
1,490 17	"	Sans explication.
100 "	"	
7,152 71	"	En 1854, ce produit était tombé de fr. 70,859 89 c ^s à 40,878 40 c ^s , par l'effet de la loi du 24 mai 1854, qui a fixé la première annuité à 10 francs, tandis que le brevet n'était délivré antérieurement que moyennant une taxe de 25 francs au minimum.
"	15,860 05	
5,480 27	"	
"	515 20	
"	7,151 75	
2,082 80	"	
625 "	"	
24 55	"	Sans explication, à cause de la nature éventuelle de ces produits.
"	25 70	
"	1,865 60	
150 10	"	
2,225 44	"	
"	148 75	
961 "	"	
"	5,561 12	
4,517 17	"	Différence due au bon résultat de quelques relocations.
"	"	
"	460 84	Différence d'autant plus insignifiante qu'elle ne fait que compenser une augmentation de fr. 351 61 c ^s , obtenue en 1854.
4,583 59	"	En 1854, il y avait eu une différence en moins de fr. 2,112 91 c ^s .
2,156 "	"	Cette augmentation provient d'articles nouveaux, mis en location à la fin de 1854.
64 01	"	
"	15 54	Différences insignifiantes.
"	110 10	Produit accidentel.
8,506 78	"	Cette augmentation a pour cause les délais accordés en 1854.
"	44,171 55	Cette diminution provient des remboursements de capitaux effectués en 1854.
"	"	
60 80	"	Produits insignifiants et accidentels.
"	46 47	
708,640 47	700,580 10	
8,060 28		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »	»	204,651 28
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	643,000 »	»	675,054 54
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	40,345 24
— des droits de chancellerie	50,000 »	»	52,520 50
— — de pilotage et de fanal	500,000 »	»	607,167 35
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »	»	126,704 70
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 »	»	260,142 07
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	125,000 »	»	252,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »	»	273,170 14
TOTAUX fr.	2,008,000 »	»	2,455,515 70

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855	En 1850	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
170,588 04	25,242 54	»	204,051 28	»	»	94,631 28	
075,054 54	»	»	675,054 54	»	»	30,051 54	
46,545 24	»	»	46,545 24	»	5,056 70	»	
51,754 50	786 »	»	52,520 50	»	»	2,520 50	
007,167 55	»	»	607,167 55	»	»	17,167 55	
10,401 18	106,505 22	»	125,704 70	»	14,205 50	»	
a) 248,752 55	10,410 44	»	260,142 97	»	»	10,142 97	
»	252,500 »	»	252,500 »	»	»	107,500 »	
»	275,179 14	»	275,179 14	»	»	115,179 14	
					17,862 06	575,175 76	
1,800,892 56	654,421 14	»	2,455,313 70	»		557,313 70	

TOTAL.	
1855.	1850.
Administration des contributions directes	60,758 35
de l'enregistrement	808 11
du trésor public.	15,324 10
Totaux.	176,060 54
Administration des contributions directes	68,950 93
de l'enregistrement	14,040 50
du trésor public.	14,318 79
Totaux.	97,310 22
	943,792 53
	10,410 44
	960,142 97

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1884.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	204,031 28	157,404 14
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	673,034 54	650,007 10
— des actes des commissariats maritimes	40,345 24	54,461 11
— des droits de chancellerie	32,520 50	30,741 25
— — de pilotage et de fanal.	607,167 53	623,848 45
— de la fabrication des monnaies de cuivre	125,794 70	•
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	260,142 97	252,464 30
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,300 •	208,450 •
Part réservé à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	273,170 14	230,117 65
TOTAUX. fr.	2,455,513 70	2,217,004 20

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
47,227 14	•	Produits variables.
22,427 44	•	Cette augmentation de produit, en 1855, résulte de nouveaux placements opérés pendant cette année.
•	8,117 87	Produits variables.
1,770 25	•	Même explication.
•	10,681 12	Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
125,704 70	•	Il n'a pas été fabriqué de monnaies de cuivre en 1854.
7,078 47	•	Ces produits varient selon l'importance des traitements et remises passibles de retenue.
24,050 •	•	L'état possède 4,000 actions du chemin de fer rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital nominal de 1,000,000 de thalers.
34,061 40	•	L'augmentation de produit qui est constatée à l'exercice 1855, provient de ce que le dividende, pour cette année, a été de 6 1/4 p. 0/0, tandis qu'on n'a obtenu que 5 1/4 p. 0/0 pour 1854.
		Cette différence en faveur de l'exercice 1855, est la conséquence nécessaire de la prospérité de la Banque nationale, qui s'est accrue d'année en année depuis son institution.
263,018 40	24,798 00	
238,210 50		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	2,000 °	5,111 47	5,111 47
Frais de perception des centimes provinciaux	110,000 °	59,510 50	125,701 27
— — communaux		66,190 68	
TOTAUX fr.	112,000 °	128,812 74	128,812 74

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1856.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
3,111 47	•	3,111 47	3,111 47	•	•	1,111 47	
56,200 09	3,301 30	59,510 39	125,701 27	•	•	15,701 27	
62,730 50	3,460 18	66,190 68					
122,051 06	6,761 68	128,812 74	128,812 74	•	•	10,812 74	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions. . .	2,712 85	125 09	84 50
Frais de perception des centimes provinciaux	4,414 41	11,881 88	5,717 40
— — communaux	6,505 61	15,071 45	8,820 19
Totaux. fr.	15,632 85	27,979 52	14,622 18

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
58 50	27 30	76 85	12 "	14 32	19 "	3,111 47	3,111 47
6,683 19	15,028 69	9,353 14	2,014 51	3,047 15	2,788 15	39,310 50	125,701 27
9,652 34	7,876 57	7,927 97	2,628 47	3,059 68	3,788 40	66,100 68	
16,554 05	21,532 76	17,559 94	4,654 98	6,101 13	6,505 33	128,812 74	128,812 74

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1883.	1884.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	3,111 47	1,802 76
Frais de perception des centimes provinciaux	59,510 50	58,450 22
— — communaux	66,190 68	64,740 02
TOTAUX fr.	128,812 74	124,990 00

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EX PLUS.	EX MOINS.	
1,508 71	*	Celle augmentation provient du renouvellement de certains instruments fournis par l'administration, et dont le prix a été remboursé par les employés détenteurs. La différence en plus, sur les frais de perception des centimes provinciaux et communaux, est la conséquence de l'accroissement des recettes.
1,054 57	*	
1,440 70	*	
5,812 81	*	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE			
				PAR NATURE de perçu.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.			
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette.		5,157 47		522 00			
		Recouvrements divers		8,871 26		2 04			
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		10,000 *	10,907 69	1,012,082 27	10,907 69			
	Actes de chargement de divers chefs			6,257 78		6,256 78			
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements			22,826 05		12,146 "			
	— divers			959,072 02		1,857 84			
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers départe- ments	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		2,555 20		2,555 20			
		Frais de surveil- lance de bois appartenant	aux communes et hospices		155,945 24		132,357 42		
			aux acquéreurs de bois domo- niaux		2,716 02		1,856 12		
		Remboursement et dégrèvement de contribu- tions			510 71		510 71		
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).			11,165 60		11,165 60		
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux			6,402 58		6,402 58		
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.			"		"		
		Remboursement de frais d'impression des pro- cès-verbaux des coupes usagères			50 42		50 42		
		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle			97,541 60		97,541 60		
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière de simple police.		450,000 *	68,474 79	517,102 75	68,474 79	
			— militaire			455 15		455 15	
			Frais d'entretien de mendiants			85 75		85 75	
		— de remplacement de mendiants			"		"		
		Ministère de l'Intérieur. — Frais de justice en matière de garde civique			2,712 10		2,712 10		
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires rive- rains		"		"	
Rachat des annuités				"		"			
Frais de surveillance de travaux publics concédés.				106,662 50		73,803 11			
Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)				65,615 70		44,559 03			
Frais d'entretien de routes concédées			20,567 50		20,567 50				
TOTALS. fr.			460,000 *	1,520,185 *	1,520,185 *	404,576 29			

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.				
5 51	528 50								
"	2 04								
"	10,997 60	51,789 65	980,292 02	272,714 05	"	707,578 57	"	21,789 65	
1 "	6,237 78								
"	12,140 "								
"	1,857 84								
"	2,555 20								
1,584 24	155,921 60								
870 90	2,716 02								
"	510 71								
"	11,165 60								
"	6,492 58								
"	"								
"	50 42								
"	97,541 60	484,140 37	52,956 16	654 75	"	52,501 41	"	54,146 57	
"	68,474 79								
"	455 15								
"	85 73								
"	"								
"	2,712 10								
"	"								
"	"								
487 50	74,532 67								
18,401 92	62,960 95								
"	20,567 50								
21,559 05	513,956 22	515,956 22	1,015,248 78	275,568 80	"	759,879 98	"	55,956 22	

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables. {	Forcements en recette	128 47	12 05	» 05	
		Recouvrements divers	»	»	1 05	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	35 13	5,046 09	512 41		
	Actes de chargement de divers chefs	5,775 10	10 20	»		
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	»	8,409 70	»		
	— divers	»	57 84	»		
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	12 78	248 78	992 00	
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	685 72	5,022 00	757 82
			aux acquéreurs de bois domaniaux	»	»	1,825 00
		Remboursement et dégrèvement de contributions	»	»	»	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,115 52	1,041 72	450 10	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	772 57	1,837 88	1,424 24	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	»	»	»	
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	»	»	»	
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	6,288 36	22,122 98	8,677 12	
		Ministère de la Justice.	— en matière de simple police	5,968 24	16,150 70	5,342 40
			— militaire	19 45	78 50	52 27
			Frais d'entretien de mendiants	»	85 75	»
			— de remplacement de mendiants	»	»	»
		Ministère de l'Intérieur. —	Frais de justice en matière de garde civique	326 64	1,105 83	70 00
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine {	Annuités des propriétaires riverains	»	»
Rachat des annuités	»			»	»	
Frais de surveillance de travaux publics concédés	2,100 »		45,130 »	8,000 »		
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	11,400 »	8,045 25	7,955 55		
	Frais d'entretien de routes concédées	»	»	»		
Totaux fr.		34,024 05	115,375 53	54,018 55		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
75 48	100 25	23 80	4 52	100 24	0 °	528 30	51,789 63
"	"	"	"	"	1 01	2 04	
2,517 02	457 23	689 41	304 05	"	1,050 35	10,007 69	
1 °	108 08	300 54	"	4 17	"	0,257 78	
"	"	"	"	"	5,040 21	12,140 "	
"	"	1,400 °	"	"	400 °	1,837 84	
152 67	428 70	29 75	"	94 43	503 37	2,553 20	
1,776 95	18,172 08	11,899 81	338 88	50,550 77	40,756 00	153,021 00	
"	120 °	"	"	560 34	413 78	2,710 02	
"	500 04	"	131 60	72 47	"	510 71	
657 28	2,326 70	2,608 70	268 45	934 55	833 71	11,165 60	
624 21	"	"	"	201 03	1,542 43	6,492 38	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	30 42	"	30 42	
9,202 25	23,370 89	7,759 70	4,170 25	6,183 03	9,504 36	97,341 60	
4,469 74	18,150 00	8,047 09	2,481 54	1,979 07	7,303 05	68,474 70	
5 20	34 20	203 40	"	8 60	51 37	455 15	
"	"	"	"	"	"	85 73	
"	"	"	"	"	"	"	
482 04	393 05	241 85	23 11	20 25	39 73	2,712 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,030 °	11,452 67	1,970 °	"	"	2,700 °	74,382 67	
8,416 66	3,533 33	3,180 °	1,866 67	7,283 71	9,300 °	62,960 95	
"	"	20,367 30	"	"	"	20,367 30	
51,210 48	79,087 98	61,323 70	9,588 85	73,890 66	78,810 38	515,030 22	515,030 22

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1853.	1854.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette.	528 50	485 54	
	{ Recouvrements divers.	2 04	565 47	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	10,097 00	57,380 95	
	Actes de chargement de divers chefs	0,257 78	171 00	
	Recettes de toute autre nature	"	5 55	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	12,140 "	"	
	— divers.	1,857 84	1,720 58	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	2,355 20	1,695 95	
	Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	155,921 06	155,558 57
		aux acquéreurs de bois domaniaux	2,710 02	1,048 05
	Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions.	510 71	1,556 75
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	11,165 09	11,910 61
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux.	0,492 58	7,550 47
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	" 20
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	50 42	"
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	97,541 60	100,741 50
		— — de simple police	68,474 79	71,694 54
		— militaire.	455 15	410 82
		Frais d'entretien de mendiants	85 75	41 40
Ministère de l'Intérieur.	— de remplacement de mendiants	"	"	
	Frais de justice en matière de garde civique	2,712 10	2,652 52	
	Remboursement d'un subside resté sans emploi	"	1,200 "	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"	"
		Rachat des annuités	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	74,582 07	158,405 "	
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	62,060 05	65,971 18	
	Frais d'entretien de routes concédées	20,567 50	72,545 27	
Indemnité pour jouissance d'égouts	"	207 74		
TOTALS. fr.		515,956 22	669,502 88	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
44 70	"	
"	505 45	
"	20,585 26	
0,085 82	"	
"	5 53	
12,146 "	"	
128 26	"	
050 27	"	
583 09	"	
1,667 09	"	
"	846 02	
"	746 92	
"	1,058 00	Ces produits présentent, dans leur ensemble, une différence en moins de fr. 153,306 66, qui porte principalement sur les articles suivants :
"	" 20	1° Soldes de compte de comptes extraordinaires. fr. 20,585 26
"	"	2° Frais de surveillance des travaux publics concédés 84,022 55
"	"	3° Frais d'entretien des routes concédées 52,175 77
50 42	"	TOTAL. fr. 162,581 58
"	5,109 70	Les mêmes articles avaient présenté, en 1854, une augmentation de fr. 180,557 20, due en grande partie à des circonstances exceptionnelles.
"	5,210 55	Les autres articles ne donnent que des différences peu importantes, qui ne sont pas susceptibles d'explications.
22 55	"	
44 27	"	
"	"	
59 78	"	
"	1,200 "	
"	"	
"	"	
"	84,022 55	
"	1,010 25	
"	52,175 77	
"	207 74	
21,271 00	174,058 65	
153,306 66		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,775,000 *	"	1,924,514 00
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	35,000 "	"	98,500 10
Recettes accidentelles.	250,000 "	"	74,484 71
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 "	"	21,808 *
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	15,000 "	"	2,308 07
TOTAUX. fr.	2,095,500 *	"	1,551,305 05

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1856.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
1,152,581 95	91,032 13	»	1,224,514 00	»	550,085 04	»	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de fr. 950,000 par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 154, qui accorde un crédit supplémentaire de pareille somme à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
28,500 19	»	»	28,500 19	»	6,000 81	»	
72,702 71	1,002 »	»	74,484 71	»	175,515 20	»	
12,724 »	9,084 »	»	21,808 »	»	»	1,508 »	
»	2,508 07	»	2,508 07	»	10,601 35	»	
					745,412 37	1,508 »	
1,246,288 85	105,100 80	»	1,551,505 05	»	741,904 37		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Solde du compte du banc d'épreuves des câbles à Gosselies, pour l'exercice 1854	200	•	
Excédant des fonds mis à la disposition d'un fonctionnaire de l'administration du trésor public, pour frais de renouvellement des titres des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848	677	14	
Excédant des fonds mis à la disposition du commissaire d'arrondissement de Courtrai, pour l'acquisition d'ustensiles de tissage, destinés aux ateliers d'apprentissage	984	79	
Excédant des fonds mis à la disposition d'un ingénieur des ponts et chaussées, pour frais d'études des opérations graphiques, pour l'exécution des travaux d'élargissement du canal de Charleroy	40	25	
Solides de comptes divers	647	55	
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçues en trop, pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée (Guerre)	4,706	77	
Remboursements de traitement, jours de solde et frais de voyage perçus en trop	490	80	
Restitution de sommes indûment payées par le trésor et remboursements divers	652	83	
Restitution de retenues indûment perçues au profit des caisses des veuves et orphelins et revenant au trésor	90	56	
Remboursements d'avances faites à des marins, etc., par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	5,950	21	
Restitutions anonymes	1,512	•	
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, savoir :			
1 ^o Dette à 2 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, échéances des 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1850 fr.	1,500	50	
2 ^o Dette à 5 p. $\frac{1}{2}$, échéances des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1849, 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1850, y compris la commission de paiement	515	10	
3 ^o Dette à 4 p. $\frac{1}{2}$ (Emprunt de 50 millions de francs), échéances des 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1849, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1850	420	•	
4 ^o Dette à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1844), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1848, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1849, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1850	5,588	75	
5 ^o Dette à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1844), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1848, 1 ^{er} novembre 1849, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1850	1,505	•	
6 ^o Dette à 5 p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1840), échéances des 1 ^{er} mai 1849, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1850, y compris la commission de paiement	1,578	02	
7 ^o Dette à 5 p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1842), échéances des 1 ^{er} novembre 1849 et 1 ^{er} mai 1850, y compris la commission de paiement	254	51	
8 ^o Dette à 5 p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1848), échéances des 1 ^{er} novembre 1849 et 1850	2,605	50	
	15,466	27	
Récépissé fractionnaire de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, non échangé contre un nouveau titre, avant le 1 ^{er} janvier 1855, et frappé de déchéance en vertu de l'article 8, § a, de la loi du 50 mars 1852, <i>Moniteur</i> n° 118	40	•	
Obligations de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, émises sans jouissance d'intérêts, non présentées au remboursement avant le 1 ^{er} janvier 1855, et frappées de déchéance, conformément à l'article 8, § b, de la loi du 31 mars 1852, <i>Moniteur</i> n° 118	420	•	
Fractions de $\frac{1}{2}$ c, négligées par le caissier de l'État du chef des intérêts acquittés pendant les années 1855 et 1854, sur les obligations de 250 francs de l'emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, contracté en 1844	•	05	
			20,050 20
A REPORTER fr.			20,050 20

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

à titre de recettes accidentelles.

	REPORT. fr.	20,059 20
PRODUITS DIVERS.		
—		
Droits de passage aux écluses des bassins à Ostende, exercice 1854	151 62	
Droits perçus au quai du Rhin, à Anvers, en 1854	970 07	
Produits de ventes d'objets mis hors d'usage et de vieille paille de couchage	5,721 09	
Produit de la vente de cinq passe-ports sur papier libre, délivrés par la légation belge à Paris	40 »	
Produit des ventes de la race porcine, appartenant à l'État.	267 »	
Excédant du produit de la réalisation des titres des emprunts à 5 p. $\frac{0}{100}$, de 1840, 1842 et 1848, acquis pour le compte du trésor, lors de la mise à exécution de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, relative à la conversion de ces emprunts	15,401 42	
Intérêts à 4 p. $\frac{0}{100}$, réglés d'après la convention conclue le 25 janvier 1855, avec le directeur de la fabrication des monnaies, pour le retrait des pièces de 25 centimes, démontées par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	6,206 11	
Intérêts à 5 p. $\frac{0}{100}$, du 1 ^{er} mai 1852 au 31 octobre 1853, et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854, abandonnés au profit du trésor, lors de la délivrance de 5 obligations de 1,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, pour la conversion de trois obligations de 1,000 francs de l'emprunt à 5 p. $\frac{0}{100}$ de 1848, détruites dans un incendie	427 50	
Intérêts de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, perçus du chef de capitaux appartenant au trésor, savoir :		
1 ^o Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1855, sur un capital de fr. 538,128 40 c ^t , provenant de la caisse du pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 20 juillet 1851.) fr.	4,226 60	
2 ^o Semestre échu le 1 ^{er} juillet 1855, sur un capital de fr. 265,328 40 c ^t , même origine	5,516 60	
3 ^o Semestres échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1855, sur le capital de fr. 25,076 47 c ^t , restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842	626 90	
	8,170 10	
Intérêts, du 1 ^{er} mai 1854 au 31 octobre 1855, sur un capital de 41,500 francs en obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	2,801 25	
Intérêts à 5 p. $\frac{0}{100}$, du 1 ^{er} novembre 1851 au 30 avril 1855, et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, du 1 ^{er} mai 1855 au 31 octobre 1855, sur un capital de 35,700 francs de titres de la dette publique, acquis au trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852	6,518 75	
	44,545 51	
TOTAL. fr.		74,484 71

REMBOURSEMENTS.*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1883.	1884.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,224,511 06	1,252,295 20
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	28,500 19	47,115 65
Recettes accidentelles	74,484 71	96,448 25
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	21,808 »	21,808 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	2,508 67	2,550 87
TOTAUX fr.	1,551,505 65	1,420,017 97

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.																																								
EN PLUS.	EN MOINS.																																									
	a) 27,981 14	a) Les recettes mentionnées ci-contre se composent du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation ordinaire qui est portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, et des crédits extraordinaires accordés pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation. Ces produits varient nécessairement d'une année à l'autre, suivant l'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.																																								
	b) 18,725 40	b) Les remboursements de cette nature qui sont exigés à partir de 1849, n'ont figuré pour la première fois au Budget des Voies et Moyens qu'en 1854; les recouvrements faits pendant les années antérieures ont été portés en compte à titre de recettes accidentelles; quant aux recettes renseignées ci-contre, pour les exercices 1854 et 1855, elles ne se composent que de créances se rapportant aux exercices 1849 à 1853. Les retards qu'ont éprouvés ces recouvrements proviennent notamment de l'impossibilité dans laquelle les provinces se sont trouvées de faire opérer la liquidation au profit du trésor, en temps utile, des créances constatées à leur charge, par la raison que le montant ne peut en être réglé qu'après la clôture de l'exercice.																																								
	c) 21,965 54	Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte se sont élevées pour 1849 à fr. 34,557 38 c.; pour 1850, à fr. 32,575 04 c.; pour 1851, à fr. 35,122 94 c.; pour 1852, à fr. 31,507 84 c.; pour 1853, à fr. 28,088 53 c.; pour 1854, à fr. 28,104 58 c., et pour 1855, à fr. 28,015 44 c.																																								
	d) "	c) La dénomination de ces recettes, qui en indique suffisamment le caractère incertain, dispense de toute explication sur la différence qui est constatée entre les produits des années 1854 et 1855.																																								
47 80	e) "	d) Ces produits, qui ont été les mêmes pour les deux exercices, se décomposent ainsi qu'il suit, SÀVOIR :																																								
		<table> <tbody> <tr> <td>Abonnement de la province d'Anvers</td> <td>fr.</td> <td>2,720</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Brabant</td> <td></td> <td>3,324</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de la Flandre occidentale</td> <td></td> <td>2,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — — orientale</td> <td></td> <td>4,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Hainaut</td> <td></td> <td>3,264</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Liège</td> <td></td> <td>1,200</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Limbourg</td> <td></td> <td>1,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Luxembourg</td> <td></td> <td>1,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— — de Namur</td> <td></td> <td>2,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fr.</td> <td>21,808</td> <td>"</td> </tr> </tbody> </table>	Abonnement de la province d'Anvers	fr.	2,720	"	— — de Brabant		3,324	"	— — de la Flandre occidentale		2,600	"	— — — orientale		4,000	"	— — de Hainaut		3,264	"	— — de Liège		1,200	"	— — de Limbourg		1,000	"	— — de Luxembourg		1,300	"	— — de Namur		2,600	"		Fr.	21,808	"
Abonnement de la province d'Anvers	fr.	2,720	"																																							
— — de Brabant		3,324	"																																							
— — de la Flandre occidentale		2,600	"																																							
— — — orientale		4,000	"																																							
— — de Hainaut		3,264	"																																							
— — de Liège		1,200	"																																							
— — de Limbourg		1,000	"																																							
— — de Luxembourg		1,300	"																																							
— — de Namur		2,600	"																																							
	Fr.	21,808	"																																							
47 80	68,670 14																																									
		e) Ces produits se forment de sommes retenues pour frais de gestion sur les versements opérés pour l'acquisition de rentes; ils varient nécessairement suivant l'importance de ces versements.																																								
	68,622 54																																									

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845).	1,000,000 •	855,784 05	855,784 05

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE À RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1855.	En 1856.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
850,255 51	5,549 44	855,784 05	855,784 95	"	144,215 05	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	11,038 92	5,250 *	204,198 59

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	12,005 52	"	"	400,191 10	127,022 82	855,784 05	855,784 05

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1853.	1854.
Prix de vente de biens domaniaux. (loi du 3 février 1845)	855,784 95	524,927 24

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
550,857 71	•	<p>La loi du 3 février 1845 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions de francs.</p> <p>Les ventes autorisées par suite de cette loi, sont :</p> <p>Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de. fr. 1,056,485 »</p> <p>— 18 juillet 1846 1,001,610 »</p> <p>— 16 mai 1847 1,004,000 »</p> <p>— 23 mai 1848 1,096,800 »</p> <p>— 6 juin 1850 1,266,974 »</p> <p>— 25 août 1851 974,810 »</p> <p>— 14 déc. 1852 1,029,585 »</p> <p>— 14 mars 1854 1,005,416 »</p> <p>— 31 mai 1855 1,005,000 »</p> <p style="text-align: right;">ENSEMBLE. fr. 9,158,178 »</p> <p>Les produits recouvrés du chef des ventes opérées jusqu'à la fin de l'année 1855, se sont élevés, savoir :</p> <p>En 1845, à fr. 491,850 76</p> <p>— 1846, à 504,476 30</p> <p>— 1847, à 454,602 79</p> <p>— 1848, à 278,486 92</p> <p>— 1849, à 326,706 05</p> <p>— 1850, à 450,940 87</p> <p>— 1851, à 685,287 00</p> <p>— 1852, à 1,016,931 15</p> <p>— 1853, à 935,380 49</p> <p>— 1854, à 524,927 24</p> <p>— 1855, à 858,784 95</p> <p style="text-align: right;">ENSEMBLE. fr. 6,895,034 57</p> <p>Il reste, par conséquent, à réaliser sur les ventes autorisées, une somme de <u>2,933,183 43</u></p> <p>Les différences qui se remarquent entre les produits de ces diverses années, proviennent de ce que l'on a procédé aux ventes, ou qu'on les a différées, suivant que les circonstances ont été plus ou moins favorables.</p>

182

183

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

—

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1854.						
<i>Report de l'exercice 1854 à l'exercice 1855, conformément à l'article 59 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Service de la dette. I.						
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (<i>Moniteur</i> n° 536).	°	17	a) 150,798 69	119,094 27	•	119,094 27
TOTAUX.			150,798 69	119,094 27	•	119,094 27
EXERCICE 1855.						
Service de la dette. I.						
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	°	1	500,000 °	500,000 °	150,000 °	150,000 °
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	°	2	846,560 °	846,560 °	425,280 °	425,280 °
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	°	5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,520 59	2,751,520 59
Frais relatifs à cette dette	°	4	2,000 °	819 10	98 75	720 44
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	°	3	1,500,000 °	1,500,000 °	750,000 °	750,000 °
Dotations de l'amortissement de cet emprunt	°					
Frais relatifs au même emprunt	°	6	2,000 °	1,407 62	55 16	1,574 46
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1855).	°	7	2,558,092 °	2,558,092 °	2,558,092 °	°
Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).	°					
Frais relatifs aux mêmes dettes	°	8	55,000 °	26,215 69	17,966 06	8,240 65
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855).	I.	9	5,240,555 76	5,240,555 76	5,240,555 76	°
Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	°					
Frais relatifs aux mêmes dettes	°	10	15,000 °	12,500 00	762 41	11,557 65
A REPORTER.			15 780,548,54	15,778,201 10	11,681,808 55	4,000,482 57

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
110,004 27	"	"	11,704 42	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 23 novembre 1855.
110,004 27	"	"	11,704 42	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
846,560 "	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
819 19	"	"	1,180 81	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
1,407 62	"	"	592 38	"	"	
2,358,002 "	"	"	"	"	"	
26,215 69	"	"	6,784 31	"	"	
5,240,355 76	"	"	"	"	"	
12,300 08	"	"	2,099 94	"	"	
15,778,201 10	"	"	11,257 44	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT			15,780,548 54	15,778,201 10	11,681,808 55	4,000,482 57
Service de la dette (suite).	J (suite).					
Intérêts de l'emprunt de 84,056,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855)	"	11	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs audit emprunt	"	12	15,000 "	0,024 75	350 51	0,594 24
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855)	"	13	1,500,000 "	1,500,000 "	1,500,000 "	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. $\frac{1}{100}$ du capital	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	14	4,500 "	5,021 44	146 40	2,874 95
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855)	"	15	7,880,765 "	7,880,765 "	7,880,765 "	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs à la même dette	"	16	28,000 "	17,525 04	420 77	17,104 27
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi)	"	17	600,000 "	652,721 80	120,000 "	285,582 81
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie en exécution des conventions.	"	18	4,500 "	2,250 "	2,000 "	250 "
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	"	19	450,000 "	574,545 02	"	574,545 02
(Ce crédit pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 1,000,000 francs, dans le cas où la négociation autorisée par l'article 5 de la loi du 14 juin 1853 ne serait pas faite avant le 1 ^{er} janvier 1855, ou n'aurait lieu que dans le cours de cet exercice.)						
Rentes viagères	"	20	3,021 45	2,790 05	"	2,474 "
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	"	21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	"	23	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
A REPORTER			30,604,554 98	30,658,054 17	25,478,787 17	4,012,491 98

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,778,901 10	"	"	11,257 44	"	"	
4,252,800 "	"	"	"	"	"	
6,024 75	"	"	6,075 25	"	"	
1,560,000 "	"	"	"	"	"	
3,021 44	"	"	1,478 50	"	"	
7,880,705 "	"	"	"	"	"	
17,525 04	"	"	10,474 06	"	"	
405,382 81	247,358 00	"	"	90,500 71	152,222 51	
2,250 "	"	"	2,250 "	"	"	
374,545 02	"	"	75,654 08	"	"	
2,474 "	510 05	"	1,131 42	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
50,501,279 15	247,055 02	"	108,322 61	90,500 71	152,222 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			30,094,534 08	50,038,054 17	25,478,787 17	4,912,401 08
Rémunérations.		II.				
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1830						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine						
{ Affaires Étrangères		24	5,706,000	5,630,656 65	20,868 73	5,504,291 82
Justice { Pensions ecclésiastiques						
{ — civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : de Waterloo						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).		25	30,145 16	25,480	"	24,948 72
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).						
A REPORTER.			36,450,680 14	56,205,070 82	26,508,055 00	10,501,732 52

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
50,501,270 15	247,655 02	.	108,322 01	09,500 71	152,222 51		
5,504,160 55	56,496 10	"	75,545 35	"	"		
24,948 72	540 28	"	4,656 16	"	"		
56,010,588 42	284,091 40	"	188,322 12	09,500 71	152,222 51		

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			56,450,680 14	56,295,070 82	25,508,655 00	10,501,752 52
Fonds de dépôt.	III					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	"	26	425,000 "	411,940 59	145,002 14	259,022 10
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	"	27	95,000 "	87,571 80	"	87,571 80
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.			56,940,680 14	56,794,592 21	25,654,558 04	10,849,020 42

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
56,010,388 42	284,601 40	"	188,522 12	90,500 71	152,222 51		
405,824 24	6,116 55	"	11,059 41	"	"		
87,571 80	"	"	5,628 20	"	"		
56,505,584 46	290,807 75	"	205,000 75	90,500 71	152,222 51		

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 8 avril 1854, *Moniteur* n° 105, à la somme de fr. 56,946,680 14

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
<i>Report de l'exercice 1854 à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ameublement du palais de la rue Ducale	I.	1 ^{er} .	250,000 »	»	»	»
TOTAUX.			250,000 »	»	»	»
EXERCICE 1854.						
<i>Liste civile</i> (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853).	»	2	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
<i>Sénat</i>	II.	5	40,000 »	54,000 »	29,000 »	5,000 »
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	4	448,550 »	443,700 03	205,161 72	141,545 91
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour.	»	5	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
— du personnel des bureaux	»	6	81,000 »	81,000 »	77,177 76	3,822 24
Matériel et dépenses diverses.	»	7	16,900 »	16,900 »	16,900 »	»
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	8	1,200 »	727 83	727 83	»
TOTAUX.			5,888,972 75	5,877,740 61	5,720,290 06	150,568 15

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant. En vertu de l'art. 40 de la loi sur la comp- tabilité.		
"	"	"	"	250,000 "	"	a) Décision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856.
"	"	"	"	250,000 "	"	
2,751,322 75	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
54,000 "	"	"	6,000 "	"	"	
456,707 65	7,082 40	"	4,759 07	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
81,000 "	"	"	"	"	"	
16,000 "	"	"	"	"	"	
727 88	"	"	472 17	"	"	
5,870,658 21	7,082 40	"	11,252 14	"	"	

Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 6 avril 1854, *Moniteur* n° 90, à la somme de fr. 5,888,972 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
<i>Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	X.	45	a) 1,122 »	1,122 »	•	1,122 »
TOTAUX.			1,122 »	1,122 »	•	1,122 »
EXERCICE 1854.						
<i>Report de l'exercice 1854 à 1855.</i>						
Prisons.						
Constructions nouvelles, etc.	X.	45	b) 1,000 00	986 80	•	986 80
TOTAUX.			1,000 00	986 80	•	986 80
EXERCICE 1855 (COMPTÉ DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre.	I.	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.		2	190,550 »	190,550 »	188,465 78	2,086 22
Matériel		3	c) 20,000 »	20,825 05	10,506 50	10,502 95
Frais d'impression de recueils statistiques		4	6,000 »	5,417 25	4,565 50	651 75
Frais de route et de séjour		5	6,000 »	5,591 45	1,708 20	1,703 25
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)		6	220,500 »	217,057 50	162,875 »	55,062 50
— (<i>Matériel</i>)		7	5,250 »	5,167 »	5,167 »	•
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)		8	577,100 »	576,025 »	537,562 50	58,062 50
— (<i>Matériel</i>)		9	18,000 »	16,757 »	16,557 »	200 »
Tribunaux de première instance et de commerce		10	1,042,645 »	1,054,005 75	885,218 80	150,846 84
Justices de paix et tribunaux de police		11	555,070 »	555,070 »	417,545 75	155,526 25
A REPORTER.			2,672,915 »	2,653,400 88	2,257,658 12	395,512 26

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler . définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité			
1,122 °	"	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 6 novembre 1855.
1,122 °	"	"	"	"	"	"	
986 80	"	"	110 01	"	"	"	b) id. id.
986 80	"	"	110 01	"	"	"	
21,000 °	"	"	"	"	"	"	
190,550 °	"	"	"	"	"	"	
29,809 45	16 50	"	74 05	"	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 6,900 francs, par la loi du 2 juin 1851, <i>Moniteur</i> n°186.
4,907 25	420 °	"	582 75	"	"	"	
5,591 45	"	"	2,408 55	"	"	"	
217,957 50	"	"	2,562 50	"	"	"	
5,167 °	"	"	85 °	"	"	"	
576,025 °	"	"	1,075 °	"	"	"	
16,757 °	"	"	1,245 °	"	"	"	
1,054,065 75	"	"	8,570 27	"	"	"	
553,070 °	"	"	2,000 °	"	"	"	
2,052,070 58	436 50	"	10,508 12	"	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,072,915 »	2,635,406 88	2,257,058 12	595,312 28
Justice militaire.		III.				
Cour militaire (<i>Personnel</i>).	»	12	20,505 »	20,502 90	20,502 90	»
— (<i>Matériel</i>).	»	15	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
Auditeurs militaires et prévôts.	»	14	50,051 »	29,715 52	28,605 52	1,050 »
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	»	15	5,540 »	5,540 »	1,770 »	1,770 »
Frais de justice.		IV.				
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	»	16	570,000 »	569,989 02	21,485 40	548,505 55
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	»	17	29,415 »	29,454 60	29,214 60	240 »
Palais de justice.		V.				
Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	»	18	75,000 »	28,842 14	24,216 75	4,625 41
Publications officielles.		VI.				
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	»	19	^{a)} 116,240 16	116,240 16	109,084 04	7,156 12
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	»	20	3,000 »	2,720 »	2,720 »	»
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	»	21	15,500 »	14,500 56	11,695 51	888 85
Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois nommés par le Gouvernement	»	22	2,700 »	2,700 »	2,700 »	»
Pensions et secours.		VII				
Pensions civiles	»	23	10,000 »	1,372 55	948 57	425 08
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	»	24	12,000 »	12,000 »	10,755 »	1,245 »
A REPORTER.			5,562,444 16	3,485,582 02	2,520,212 57	961,217 15

LA JUSTICE (SUITE.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
2,052,970 58	450 50	•	19,508 12	•	•		
20,302 00	•	•	• 01	•	•		
2,000 •	•	•	•	•	•		
20,713 52	•	•	317 08	•	•		
5,540 •	•	•	•	•	•		
560,980 02	•	•	10 08	•	•		
20,454 00	•	•	2,960 40	•	•		
28,842 14	•	•	46,157 80	•	•		
110,240 16	•	•	•	•	•		
2,720 •	•	•	280 •	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156, de fr. 240 16 c ^t .	
12,584 36	1,710 •	•	909 64	•	•		
2,700 •	•	•	•	•	•		
1,372 55	•	•	8,627 45	•	•		
12,000 •	•	•	•	•	•		
5,481,420 52	2,152 50	•	78,862 14	•	•		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,362,444 10	3,483,582 02	2,320,212 37	961,217 15
Pensions et secours (suite).	VII (suite).					
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus		25	1,500 .	1,500 .	1,500 .	•
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons.		26	3,000 .	3,000 .	3,000 .	•
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège		27	511,700 .	511,255 54	253,308 34	77,025 .
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.		28	62,010 .	62,010 .	46,457 30	15,572 70
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures		29	5,565,171 .	5,346,409 90	2,350,101 50	980,873 41
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.		30	420,000 .	420,000 .	201,825 88	114,404 62
Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (deuxième cinquième du crédit de 450,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855)	VIII.	50 bis	90,000 .	90,000 .	18,640 .	55,148 77
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)		31	50,376 .	48,305 38	50,176 58	12,120 .
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses		32	7,324 .	6,711 35	5,047 91	2,710 71
Culte israélite (<i>Personnel</i>).		33	8,000 .	8,600 .	6,450 .	2,150 .
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.		34	900 .	500 .	300 .	•
Pensions ecclésiastiques (paiement des premiers termes).		35	6,000 .	5,808 98	4,176 16	1,632 82
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses		36	18,000 .	18,000 .	17,895 .	105 .
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu		37	1,140,000 .	150,999 62	42,695 89	96,810 68
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.		38	148,000 .	120,905 07	88,508 13	52,136 94
A REPORTER.			8,105,225 10	8,066,346 04	5,671,175 15	2,559,999 80

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3,481,429 52	2,152 50	"	78,862 14	"	"	
1,300 "	"	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
311,235 54	"	"	406 60	"	"	
62,010 "	"	"	"	"	"	
5,345,975 "	524 00	"	16,671 10	"	"	
406,520 50	13,679 50	"	"	"	"	
71,788 77	18,211 25	"	"	"	"	
48,505 58	"	"	2,070 42	"	"	
6,658 62	52 91	"	812 47	"	"	
8,600 "	"	"	"	"	"	
300 "	"	"	600 "	"	"	
5,808 98	"	"	191 02	"	"	
118,000 "	"	"	"	"	"	
139,506 57	495 05	"	" 38	"	"	a) La loi du 2 juin 1885, <i>Moniteur</i> n° 156, a augmenté le crédit primitif de 40,000 francs.
120,645 07	550 "	"	27,004 95	"	"	
8,051,081 95	35,464 00	"	126,679 12	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,105,325 10	8,000,540 04	5,071,175 15	2,559,906 80
Établissements de bienfaisance (suite).	IX					
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents ophthalmiques, etc., des membres et secrétaires de la commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés, traitement du secrétaire de la commission permanente et de celui de la commission spéciale de l'établissement de Ghœl	"	50	10,000 "	8,152 55	5,011 83	2,084 87
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	"	40	2,000 "	941 "	303 "	638 "
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . .	"	41	145,000 "	125,227 "	"	107,488 "
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	"	42	20,000 "	19,900 44	15,926 44	4,075 "
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	45	a) 215,000 "	209,948 45	75,062 02	121,940 40
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	"	44	b) 1,712,000 "	1,711,999 "	1,260,056 40	595,455 15
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	45	54,000 "	50,864 87	20,657 16	1,207 71
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	"	46	20,000 "	16,475 88	3,942 59	12,414 55
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	"	47	11,000 "	6,645 "	3,485 90	3,150 10
Traitement des employés attachés au service domestique. .	"	48	455,000 "	454,678 01	425,107 61	11,406 16
Frais d'impression et de bureau	"	49	10,000 "	6,580 51	3,218 40	3,168 51
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 145,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 196,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de sûreté civile et militaire à Anvers, et 79,000 francs pour l'appropriation de la maison de sûreté de Bruges	"	50	580,000 "	579,995 "	409,724 22	166,970 68
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	51	c) 25,800 "	25,800 "	17,510 58	7,755 90
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	52	6,000 "	5,868 45	5,814 15	54 30
Achat et entretien du mobilier dans les prisons.	"	53	55,000 "	29,012 51	5,899 69	22,844 08
A REPORTER.			11,474,025 16	11,276,720 51	7,958,684 14	3,210,407 17

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
8,031,081 05	35,404 09	"	126,070 12	"	"	
7,000 70	155 05	"	1,847 05	"	"	
941 "	"	"	1,050 "	"	"	
107,488 "	15,730 "	"	21,775 "	"	"	
10,000 44	"	"	" 50	"	"	
107,002 51	12,045 04	"	5,051 55	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 30,000 francs par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 184.
1,062,401 55	40,507 45	"	1 "	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 412,000 francs par la loi du 27 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 504.
50,864 87	"	"	5,135 15	"	"	
10,350 02	110 00	"	5,520 12	"	"	
6,645 "	"	"	4,355 "	"	"	
454,513 77	104 21	"	521 00	"	"	
6,586 01	105 60	"	5,410 40	"	"	
576,094 00	3,298 10	"	7 "	"	"	
25,075 57	724 45	"	"	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 3,800 francs par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 186.
5,868 45	"	"	151 55	"	"	
28,745 77	208 54	"	25,037 60	"	"	
11,158,151 51	118,578 "	"	107,205 85	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,474,025 10	11,276,720 31	7,958,684 14	5,219,467 17
PRISONS (suite).	X					
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>	(suite).					
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	•	54	a) 1,520,000 0	1,485,686 76	257,084 04	1,257,748 10
Gratifications aux détenus.	•	55	b) 107,976 72	107,976 72	151,700 »	16,276 72
Frais d'impression et de bureau.	•	56	5,000 0	1,858 56	1,549 19	509 17
Traitements et tantièmes des employés.	•	57	85,000 0	80,597 75	71,125 20	2,456 74
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique.	•	58	58,000 0	58,000 0	58,000 0	0
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	59	5,000 0	2,624 05	1,626 05	008 0
Liquidation et paiement des dépenses concernant les exercices clos.	XIII.					
Matériel.	•	60	c) 55 76	55 76	55 76	0
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	•	61	2,000 0	1,628 84	1,016 84	12 0
Arrière de pension de 1855.	•	62	249 75	249 75	249 75	0
Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu.	•	63	10,000 0	9,972 85	9,065 05	7 80
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	•	64	222,052 40	222,052 40	0	0
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.	•	65	22,808 60	22,808 60	22,808 60	0
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	•	66	2,197 01	2,197 01	2,197 01	0
Constructions de prisons.	•	67	4,011 0	4,011 0	4,011 0	0
Honoraires et indemnités de route à un architecte.	•	68	86 60	86 60	86 60	0
Achat de matières premières.	•	69	9,601 72	9,601 72	9,601 72	0
Traitements et tantièmes des employés.	•	70	5,567 62	5,567 62	5,567 62	0
Dépenses diverses de toute nature, antérieures à 1854.	•	71	4,000 0	3,509 56	1,678 66	452 54
Amélioration de la condition des employés subalternes et des ouvriers journaliers du Ministère de la Justice et de la Cour des comptes.	•	72	d) 16,560 0	16,560 0	16,560 0	0
Crédit ouvert pour venir en aide aux employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement.	•	73	e) 45,659 0	45,659 0	0	45,659 0
TOTAUX.			13,659,811 45	13,417,195 75	8,554,165 25	4,523,527 15

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,158,151 31	118,578 "	"	107,295 85	"	"	
1,474,852 25	10,854 53	"	34,515 24	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 950,000 francs par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 154.
167,976 72	"	"	"	"	"	
1,858 50	"	"	5,141 04	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,976 73 c ⁴ par la loi du 2 juin 1855, <i>Mo- niteur</i> n° 154.
75,550 04	7,057 81	"	4,402 25	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
2,024 05	"	"	2,375 03	"	"	
55 78	"	"	"	"	"	c) Le crédit formant les articles 60 à 72 inclus du chapitre XIII, ont été ouverts par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 154.
1,028 84	"	"	371 16	"	"	
240 75	"	"	"	"	"	
9,072 85	"	"	27 15	"	"	
"	222,052 49	"	"	"	"	
22,808 00	"	"	"	"	"	
2,107 01	"	"	"	"	"	
4,011 "	"	"	"	"	"	
86 60	"	"	"	"	"	
0,601 72	"	"	"	"	"	
5,567 62	"	"	"	"	"	
2,111 "	1,198 56	"	600 44	"	"	
16,560 "	"	"	"	"	"	d) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 64.
45,650 "	"	"	"	"	"	e) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 31 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 365.
15,057,402 36	550,701 50	"	242,617 68	"	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé, par la loi du 50 mai 1854, *Moniteur* n° 150, à la somme de . . . fr. 11,869,085 .
Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 1,790,726 45

TOTAL fr. 13,659,811 45

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.	
EXERCICE 1854.							
<i>Report de l'exercice 1854 à 1855, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>							
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.						
Frais divers	"	25	1,401 40	"	"	"	"
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. Frais divers	"	31	69,130 50	"	"	"	"
TOTALX.			70,591 90	"	"	"	"
EXERCICE 1855 (COMPTES DÉFINITIF).							
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"	"
— du personnel des bureaux	"	2	108,491 "	108,491 "	107,621 11	869 89	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	3	3,500 "	1,848 25	322 "	1,526 25	"
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,000 "	320 "	405 "	117 "	"
Matériel	"	5	37,600 "	37,600 "	27,724 71	9,875 29	"
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	"	6	8,000 "	8,000 "	8,000 "	"	"
Traitement des agents politiques.	II.						
Missions en Allemagne	"	7	101,000 "	98,708 34	98,708 34	"	"
France	"	8	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"	"
Grande-Bretagne	"	9	62,000 "	62,000 "	57,000 01	4,999 99	"
Italie	"	10	37,000 "	30,000 "	30,000 "	"	"
Pays-Bas	"	11	39,000 "	39,000 "	39,000 "	"	"
A REPORTER.			403,301 "	432,167 30	431,770 17	16,389 08	"

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
•	•	•	1,461 40	•	•	•	Décision de la Cour des comptes du 21 novem- bre 1855.
•	•	•	•	60,130 50	•	•	
•	•	•	1,461 40	60,130 50	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	•	
108,491 •	•	•	•	•	•	•	
1,848 25	•	•	1,051 75	•	•	•	
520 •	•	•	480 •	•	•	•	
37,600 •	•	•	•	•	•	•	
8,000 •	•	•	•	•	•	•	
98,708 34	•	•	2,201 66	•	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	•	
61,101 66	808 54	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	7,000 •	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	•	
451,350 25	808 54	•	11,423 41	•	•	•	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			405,591 "	432,167 50	454,779 17	16,580 08
Traitement des agents politiques (suite).	II					
Russie	"	12	62,000 "	55,760 40	52,416 65	2,777 77
Brésil	"	13	18,000 "	18,000 "	15,500 "	2,500 "
Danemarck, Suède et Hambourg.	"	14	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Espagne	"	15	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
États-Unis.	"	16	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Portugal	"	17	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Turquie	"	18	27,000 "	27,000 "	27,000 "	"
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	"	19	12,000 "	12,000 "	5,000 "	9,000 "
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	"	20	82,600 "	82,600 "	81,100 "	1,500 "
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	21	70,500 "	70,500 "	9,158 60	61,361 40
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, six cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan.	"	22	6,050 "	6,050 "	5,280 "	730 "
Frais divers	"	25	73,970 "	69,166 84	15,455 08	54,824 12
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	"	24	56,000 "	55,910 "	5,026 64	50,885 36
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	25	4,000 "	2,597 49	842 65	1,554 84
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	"	26	15,920 "	15,920 "	13,132 50	2,787 50
— Frais divers	"	27	7,280 "	6,582 57	5,470 45	911 02
Chambres de commerce.	"	28	12,000 "	11,880 62	5,815 51	6,065 51
Frais divers et encouragements au commerce	"	29	15,700 "	15,669 15	9,146 31	6,522 84
A REPORTER.			969,591 "	944,595 46	744,085 34	108,019 14

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
451,559 25	808 54	"	11,425 41	"	"	
55,194 40	575 "	"	6,250 00	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
82,000 "	"	"	"	"	"	
70,500 "	"	"	"	"	"	
6,050 "	"	"	"	"	"	
68,259 20	907 64	"	4,803 16	"	"	
55,910 "	"	"	90 "	"	"	
2,597 40	"	"	1,602 51	"	"	
15,920 "	"	"	"	"	"	
6,582 37	"	"	897 65	"	"	
11,880 62	"	"	119 38	"	"	
15,660 15	"	"	50 85	"	"	
942,102 48	2,290 98	"	25,107 54	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			969,501 »	944,595 40	744,085 34	198,010 14
Commerce. — Navigation. — Pêche (suite).		VII (suite).				
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.	Personnel .	• 50	1,050 »	1,050 »	1,050 »	•
	Frais divers.	• 51	115,550 »	40,530 »	16,100 »	17,480 »
Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 20 mai 1853.			14,400 »			
Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854		• 52	25,552 »	•	•	•
Pêche maritime. Personnel.		• 53	7,050 »	7,200 »	6,057 50	1,102 50
— Primes		• 54	92,050 »	92,040 57	176 90	90,721 26
Coutume à Larina, chef des Nalous, pour l'exercice 1854.		• 55	5,000 »	4,045 80	4,045 80	•
Marine.		VIII.				
<i>Pilotage.</i>						
Personnel.		• 56	168,450 »	167,641 08	27,755 20	140,085 79
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif)		• 57	200,010 »	200,808 85	•	200,808 85
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.		• 58	11,850 »	11,850 »	11,450 »	400 »
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.		• 59	25,400 »	24,660 »	23,456 52	1,205 48
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)		• 40	4,000 »	4,887 25	•	4,887 25
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.		• 41	14,500 »	11,755 76	8,400 98	5,255 78
A REPORTER.			1,650,155 »	1,510,866 55	842,655 33	667,024 05

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
042,102 48	2,290 08	"	25,197 54	"	0	
1,050 "	"	"	"	"	"	
33,580 "	6,780 "	"	"	73,020 "	"	
"	"	"	25,552 "	"	"	
7,200 "	"	"	750 0	"	"	
90,808 16	1,148 21	"	3 63	"	0	
4,045 80	"	"	956 20	"	"	
167,841 08	"	"	608 92	"	"	
200,808 85	"	"	"	"	0,108 83	
11,850 "	"	"	"	"	"	
24,660 "	"	"	740 "	"	"	
4,887 25	"	"	"	"	"	
11,755 76	"	"	2,544 24	"	887 25	
1,500,077 56	10,189 10	"	50,352 53	73,020 0	10,086 08	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	1,030,155 »	1,510,866 55	842,053 55	667,024 05
Marine (suite).	VIII	(suite).				
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>						
Traitements des courriers et agents	»	42	14,350 »	12,556 60	6,679 14	5,877 46
<i>Bâtiments de l'Etat.</i>						
Personnel	»	43	253,851 67	214,547 70	15,015 »	109,532 70
Vivres	»	44	88,600 »	88,578 02	42,205 75	46,572 27
Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc., et médica- ments	»	45	4,000 »	4,000 »	»	4,000 »
Dotation à la caisse de prévoyance	»	46	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
Magasin	»	47	2,000 »	1,709 »	1,200 »	500 »
Matériel des divers services.	»	48	540,500 »	540,405 60	226,100 14	125,206 46
Construction d'un bateau-pilote	»	49	80,000 »	79,909 22	28,029 40	56,755 82
Frais de perception des droits de chancellerie.	IX.					
Personnel	»	50	5,000 »	2,945 60	2,945 60	»
Amélioration du sort des employés inférieurs et des ouvriers journaliers.	»	51	a) 3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Solde d'une prime due pour un service d'essai entre Anvers et Istapa de Guatemala	»	52	b) 8,250 »	8,250 »	»	8,250 »
Prime due du chef de doublage en métal du navire <i>Vasco de Gama</i>	»	53	c) 3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
Crédit pour venir en aide aux employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ou- vriers journaliers salariés par le Gouvernement.	»	54	d) 11,063 »	11,063 »	»	11,063 »
Pour être affecté à l'établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil	»	»	e) 55,000 »	»	»	»
TOTAUX.	2,486,747 67	2,509,011 20	1,177,927 56	1,105,660 74

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES constatant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,509,577 50	10,189 19	•	50,352 55	73,020 •	10,080 08	
12,536 00	•	•	1,795 40	•	•	
214,547 70	•	•	21,283 07	•	•	
88,578 02	•	•	21 98	•	•	
4,000 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
1,709 •	•	•	201 •	•	•	
349,495 00	•	•	4 40	•	•	
04,705 22	15,254 •	•	• 78	•	•	
2,945 60	•	•	54 40	•	•	
3,000 •	•	•	•	•	•	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 81.
8,250 •	•	•	•	•	•	b) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 10 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 79.
3,000 •	•	•	•	•	•	c) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 10 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 79.
11,005 •	•	•	•	•	•	d) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 31 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 565.
•	•	•	•	35,000 •	•	e) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 148.
2,285,588 10	25,425 19	•	79,802 46	108,020 •	10,080 08	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 mai 1854, *Moniteur* n° 148, à la somme de fr. 2,426,454 67

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 60,515 •

TOTAL fr. 2,486,747 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
<i>Report de l'exercice 1854 à 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Monument de Godefroid de Bouillon.	XXV.	140	a) 25,000 "	"	"	"
TOTAUX.			25,000 "	"	"	"
EXERCICE 1853.						
<i>Report de 1854 à 1855.</i>						
Beaux-arts.						
Encouragements, souscriptions, etc.	XIX.	103	b) 12,900 "	8,000 "	"	8,000 "
TOTAUX.			12,000 "	8,000 "	"	8,000 "
EXERCICE 1854.						
<i>Report de 1854 à 1855.</i>						
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel de la garde civique	VII.	44	c) 5,106 88	5,106 88	"	5,106 88
Hygiène (loi du 20 décembre 1851)		12*	11,491 35	9,061 35	"	9,661 35
TOTAUX.			14,088 23	12,858 23	"	12,858 23
EXERCICE 1855 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.		2	196,750 "	196,747 45	195,054 15	1,693 32
A REPORTER.			217,750 "	217,747 45	216,054 15	1,693 32

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS SICÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
°	°	°	25,000 °	°	°	a) Décision de la Cour des comptes du 4 janvier 1856.	
°	°	°	25,000 °	°	°		
8,000 °	°	°	°	4,900 °	°	b) Id. id.	
8,000 °	°	°	°	4,900 °	°		
5,196 88	°	°	°	°	°	c) Id. id.	
9,661 35	°	°	°	1,850 °	°		
12,858 23	°	°	°	1,850 °	°		
21,000 °	°	°	°	°	°		
196,747 45	°	°	2 55	°	°		
217,747 45	°	°	2 55	°	°		

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	217,730	217,747 45	210,054 13	1,093 52
Administration centrale (suite).	I	(suite).				
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	•	3	45,000	44,998 51	42,350 24	2,350 27
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	•	4	4,500	4,284 13	4,100 15	85
Pensions et secours.	II.					
<i>Pensions civiles.</i> — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	•	5	6,000	2,785 74	1,752 41	1,035 33
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	•	6	5,000	4,907 54	2,010 81	1,900 55
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	•	7	7,000	7,000	6,755	245
Statistique générale.	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	•	8	9,000	7,371 00	4,502 54	2,682 05
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	•	9	5,500	5,200 20	3,565 20	•
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	10	37,700	37,700	28,275	9,425
Traitement des employés et gens de service	•	11	41,000	40,999 83	40,685 83	314
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	•	12	18,300	18,265 45	12,742 49	5,522 06
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	•	13	37,700	36,950	36,950	•
Traitement des employés et gens de service	•	14	40,575	40,575	40,250 02	324 98
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	•	15	18,700	18,690 59	9,750 77	8,938 62
A REPORTER.	502,525	400,575 05	450,710 50	34,641 96

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
217,747 45	•	•	2 55	•	•	
44,800 51	192 •	•	1 49	•	•	
4,284 15	•	•	15 85	•	•	
2,785 74	•	•	3,214 26	•	•	
4,907 34	•	•	92 00	•	•	
7,000 •	•	•	•	•	•	
7,075 49	206 50	•	1,628 01	•	•	
3,585 20	1,725 •	•	9 80	•	•	
37,700 •	•	•	•	•	•	
40,990 83	•	•	• 17	•	•	
18,285 45	•	•	34 55	•	•	
56,950 •	•	•	750 •	•	•	
49,575 •	•	•	•	•	•	
18,699 30	•	•	• 61	•	•	
494,361 55	2,213 50	•	5,740 96	•	•	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			502,525 °	496,575 05	459,719 59	54,641 96
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	16	57,700 °	57,700 °	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	17	44,500 "	44,500 °	44,500 "	°
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	18	10,250 "	10,102 40	15,943 02	3,112 18
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	19	57,700 "	57,700 °	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service.	"	20	48,150 "	48,143 75	42,256 95	5,886 78
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	21	18,500 "	18,400 87	0,817 78	8,673 09
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	22	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	52,840 "	52,840 "	52,732 00	107 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,950 "	18,028 50	0,642 02	9,286 28
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	26	43,800 "	43,799 99	42,729 06	1,070 93
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	18,690 °	18,673 17	18,165 92	507 25
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	28	57,700 °	57,700 "	57,700 °	°
Traitement des employés et gens de service	"	29	55,500 "	55,497 66	55,397 66	100 °
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	30	12,497 "	12,493 91	10,166 44	2,307 47
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	31	57,700 "	57,700 "	26,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	32	51,800 "	51,800 "	51,084 51	115 60
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	33	15,200 "	14,143 49	10,273 25	5,860 74
A REPORTER.			1,087,982 °	1,080,888 57	999,625 09	79,095 28

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
404,561 55	2,215 50	•	5,749 05	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
44,300 •	•	•	•	•	•		
19,055 20	47 20	•	147 60	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
48,145 75	•	•	6 27	•	•		
18,400 87	•	•	9 13	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
52,840 •	•	•	•	•	•		
18,028 50	•	•	1 70	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
45,709 99	•	•	• 01	•	•		
18,075 17	•	•	16 83	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
55,407 66	•	•	2 54	•	•		
12,495 91	•	•	5 09	•	•		
57,700 •	•	•	•	•	•		
51,800 •	•	•	•	•	•		
14,155 99	7 50	•	1,056 51	•	•		
1,078,720 57	2,268 20	•	6,095 45	•	•		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,087,982 *	1,080,088 57	900,625 00	79,095 28
Frais de l'administration dans les provinces (suite).		IV (suite).				
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	54	37,700 *	35,950 *	35,950 *	"
Traitement des employés et gens de service	"	55	36,000 *	35,000 27	35,485 27	518 *
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	56	14,700 *	14,676 57	5,908 08	6,509 05
Frais de l'administration dans les arrondissements.		V.				
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	57	168,800 *	168,800 *	158,057 50	10,762 50
Émoluments pour frais de bureau.	"	58	81,200 *	81,200 *	75,902 50	5,257 50
Frais de route et de tournées	"	59	26,000 *	21,254 50	850 40	17,055 30
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	40	500 *	224 50	68 55	106 80
Milice.		VI.				
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires	"	41	65,000 *	52,704 03	26,215 56	26,345 49
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	"	42	2,100 *	1,677 08	"	1,677 98
Garde civique.		VII.				
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournées	"	45	6,885 *	2,700 *	2,275 *	425 *
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central	"	44	10,000 *	9,855 84	7,500 06	2,442 88
Personnel du magasin central.	"	45	3,115 *	2,881 05	2,250 00	650 15
Fêtes nationales.		VIII.				
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	46	40,000 *	30,950 40	37,750 *	2,200 40
A REPORTER			1,575,982 *	1,546,840 80	1,585,745 81	155,000 42

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,078,720 37	2,268 20	"	6,093 43	"	"	
53,950 "	"	"	1,750 "	"	"	
53,909 27	"	"	" 73	"	"	
12,417 13	2,259 44	"	23 45	"	"	
166,800 "	"	"	"	"	"	
81,200 "	"	"	"	"	"	
17,883 70	3,370 80	"	4,743 50	"	"	
173 44	40 15	"	275 41	"	"	
52,557 05	146 98	"	10,295 97	"	"	
1,677 98	"	"	422 02	"	"	
2,700 "	"	"	4,185 "	"	"	
9,833 84	"	"	166 16	"	"	
2,881 05	"	"	233 93	"	"	
30,950 40	"	"	40 60	"	"	
1,338,746 23	8,094 57	"	20,141 20	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,575,982 "	1,546,840 80	1,585,745 81	155,000 42
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	"	47	8,000 "	8,000 "	1,910 81	5,750 10
Légion d'honneur et Croix de fer.	X					
Pension de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves et orphelins	"	48	155,000 "	155,986 77	114,341 58	59,441 25
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	49	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	50	150,000 "	148,248 19	60,985 50	80,625 23
Service vétérinaire	"	51	50,000 "	46,548 65	22,365 65	25,200 20
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	52	56,000 "	55,999 59	54,503 50	1,496 "
Traitement de disponibilité	"	53	2,500 "	1,280 55	1,216 80	69 75
Matériel du haras de l'État et achat d'étalons	"	54	102,000 "	101,587 50	65,865 85	55,785 25
Appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux	"	54 ^{bis}	a) 50,000 "	41,200 "	"	29,200 "
Amélioration de la race chevaline indigène; primes aux étalons de gros trait; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	"	55	105,500 "	91,946 52	47,958 75	45,849 17
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux à distribuer par l'entremise des commissions d'agriculture; dépenses diverses	"	56	94,000 "	92,075 75	67,075 10	25,648 65
Crédit pour faire face aux engagements pris pour la bibliothèque rurale	"	57	6,000 "	5,852 55	5,182 05	2,650 50
Encouragements à l'industrie séricicole	"	58	b) 5,876 01	5,875 91	5,545 85	2,550 06
Encouragements et subsides à l'enseignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc.; frais des conférences agricoles des instituteurs primaires	"	59	c) 101,112 50	100,084 25	94,975 95	6,010 50
Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.	"	60	15,000 "	12,782 54	9,975 20	2,807 28
A REPORTER.			2,476,070 51	2,414,704 95	1,955,419 93	448,165 05

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESERVANT AFFECTATION OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,558,746 23	8,094 57	•	29,141 20	•	•	
7,070 •	530 •	•	•	•	•	
155,782 61	204 16	•	1,015 25	•	•	
22,000 •	•	•	•	•	•	
141,010 53	6,657 66	•	1,751 81	•	•	
45,055 85	794 80	•	5,651 35	•	•	
55,909 30	•	•	• 01	•	•	
1,286 55	•	•	1,215 45	•	•	
99,640 10	1,658 40	•	612 50	•	•	
29,200 •	12,000 •	•	• 02	8,700 98	•	n) Ce crédit a été ouvert par la loi du 20 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 173.
91,787 92	158 40	•	15,555 68	•	•	
99,721 75	1,554 •	•	1,924 25	•	•	
5,852 55	•	•	167 67	•	•	
5,875 91	•	•	• 10	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 876 01 c ^s , par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
100,984 25	•	•	128 25	•	•	c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,612 10 c ^s , par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
12,782 54	•	•	217 46	•	•	
2,383,582 06	51,211 99	•	55,375 58	8,799 98	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,470,070 51	2,414,794 05	1,935,419 93	448,163 03
Agriculture (suite).	XI					
(suite).	(suite).					
Service des défrichements dans la Campine.	"	01	22,400 "	22,576 30	18,241 48	4,134 82
— du drainage.	"	02	0,000 "	8,000 67	8,071 77	527 90
Mesures relatives aux défrichement des terrains incultes.	"	03	20,000 "	17,404 14	7,512 58	0,170 27
Personnel enseignant et administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat.	"	04	35,800 "	35,043 56	31,475 35	3,568 03
Matériel de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire.	"	05	72,700 "	72,606 81	64,179 77	8,317 04
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles.	"	06	24,000 "	24,000 "	12,000 "	12,000 "
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale.	"	07	603,790 "	603,790 "	10,000 "	539,048 02
Salaires des agents temporaires attachés à ce service.	"	08	6,210 "	5,840 04	3,106 75	755 31
Industrie.	XIII					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires de l'industrie.	"	09	7,600 "	7,600 "	7,600 "	"
Enseignement industriel.	"	70	51,850 "	51,740 51	44,149 51	6,400 "
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertise des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance.	"	71	25,000 "	24,857 66	16,157 46	7,462 60
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers.	"	72	80,000 "	78,970 02	8,527 14	70,566 55
Impression du Recueil officiel des brevets.	"	73	10,000 "	6,140 87	4,650 25	1,510 62
Dépenses résultant de la participation des productions belges à l'exposition universelle de Paris.	"	75 ^{bis}	a) 88,000 "	87,960 40	64,102 35	23,858 14
Personnel du bureau de la librairie.	"	74	6,000 "	6,000 "	6,400 "	200 "
Matériel du bureau de la librairie.	"	75	4,500 "	4,500 "	4,500 "	"
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel.	"	76	17,748 "	16,672 60	15,864 60	808 "
Matériel et frais divers.	"	77	10,252 "	10,251 45	5,054 02	5,197 43
A REPORTER.			3,082,420 51	3,610,337 76	2,289,572 81	1,142,575 34

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,383,582 96	31,211 09	"	53,375 58	8,799 08	"	
22,376 30	"	"	25 70	"	"	
8,099 07	"	"	" 35	"	"	
16,691 85	802 29	"	1,867 30	038 50	"	
55,043 30	"	"	756 64	"	"	
72,006 81	"	"	3 19	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
549,948 02	143,841 38	"	"	"	"	
5,840 04	"	"	360 96	"	"	
7,600 "	"	"	"	"	"	
50,349 31	1,200 "	"	100 69	"	"	
23,600 06	1,257 60	"	142 34	"	"	
78,893 67	76 35	"	1,029 98	"	"	
6,140 87	"	"	3,859 13	"	"	
87,960 49	"	"	39 51	"	"	
6,600 "	"	"	"	"	"	
4,500 "	"	"	"	"	"	n) Le crédit de 80,000 francs a été ouvert par la loi du 14 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 78, et il a été augmenté de 8,000 francs, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
16,672 69	"	"	1,075 31	"	"	
10,251 45	"	"	" 55	"	"	
3,431,948 15	178,389 01	"	62,644 27	9,438 48	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	3,082,420 51	3,610,537 70	2,289,372 81	1,142,575 54
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant-vérificateur des poids et mesures	•	78	53,400 »	53,307 12	50,307 70	1,208 53
Frais de bureau et de tournées	»	79	18,000 »	17,900 »	17,287 50	612 50
Matériel	»	80	a) 6,850 85	6,808 10	1,150 34	5,677 85
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	»	81	4,000 »	1,643 60	500 »	1,145 60
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	»	82	579,640 »	560,062 82	470,202 07	94,870 75
Bourses; matériel des universités.	»	85	b) 122,260 »	122,186 06	65,152 55	53,061 40
Frais de route et de séjour des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, salaires des huissiers des jurys et matériel	»	84	52,000 »	45,062 24	43,581 11	2,081 13
Droits de présence des jurys d'examen prémentionnés (Ce crédit n'est limité que par le produit réel des frais d'inscription des élèves.)	»	85	71,500 »	72,905 »	26,167 67	46,766 27
Frais de l'agence de comptabilité des jurys.	»	86	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	»	87	10,000 »	9,371 31	2,308 19	6,563 12
Enseignement moyen.	XVI					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	»	88	5,000 »	5,868 45	2,553 20	1,515 25
Inspections des établissements d'instruction moyenne (Personnel).	»	89	17,500 »	17,500 »	17,500 »	»
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	»	90	7,000 »	6,807 55	5,568 80	1,458 55
Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour des établissements d'instruction moyenne (bourses) (article 38, § 3 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	»	91	47,300 »	38,050 58	33,847 95	3,807 04
A REPORTER.	4,078,871 50	4,374,601 48	3,025,869 96	1,561,123 15

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,431,048 15	178,389 61	"	62,044 27	9,458 48	"	
51,510 12	1,881 "	"	2 88	"	"	
17,900 "	"	"	100 "	"	"	
6,808 19	"	"	42 06	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr 4,850 85 et, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
1,645 00	"	"	2,554 40	"	"	
505,102 82	000 "	"	15,577 18	"	"	
116,213 05	5,972 15	"	73 04	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 3,300 francs, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
45,602 24	"	"	6,537 76	"	"	
72,033 94	61 06	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	1,405 "	
0,371 51	"	"	628 69	"	"	
5,868 45	"	"	1,131 53	"	"	
17,500 "	"	"	"	"	"	
6,807 35	"	"	192 65	"	"	
37,654 09	404 50	"	9,240 42	"	"	
4,586,003 00	187,608 39	"	96,326 40	9,458 48	1,405 "	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1855. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			4,078,871 56	4,574,001 48	5,025,860 06	1,561,125 13
Enseignement moyen (suite).	XVI	(suite).				
Dotation des athénées royales (article 20, § 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1850)	"	92	500,000 "	500,000 "	295,750 "	6,250 "
— Des écoles moyennes (art. 25, § 1 ^{er} de la même loi).	"	93	200,000 "	200,000 "	192,500 "	3,555 34
Bourses à des élèves des écoles moyennes	"	94	15,000 "	15,000 "	6,500 "	8,125 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	95	107,000 "	104,025 "	103,025 "	400 "
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	"	96	17,000 "	16,748 00	11,711 05	5,504 45
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi.	"	97	17,718 "	15,779 00	14,315 "	1,034 "
Souscription à des ouvrages classiques	"	98	8,000 "	7,050 "	2,966 50	4,972 50
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	"	99	54,000 "	52,555 55	28,500 "	3,853 55
Écoles normales de l'État, à Liège et à Nivelles. — Personnel	"	100	66,700 "	58,825 "	42,168 75	16,656 25
Traitement de disponibilité pour les professeurs des écoles normales de l'État	"	101	5,500 "	5,500 "	3,550 "	150 "
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel et ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences des instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui sont preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	"	102	1,158,114 42	1,157,256 27	206,601 54	920,001 72
Frais de rédaction du 4 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire (art. 58 de la loi du 24 décembre 1842)	"	103	3,600 "	3,600 "	"	3,500 "
Fournitures d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale	"	104	6,400 "	6,080 "	"	"
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et aveugles	"	105	16,000 "	16,000 "	16,000 "	"
A REPORTER.			6,011,003 78	6,401,688 54	5,047,857 80	2,553,255 72

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,586,905 00	187,608 50	»	06,526 40	9,458 48	1,495 »	
500,000 »	»	»	»	»	»	
196,053 54	5,066 60	»	»	»	»	
14,025 »	575 »	»	»	»	»	
104,025 »	»	»	2,075 »	»	»	
15,275 50	1,475 10	»	251 40	»	»	
15,340 »	450 66	»	1,958 54	»	»	
7,950 »	»	»	61 »	»	»	
52,555 55	»	»	1,666 67	»	»	
58,825 »	»	»	7,875 »	»	»	
5,500 »	»	»	»	»	»	
1,126,693 26	10,565 01	»	858 15	»	»	a) Le credit primitif a été augmenté de fr. 19,639 58 ct, par la loi du 2 juin 1856, Moniteur n° 156.
3,500 »	100 »	»	»	»	»	
»	6,080 »	»	320 »	»	»	
16,000 »	»	»	»	»	»	
0,281,091 52	210,596 82	»	112,271 06	9,458 48	1,495 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	6,611,903 78	6,491,688 54	5,047,857 80	2,335,253 72
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	"	106	70,000 "	78,908 19	57,058 82	10,585 49
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel.	"	107	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	"	108	45,000 "	45,000 "	20,000 "	25,000 "
Observatoire royal. — Personnel.	"	109	14,840 "	14,840 "	15,440 "	1,400 "
— — Matériel et acquisitions.	"	110	7,160 "	3,522 20	1,601 15	1,921 05
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	111	26,680 "	26,680 "	26,680 "	"
— — Matériel et acquisitions.	"	112	55,520 "	55,266 16	31,510 15	1,747 05
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	113	10,000 "	10,000 "	8,600 "	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	114	7,000 "	7,000 "	3,555 57	3,568 27
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	115	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel.	"	116	24,250 "	24,255 "	24,255 "	"
— — Matériel.	"	117	2,600 "	2,598 70	2,115 50	485 11
Frais de publication des inventaires des archives	"	118	5,500 "	725 "	"	"
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	119	14,425 "	14,425 "	15,925 "	500 "
Frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives.	"	120	3,500 "	3,409 91	2,654 57	778 84
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	121	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
A REPORTER.	6,805,178 78	6,766,478 50	4,165,900 45	2,385,210 51

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
0,281,001 52	210,596 82	"	112,271 00	0,458 48	1,405 "	
74,524 31	4,475 88	"	1 81	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
14,840 "	"	"	"	"	"	
5,522 20	"	"	57 80	3,000 "	"	
26,080 "	"	"	"	"	"	
33,206 16	"	"	55 84	"	"	
8,000 "	1,400 "	"	"	"	"	
6,005 64	06 50	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
24,235 "	"	"	15 "	"	"	
2,598 70	"	"	1 50	"	"	
"	725 "	"	2,775 "	"	"	
14,425 "	"	"	"	"	"	
3,455 41	06 50	"	" 09	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
6,540,110 94	217,358 50	"	115,150 80	15,038 48	1,405 "	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob
REPORT.	6,895,178 78	6,766,478 50	4,165,900 45	2,585,210 51
Beaux-arts.	XIX.					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; souscriptions; musée populaire; subsides aux sociétés musicales; aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales; etc. Commandes et acquisitions d'œuvres d'art; dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	"	122	120,000 "	127,941 75	90,445 55	57,195 42
Académie royale d'Anvers	"	125	20,250 "	20,250 "	20,250 "	"
Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de trente mille francs. 1 ^{er} tiers.	"	124	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	125	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— — — de Liège	"	126	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . .	"	127	5,900 "	5,900 "	5,900 "	"
— — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. . .	"	128	25,400 "	14,400 "	10,655 65	1,789 07
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	"	129	5,800 "	5,799 02	5,483 26	516 66
— — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. . .	"	150	8,000 "	7,999 16	7,921 05	78 15
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	151	2,000 "	2,000 "	1,597 75	602 25
Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	"	152	105,600 "	70,579 18	704 18	69,875 "
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	155	10,000 "	8,000 "	"	8,000 "
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	"	154	55,000 "	55,000 "	20,760 12	5,150 88
Commission royale des monuments. — Personnel . . .	"	155	2,000 "	2,000 "	1,700 04	299 06
— — — — Matériel, frais de déplacement	"	156	5,400 "	5,375 71	1,992 60	5,581 11
À REPORTER	7,552,528 78	7,160,722 22	4,429,115 59	2,511,887 99

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
6,549,119 84	217,358 56	•	115,150 80	15,038 48	1,405 •	
127,638 75	303 •	•	58 25	1,000 •	•	
20,250 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
22,000 •	•	•	•	•	•	
5,900 •	•	•	•	•	•	
12,442 72	1,057 28	•	9,000 •	•	•	
5,700 92	•	•	• 08	•	•	
7,900 16	•	•	• 84	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
70,579 18	•	•	•	55,020 82	•	
8,000 •	•	•	•	2,000 •	•	
54,000 •	100 •	•	•	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
5,373 71	•	•	26 29	•	•	
6,041,003 58	219,718 84	•	124,242 20	40,059 50	1,405 •	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
Report.			7,552,528 78	7,160,722 22	4,420,115 50	2,511,887 00
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire et service des épidémies	"	137	58,700 "	58,609 80	1,114 70	35,078 77
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	"	138	26,500 "	26,245 88	12,755 08	15,508 20
Académie royale de médecine.	"	150	20,000 "	20,000 "	10,021 72	978 28
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	140	4,200 "	4,106 40	3,000 "	1,156 40
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	141	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	142	10,504 10	10,504 10	7,045 65	2,048 51
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	145	9,900 "	9,267 51	3,225 32	6,044 19
Amélioration de la position des employés inférieurs, ainsi que des ouvriers journaliers.	"	144	a) 22,070 "	22,070 "	22,070 "	"
Matériel de l'administration centrale, dépenses des exercices 1855-1854.	XIV.	145	b) 50,110 05	50,118 56	"	20,561 51
Indemnité restant due au sieur William Wood, à Bergerhout, pour payer la somme dont le Gouvernement est resté débiteur envers le sieur Wood, pour le règlement des indemnités dues à cet industriel du chef des opérations de son établissement-modèle de blanchiment et d'apprêt	"	140	1,127 "	1,127 "	"	1,127 "
Commissions médicales et provinciales. — Payement des frais de route et autres dépenses relatives à l'exercice 1855.	"	147	8,427 61	8,416 41	"	8,575 21
Crédit pour venir en aide aux employés dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, et aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement	XXV.	148	c) 48,050 "	48,050 "	"	48,015 25
Remboursement à la province de Namur des frais d'entretien de l'hôtel du Gouvernement provincial, depuis l'année 1836.	XXVI.	149	d) 56,871 54	56,871 54	"	56,871 54
Frais de route et de séjour restant dus aux commissaires d'arrondissement de la province de Hainaut.	"	150	4,020 "	2,773 20	"	"
À REPORTER.			7,614,707 92	7,440,950 48	4,510,186 46	2,606,750 45

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,941,003 38	210,718 84	"	124,242 26	49,059 50	1,405 "	
36,795 47	1,908 33	"	" 20	"	"	
20,245 88	"	"	56 12	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,196 40	"	"	3 00	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
10,594 10	"	"	"	"	"	
0,267 51	"	"	632 40	"	"	
22,970 "	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1859, <i>Moniteur</i> n° 64.
29,561 31	557 25	"	" 47	"	"	b) Les crédits des articles 145 à 147 ont été ouverts par la loi du 26 décembre 1855, <i>Moni- teur</i> n° 364.
1,127 "	"	"	"	"	"	c) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 31 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 365.
8,573 21	43 20	"	11 20	"	"	
48,915 25	34 75	"	"	"	"	
36,871 34	"	"	"	"	"	d) Les crédits formant le chapitre XXVI ont été ouverts par la loi du 2 juin 1856, <i>Moni- teur</i> n° 156.
"	2,773 20	"	1,246 80	"	"	
7,215,916 01	225,033 57	"	120,105 14	49,059 50	1,405 "	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,614,707 92	7,440,950 48	4,519,186 46	2,896,736 45
Paiement du montant d'une condamnation prononcée à la charge de l'État, au profit de la ville de Liège, du chef de dépenses faites par la ville dans l'intérêt de l'État belge en 1850.	°	151	11,403 96	11,403 90	°	405 96
Frais de voyage de 4 médecins vétérinaires du Gouvernement pour les années 1852, 1853 et 1854	°	152	4,587 60	4,587 60	°	4,587 60
Paiement de la part due par l'État dans les frais d'installation du corps académique de l'Académie royale d'Anvers.	°	153	1,603 »	1,603 »	°	»
Dépenses restant dues pour l'exposition générale des beaux-arts qui a eu lieu à Bruxelles en 1854	°	154	7,555 94	6,205 25	°	5,609 05
TOTAUX.			7,659,728 42	7,464,638 20	4,519,186 46	2,707,223 06

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,215,016 01	225,033 37	•	120,105 14	40,059 30	1,405 •	
405 96	11,088 •	•	•	•	•	
4,387 60	•	•	•	•	•	
•	1,603 •	•	•	•	•	
5,099 65	505 00	•	•	1,532 69	•	
7,220,410 12	238,228 17	•	120,105 14	50,301 09	1,405 •	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 8 mars 1855, *Moniteur* n° 68, à la somme de . . . fr. 7,203,744 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 345,084 42

TOTAL. fr. 7,630,728 42

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
<i>Report de 1854 à 1855, conformément à la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	•	5	a) 8,151 •	8,110 78	•	8,110 78
Plantations	•	52	125 34	125 34	"	125 34
TOTAUX.			8,276 34	8,236 12	•	8,236 12
EXERCICE 1852.						
<i>Report de 1854 à 1855.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes; construction de routes nouvelles; études de projets	•	5	44,555 54	40,000 •	•	40,000 •
Plantations des routes	•	6	086 98	086 98	"	086 98
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	•	10	22,372 •	•	"	"
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	•	56	250 •	250 •	"	250 •
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes.						
Approvisionnement, combustibles, etc., redevances aux compagnies	•	67	b) 500 •	•	"	"
TOTAUX.			68,442 32	41,256 98	•	41,256 98
EXERCICE 1855.						
<i>Report de 1854 à 1855.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	•	6	10,910 54	10,740 54	•	10,740 54
Plantations des routes	•	7	3,768 50	3,568 50	"	3,568 50
A REPORTER.			25,679 04	23,309 04	•	23,309 04

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES. excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,110 78	"	"	40 22	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 14 décembre 1855.
123 34	"	"	"	"	"	
8,236 12	"	"	40 22	"	"	
40,000 "	"	"	"	4,333 34	"	b) id. id.
980 98	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	22,372 "	"	
250 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	500 "	"	
41,236 98	"	"	"	27,205 34	"	
19,740 54	"	"	170 "	"	"	
3,568 50	"	"	"	200 "	"	
23,309 04	"	"	170 "	200 "	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			25,079 04	25,500 04	"	25,500 04
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II	(suite).				
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État	"	8	10,121 75	7,506 47	"	7,506 47
Frais de restauration du palais de la rue Ducate et du parc, et du palais de Tervueren	"	8 ^{bis}	40,700 87	19,256 41	"	19,256 41
Entretien et travaux d'amélioration de la Lys	"	17	12,205 50	12,205 50	"	12,205 50
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	18	51,056 00	22,849 91	"	10,249 94
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel	"	21	10,520 "	"	"	"
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer	"	22	15,777 98	15,777 98	"	15,777 98
Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert	"	20	8,285 17	4,911 "	"	4,911 "
Plantations nouvelles le long des voies navigables	"	55	2,101 35	1,298 90	"	1,298 90
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	55	171 00	171 00	"	171 00
Subside pour le creusement du canal de Stekene	"	57	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
Matériaux, engins, outils et ustensiles	"	58	8,510 20	8,081 41	"	8,081 41
Travaux et fournitures	"	59	66,000 "	66,000 "	"	66,000 "
Matériel et fournitures de bureau	"	76	3,316 "	3,316 "	"	3,316 "
Construction et appropriation de locaux de postes à Beverloo et à la Louvière	"	85	580 58	379 98	"	379 98
TOTAUX.			259,994 02	185,941 81		175,541 81
EXERCICE 1854.						
Report à 1855.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	6	97,719 28	80,661 "	"	75,250 98
Plantations des routes	"	7	6,155 82	4,185 15	"	4,185 15
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	"	8	115 28	115 28	"	115 28
A REPORTER.			105,088 58	84,961 43		77,560 41

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
25,309 04	°	°	170 °	200 °	°	
7,500 47	°	°	354 71	2,280 57	°	
10,250 41	°	°	°	21,464 46	°	
12,205 59	°	°	°	°	°	
10,249 04	12,600 °	°	°	8,780 66	°	
°	°	°	°	10,520 °	°	
13,777 08	°	°	°	°	°	
4,911 °	°	°	°	3,374 17	°	
1,298 00	°	°	18 70	875 75	°	
171 09	°	°	°	°	°	
2,000 °	°	°	°	°	°	
8,081 41	°	°	228 70	°	°	
66,000 °	°	°	°	°	°	
5,316 °	°	°	°	°	°	
379 98	°	°	° 40	°	°	a) Décision de la Cour des comptes du 28 décembre 1855.
173,341 81	12,600 °	°	752 60	53,299 61	°	
73,259 08	7,401 02	°	936 °	16,121 79	°	
4,185 15	°	°	°	1,968 67	°	
115 28	°	°	°	°	°	
77,560 41	7,401 02	°	936 °	18,090 46	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1855, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	105,988 58	84,061 45	•	77,560 41
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (suite)					
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien . . .	•	9	5,064 60	5,064 60	•	5,064 60
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gaoul au Sas-de-Gand.	•	11	2,244 54	2,244 54	•	2,244 54
Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut	•	16	410 87	410 87	•	410 87
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	•	18	85,545 06	66,242 •	•	66,242 •
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans la province de Limbourg	•	19	50,000 •	50,000 •	•	18,784 51
Entretien et travaux d'amélioration de la Dyle et du Démer.	•	22	50,627 50	50,627 50	•	50,627 50
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand à Ostende.	•	24	470 81	470 81	•	470 81
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé	•	25	2,450 •	2,205 •	•	2,205 •
Entretien et travaux d'amélioration de la Petite Nèthe canalisée.	•	28	1,726 26	1,726 26	•	1,726 26
Entretien ordinaire et travaux de dévasement du Moervaert.	•	29	189 •	189 •	•	189 •
Construction de la quatrième et dernière section, première moitié de la dépense du canal de Zelzaete à la mer du Nord.	•	55	94,661 52	94,661 52	•	88,800 •
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	•	54	882 88	554 85	•	554 85
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	•	56	415 56	415 56	•	415 56
Port d'Ostende. Entretien et travaux d'amélioration	•	58	4,500 •	4,500 •	•	4,500 •
Entretien de l'Yser, de la Grande Nèthe et du Canal de Pas-schendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État à dater du 1 ^{er} janvier 1854	•	42	1,014 08	1,014 08	•	1,014 08
SERVICE D'EXÉCUTION.						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
Travaux et fournitures	•	60	95 •	95 •	•	95 •
Créances arriées concernant divers travaux de construction (charges extraordinaires)	•	60 ^{bis}	15,729 91	15,729 91	•	15,729 91
Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	•	65	56,408 •	55,575 20	•	55,575 20
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VI.	87	26,754 41	26,754 41	•	26,754 41
A REPORTER.	112,977 17	401,040 41	•	576,562 58

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
77,560 41	7,401 02	»	936 40	18,090 46	»	
5,004 00	»	»	»	»	»	
2,244 54	»	»	»	»	»	
410 87	»	»	»	»	»	
68,242 »	»	»	»	»	»	
18,784 51	11,215 40	»	»	10,101 00	»	
50,627 50	»	»	»	»	»	
470 81	»	»	»	»	»	
2,205 »	»	»	»	245 »	»	
1,726 20	»	»	»	»	»	
189 »	»	»	»	»	»	
88,800 »	5,801 52	»	»	»	»	
554 85	»	»	580 »	148 05	»	
415 56	»	»	»	»	»	
4,500 »	»	»	»	»	»	
1,014 08	»	»	»	»	»	
95 »	»	»	»	»	»	
15,720 01	»	»	»	»	»	
55,375 20	»	»	5,054 80	»	»	
26,754 41	»	»	»	»	»	
376,562 58	24,477 85	»	4,551 20	57,585 47	»	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	442,977 17	401,040 41	•	376,362 58
Dépenses concernant les exercices clos.	VIII.					
Dyle.	•	94	a) 1,850 27	1,850 27	•	1,850 27
Noervaert.	•	98	3,536 85	•	•	•
Bacs et bateaux de passage.	•	100	865 46	865 46	•	865 46
Travaux et fournitures.	•	107	948 02	948 02	•	948 02
Construction et appropriation de locaux à Beverloo	•	116	111 42	111 42	•	111 42
TOTAUX.			450,298 17	404,824 58	•	380,546 75
EXERCICE 1855 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	548,000 •	548,567 15	537,075 07	10,591 18
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	•	3	27,600 •	27,274 68	18,129 05	9,144 75
Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	•	4	26,400 •	25,006 71	24,300 •	706 71
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	•	5	50,000 •	50,000 •	47,660 94	2,339 06
Honoraires des avocats du Département.	•	6	50,000 •	20,350 •	21,750 •	7,600 •
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	•	7	2,577,458 •	2,501,297 05	1,625,951 40	862,364 70
Plantations des routes	•	8	41,200 •	28,745 19	8,875 50	10,871 89
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État.	•	9	90,000 •	88,675 31	40,605 71	39,071 60
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien	•	10	60,000 •	57,582 05	21,715 70	35,868 24
Troisième annuité due à la ville de Bruxelles, pour distri- bution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés dans cette localité.	•	11	6,400 •	6,400 •	6,400 •	•
A REPORTER			5,478,658 •	5,585,808 10	2,385,550 15	987,558 09

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
370,562 58	24,477 85	•	4,351 20	37,585 47	"	
1,850 27	•	•	•	•	"	a) Décision de la Cour des comptes du 25 janvier 1856.
•	•	•	•	3,550 85	"	
865 46	"	"	"	"	"	
048 02	"	"	"	"	"	
111 42	•	•	•	•	"	
380,340 75	24,477 85	•	4,351 20	41,122 50	•	
21,000 "	"	"	"	"	"	
548,567 13	"	"	52 87	"	"	
27,274 68	"	"	325 52	"	"	
25,006 71	"	"	1,305 20	"	"	
50,000 "	"	"	•	"	"	
20,350 "	"	"	650 "	"	"	
2,488,316 19	12,080 86	"	•	76,140 05	"	
28,745 19	"	"	826 58	11,628 23	•	
88,675 31	•	"	•	1,324 69	"	
37,582 03	•	"	1 47	2,416 50	"	
6,400 •	"	"	"	"	"	
3,370,017 24	12,080 86	•	3,220 53	91,510 37	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1854.	En 1855, Jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			3,478,038 °	3,385,898 10	2,385,350 15	987,558 09	
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (suite).						
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.							
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration		"	12	20,095 °	25,556 50	20,535 °	3,003 30
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration		"	13	80,600 °	61,150 °	10,690 °	50,440 °
Remplacement des ponts levés de Neeroeteren et de Reckheim par des ponts tournants. — Complément de la dépense		"	14	56,100 °	55,100 °	55,100 °	"
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration		"	15	a) 84,200 52	81,575 05	62,015 74	19,559 31
<i>Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.</i>							
Entretien et travaux de draguage		"	16	b) 121,805 57	121,895 57	58,527 50	63,252 27
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>							
Travaux d'entretien et d'amélioration		"	17	c) 87,500 °	85,358 26	64,066 71	19,271 55
<i>Escaut.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration		"	18	55,288 °	28,575 06	10,717 71	16,509 67
<i>Lys dans les deux Flandres.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration		"	19	d) 58,514 24	58,514 24	25,975 86	32,538 38
Travaux de construction de deux ponts de halage carrossa- bles, dans la ville de Courtrai. — Complément de la dé- pense	"	20	10,000 °	4,595 64	5 64	4,590 °	
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	245,100 °	192,166 59	56,662 47	116,054 77	
<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	22	102,000 °	91,974 55	"	91,779 35	
<i>Dendre.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	23	e) 55,720 15	55,659 57	18,108 02	15,551 55	
<i>Rupel.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	24	100,000 °	70,475 66	14,720 86	55,084 20	
A REPORTER.			4,505,051 26	4,270,026 87	2,760,278 60	1,474,072 42	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
3,570,017 24	12,080 80	"	3,229 53	01,510 37	"	
25,530 50	"	"	2,558 50	"	"	
01,150 "	"	"	"	25,470 "	"	
35,100 "	"	"	1,000 "	"	"	
81,375 05	"	"	2,827 47	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de fr. 2,400 82 c ⁵ , par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 135.
121,379 77	515 60	"	"	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 10,528 37 c ⁵ , par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78, et de 4,617 francs, par la loi du 20 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 135.
85,558 20	"	"	4,101 74	"	"	c) Le credit primitif a été augmenté de 8,000 francs par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78.
27,227 38	1,146 58	"	5,851 65	1,062 41	"	
58,514 24	"	"	"	"	"	d) Le credit primitif a été augmenté de fr. 40,788 42 c ⁵ , par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78, et de fr. 2,155 82 c ⁵ , par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 135.
4,505 64	"	"	5,406 56	"	"	
172,607 24	10,460 15	"	8,514 85	42,618 70	"	
91,770 35	105 "	"	10,025 67	"	"	
55,650 37	"	"	65 50	1,007 57	"	e) Le credit primitif a été augmenté de fr. 375 57 c ⁵ , par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78.
60,805 06	068 00	"	"	20,526 34	"	
4,258,251 08	34,775 70	"	41,450 14	102,185 55	"	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			4,503,651 26	4,270,026 97	2,760,278 60	1,474,972 42
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
<i>Dyle et Démer.</i>	(suite).					
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	150,500 "	52,201 00	20,467 80	31,607 05
<i>Senne.</i>						
Entretien d'ouvrages d'art; loyer d'une maison éclusière à Vilvorde	"	26	8,250 "	6,450 53	206 19	6,250 34
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	120,003 "	117,082 95	98,116 66	10,414 60
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	110,985 "	60,895 75	23,148 75	57,747 "
<i>Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	29	51,170 "	50,805 81	29,064 01	20,920 80
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	30	11,500 "	11,224 55	6,674 55	1,550 "
<i>Petite Nèthe canalisée.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	31	22,000 "	21,730 67	14,516 78	7,193 44
<i>Moervaert.</i>						
Entretien ordinaire et travaux de dévasement	"	32	a) 7,311 44	7,509 05	3,171 84	4,138 09
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Travaux d'entretien	"	33	4,649 "	4,649 "	3,254 30	1,504 70
<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>						
Travaux d'entretien	"	34	9,000 "	8,573 60	6,065 60	1,610 "
<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	35	36,950 "	35,825 79	13,874 68	21,947 91
<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>						
Construction de la quatrième et dernière section. — Com- plément de la dépense	"	36	555,000 "	127,093 15	56,066 62	70,321 00
<i>Grande Nèthe.</i>						
Travaux d'entretien	"	37	5,000 "	1,514 20	1,500 "	14 20
A REPORTER.			5,004,740 70	4,775,465 47	3,041,204 51	1,690,070 73

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,335,251 08	34,775 70	"	41,439 14	102,185 25	"	
52,074 04	126 75	"	95,249 01	12,040 30	"	
6,436 53	"	"	1,213 47	600 "	"	
108,531 35	8,551 60	"	2,920 05	"	"	
60,895 73	"	"	"	50,080 25	"	
50,803 81	"	"	276 10	"	"	
11,224 53	"	"	44 37	31 10	"	
21,710 22	20 45	"	260 35	"	"	
7,300 95	"	"	1 51	"	"	
4,649 "	"	"	"	"	"	
8,573 60	"	"	426 40	"	"	
35,822 50	1 20	"	1,106 21	"	"	
126,387 71	703 44	"	254,706 85	173,200 "	"	
1,514 20	"	"	3,485 80	"	"	
4,751,275 24	44,100 25	"	401,129 33	428,154 00	"	

n) Le crédit primitif a été augmenté de 3,416 fr. 43 c., par la loi du 15 mars 1856, *Moniteur* n° 78.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, Jusqu'au 31 octob.
Revenu.			5,604,749 70	4,775,465 47	5,041,204 51	1,090,070 75
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
<i>Yser.</i>						
Travaux d'entretien.	"	58	7,000 "	1,778 58	1,340 07	458 51
<i>Canal de Plasschendaele.</i>						
Travaux d'entretien.	"	59	8,000 "	7,000 00	6,500 00	1,000 "
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	40	25,000 "	4,554 05	1,080 55	3,454 00
<i>Frais d'études.</i>						
Frais d'études et de levée de plans	"	41	7,000 "	1,885 00	855 25	1,028 71
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	42	27,000 "	18,760 38	0,072 46	9,687 90
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	"	43	100,845 "	181,810 03	124,080 04	57,721 20
— de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration.	"	44	a) 14,015 55	14,015 33	9,405 "	4,608 55
Côte de Blanckenberghe. — Entretien et travaux d'amélioration	"	45	157,900 "	157,279 15	90,451 28	57,847 87
Phares et fanaux. — Entretien et travaux d'amélioration.	"	46	2,100 "	1,924 "	"	1,924 "
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	47	b) 607,209 98	607,207 70	541,055 81	66,151 80
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	"	48	584,579 48	584,579 35	525,952 52	60,618 60
Frais de jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	"	49	12,000 "	5,072 80	1,522 80	5,550 "
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	"	50	41,700 "	41,700 "	41,700 "	"
— — — — — Frais de route	"	51	600 "	568 "	"	568 "
— — — — — Matériel	"	52	2,000 "	2,000 "	1,116 80	885 20
A REPORTER.			7,071,697 40	6,186,578 57	4,202,200 48	1,959,955 72

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,751,275 24	44,100 25	"	401,120 55	428,154 00	"	
1,778 58	"	"	5,221 42	"	"	
7,090 00	"	"	" 01	"	"	
4,554 05	"	"	20,405 05	"	"	
1,885 06	"	"	5,110 04	"	"	
18,760 56	"	"	8,250 64	"	"	
181,810 05	"	"	9,054 07	"	"	
14,015 55	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 80 francs, par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153.
157,270 15	"	"	620 85	"	"	
1,024 "	"	"	176 "	"	"	
607,207 70	"	"	2 28	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,000 francs, par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153.
584,551 21	28 14	"	" 15	"	"	
5,072 80	"	"	6,027 20	"	"	
41,700 "	"	"	"	"	"	
568 "	"	"	282 "	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
6,142,160 20	44,218 57	"	457,164 02	428,154 00	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			7,071,607 40	6,186,578 57	4,202,206 48	1,959,955 72	
Mines (suite).	III						
	(suite).						
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	"	55	45,000 "	45,000 "	17,218 "	27,582 "	
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	"	54	7,000 "	6,091 01	6,862 51	128 50	
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	"	55	140,055 55	140,055 55	123,550 50	17,282 85	
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines	"	56	6,000 "	2,809 80	594 70	2,215 10	
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>							
Frais de route et de séjour.	"	57	000 "	600 "	146 10	455 00	
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	58	1,400 "	275 50	271 "	2 50	
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>							
Frais de route et de séjour.	"	59	1,100 "	528 20	142 "	186 20	
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	"	60	3,900 "	3,899 "	5,485 "	416 "	
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.						
<i>(Services d'exécution)</i>							
<i>SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.</i>							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	61	179,160 "	178,856 44	165,550 19	13,506 25	
Salaires des agents payés à la journée	"	62	a) 1,266,850 "	1,266,849 55	257,874 12	1,028,975 21	
Matériaux, engins, outils et ustensiles	"	65	b) 1,572,650 "	1,372,629 95	1,519,560 58	55,069 57	
Travaux et fournitures	"	64	c) 555,954 "	554,058 45	267,475 75	286,795 16	
<i>SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.</i>							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	65	118,060 "	117,759 24	115,551 54	4,427 90	
Salaires des agents payés à la journée	"	66	d) 1,714,385 "	1,714,506 13	544,011 80	1,170,294 55	
Primes d'économie et de régularité	"	67	e) 87,401 "	87,597 56	"	87,597 56	
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	"	68	f) 2,505,000 "	2,429,122 40	1,754,181 60	674,940 89	
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	"	69	g) 2,060,000 "	2,060,906 45	1,487,254 10	519,172 55	
Redevances aux compagnies	"	70	275,000 "	77,926 25	"	77,926 25	
À REPORTER.			17,411,770 82	16,193,525 50	10,246,201 75	5,004,525 62	

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,142,100 20	44,218 37	°	437,164 02	428,154 00	°	
44,600 °	400 °	°	°	°	°	
6,091 01	°	°	8 90	°	°	
140,055 53	°	°	°	°	°	
2,800 80	°	°	5,100 20	°	°	
600 °	°	°	°	°	°	
273 50	°	°	1,126 70	°	°	
528 20	°	°	771 80	°	°	
5,800 °	°	°	1 °	°	°	
178,856 44	°	°	505 50	°	°	
1,266,840 35	°	°	° 67	°	°	
1,572,620 05	°	°	° 05	°	°	
554,266 80	591 50	°	516 95	778 62	°	a) Le crédit primitif a été augmenté de 15,000 francs, par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78, et de 1,860 francs, par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153 b) Id. de 12,650 francs, par la loi du 20 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153.
117,750 24	°	°	500 76	°	°	
1,714,506 13	°	°	78 87	°	°	d) Idem de 0,585 francs, par la loi du 20 mai 1856, n° 153, et de 135,000 francs, par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78.
87,507 50	°	°	5 64	°	°	e) Idem de 5,401 francs, id., et de 52,000 francs, id.
2,420,122 40	°	°	75,877 51	°	°	f) Idem de 729,000 francs, par la loi du 15 mars 1856, id.
2,006,406 45	500 °	°	21,635 08	51,458 47	°	g) Idem de 560,000 francs, id.
77,026 25	°	°	107,073 75	°	°	
16,147,315 37	45,500 05	°	758,055 55	460,501 00	°	

MINISTÈRE DES TRAVAUX

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			17,411,770 82	16,105,525 30	10,245,201 75	5,004,525 62
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV	(suite).				
SECTION 3. — MOUVEMENT ET TRAFIC.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	71	a) 808,500 »	808,400 22	779,222 10	20,168 05
Salaires des agents payés à la journée et manœuvres.	»	72	b) 1,256,750 »	1,256,008 55	150,908 50	1,125,059 09
Frais d'exploitation.	»	73	c) 556,600 »	556,503 65	277,702 79	78,511 20
Carnionnage.	»	74	d) 286,000 »	272,789 81	56,108 76	256,681 05
Pertes et avaries.	»	75	e) 80,000 »	78,000 05	58,564 90	50,425 38
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	76	70,000 »	69,074 »	60,050 »	9,044 »
Salaires des agents payés à la journée.	»	77	f) 25,600 »	25,609 05	6,926 70	16,682 55
Entretien.	»	78	g) 20,000 »	19,988 79	14,702 52	5,286 47
SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	79	h) 51,550 »	51,516 48	27,048 48	4,468 »
Salaires des agents payés à la journée.	»	80	i) 50,410 »	50,402 55	9,447 15	20,055 20
Matériel et fournitures de bureau.	»	81	k) 170,000 »	170,000 »	142,049 75	27,950 27
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	»	82	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	83	56,500 »	56,490 65	55,261 65	5,229 »
Frais de bureau et de loyer.	»	84	3,500 »	3,488 60	958 00	1,050 60
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	85	520,000 »	519,985 18	513,107 75	6,617 45
— des facteurs et autres agents subalternes.	»	86	715,000 »	712,075 96	710,800 96	1,275 »
Transport des dépêches.	»	87	l) 512,000 »	500,457 81	245,579 92	56,877 89
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	»	88	m) 100,795 »	100,769 97	164,970 42	25,799 55
Pensions.	V.	89	7,000 »	5,265 80	2,965 48	2,287 82
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	VI.	90	5,000 »	5,000 »	4,750 »	270 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	91	n) 50,800 »	26,758 91	14,378 94	10,614 97
A REPORTER.			22,375,052 82	21,121,804 10	15,464,764 65	7,606,657 52

VAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
16,147,815 57	45,500 95	"	758,055 55	460,591 00		
808,500 22	100 "	"	0 78	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,000 francs, par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153.
1,250,008 55	"	"	721 45	"	"	b) Idem de 170,000 francs, par la loi du 15 mars 1855, et de 20,550 francs, par la loi du 29 mai 1856-
350,505 90	201 60	"	4 55	"	"	c) Idem de 65,000 francs, id, et de 5,600 francs, id
272,780 81	"	"	15,210 10	"	"	d) Idem de 46,000 francs, par la loi du 15 mars 1856
77,000 57	910 50	"	1,000 07	"	"	e) Idem de 40,000 francs, id
60,974 "	"	"	26 "	"	"	
25,600 05	"	"	89 05	"	"	f) Idem de 5,600 francs, et de 2,199 francs, par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 153
10,088 70	"	"	11 21	"	"	g) Idem de 5,000 francs, par la loi du 15 mars 1856
51,510 48	"	"	55 52	"	"	h) Idem de 5,000 francs, id
50,402 55	"	"	7 65	"	"	i) Idem de 410 francs, par la loi du 29 mai 1856
170,000 "	"	"	"	"	"	k) Idem de 20,000 francs, par la loi du 15 mars 1856
10,000 "	"	"	"	"	"	
50,400 05	"	"	0 55	"	"	
1,988 69	1,500 "	"	11 51	"	"	
519,785 18	200 "	"	14 82	"	"	
712,075 00	"	"	2,024 04	"	"	
500,257 81	200 "	"	11,542 10	"	"	l) Idem de 12,000 francs, id
100,760 97	"	"	25 05	"	"	m) Idem de 22,000 francs, et de 3,795 francs, par la loi du 29 mai 1856
5,251 50	14 50	"	1,754 20	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
24,005 01	1,765 "	"	5,841 00	"	"	n) Le crédit primitif a été augmenté de 12,600 francs, par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78
21,071,402 45	50,401 05	"	705,506 75	460,591 99	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par les lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	22,575,652 82	21,121,804 10	15,404,764 65	7,606,657 82
Amélioration du sort des employés inférieurs et des ouvriers journaliers.	VII (suite).	92	a) 159,645 "	159,645 "	159,585 "	"
Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducole, travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général du commerce d'Anvers, agrandissement des locaux occupés par la bibliothèque royale.	"	95	b) 271,986 "	40,986 "	0,459 52	52,786 08
Dépenses concernant les exercices clos.	VIII.					
§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
<i>Service des canaux et rivières.</i>						
Sambre canalisée.	"	04	c) 2,024 50	2,019 72	"	875 "
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	05	9,415 66	849 95	"	849 95
Canal de Gand à Ostende	"	06	625 10	625 10	"	625 10
Canal latéral à la Meuse.	"	07	2,070 10	2,079 "	"	1,295 40
Bacs et bateaux de passage.	"	08	1,277 85	1,277 85	"	1,277 85
§ 2. — CHEMIN DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES.						
<i>Mouvement et trafic.</i>						
Frais d'exploitation.	"	99	2,100 "	2,100 "	"	2,100 "
Pertes et avaries.	"	100	6,707 84	6,707 84	"	6,707 84
<i>Service en général.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	101	250 "	250 "	"	250 "
<i>Postes.</i>						
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	102	2,050 20	2,050 20	"	2,050 20
Crédit pour venir en aide aux employés dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, et aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement	"	105	d) 290,661 "	290,426 79	"	290,591 79
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Service de la Lys.	"	104	e) 701 50	701 50	"	701 50
— du canal de Charleroy à Bruxelles	"	105	1,150 "	1,150 "	"	1,150 "
— du Démer	"	106	446 24	446 24	"	446 24
— du Moervaert	"	107	2,500 "	2,172 04	"	2,172 04
— de la Meuse dans le Limbourg	"	108	9,922 55	8,786 58	"	4,754 02
— du canal de Zelzaete	"	109	2,560 78	2,551 99	"	1,945 55
— des plantations.	"	110	1,024 66	1,024 66	"	1,024 66
A REPORTER.	25,142,778 00	21,055,524 50	15,635,788 95	7,958,017 64

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,071,402 45	50,401 65	•	793,506 75	400,301 00	•	
150,585 •	00 •	•	•	•	•	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 04.
42,220 •	4,700 •	•	•	225,000 •	•	b) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 100.
875 •	1,144 72	•	4 78	•	•	c) Les crédits des articles 94 à 103 ont été ouverts par la loi du 15 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 78.
840 95	•	•	4,720 08	5,854 05	•	
625 10	•	•	•	•	•	
1,295 40	785 00	•	• 10	•	•	
1,277 85	•	•	•	•	•	
2,100 •	•	•	•	•	•	
6,707 84	•	•	•	•	•	
250 •	•	•	•	•	•	
2,050 20	•	•	•	•	•	
200,501 70	35 •	•	254 21	•	•	d) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 31 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 503.
701 50	•	•	•	•	•	e) Les crédits des articles 104 à 115 ont été ouverts par la loi du 29 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 125.
1,150 •	•	•	•	•	•	
440 24	•	•	•	•	•	
2,172 04	•	•	527 06	•	•	
4,754 02	4,052 36	•	1,155 07	•	•	
1,045 55	588 44	•	228 70	•	•	
1,024 06	•	•	•	•	•	
21,591,800 50	61,717 77	•	800,028 22	680,220 02	•	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			25,142,778 60	21,055,524 50	15,055,788 95	7,058,017 64
Dépenses concernant les exercices clos (suite).	VIII					
<i>Chemin de fer, postes, télégraphes.</i>	(suite).					
Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	"	111	5,214 06	5,214 06	"	5,214 06
Frais d'exploitation	"	112	650 "	650 "	"	650 "
Pertes et avaries.	"	113	114 "	114 "	"	114 "
Matériel et fournitures de bureau.	"	114	510 "	510 "	"	510 "
Chemin de fer de Louvain à la Sambre.	"	115	155 69	155 69	"	155 69
TOTAUX.			25,147,200 55	21,057,046 11	15,055,788 95	7,062,450 59

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS SICÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES crédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,591,806 50	61,717 77	»	800,028 22	089,220 02	»	
5,214 06	»	»	»	»	»	
650 »	»	»	»	»	»	
114 »	»	»	»	»	»	
510 »	»	»	»	»	»	
135 69	»	»	»	»	»	
21,596,228 34	61,717 77	»	800,028 22	089,220 02	»	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1855, *Moniteur* n° 1, à la somme de fr. 20,302,640 08
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,844,559 67

TOTAL fr. 23,147,200 35

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. Jusqu'au 31 octob
EXERCICE 1852.						
<i>Report de 1854 à 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. a)</i>						
Matériel du génie. VII.						
Matériel du génie	"	20	22,851 26	21,851 26	"	21,851 26
TOTAUX.			22,851 26	21,851 26	"	21,851 26
EXERCICE 1855.						
<i>Report de 1854 à 1855. b)</i>						
Établissements et matériel de l'artillerie. VI.						
Matériel de l'artillerie	"	20	11,863 05	11,863 05	"	11,863 05
Pain, fourrages et autres allocations. VIII.						
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	"	25	64,275 18	4,276 46	"	4,276 46
TOTAUX.			76,158 21	16,150 40	"	16,150 40
EXERCICE 1854.						
<i>Report de 1854 à 1855. c)</i>						
Matériel du génie. VII.						
Matériel du génie	"	21	71,605 56	70,701 56	50,220 04	40,571 52
Pain, fourrages et autres allocations. VIII.						
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	"	25	1,508 55	425 16	"	425 16
TOTAUX.			75,005 71	71,216 52	50,220 04	40,996 48

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,851 26	"	"	1,000 "	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 4 décembre 1855.
21,851 26	"	"	1,000 "	"	"	
11,865 03	"	"	"	"	"	b) id. id.
4,276 46	"	"	"	50,008 72	"	
16,159 40	"	"	"	50,008 72	"	
70,791 56	"	"	004 "	"	"	c) id. id.
425 16	"	"	883 10	"	"	
71,216 52	"	"	1,787 10	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre.	•	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des employés civils	•	2	151,000 »	151,000 »	140,605 75	1,506 25
Supplément aux officiers et sous-officiers du Département de la Guerre	•	3	14,000 »	15,907 97	7,287 15	6,710 82
Matériel	•	4	40,000 »	40,000 »	57,548 04	2,451 06
Dépôt de la guerre	•	5	64,000 »	64,000 »	48,601 55	15,508 05
États-majors.						
	II.					
Traitement de l'état-major général.	•	6	780,421 60	788,725 16	180,555 51	599,571 85
— — des provinces et des places	•	7	208,929 45	267,596 55	67,111 84	200,418 71
— du service de l'intendance	•	8	150,729 75	140,852 75	57,028 06	100,805 79
Service de santé des hôpitaux.						
	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	•	9	195,160 62	102,819 45	40,465 41	145,354 02
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	•	10	672,102 »	660,092 05	175,258 57	495,707 66
Service pharmaceutique.	•	11	100,450 »	100,207 97	90,401 80	9,806 17
Solde des troupes.						
	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	•	12	11,990,000 »	11,976,651 77	5,481,951 46	8,404,712 17
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	•	15	5,515,000 »	5,505,064 68	987,647 05	2,515,362 54
— — de l'artillerie.	•	14	2,957,000 »	2,923,815 57	840,548 88	2,077,459 41
— — du génie	•	15	807,250 »	807,245 50	208,750 89	598,492 50
— — des compagnies d'administration.	•	16	250,000 »	240,750 55	85,055 50	166,726 25
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
A REPORTER.			21,006,142 42	21,015,806 60	6,480,551 76	15,454,072 75

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000	"	"	"	"	"	N. B. Pour les modifications apportées aux crédits des art. 1 à 34, voir la note jointe, ainsi que pour les crédits supplémentaires.
151,000	"	"	"	"	"	
13,997 97	"	"	2 03	"	"	
40,000	"	"	"	"	"	
64,000	"	"	"	"	"	
788,725 16	"	"	690 44	"	"	
267,530 55	60	"	1,532 00	"	"	
146,832 75	"	"	5,807	"	"	
102,810 43	"	"	2,350 19	"	"	
668,946 25	145 80	"	3,099 97	"	"	
100,207 97	"	"	242 05	"	"	
11,976,645 65	8 14	"	15,548 25	"	"	
5,503,009 59	55 00	"	11,955 52	"	"	
2,925,788 20	27 08	"	15,184 65	"	"	
807,243 59	"	"	6 61	"	"	
240,750 53	"	"	240 47	"	"	
21,915,504 49	502 11	"	50,555 82	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			21,900,142 42	21,915,800 00	6,480,551 76	15,454,972 75
École militaire.	V.					
État-major enseignant et solde des élèves	"	17	169,755 25	168,559 74	55,500 "	114,859 74
Dépenses d'administration	"	18	25,044 77	25,044 50	9,915 10	16,051 29
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	19	57,000 "	55,278 70	8,792 59	26,486 51
Matériel de l'artillerie	"	20	2,129,000 "	2,076,826 40	852,760 84	1,194,608 15
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	1,866,450 "	1,720,940 57	577,210 40	1,115,246 40
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	2,652,062 24	2,051,881 66	960,426 81	1,691,454 85
Fourrages en nature	"	25	3,594,000 "	3,592,000 07	2,668,561 77	924,247 30
Casernement des hommes	"	24	712,000 "	697,548 51	418,817 26	278,551 25
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	25	101,500 "	101,192 25	15,572 71	85,619 54
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	94,500 "	94,245 05	15,510 58	80,925 65
Transports généraux	"	27	105,000 "	95,112 35	68,569 85	26,400 28
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	72,500 "	71,079 58	45,945 57	26,056 01
Remonte	"	29	550,110 "	558,451 97	555,886 97	2,565 "
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	"	30	156,700 "	152,226 04	52,155 50	100,068 84
Frais de représentation	"	31	21,500 "	21,244 04	44 04	21,200 "
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	"	32	90,185 18	80,066 10	50,550 60	40,629 68
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues	"	35	59,500 16	1,324 "	1,324 "	"
(La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)						
A REPORTER.			54,412,450 "	54,040,815 99	12,732,479 45	21,188,799 02

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,015,504 40	302 11	"	50,555 82	"	"	
108,550 74	"	"	1,415 40	"	"	
25,044 50	"	"	• 58	"	"	
35,278 70	40,450 50	"	1,721 50	"	"	
2,027,300 00	28,483 77	"	14,200 01	57,000 00	"	
1,602,450 80	"	"	7,000 50	158,480 04	"	
2,651,881 00	"	"	180 58	"	"	
3,502,600 07	"	"	1,500 05	"	"	
607,548 51	"	"	14,051 40	"	"	
101,102 25	"	"	107 75	"	"	
04,243 05	142 42	"	250 07	"	"	
04,970 15	"	"	9,887 45	"	"	
71,070 58	"	"	520 02	"	"	
558,451 97	"	"	658 05	"	"	
132,162 14	63 00	"	24,475 06	"	"	
21,244 04	"	"	255 06	"	"	
88,080 28	85 82	"	1,119 08	"	"	
1,524 "	"	"	57,070 16	"	"	
55,071,278 47	78,557 52	"	180,218 57	170,505 04	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			54,412,450	54,040,815 99	12,782,479 45	21,168,709 02
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	31	1,955,000	1,054,425 44	705,785 58	1,228,641 86
<i>Paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos</i>	XIII.	35	14,005 20	14,005 20	13,990 17	15 05
Amélioration de la position des employés inférieurs dont le traitement n'excède pas 1,000 francs, ainsi que de celle des ouvriers journaliers	"	36	5,285	5,285	5,150	95
Crédit voté pour venir en aide aux employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement	"	37	15,215	15,212 10	"	15,147 90
TOTAUX.			56,581,931 20	56,018,741 75	13,507,585 20	22,452,606 81

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
53,071,278 47	78,557 52	•	186,218 57	170,505 04	•	
1,954,425 44	•	•	574 56	•	•	
14,005 20	•	•	•	•	•	
5,225 •	60 •	•	•	•	•	
15,147 90	64 20	•	• 90	•	•	
53,040,080 01	78,661 72	•	186,705 83	170,505 04	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 5 avril 1854, *Moniteur* n° 07, à fr. 32,150,000 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 4,320,501 90

36,459,501 20

Les crédits transférés à l'exercice 1856, s'élèvent à 77,570 •

TOTAL fr. 50,581,951 20

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1854.						
<i>Report de l'exercice 1854 à 1855, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Administration de l'enregistrement et des domaines.						
Matériel	IV.	51	a) 0,000 »	»	»	»
TOTALX.			0,000 »	»	»	»
EXERCICE 1855 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre.	I.	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.		2	487,200 »	487,190 11	441,574 24	45,568 87
Honoraires des avocats et avoués du Département; frais de procédures, etc.		5	85,500 »	78,152 58	47,201 78	20,440 78
Frais de tournées		4	7,000 »	5,568 »	4,492 »	876 »
Matériel		5	46,000 »	45,065 07	29,509 05	16,640 82
Service de la monnaie		6	42,000 »	5,705 62	2,456 04	5,240 58
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.		7	100,000 »	98,086 79	16,628 89	81,457 00
Magasin général des papiers		8	110,000 »	108,021 05	75,504 74	55,416 51
Documents statistiques		9	19,500 »	10,499 41	14,282 16	5,217 25
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitements des directeurs et agents du trésor.		10	125,000 »	125,000 »	110,629 89	5,570 11
Frais de bureau, de commis, de loyer et des directeurs et agents		11	25,500 »	25,200 »	24,630 »	550 »
Caissier général de l'État		12	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
Administration des contributions directes, douanes et accises.						
Service des contributions. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)		10	1,450,000 »	1,457,112 06	»	1,457,112 06
A REPORTER.			2,716,500 »	2,675,208 30	706,618 70	1,876,900 58

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
"	"	"	"	6,000 "	"	a) Décision de la Cour des comptes du 6 novembre 1855.
"	"	"	"	6,000 "	"	
21,000 "	230 "	"	" 80	"	"	
486,045 11	1,419 82	"	7,347 02	"	"	
76,732 56	15 20	"	1,052 0	"	"	
5,508 0	"	"	36 95	"	"	
45,049 87	"	"	50,204 58	"	"	
5,705 02	"	"	1,015 21	"	"	
98,086 79	"	"	1,078 95	"	"	
108,021 05	"	"	" 50	"	"	
19,400 41	"	"	100 "	"	"	
125,000 "	"	"	"	"	"	
25,200 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
1,457,112 06	"	"	"	"	7,112 06	
2,673,510 37	1,680 02	"	48,404 37	"	7,112 06	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	2,716,500 »	2,675,208 50	706,618 79	1,876,000 58
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III	(suite)				
Surveillance générale. — Traitements	»	15	554,900 »	528,790 77	55,527 04	275,265 15
Service de la conservation du cadastre	»	14	504,700 »	506,138 60	48,266 20	257,872 40
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes	»	13	1,204,400 »	1,207,000 26	194,852 25	1,015,114 05
Service des douanes et de la recherche maritime	»	17	5,976,350 »	5,907,510 82	602,656 28	5,504,704 54
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	»	18	47,000 »	47,448 84	7,866 46	50,582 58
Suppléments de traitements	»	19	25,000 »	77,850 01	54,159 26	45,606 75
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	»	20	55,000 »	44,205 98	7,921 05	56,282 05
<small>(Les crédits portés aux articles 15, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)</small>						
Frais de bureau et de tournées	»	21	68,840 »	66,759 50	52,105 »	54,656 50
Indemnités, primes et dépenses diverses	»	22	284,200 »	269,615 73	59,257 55	229,445 25
Police douanière.	»	25	5,000 »	»	»	»
Matériel	»	24	117,800 »	104,689 67	43,455 87	61,255 80
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	»	25	19,450 »	16,469 51	9,571 74	7,097 77
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre. <small>(La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art. 31, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)</small>	»	26	592,650 »	592,252 60	288,670 78	105,372 82
Traitement du personnel du domaine	»	27	104,200 »	103,540 65	76,580 28	26,885 55
— — forestier	»	28	241,000 »	241,755 52	178,109 68	65,505 64
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limitatif.)	»	29	850,000 »	891,856 42	2 31	891,854 11
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	»	50	45,000 »	42,580 84	20,162 64	15,418 20
Matériel	»	51	52,620 »	44,206 27	52,055 52	11,270 05
Dépenses du domaine	»	52	100,000 »	71,678 42	18,495 06	40,601 05
A REPORTER.	10,946,390 »	10,840,518 45	2,495,979 14	8,520,027 04

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
2,675,519 57	1,689 02	•	48,404 57	•	7,112 06	
528,700 77	•	•				
506,158 60	•	•				
1,207,966 26	•	•				
3,007,340 82	•	•	28,504 72	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,000 francs par la loi du 23 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 120.
47,448 84	•	•				
77,850 01	•	•				
44,205 08	•	•				
66,750 50	•	•	2,080 70	•	•	
268,682 78	955 •	•	14,584 22	•	•	
•	•	•	5,000 •	•	•	
104,680 67	•	•	4,505 65	8,604 70	•	
16,469 51	•	•	2,080 40	•	•	
592,232 60	•	•	377 40	•	•	
103,465 63	75 •	•	650 57	•	•	
241,705 32	50 •	•	164 08	•	•	
801,856 42	•	•	•	•	41,856 42	
42,580 84	•	•	2,419 16	•	•	
44,206 27	•	•	3,415 75	•	•	
50,004 09	12,584 33	•	28,521 58	•	•	
10,825,007 08	15,311 35	•	146,416 25	8,604 70	48,040 38	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1856, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	10,940,590	10,840,318 43	3,405,070 14	8,520,027 94
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	35	7,400	4,762 52	2,085 52	1,770 "
Administration centrale. — Matériel.	"	34	1,500	"	"	"
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limi- tatif).	"	35	3,300	702 65	"	702 65
Pensions et secours.	VI					
Pensions et secours	"	36	17,500	15,715 35	15,606 57	2,108 08
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	37	7,500	7,500	0,005 "	895 "
Dépenses Imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	38	12,000	2,648 15	2,176 00	471 55
Crédit pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement n'excède pas 1,000 francs, ainsi qu'aux ouvriers journaliers salariés par le Gouvernement	"	39	a) 102,540	102,525	55,780	138,745
Crédit ouvert pour venir en aide aux employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers salariés par le Gouvernement	"	40	b) 588,474	588,472 95	"	588,472 95
TOTAUX.	11,376,804	11,452,044 85	2,555,150 43	8,882,205 07

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,825,007 08	15,311 33	•	146,416 25	8,604 70	48,040 38	
4,762 32	•	•	2,657 68	•	•	
702 65	•	•	1,500 •	•	•	
15,715 35	•	•	2,797 35	•	•	
•	•	•	1,784 65	•	•	
7,500 •	•	•	•	•	•	
2,648 15	•	•	9,551 85	•	•	
192,525 •	•	•	15 •	•	•	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 64.
588,472 05	•	•	1 05	•	•	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 31 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 365.
11,437,355 80	15,311 35	•	164,505 85	8,604 70	48,040 38	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141, à la somme de fr. 10,985,700 •
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 591,014 •

TOTAL. 11,576,804 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1855.	En 1856, Jusqu'au 31 octob.		
Non - Valeurs.								
I.								
Non-valeurs sur la contribution foncière	•	1	640,000 »	637,240 31	45,300 »	501,061 31		
— — — personnelle	•	2	400,000 »	528,027 75	»	528,027 75		
— sur le droit de patente	•	3	80,000 »	78,301 81	»	78,301 81		
— sur les redevances des mines.	•	4	18,000 »	112 85	»	112 85		
— sur le droit de débit des boissons alcooliques	•	5	15,000 »	25,385 42	»	25,385 42		
— sur le droit de débit des tabacs	•	6	15,000 »	2,842 55	»	2,842 55		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•	7	10,000 »	4,076 10	»	5,862 05		
Remboursements.								
II.								
Contributions directes, douanes et accises.	}	Restitution de droits perçus abusive- ment	•	8	28,000 »	51,402 22	»	51,402 22
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	•	9	1,000 »	776 75	»	776 75
		Remboursement du péage sur l'Escaut	•	10	800,000 »	1,188,068 25	»	1,188,068 25
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	•	11	250,000 »	207,759 21	71,704 68	156,054 55		
Trésor public. — Remboursements divers	•	12	1,000 »	59,045 15	58,026 40	116 60		
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	•	13	110,000 »	151,595 62	61,578 44	69,817 18		
Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•	14	10,000 »	7,695 22	»	7,695 22		
TOTAUX.			•	•	2,587,000 »	2,681,092 05	215,597 01	2,462,192 89

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
055,051 51	2,180 "	"	11,750 00	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 339,000 francs, par la loi du 22 mars 1856, <i>Moniteur</i> n° 86.
528,027 75	"	"	71,972 25	"	"	
78,501 81	"	"	1,608 19	"	"	
112 85	"	"	17,887 17	"	"	
25,385 42	"	"	"	"	8,385 42	
2,842 55	"	"	12,157 07	"	"	
5,862 05	1,115 45	"	5,025 00	"	"	
51,402 22	"	"	"	"	5,402 22	
776 75	"	"	225 25	"	"	
1,188,068 25	"	"	"	"	588,068 25	
207,750 21	"	"	42,200 79	"	"	
50,045 15	"	"	"	"	53,045 15	
151,505 62	"	"	"	"	21,505 62	
7,095 22	"	"	2,504 78	"	"	
2,677,790 50	5,502 45	"	165,197 69	"	450,200 64	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 6 avril 1854, à la somme de fr. 2,048,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 350,000 "

TOTAL fr. 2,587,000 "

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1855, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1855.	
	1854.	1855.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	56,794,592 21	57,542,887 51	°	548,405 50
Dotations	5,877,740 01	5,850,207 28	27,445 55	°
Ministère de la Justice.	15,417,195 75	12,491,592 75	925,801 °	°
— des Affaires Étrangères	2,509,011 29	2,189,755 95	119,257 54	°
— des Travaux publics	7,404,658 20	7,975,202 82	°	568,564 55
— de l'intérieur	21,057,946 11	10,681,779 87	1,976,160 24	°
— de la Guerre.	56,018,741 75	55,560,144 08	652,596 75	°
— des Finances	11,452,644 85	10,852,978 82	619,666 05	°
— Non-Values et Remboursements	2,081,092 95	2,584,526 11	296,566 84	°
TOTAL . . . fr	135,675,401 70	152,112,964 00	4,617,407 55	1,057,050 85
			5,560,457 70	

275

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1854 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU Lirr. V.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,042,211 82	40,205,554 02	78,248 50	"	116,247,765 34
1852	77,811,042 41	74,592,405 70	60,000 80	"	152,403,448 11
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,057,982 "
1854	84,270,578 "	"	521,250 55	10,000,000 "	94,791,828 55
1855	85,142,510 "	4,785,140 22	413,801 40	1,400,000 "	91,341,451 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,706 75	15,574,165 74	100,576,022 95
1857	85,011,700 "	"	2,508,636 25	10,000,000 "	97,520,336 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,436 50
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,806,807 40	120,043,072 65
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 04	63,074,257 05	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	50,052 02	"	101,514,516 02
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,478,107 17
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,000,765 61	127,257,576 74
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,856,000 "	199,165,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,061 02	6,886,541 07	128,736,772 11
1866	115,014,070 "	"	480,001 00	528,005 56	115,994,076 56
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,561,355 12
1868	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,016 91	175,781,387 11
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,597,026 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,068 60	"	134,457,888 60
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 50	85,150 45	118,292,745 45
1872	118,510,250 "	"	2,882,050 97	1,240,201 02	122,632,501 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 53	137,424,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,825,828 46
	2,501,004,124 50	150,252,067 60		*	
	2,651,257,092 10		119,374,596 35	260,476,586 62	3,020,108,075 14

exercices clos de 1850 à 1854 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine lazariste), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
20,502,221 56	a) 3,304,928 62	"	"	a) Y compris fr. 899,354 65 c* perçus pour la compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 c* pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
115,225,815 05	b) 6,709,645 18	"	"	
152,464,505 97	5,151,679 55	"	"	
88,058,515 92	5,202,105 42	"	1,905,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
01,076,225 70	2,818,851 58	750,355 02	"	
102,652,052 50	5,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,404,915 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,710 81	
115,857,428 97	96,806 25	4,506,714 08	"	
160,576,255 86	92,607 66	1,596,820 41	"	
101,342,826 17	201 64	160,600 75	"	
126,766,956 55	10,015 87	1,542,114 90	"	
125,280,847 48	195,208 18	4,026,724 49	"	
108,810,508 75	"	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,280 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
150,468,270 10	"	"	4,063,673 59	
152,675,052 50	"	"	5,840,252 04	
		20,814,272 60	51,265,990 99	
5,021,550,795 55	55,258,047 07	1,451,718 50		

TABLEAU LITT. F. (suite.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1850. 1 ^{er} trimestre.	27,081,168 79	"	"	"	27,081,168 79	"	27,081,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852. c)	151,505,173 28	12,802,226 55	"	"	164,305,401 81	"	164,305,401 81
1853.	94,140,855 55	"	"	"	94,140,855 55	"	94,140,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,500 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,593 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 08	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,809,097 55	7,705,017 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,701,842 58	15,617,450 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,062 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1865.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,650,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,470 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,105,870 65	15,185,597 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 00	4,404,408 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,502 56	119,750,485 27
1871.	115,450,059 16	4,707,745 12	160,024 04	520,562 56	120,752,588 88	527,456 21	120,105,952 67
1872.	115,524,706 95	17,026,170 40	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,025,149 25	151,468,756 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,501 17	2,025,149 25	154,594,255 50	9,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,240,057 07	8,219,451 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
	2,626,550,884 45	154,101,100 06	4,086,720 00	5,955,102 05	2,791,282,908 02	7,584,284 68	2,785,898,613 54

exercices clos de 1830 à 1854 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

SERVICES SPÉCIAUX.		FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaines forestiers), versés en paiement du prix des domaines vendus par le judiciaire d'amortissement.		
•	27,081,168 79	27,081,168 79	a) 5,504,028 02	•	a) Y compris fr. 599,354 05 et payés pour le compte de tiers.
•	115,808,850 05	112,415,965 51	b) 0,790,015 18	3,392,867 14	b) Y compris fr. 834,857 40 et pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
•	104,505,401 81	158,500,918 95	5,151,070 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,310 74 et pour les allocations portées au Budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 13 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	94,140,855 55	91,004,074 04	5,292,105 42	2,244,860 50	
10,000,000	• 98,874,000 45	96,515,600 00	4,150,960 90	2,360,590 47	
d) 1,490,000	• 89,559,554 28	87,104,004 00	2,818,851 58	2,455,520 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1853, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1850.
e) 15,574,165 74	101,599,051 78	99,528,487 06	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1850.
10,000,000	• 105,226,105 09	105,551,751 61	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,376,614 54	
15,806,897 40	128,588,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,505,404 54	f) Non compris fr. 405,102 00 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,237 65	168,058,685 21	165,914,570 95	92,007 00	2,744,512 26	
•	117,467,425 97	114,070,580 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,905 17	152,508,405 81	129,575,900 88	19,015 87	2,094,495 75	
g) 1,699,765 61	121,089,489 56	110,855,050 55	195,298 18	2,155,550 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1850.
84,650,000	• 201,451,700 66	195,185,657 29	•	6,266,045 57	
h) 21,352,566 83	156,224,705 56	154,589,549 89	•	1,855,555 07	h) Y compris fr. 114,682 00 et, même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	•	1,505,889 05	
i) 5,768,042 11	128,985,574 08	127,572,574 00	•	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,550 40	155,060,595 57	•	5,516,761 12	j) Y compris 35,000 francs, comme ci-dessus.
940,977 90	115,944,075 41	112,267,060 15	•	5,677,004 28	
2,359,755 20	122,290,916 56	118,750,904 76	•	k) 5,550,511 80	k) Non compris fr. 22,656 54 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	•	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 09	155,809,105 22	151,848,564 05	•	1,060,540 20	
4,969,827 76	157,456,461 05	154,518,007 41	•	m) 2,025,554 54	m) Non compris fr. » 81 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,050,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	•	1,441,505 22	
512,094,664 57	5,095,005,277 01	5,025,912,716 85	55,258,047 07	70,080,561 00	

TABLEAU LITT. V. (SUITE.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	27,981,168 70	•	1,478,947 45
1851	113,225,815 03	112,413,065 51	811,851 52	•
1852	152,404,505 07	158,500,018 05	•	6,056,412 98
1853	88,058,315 92	91,904,974 04	•	3,846,661 02
1854	90,701,357 76	90,515,600 06	187,756 80	•
1855	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	•
1856	102,652,632 30	99,528,487 96	3,104,144 45	•
1857	101,715,250 24	103,531,751 04	•	1,616,481 40
1858	125,509,914 81	120,198,578 44	5,311,336 57	•
1859	115,857,428 07	124,106,508 51	•	8,559,070 54
1840	169,576,255 80	165,914,570 05	3,661,882 91	•
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	•	13,633,750 04
1842	126,766,956 55	120,375,900 88	•	2,606,955 33
1843	125,280,847 48	119,855,050 33	5,455,897 15	•
1844	198,810,508 75	195,185,657 29	5,624,851 44	•
1845	120,855,051 97	154,589,549 80	•	4,555,597 92
1840	114,061,045 37	122,752,999 20	•	8,688,955 92
1847	115,528,065 84	127,572,374 90	•	14,044,511 15
1848	146,117,886 55	135,060,595 37	11,057,291 18	•
1849	113,871,457 58	112,267,069 13	1,604,368 45	•
1850	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,283 10	•
1851	110,545,651 94	118,727,469 81	716,101 10	•
1852	128,451,208 79	151,848,504 93	•	3,397,556 14
1853	159,408,270 10	154,510,907 41	4,957,362 78	•
1854	152,675,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	•
			65,889,803 45	68,242,516 77
	3,021,559,793 55	3,025,912,716 85	4,552,925 32	

exercices clos de 1830 à 1854 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem.

idem.

Idem en la séance du 14 juillet 1851.

Idem en la séance du 2 mai 1851.

Idem idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr.	139,440,958 86
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur (y compris le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850), à	5,061,207 77
ENSEMBLE. fr.	144,502,166 63
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice montent à fr.	
Et les dépenses pour des services spéciaux, à	10,561,522 01
ENSEMBLE. fr.	146,926,211 95
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	2,424,045 52
Mais comme l'exercice 1854 présente un excédant de dépense de fr. 4,552,925 52 c' qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci fr.	
l'exercice 1855 offre finalement un déficit de fr.	6,776,968 64

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1855.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1855, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de	714,464 00
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate une insuffisance qui s'élève à	6,776,968 64
DIFFÉRENCE à la situation définitive de fr.	0,062,504 55

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	170,471 62	"
	Enregistrement et domaines	"	89,110 07
Péages	Enregistrement et domaines	418 58	"
	Travaux publics	401 94	"
Capitaux et revenus	Travaux publics	"	101,056 07
	Enregistrement et domaines	"	101,506 82
	Trésor public	2,055 20	"
Remboursements	Contributions directes, etc.	222 67	"
	Enregistrement et domaines	"	1,015,242 47
	Trésor public	1,692 "	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1855		10 95	"
		184,261 76	1,504,755 45
Reste en diminution de recette. fr.			1,120,495 67

2^e Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dettes publiques		152,222 51	"
Ministère de la Justice		54,526 88	"
— des Affaires Étrangères		56,500 08	"
— de l'Intérieur		108,276 78	"
— des Travaux publics		2,124,827 67	"
— de la Guerre		"	77,527 "
— des Finances		42,801 58	"
Non-Valeurs et Remboursements		798,290 64	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses ordinaires et à annuler, évalués dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 2,025,585 85 et; par conséquent, une diminution de dépense de		"	1,025,585 85
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1852 à 1855, et dont le transfert à l'exercice 1856 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,645,025 35
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.			
Report de l'excédant de dépenses de l'exercice 1854		4,552,925 52	"
		7,690,549 26	2,748,538 58
Reste en augmentation de dépense. fr.			4,942,010 88

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1855. 0,062,504 55

284

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1856, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1856, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1856 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	{ Ressources ordinaires fr. 151,698,540 »	} 152,698,540 »
	{ Fonds spécial 1,000,000 »	
<i>Dépense</i>		155,484,616 91
	Excédant de dépense. fr.	<u>786,076 91</u>

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 152,698,540 » ont été augmentées :

1° Par l'article 2 de la loi du 27 mai 1856, *Moniteur* n° 151, qui alloue un crédit supplémentaire de 400,000 francs pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre, du produit présumé de cette fabrication, ci fr. 464,000 »

2° En vertu de la loi du 2 juin 1856, *Moniteur* n° 156, d'une somme égale au crédit alloué par cette même loi, à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci 800,000 »

A REPORTER. fr. 155,962,540 »

REPORT. fr. 155,962,540 ▶

3° Du produit des ventes opérées, en 1856, de titres de la dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques. 49,462 10

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1856 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr. 154,012,002 10

SAVOIR :

Ressources ordinaires fr.	152,962,540 ▶	} 154,012,002 10
— extraordinaires	1,049,462 10	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 155,484,616 91

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 9,428,554 65.

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à 13,598,000 francs, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 10,460,509 45 c^s, restée disponible au 31 décembre 1856, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1856. 5,157,690 55

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. 1,645,625 55

4° De la portion rattachée au Budget de 1856, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 15,250,426 70 c^s, et le transfert à 1857 de fr. 7,509,258 54 c^s, la portion afférente à 1856 est de. 5,741,188 56

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1856 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de fr. 155,457,455 98

SAVOIR :

Services ordinaires fr.	144,558,577 07	} 155,457,455 98
Services spéciaux	8,878,878 91	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1856, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes.	154,012,002 10
Dépenses	153,457,455 98
	.
Excédant de dépense. . . fr.	19,425,453 88

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de 6,320,000 francs 21 c, reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1857, ci fr. 3,108,865 86

2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1854, non acquittées à l'époque du 1^{er} janvier 1856, et auxquelles la prescription de l'article 36 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci 73,786 53

ENSEMBLE. . . . fr. 3,182,652 39

On ne prévoyait, en définitive, qu'un excédant de dépense de . . . 16,242,801 49

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1856, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1857.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1856, ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 154,012,002 10

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à 144,157,806 37

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1856, sont de 158,085,909 53

Au 1^{er} janvier 1857, il restait à recouvrer 6,071,896 84

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci fr. 144,157,806 37

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations de 10,145,804 27

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . fr. 155,437,455 98

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1857, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . . fr. 152,437,455 98

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1856, n'ont été que de fr. 93,577,435 61

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1857. fr. 58,860,020 37

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1856, ci fr. 152,437,455 98

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1856, AU 1^{er} JANVIER 1857.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1856 offrent la situation suivante,

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés fr. 138,085,909 53
Paiements effectués et justifiés fr. 93,577,435 61

Excédant des recouvrements. fr. 44,508,473 92
En y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci. fr. 5,182,652 59

Le solde actif de l'exercice 1856, à l'époque du 1^{er} janvier 1857, était de fr. 47,691,126 51

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1856, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1857, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs . . fr. 147,540,458 76
Dépenses. fr. 152,437,455 98

Excédant probable de dépenses à la clôture de l'exercice fr. 5,096,997 22

290

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1886, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec**

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			Total.	
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1892, Moniteur n° 565.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.			
		Dates des lois.	Montant.		
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
Foncier	Principal	18,944,327	»	»	18,886,200
	5 centimes additionnels ordinaires	478,555	»	»	
	2 — — — pour non-valeurs	518,890	»	»	
	10 — — — extraordinaires	1,594,452	»	»	
	5 — — — supplémentaire sur le tout	550,086	»	»	
Personnel	Principal	8,750,000	»	»	9,605,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	875,000	»	»	
Patentes	Principal	3,500,000	»	»	3,650,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	350,000	»	»	
Redevances sur les mines	Principal	450,000	»	»	490,650
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	45,000	»	»	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	95,650	»	»	
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000	»	»	900,000	
— des tabacs	170,000	»	»	170,000	
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,000,000	»	»	11,000,000
	— de sortie (—)	25,000	»	»	25,000
	— de transit (—)	10,000	»	»	10,000
	— de tonnage (—)	525,000	»	»	525,000
Timbres	55,000	»	»	55,000	
Sel	4,600,000	»	»	4,600,000	
Vins étrangers	2,150,000	»	»	2,150,000	
Eaux-de-vie étrangères	170,000	»	»	170,000	
	— indigènes	4,800,000	»	»	4,800,000
	Accises	6,400,000	»	»	6,400,000
Sucres de canne et de betterave	3,500,000	»	»	3,500,000	
Glucoses et autres sucres non cristallisables	3,000	»	»	3,000	
Timbres sur les quittances	15,000	»	»	15,000	
— sur les permis de circulation	1,000	»	»	1,000	
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	170,000	»	»	170,000	
Recettes di- verses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	280,000	»	»	280,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	»	»	40,000
A REPORTER fr.		67,400,940	»	»	67,400,940

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1856.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1857.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 08	18,177,602 22	708,590 86	»	2 08	
9,608,502 59	8,947,564 50	720,938 20	»	65,502 59	
2,582,143 85	3,402,003 58	179,478 25	47,856 17	»	
050,958 91	655,054 26	1,004 65	»	160,288 91	
808,662 23	844,505 13	54,207 12	1,597 75	»	
164,098 »	150,381 29	8,416 71	5,002 »	»	
11,101,865 50	11,101,865 50	»	»	101,865 50	
75,508 51	75,508 51	»	»	50,508 51	
0,025 28	0,025 28	»	576 72	»	
704,125 08	704,125 08	»	»	170,125 08	
54,477 04	54,477 04	»	522 90	»	
5,025,740 66	5,025,740 66	»	»	423,740 66	
2,124,567 24	2,124,444 48	122 76	25,452 76	»	
244,026 40	244,026 40	»	»	74,026 40	
4,482,926 21	4,445,275 01	57,055 20	517,073 70	»	
6,445,880 84	6,445,880 84	»	»	45,880 84	
4,142,980 98	4,118,935 20	24,025 69	»	642,080 98	
5,000 78	5,000 78	»	»	09 78	
15,565 50	15,565 50	»	»	365 50	
846 48	846 48	»	153 52	»	
221,735 47	221,735 47	»	»	51,735 47	
167,578 65	167,578 65	»	112,421 35	»	
40,771 59	40,771 59	»	»	771 30	
68,094,593 57	66,959,157 04	1,735,436 55	510,257 02	1,704,800 59	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1893, Nouveau n° 345.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	67,400,040	"	"	67,400,040 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels) .	11,400,000	"	"	11,400,000 "
Greffe (— 50 —) .	275,000	"	"	275,000 "
Hypothèques (— 26 —) .	1,050,000	"	"	1,050,000 "
Successions. (— 50 —) .	6,500,000	"	"	6,500,000 "
<i>Droits, additionnels et amendes.</i> Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,550,000	"	"	1,550,000 "
Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000	"	"	150,000 "
Timbre (sans additionnels)	5,200,000	"	"	5,200,000 "
Naturalisations	5,000	"	"	5,000 "
Amendes en matière d'impôts.	140,000	"	"	140,000 "
Amendes de condamnation en matières diverses. .	120,000	"	"	120,000 "
PÉAGES.				25,270,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
<i>Domaines.</i> Rivières et canaux	5,400,000	"	"	5,400,000 "
Routes appartenant à l'État	1,750,000	"	"	1,750,000 "
TRAVAUX PUBLICS.				5,150,000 "
<i>Postes.</i> Taxe des lettres et affranchissements	5,875,000	"	"	5,875,000 "
Ports des journaux et imprimés	500,000	"	"	500,000 "
Droits sur les articles d'argent	45,000	"	"	45,000 "
Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842 .	80,000	"	"	80,000 "
MARINE.				4,500,000 "
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres .	120,000	"	"	120,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer	22,500,000	"	"	22,500,000 "
Télégraphes électriques	280,000	"	"	280,000 "
A REPORTER. fr.				22,780,000 "
	125,000,040	"	"	125,000,040 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURUS pendant l'année 1856	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1857.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
68,604,503 57	68,959,157 04	1,735,456 55	510,257 02	1,704,870 59	
13,476,541 47	13,557,505 87	159,055 00	"	2,076,541 47	
259,565 22	259,565 22	"	15,454 78	"	
2,424,055 02	2,424,055 02	"	"	494,055 02	
8,516,840 52	8,264,501 22	52,279 30	"	1,810,840 52	
1,517,161 27	1,514,578 05	2,782 64	32,838 75	"	
127,753 71	127,080 71	64 "	22,246 20	"	
3,400,721 04	3,322,741 49	85,970 55	"	200,721 04	
5,500 "	5,500 "	"	"	500 "	
179,387 20	178,721 87	665 33	"	59,387 20	
121,945 30	121,945 30	"	"	1,045 30	
20,835,460 74	20,550,063 32	278,806 42	70,519 80	4,035,080 54	
3,991,200 72	3,288,842 56	2,448 36	108,700 28	"	
1,080,560 76	1,084,880 72	1,080 04	43,430 24	"	
4,977,851 48	4,075,723 08	4,128 40	152,148 52	"	
4,084,005 61	3,700,073 38	284,030 23	"	300,005 61	
595,155 41	595,155 41	"	"	95,155 41	
44,160 74	44,160 74	"	850 26	"	
77,084 30	77,084 20	"	2,015 80	"	
4,509,312 06	4,314,382 75	284,930 23	2,846 06	502,159 02	
119,611 52	119,611 52	"	388 48	"	
25,154,116 48	22,455,177 81	700,038 67	"	654,116 48	
359,570 95	243,423 00	116,150 86	"	79,570 95	
23,515,006 43	22,696,000 90	817,005 53	"	733,006 43	
131,740,555 70	128,620,138 50	3,120,397 11	730,159 88	7,400,735 58	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1855, Nouveau n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	125,000,040 »	»	»	125,000,040 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	850,000 »	»	»	850,000 »
Forêts	900,000 »	»	»	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	60,000 »	»	»	60,000 »
Établissements et services régis par l'État	200,000 »	»	»	200,000 »
Produits divers et accidentels.	400,000 »	»	»	400,000 »
Revenus des domaines	250,000 »	»	»	250,000 »
				2,000,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 »	»	»	120,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	673,000 »	»	»	673,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de chancellerie	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de pilotage	515,000 »	»	»	515,000 »
— de fanal	75,000 »	»	»	75,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	116,000 »	27 mai 1856.	464,000 »	580,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	250,000 »	(Nouveau n° 181.)	»	250,000 »
Chemin de fer rhéan. — Dividendes	200,000 »	»	»	200,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	240,000 »	»	»	240,000 »
				2,753,000 »
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administrat ^r des contributions, etc.	2,000 »	»	»	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	110,000 »	»	»	110,000 »
				112,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	5,000 »	»	»	5,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 »	»	»	450,000 »
				455,000 »
A REPORTER. fr.	130,505,040 »		464,000 »	130,969,040 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1856.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1857.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
131,740,535 70	126,020,158 50	5,120,597 11	750,150 88	7,406,735 58	
1,350,744 05	1,175,550 45	155,404 00	"	480,744 05	
1,085,702 01	1,058,020 52	24,841 40	"	105,702 01	
125,020 57	125,072 02	255 05	"	65,020 57	
471,500 35	417,150 50	54,370 05	"	271,500 35	
584,956 51	585,159 05	1,797 20	"	184,956 51	
506,748 85	207,797 "	8,051 85	"	56,748 85	
5,885,058 14	5,058,010 24	245,018 00	"	1,225,658 14	DROITS RESTANT A RECOURIR. 14,070 88 " 65 85 14,136 71
242,548 50	181,745 75	60,602 84	"	122,548 50	DROITS RECOURUS 165,019 40 68,575 58 14,582 58 246,177 56
700,703 04	700,703 04	"	"	53,703 04	
50,040 25	50,040 25	"	"	40 25	
57,281 25	55,096 75	1,584 50	"	7,281 25	
500,615 61	596,615 61	"	"	81,615 61	
100,080 40	100,080 40	"	"	25,080 40	
510,252 52	342,126 02	168,126 50	60,747 48	"	
a) 280,514 27	246,177 56	14,156 71	"	10,514 27	
252,801 87	"	252,801 87	"	52,801 87	
521,105 60	"	521,105 60	"	81,105 60	
5,057,650 45	2,289,184 57	798,446 08	69,747 48	394,577 95	
1,606 00	1,606 00	"	595 91	"	
151,480 44	124,920 01	6,560 45	"	21,480 44	
153,086 53	126,526 10	6,560 45	595 91	21,480 44	
1,227,508 02	55,475 11	1,172,054 91	"	1,222,508 02	
530,091 51	450,045 10	70,146 52	"	80,091 51	
1,706,599 53	515,418 50	1,251,181 23	"	1,511,599 53	
140,581,400 55	135,150,286 00	5,422,205 75	806,281 27	10,417,851 62	

n) Administration du trésor public fr. 177,080 28
des contributions directes, etc. . . . 68,575 58
de l'enregistrement, etc. . . . 14,648 51
Total. . . . fr. 260,304 27

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1855, Moniteur n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	150,503,940 »	»	464,000 »	150,968,940 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Droits de tonnage, de pilotage et de fœnal, perçus sous réserve de remboursement sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York, et Anvers et Rio de Janeiro	40,500 »	»	»	40,500 »
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	825,000 »	2 juin 1856. (Moniteur n° 156)	800,000 »	1,625,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	35,000 »	»	»	35,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »	»	»	250,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des mai- sons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. . .	20,500 »	»	»	20,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	13,000 »	»	»	13,000 »
				1,002,000 »
	151,608,540 »	»	1,264,000 »	152,872,540 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, appartenant au trésor	»	»	40,462 10	40,462 10
	1,000,000 »	»	40,462 10	1,040,462 10
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	151,608,540 »	»	1,264,000 »	152,872,540 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	152,608,540 »	»	1,315,462 10	153,924,002 10

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1856.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1857.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
140,581,490 55	135,159,286 60	5,422,203 75	800,281 27	10,417,851 62	
"	"	"	40,500 "	"	
1,754,546 72	1,188,446 "	546,100 72	"	109,546 72	
27,081 29	27,081 29	"	7,018 71	"	
409,541 77	409,541 77	"	"	240,541 77	
21,808 "	11,424 "	10,384 "	"	1,508 "	
1,375 88	"	1,375 88	11,026 12	"	
2,285,251 66	1,727,503 66	557,858 00	67,944 85	560,596 49	
142,866,742 01	136,886,679 66	5,980,062 35	874,226 10	10,778,428 11	
1,241,002 26	1,140,767 77	91,834 49	"	241,602 26	
49,462 10	49,462 10	"	"	"	
1,291,064 56	1,190,220 87	91,834 49	"	241,602 26	
142,866,742 01	136,886,679 66	5,980,062 35	874,226 10	10,778,428 11	
144,157,806 57	138,085,009 55	6,071,896 84	874,226 10	11,020,050 57	
			10,145,804 27		

300

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRÉRÉES.
		Exercice 1852.
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 4,535 34
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 50.)	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. 22,372 °
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies. 500 °
		Exercice 1855.
Dotations.	Id.	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
Ministère de l'Intérieur	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations de routes 200 °
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État. 2,280 57
Ministère des Travaux publics	Id.	Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. 21,464 46
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 8,786 06
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. 16,320 °
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. 5,374 17
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 875 75
Ministère de la Guerre	Id.	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	27,205 54	27,205 54	•	•	•	27,205 54
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	4,000 •	4,000 •	•	•	•	4,000 •
•	55,200 61	55,200 61	•	•	•	55,200 61
•	59,008 72	59,008 72	•	•	•	59,008 72
•	308,108 33	308,108 31	•	•	•	308,108 35

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CREDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
		Exercice 1854.	
Ministère des Affaires Étrangères	15 mai 1840. (art. 50.)	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. — Frais divers	
Ministère de l'Intérieur	Id.	Travaux d'hygiène <i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i> Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets	18,121 79
		Plantations de routes	1,968 67
Ministère des Travaux pu- blics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les pro- vinces de Liège et de Namur	19,101 06
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé. Plantations nouvelles le long des voies navigables	245 • 148 05
		<i>Dépenses concernant les exercices clos.</i>	
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert.	3,556 85
		<i>Enregistrement et domaines.</i>	
Ministère des Finances	Id.	Matériel.	
		Exercice 1855	
		<i>Service de la dette.</i>	
Dette publique.	Id.	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851, et de lois subséquentes, pour travaux d'utilité publique	
Ministère des Affaires Étran- gères.	Id.	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers (<i>Frais divers</i>)	75,020 •
		Établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Bel- gique et le Brésil.	55,000 •
		Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux	8,799 08
		Mesures relatives au défrichement des terrains incultes	638 50
		Observatoire royal. — Matériel et acquisitions	3,000 •
Ministère de l'Intérieur	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, sub- sides aux sociétés musicales, etc., publication du <i>Musee popu- laire de Belgique</i> , dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts autre que l'académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architec- ture et de gravure; pensions des lauréats	1,000 •
		Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1853, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national.	35,020 82
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémoables	2,000 •
		Dépenses restant dues pour l'exposition générale des beaux- arts qui a eu lieu à Bruxelles, en 1854	1,532 69
		A REPORTER. fr.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'AVRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	60,130 50	60,130 50	•	•	•	60,130 50
•	1,850 •	1,850 •	•	•	•	1,850 •
•	41,122 50	41,122 50	•	•	•	41,122 50
•	6,000 •	6,000 •	•	•	•	6,000 •
•	118,082 80	118,082 80	•	•	•	118,082 80
•	99,500 71	99,500 71	•	•	•	99,500 71
•	108,020 •	108,020 •	•	•	•	108,020 •
•	50,591 99	50,591 99	•	•	•	50,591 99
•	257,012 70	257,012 70	•	•	•	257,012 70

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1855.</i>
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 76,140 95
		Plantations des routes 11,628 23
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 1,524 60
		Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien 2,416 50
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc 25,470 »
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escut 1,062 41
		— — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 42,618 76
		— — de la Dendre. 1,907 37
		— — du Rupel 29,526 34
		— — de la Dyle et du Demer. 12,040 50
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 50).	— des ouvrages d'art de la Seine et loyer d'une maison éclusière à Vilvorde 600 »
		— et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé. 50,080 25
		— — du canal d'embranchement vers Tuinhout. 51 10
		Construction de la quatrième et dernière section du canal de Selzaete à la mer du Nord (<i>complément de la dépense</i>) 175,200 »
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 778 62
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. 51,458 47
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Durale, travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale. 225,000 »
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. 3,854 05
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel de l'artillerie 57,006 60
		Matériel du génie 158,489 04
Ministère des Finances	Id.	Matériel. (Administration des contributions directes, etc.)

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	257,912 70	257,912 70	"	"	"	257,912 70
"	680,226 02	680,226 02	"	"	"	680,226 02
"	170,305 64	170,305 64	"	"	"	170,305 64
"	8,604 70	8,604 70	"	"	"	8,604 70
"	1,152,150 00	1,152,150 00	"	"	"	1,152,150 00

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	28 mai 1855 (<i>Monit.</i> n° 150.)	Budget primitif
	28 mai 1856 (<i>Monit.</i> n° 152.)	Frais de confection et d'émission des nouveaux titres pour la conversion en un fonds à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$, de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{10}$, contracté en vertu de la loi du 20 décembre 1851
Dotations	20 mai 1855 (<i>Monit.</i> n° 150.)	Budget primitif
	14 mars 1856 (<i>Monit.</i> n° 76.)	Dotation annuelle de Son Altesse Royale le Comte de Flandre
Ministère de la Justice	27 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif
	2 juin 1856 (<i>Monit.</i> n° 156.)	Paiement des dépenses concernant l'exercice clos de 1854 et les exercices antérieurs, devant être réparties sous un chapitre XIII nouveau, entre les articles 64 à 75 du Budget
	Id.	Augmentation, à titre d'avance, de l'art. 58, chapitre X, du Budget, afin de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation
Ministère des Affaires Étrangères	8 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 165.)	Budget primitif
	50 mai 1856 (<i>Monit.</i> n° 155.)	Augmentation du chapitre VIII, articles 44 et 47 du Budget
Ministère de l'Intérieur	15 mars 1856 (<i>Monit.</i> n° 76.)	Budget primitif
	50 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes, savoir : A, amélioration de la voirie vicinale; B, assainissement des villes et des parties agglomérées des communes rurales, et C, encouragements aux institutions de prévoyance et d'assistance, sur l'avis des administrations communales, et à charge de leur en rendre compte
	25 mai 1856 (<i>Monit.</i> n° 145.)	Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi
	2 juin 1856 (<i>Monit.</i> n° 156.)	Dépenses diverses, devant former les articles 143, 144 et 145 du chapitre XXV, et augmentation de l'article 154 du Budget
Ministère des Travaux publics	2 juin 1856 (<i>Monit.</i> n° 159.)	Frais du recensement général de la population du Royaume
	28 mai 1856 (<i>Monit.</i> n° 152.)	Budget primitif
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
57,005,094 00	•	57,005,094 00	•	•	•	57,005,094 00
»	50,000 •					
3,891,872 75	»	4,041,872 75	•	•	•	4,041,872 75
•	150,000 •					
12,139,751 •	•					
»	18,800 •	12,958,551 •	•	•	•	12,958,551 •
•	800,000 •					
2,570,682 67	»	2,424,514 67	•	•	•	2,424,514 67
•	53,652 •					
7,401,375 41	•					
»	1,500,000 •	9,282,875 41	•	•	•	9,282,875 41
»	300,000 •					
»	51,500 •					
•	50,000 •					
24,744,457 12	•	24,744,457 12	•	•	•	24,744,457 12
88,154,151 01	2,033,032 •	91,088,063 01	•	•	•	91,088,063 01

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. fr.	
Ministère de la Guerre. . .	24 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 362.)	Budget primitif.	
	8 mars 1856. . . . (<i>Monit.</i> n° 71.)	Augmentation des articles 6 (litt. <i>D</i>), 7 (litt. <i>E</i>), 8 et 9 (litt. <i>B</i>), 12, 14, 15 et 34 (litt. <i>A</i> et <i>B</i>); et des articles 10, 22 et 23 du Budget	
	Id.	Paiement de créances se rapportant à des exercices clos, et qui restent à liquider	
	Id.	Travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel du génie et de l'artillerie.	
	11 mars 1856 . . . (<i>Monit.</i> n° 75.)	Transfert à l'article 21 (Matériel du génie) du Budget, d'une partie du crédit de 1,244,000 francs, alloué par la loi du 4 juin 1855, sur l'exercice 1855.	
	4 juin 1855 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Partie rattachée au Budget du présent exercice, par l'arrêté royal du 1 ^{er} août 1856, <i>Moniteur</i> n° 255, du crédit de 1,460,000 francs, alloué pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie	
	Id.	Partie rattachée au Budget du présent exercice, par l'arrêté royal du 24 septembre 1856, <i>Moniteur</i> n° 283, du crédit de 2,500,000 francs alloué pour le matériel de l'artillerie	
	28 mai 1855. . . . (<i>Monit.</i> n° 150)	Budget primitif.	
	Ministère des Finances	27 mai 1856 . . . (<i>Monit.</i> n° 151.)	Traitements des directeurs et agents du trésor 1,750 » Frais de bureau, de commis, de loyer, etc. 500 »
		Id.	Réduction de l'article 6 du Budget, d'une somme de 6,500 francs, et crédits nouveaux, savoir :
		1 ^o Pour traitement du graveur des monnaies, poinçons de titre et de garantie, ainsi que pour traitement du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage (art. 5 ^{bis}) 3,600 »	
		2 ^o Pour frais d'appropriation de locaux à l'hôtel des monnaies, (art. 5 ^{ter}) 2,700 »	
		ENSEMBLE. fr. 6,500 »	
Non-Valeurs et Remboursements	Id.	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre	
	30 mars 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 94.)	Budget primitif.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
88,154,151 01	2,055,052 "	91,088,065 01	"	"	"	91,088,065 91
52,209,885 "	"					
"	2,782,020 54					
"	40,546 20					
"	2,350,760 "					
"	77,570 "	58,302,057 65	"	"	"	58,302,057 65
"	74,900 "					
"	756,750 "					
10,082,600 "	"					
"	2,250 "					
"	(pour mémoire.)	11,584,850 "	"	"	"	11,584,850 "
"	400,000 "					
2,158,000 "	"	2,158,000 "	"	"	"	2,158,000 "
135,484,616 91	0,428,554 65	142,012,951 54	"	"	"	142,012,951 54

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1855, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	23 mars 1855 . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	13 mai 1847 et 17 avril 1848	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer
	18 juin 1846. . . .	Écoulement des eaux du haut Escaut
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	4 juin 1850	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		<i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
	20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		A REPORTER. . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	845 05	845 05	"	"	"	845 05
"	275 06	275 00	"	"	"	275 06
"	121,570 47	121,570 47	"	"	"	121,570 47
"	5,855 58	5,855 58	"	"	"	5,855 58
"	118,085 54	118,085 54	"	"	"	118,085 54
"	5,000 "	5,000 "	"	"	"	5,000 "
"	60 51	60 51	"	"	"	60 51
"	11,181 05	11,181 05	"	"	"	11,181 05
"	944,614 72	944,614 72	"	"	"	944,614 72
"	5,227,180 18	5,227,180 18	"	"	"	5,227,180 18
"	1,085,041 55	1,085,041 55	"	"	"	1,085,041 55
"	0 46	0 46	"	"	"	0 46
"	172,595 84	172,595 84	"	"	"	172,595 84
"	1,557,875 60	1,557,875 60	"	"	"	1,557,875 60
"	558,458 52	558,458 52	"	"	"	558,458 52
"	7,407,054 57	7,407,054 57	"	"	"	7,407,054 57

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. fr.	
Ministère des Travaux publics (suite)	20 décembre 1851. (suite.)	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.	
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.	
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	
		Construction de prisons	
		Amélioration de la Dendre	
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.	
Ministère des Travaux publics (suite)	25 avril 1855 . . .	Chemin de fer. } Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel	
		} Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.	
			} Maisons et loges de gardes-route.
7 avril 1854 . . .	Extension des lignes télégraphiques.		
21 mai 1854 . . .	Chemin de fer		
Ministère de l'Intérieur . . .	4 juin 1855 . . .	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	
	21 mai 1854 . . .	Chemin de fer	
Ministère des Travaux publics	6 juin 1854 . . .	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine	
	7 juin 1855 . . .	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	
		Amélioration des ports et côtes.	
		Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.	
		Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	7,407,054 57	7,407,054 57	»	»	»	7,407,054 57
»	144,141 76	144,141 76	»	»	»	144,141 76
»	159,707 72	159,707 72	»	»	»	159,707 72
»	46,950 »	46,950 »	»	»	»	46,950 »
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	191,267 04	191,267 04	»	»	»	191,267 04
»	565,026 10	565,026 10	»	»	»	565,026 10
•	952,069 67	952,069 67	»	»	»	952,069 67
»	45,127 26	45,127 26	»	»	»	45,127 26
»	87,704 42	87,704 42	»	»	»	87,704 42
•	540,568 76	540,568 76	»	»	»	540,568 76
»	540,522 98	540,522 98	»	»	»	540,522 98
»	17,000 »	17,000 »	»	»	»	17,000 »
»	915,874 55	915,874 55	»	»	»	915,874 55
»	250,852 07	250,852 07	»	»	»	250,852 07
»	299,800 »	299,800 »	»	»	»	299,800 »
»	120,000 »	120,000 »	»	»	»	120,000 »
•	13,250,426 70	13,250,426 70	»	»	»	13,250,426 70

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
	21 mai 1854 . . .	Chemin de fer
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst
		Amélioration des ports et côtes
	12 mars 1856 . . .	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
Ministère des Travaux publics	31 décembre 1850	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	31 décembre 1850.	Chemin de fer et lignes télégraphiques
		Matériel de transport
		— de traction
		Routes et doubles voies
		Extension des lignes télégraphiques
		Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	27 mai 1856 . . .	1 ^o Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Managè à Erquennes et d'un canal de Mons à la Sambre; 2 ^o Trimestre d'intérêts dû à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 3,700,365 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'État avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1 ^{er} de la convention du 3 août 1855.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	3,500,000 •	3,500,000 •	•	•	•	3,500,000 •
•	1,754,000 •	1,754,000 •	•	•	•	1,754,000 •
•	640,000 •	640,000 •	•	•	•	640,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	214,000 •	214,000 •	•	•	•	214,000 •
•	100,000 •	100,000 •	•	•	•	100,000 •
•	3,000,000 •	3,000,000 •	•	•	•	3,000,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	820,000 •	820,000 •	•	•	•	820,000 •
•	180,000 •	180,000 •	•	•	•	180,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	300,000 •	300,000 •	•	•	•	300,000 •
•	13,508,000 •	13,508,000 •	•	•	•	13,508,000 •

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉCAPITULATION.
		1852. 27,205 54
		1855. 308,198 55
		1854. 118,082 80
		1855. 1,152,159 06
		— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1855
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice
		— Crédits transférés des exercices
		— Service ordinaire. {
		— Services spéciaux. {

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1856.

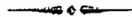
			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE " " règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,045,625 55	1,045,625 55	"	"	"	1,045,625 55
135,484,616 01	0,428,534 63	142,912,951 54	"	"	"	142,912,951 54
"	13,250,426 70	13,250,426 70	"	"	"	13,250,426 70
"	13,598,000 "	13,598,000 "	"	"	"	13,598,000 "
135,484,616 01	57,022,386 86	171,407,003 77	"	"	"	171,407,003 77

320

321

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856,

AU 1^{er} JANVIER 1857.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	67,400,940 »
	Enregistrement et domaines	25,270,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	5,150,000 »
	Travaux publics	4,500,000 »
	Marine	120,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	22,780,000 »
	Enregistrement et domaines	2,660,000 »
	Trésor public	2,755,000 »
REBOURSEMENTS . . .	Contributions directes	112,000 »
	Enregistrement et domaines	455,000 »
	Trésor public	1,002,000 »
		132,062,540 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843		1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor.		40,462 10
		1,040,462 10
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS fr.		132,962,540 »
		134,012,002 10
RECETTE A L'EXERCICE 1856 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 6,520,000 21 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1857		5,108,865 86
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1851, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		75,786 53
		137,104,654 40

L'EXERCICE 1856.

Recettes, au 1^{er} janvier 1857.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	Observations.
			EXCÉDANTS DES ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURUS et à recouvrer.		
08,004,505 57	06,050,157 04	1,755,156 55	"	1,284,655 57	08,004,505 57	
20,855,400 74	20,556,065 52	278,806 42	"	4,505,400 74	20,855,400 74	
4,977,851 48	4,073,725 08	4,128 40	152,148 52	"	4,977,851 48	
4,500,512 06	4,514,582 75	284,050 25	"	200,512 06	4,500,512 06	
110,611 52	110,611 52	"	588 48	"	110,611 52	
25,515,606 45	22,006,000 00	817,005 55	"	755,600 45	25,515,606 45	
5,885,058 14	5,058,010 24	245,618 00	"	1,225,058 14	5,885,058 14	
5,057,650 45	2,250,184 57	708,446 08	"	324,050 45	5,057,650 45	
155,086 55	126,526 10	6,560 45	"	21,086 55	155,086 55	
1,706,500 55	515,418 50	1,251,181 25	"	1,511,500 55	1,706,500 55	
2,285,251 06	1,727,505 06	557,858 00	"	202,651 06	2,285,251 06	
142,866,742 01	156,886,070 06	5,980,062 55	152,557 "	10,056,750 01	142,866,742 01	

1,241,002 26	1,149,767 77	91,854 49	"	241,602 26	1,241,002 26
40,462 10	40,462 10	"	"	"	40,462 10
1,201,064 56	1,190,229 87	91,854 49	"	241,602 26	1,201,064 56
142,866,742 01	156,886,070 06	5,980,062 55	152,557 "	10,056,750 01	142,866,742 01
144,157,806 57	158,085,909 55	6,071,896 84	152,557 "	10,298,541 27	144,157,806 57
10,145,804 27					
					5,108,865 86
					75,786 55
					147,340,458 76

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

—
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1852.

Ministère des Travaux publics

Exercice 1855.

Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1854.

Ministère des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— des Finances

Exercice 1855.

Dette publique

Ministère des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations

Liste civile

Dotation de l'héritier présomptif du Roi

— de Son Altesse Royale le Comte de Flandre

Sénat

Chambre des Représentants

Cour des comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non- Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1856.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1857.

CRÉDITS recordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
27,205 54	14,582 •	14,582 •	•	12,823 54	•	
250,000 •	•	•	•	250,000 •	•	
4,000 •	•	•	•	4,000 •	•	
55,209 61	2,660 41	•	2,660 41	50,050 20	•	
59,908 72	•	•	•	59,908 72	•	
508,108 55	2,660 41	•	2,660 41	565,557 02	•	
60,150 50	•	•	•	60,150 50	•	
1,850 •	•	•	•	1,850 •	•	
41,122 50	•	•	•	41,122 50	•	
6,000 •	•	•	•	6,000 •	•	
118,082 80	•	•	•	118,082 80	•	
90,500 71	86,501 57	•	86,501 57	15,100 51	•	
108,020 •	•	•	•	108,020 •	•	
50,501 00	57,055 51	54,555 51	5,600 •	12,458 48	•	
680,226 02	154,082 27	104,027 17	50,055 10	555,145 75	•	
170,505 64	65,900 14	65,900 14	•	112,405 50	•	
8,604 70	•	•	•	8,604 70	•	
1,152,159 06	522,257 29	202,280 82	110,056 47	809,901 77	•	
57,655,994 06	50,225,249 60	25,082,575 51	4,542,876 18	7,410,745 27	•	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	•	•	
500,000 •	500,000 •	500,000 •	•	•	•	
150,000 •	150,000 •	150,000 •	•	•	•	
40,000 •	31,000 •	31,000 •	•	9,000 •	•	
451,450 •	580,247 50	515,054 55	66,515 21	71,202 41	•	
140,100 •	142,956 65	142,956 65	•	6,145 55	•	
12,958,551 •	10,170,440 05	8,107,697 82	1,972,742 21	2,788,110 97	•	
2,424,514 67	2,055,440 91	1,447,221 08	600,228 25	570,864 76	•	
0,282,875 41	8,207,080 21	5,064,610 80	2,052,460 52	985,795 20	•	
24,744,457 12	18,060,610 46	16,554,481 78	2,455,157 68	5,774,857 66	•	
58,502,057 65	55,174,400 80	10,070,660 27	16,004,745 55	5,127,627 85	•	
11,584,850 •	5,741,721 07	5,095,216 44	40,504 65	7,645,128 05	•	
2,158,000 •	717,991 50	652,471 09	65,520 41	1,420,008 50	•	
142,012,051 54	113,305,488 60	84,842,062 25	28,462,526 45	20,607,462 88	•	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1855,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.—Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855).

Canal de Selzaete, 1^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848.)

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).

Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).

Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)

Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).

Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Travaux à la Meuse, ayant pour objet :

a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut

Continuation du Canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst

Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende

Loi du 20 décembre 1851. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur

Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée

Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat

Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies

Construction de prisons

Amélioration de la Dendre

Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat.

Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel

Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations

Chemin de fer. Loi du 25 avril 1855. Maisons et loges de gardes-route

Extension du matériel des transports.

Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1856.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1857.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances ou profits des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
845 03	200 "	200 "	"	645 03	645 03	
275 00	"	"	"	275 00	275 00	
121,570 47	"	"	"	121,570 47	121,570 47	
5,855 58	"	"	"	5,855 58	5,855 58	
118,685 54	04,807 "	04,784 25	112 77	25,786 54	25,786 54	
5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	"	
69 51	69 51	69 51	"	"	"	
11,181 95	"	"	"	11,181 95	11,181 95	
944,614 72	500,005 52	500,706 52	200 "	445,708 20	445,708 20	
5,227,180 18	015,118 51	012,858 51	260 "	2,514,061 87	2,514,061 87	
1,085,041 55	680,604 58	678,027 57	2,666 81	402,546 05	402,546 05	
0 46	0 46	0 46	"	"	"	
172,505 84	172,566 "	121,817 06	50,548 04	227 84	227 84	
1,557,875 60	115,565 18	115,781 52	1,781 66	1,242,512 42	1,242,512 42	
558,458 52	15,268 85	15,211 85	57 "	545,189 47	545,189 47	
144,141 76	115,607 72	109,254 27	4,555 45	50,554 04	50,554 04	
159,707 72	50 06	50 06	"	159,668 66	159,668 66	
46,950 "	46,950 "	46,950 "	"	"	"	
1,200,000 "	268,175 15	265,585 60	2,589 55	951,826 85	951,826 85	
191,267 04	165,571 74	162,690 66	881 08	27,695 50	27,695 50	
565,026 10	118,507 40	118,507 40	"	444,428 61	444,428 61	
952,069 67	575,451 90	575,065 56	2,586 54	576,617 77	576,617 77	
10,644,106 86	5,784,484 27	5,718,647 37	65,856 90	6,850,712 50	6,850,712 50	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.
(suite.)

Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855)

Loi du 7 juin 1855. } Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst
 } Amélioration des ports et côtes
 } Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
 } Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)

 } Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst
 } Amélioration des ports et côtes

Loi du 12 mars 1856. } Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende
 } Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée

Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856)

 } Matériel de transport

 } Matériel de traction

 } Routes et doubles voies

 } Extension des lignes télégraphiques

 } Stations et dépendances, maisons et loges de gardes

1° Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'Etat par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre; 2° Trimestre d'intérêts dû à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 3,799,365 08 c., avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'Etat avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1^{er} de la convention du 5 août 1835 (loi du 27 mai 1856)

DE L'EXERCICE 1856.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1857.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10,644,196 86	5,784,484 27	5,718,047 57	65,856 00	6,859,712 59	6,859,712 59	
45,127 26	42,245 74	58,841 00	5,401 75	2,885 52	2,885 52	
87,704 42	87,704 42	87,704 42	"	"	"	
540,568 76	504,810 56	112,544 00	102,465 96	244,558 20	244,558 20	
340,522 08	540,522 08	340,522 08	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	17,000 "	17,000 "	
915,874 35	900,100 69	898,755 40	1,571 29	15,767 66	15,767 66	
250,852 07	250,852 07	225,951 88	4,880 19	"	"	
299,800 "	50,457 15	50,177 84	279 20	249,542 87	249,542 87	
120,000 "	26 50	26 50	"	119,975 50	119,975 50	
15,250,426 70	5,741,188 56	5,472,052 98	268,235 58	7,509,258 54	7,509,258 54	
5,500,000 "	2,750,780 48	2,655,640 44	75,140 04	769,219 52	769,219 52	
1,754,000 "	"	"	"	1,754,000 "	1,754,000 "	
640,000 "	17,692 95	"	17,692 95	622,307 07	622,307 07	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
214,000 "	"	"	"	214,000 "	214,000 "	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
820,000 "	"	"	"	820,000 "	820,000 "	
180,000 "	"	"	"	180,000 "	180,000 "	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
500,000 "	589,217 14	589,217 14	"	782 86	782 86	
15,598,000 "	5,137,999 55	5,044,857 58	92,852 97	10,460,509 45	10,460,509 45	

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

	}	Dépenses arriérées de l'exercice 1852	
		— — 1853	
SERVICE ORDINAIRE		— — 1854	
	}	— — 1855	
		— propres à l'exercice	
	}	— sur les crédits transférés de l'exercice 1855	
SERVICES SPÉCIAUX		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

DE L'EXERCICE 1856.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1857.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
27,205 34	14,382 •	14,382 •	•	12,825 34	•	
368,198 35	2,660 41	•	2,660 41	365,537 92	•	
118,082 80	•	•	•	118,082 80	•	
1,152,159 06	522,237 29	202,280 82	110,956 47	809,901 77	•	
142,012,951 54	113,305,488 66	84,842,062 23	28,462,526 45	29,607,462 88	•	
15,250,426 70	5,741,188 36	5,472,052 98	268,235 38	7,509,258 34	7,509,258 34	
13,598,000 •	3,137,600 55	3,044,857 58	92,832 07	10,460,509 43	10,460,509 43	
171,407,005 77	122,525,647 27	95,577,435 61	28,046,211 66	48,885,550 50	17,909,347 79	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856,

AU 1^{er} JANVIER 1857.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1856, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . . fr.	144,157,806 37
et les besoins probables, à	152,437,455 98
Excédant présumé de dépenses fr.	8,279,649 61

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1 ^o De la portion y afférente des fonds affectés à des dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1855, ci fr.	3,108,865 86
---	--------------

2 ^o Du montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1851, en vertu de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État	73,786 53
--	-----------

ENSEMBLE. fr.	3,182,652 39
-----------------------	--------------

L'excédant probable de dépenses de l'exercice 1856 ne s'élève, en définitive, qu'à fr.	5,096,997 22
--	--------------

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1856, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr.	138,085,909 53
Fonds reportés des exercices antérieurs	3,182,652 39
	<u>141,268,561 92</u>
Payements effectués et justifiés	93,577,435 61
Solde actif, au 1 ^{er} janvier 1857	47,691,126 31
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . fr.	6,071,896 84
Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice.	58,860,020 37
Différence en diminution d'actif	52,788,123 53
Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus fr.	5,096,997 22

333

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1851 A 1855.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1841 A 1848.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à
» l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits ré-
» gulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au
» moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de
» la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 décembre
» 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en
» recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de
» la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement
» n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement :
» le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui
» donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de
» cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite
» au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de
» saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier
» 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de
» paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et con-
» signations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entiè-
» rement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 250. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 251. — Annuellement, il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» 3° Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1851 à 1855, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1856, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1855, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1857 des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1851.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1855, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 251 précité, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, liquidées à charge des Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, s'élevaient à fr.	534,781 81
---	------------

D'autre part, il a été payé et justifié en atténuation de ces créances, pendant les années 1852 à 1855	459,536 41
--	------------

Il a été versé, en 1856, à la caisse de dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	1,658 87
---	----------

A REPORTER. fr.	460,995 28
-------------------------	------------

REPORT. fr. 460,995 28

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1856, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor fr. 73,786 53

Ensemble, une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice fr. 534,781 81

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1851, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 628,437 43 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 57,794 95

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à fr. 570,642 48

TOTAL ÉGAL. fr. 628,437 43

EXERCICE 1852.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1856, le terme de sa prescription quinquennale.

Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855). fr. 719,788 26
 Paiements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1853 à 1856 684,245 88

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1857. fr. 35,542 38

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1852, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 579,328 22 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits, et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour 11,773 45

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 567,554 77

TOTAL ÉGAL. fr. 579,328 22

EXERCICE 1853.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1857, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854). fr.	892,128 68
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1854 à 1856 fr.	859,164 83
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1857 fr.	<u>52,963 83</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,350,955 78 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits, et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	19,433 17
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour	1,331,520 61
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>1,350,955 78</u>

EXERCICE 1854.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1858, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855). fr.	1,196,804 21
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1855 et 1856	985,127 76
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1857 fr.	<u>213,676 45</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1854, il restait à recouvrer à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,301,924 59 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits, et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	57,054 83
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	1,244,869 76
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>1,301,924 59</u>

EXERCICE 1855.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1859, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1856),	
ci.	fr. 1,121,915 79
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers	
mois de 1856	891,479 71
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1857	fr. 230,436 08
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1855, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,295,985 12 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits, et droits portés en surséance indéfinie, ensemble	
pour	fr. 279,241 65
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et	
droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	1,016,743 47
	<hr/>
TOTAL ÉGAL.	fr. 1,295,985 12
	<hr/> <hr/>



EXERCICE PÉRIMÉ DE 1854.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR LES ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1852 (novemb. et déc.)	EN 1853.	EN 1854.	EN 1855.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur; transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère des Travaux publics	149 87	149 87	"	"	"	149 87	
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>							
Dette publique	75,244 85	2,700 09	2,825 00	1,125 06	1,000 70	7,748 80	
Dotations. — Chambre des Représentants . . .	5,809 52	"	"	"	"	"	
Ministère de la Justice.	48,451 14	26,455 55	5,692 10	2,075 "	12,515 17	46,755 89	
— des Affaires Etrangères	7,875 "	7,650 "	225 "	"	"	7,875 "	
— de l'intérieur	147,275 40	105,166 15	20,290 80	4,000 80	4,058 60	141,096 55	
— des Travaux publics	210,580 02	151,055 58	8,254 02	10,759 66	1,565 59	157,614 65	
— de la Guerre.	15,720 76	12,580 27	2,454 46	104 15	0 50	15,148 18	
— des Finances	11,152 58	10,752 95	157 00	"	225 "	11,115 85	
Non-Valeurs et Remboursements	1,266 79	481 55	704 96	"	"	1,180 20	
	525,545 04	294,801 68	49,605 52	24,665 57	19,556 42	388,518 09	
SERVICES SPECIAUX.							
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférées conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité.</i>							
Ministère de l'Intérieur.							
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et les communes. (Loi du 4 juin 1850).	0,286 "	5,200 "	4,086 "	2,000 "	"	9,286 "	
RÉCAPITULATION.							
Service ordinaire	Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	149 87	149 87	"	"	"	149 87
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	525,545 04	294,801 68	49,605 52	24,665 57	19,556 42	388,518 09
Services spéciaux. —	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice antérieur.	0,286 "	5,200 "	4,086 "	2,000 "	"	9,286 "
		554,781 81	298,241 55	55,691 52	26,665 57	19,556 42	507,054 86

342

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1852 A 1855.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1857.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS	
		EN 1853 (novemb. et decemb.).	EN 1854.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1850	1,000 »	1,000 »	»
— — — — — { — 1851	4,461 60	4,520 »	141 00
— de la Guerre. — 1851	1,694 70	1,694 70	»
	7,756 30	7,614 70	141 00
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	50,660 18	2,878 05	2,051 51
Dotations. — Chambre des Représentants.	4,541 40	»	5,015 10
Ministère de la Justice	64,508 80	54,080 71	5,101 56
— des Affaires Étrangères	8,500 »	5,020 »	»
— de l'Intérieur.	251,571 86	145,655 64	71,454 06
— des Travaux publics	57,145 07	42,060 80	9,948 80
— de la Guerre	281,655 16	280,425 86	698 25
— des Finances.	2,759 07	1,210 »	81 57
Non-valeurs et Remboursements.	2,700 91	1,546 55	1,548 58
	705,622 10	551,564 56	94,570 82
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)	9 72	4 52	5 40
Canal de Deynze à Schipdonck (Loi du 4 juin 1850)	8,400 14	»	8,400 14
	8,400 86	4 52	8,405 54
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	7,756 30	7,614 70	141 00
— — — — — { — sur les crédits propres à l'exercice	705,622 10	551,564 56	94,570 82
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	8,400 86	4 52	8,405 54
	719,788 26	559,185 58	105,126 06

1852.

à payer au 1^{er} janvier 1857.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	OBSERVATIONS.
EN 1855.	EN 1856.	TOTAL.		
				De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.
"	"	1,600 "	"	D'après le compte définitif de l'exercice 1852, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 870,328 22 ct.
"	"	4,461 00	"	Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante,
"	"	1,694 70	"	Savoir :
"	"	7,756 50	"	A. Annulations de droits reconnus et recouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être ultérieurement recouvrés, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à. fr. 11,773 43
				B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à. fr. 507,554 77
				Somme égale. fr. 870,328 22
				On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 507,554 77 ct, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1851, qui se trouve joint au présent compte général.
1,008 71	571 85	8,180 80	22,488 58	
"	"	5,015 19	1,520 27	
2,556 06	1,775 "	65,514 05	704 86	
"	"	5,020 "	5,480 "	
22,558 80	8,775 57	240,224 86	5,347 "	
5,185 54	161 54	50,262 57	885 10	
5 55	106 53	281,295 00	559 17	
"	505 "	1,850 37	885 00	
"	15 "	2,709 91	"	
50,105 45	11,850 11	668,070 72	55,542 58	
"	"	9 72	"	
"	"	8,400 14	"	
"	"	8,400 86	"	
"	"	7,756 50	"	
50,105 45	11,850 11	668,070 72	55,542 58	
"	"	8,400 86	"	
50,105 45	11,850 11	684,245 88	55,542 58	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EFFEC		
		En 1854 (novemb. et déc.).	En 1855.	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses arriérées des services antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>				
Exercice 1850.				
Ministère des Travaux publics	6,050 85	6,050 85	°	
Exercice 1851.				
Ministère des Travaux publics	80 °	80 °	°	
Exercice 1852.				
Ministère de la Justice	518 75	518 75	°	
— des Travaux publics	4,122 °	4,122 °	°	
— de la Guerre	152,225 55	152,225 55	°	
<i>Dépenses propres à l'exercice</i>				
Dette publique	150,861 28	150,864 28	°	
Dotations.	00,850 42	10,410 30	57,782 24	
{ Chambre des Représentants	1,140 88	717 60	°	
{ Cour des comptes	142 75	°	°	
Ministère de la Justice	11,758 01	10,126 54	21,000 05	
— des Affaires Étrangères	7,722 55	6,060 98	1,557 87	
— de l'Intérieur	227,019 52	70,350 72	96,187 86	
— des Travaux publics	175,240 95	154,155 17	21,747 40	
— de la Guerre	140,487 55	119,751 50	20,529 50	
— des Finances	0,077 25	2,845 45	155 58	
Non-Valeurs et Remboursements	906 64	92 55	085 51	
SERVICES SPÉCIAUX				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage. (Loi du 6 juin 1851).	2 °	°	°	
Ministère des Travaux publics.				
Canal de Selzacte, 1 ^{re} section. (Lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)	24,000 °	°	24,000 °	
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)	10 °	°	10 °	
Loi du 20 décembre 1851	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	496 17	450 15	
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	180 °	154 56
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.	2,422 46	°
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire. {	Exercice 1850 fr. 6,050 85	163,004 11	163,004 11	°
	— 1851 80 °			
Services spéciaux. —	— 1852 156,864 28	702,004 94	575,488 65	225,515 61
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité		27,119 03	°	24,603 51
		802,128 08	558,492 70	240,010 12

1855.

à payer au 1^{er} janvier 1857.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	OBSERVATIONS.																																												
En 1856.	TOTAL.																																														
	0,059 85	*	<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1853, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,550,955 78 c^t.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulations des droits reconnus irrecevables et droits portés en surcance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Enregistrement et domaines</td> <td>fr. 178 74</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>9,200 54</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>9,014 22</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>2 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">19,455 17</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Accises</td> <td>fr. 199,758 55</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td>Enregistrement et domaines</td> <td>1 29,527 90</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>1,036 12</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>98,359 01</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>900,659 55</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">1,551,320 01</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 1,550,955 78</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur la dite somme de fr. 1,551,320 01 c^t, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1851, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts	—	Enregistrement et domaines	fr. 178 74	Péages	—	—	9,200 54	Capitaux et revenus	—	—	9,014 22	Remboursements	—	—	2 75				19,455 17	Impôts	—	Accises	fr. 199,758 55	—	—	Enregistrement et domaines	1 29,527 90	Péages	—	—	1,036 12	Capitaux et revenus	—	—	98,359 01	Remboursements	—	—	900,659 55				1,551,320 01
Impôts	—	Enregistrement et domaines		fr. 178 74																																											
Péages	—	—		9,200 54																																											
Capitaux et revenus	—	—		9,014 22																																											
Remboursements	—	—		2 75																																											
				19,455 17																																											
Impôts	—	Accises		fr. 199,758 55																																											
—	—	Enregistrement et domaines		1 29,527 90																																											
Péages	—	—		1,036 12																																											
Capitaux et revenus	—	—		98,359 01																																											
Remboursements	—	—	900,659 55																																												
			1,551,320 01																																												
	80	*																																													
"	518 75	"																																													
"	4,122 "	"																																													
"	152,225 55	"																																													
"	156,864 28	"																																													
1,244 50	75,457 16	21,422 20																																													
423 28	1,140 88	"																																													
"	"	142 75																																													
1,052 "	58,248 57	5,190 54																																													
"	7,598 85	525 68																																													
51,000 60	207,148 20	20,471 12																																													
15,226 02	160,106 50	4,145 54																																													
141 11	146,222 11	265 24																																													
5,001 40	0,002 25	75 "																																													
75 "	852 64	114 "																																													
50,752 07	631,557 25	50,447 71																																													
"	"	2 "																																													
"	24,000 "	"																																													
"	10 "	"																																													
"	450 15	57 02																																													
"	154 56	54 64																																													
"	"	2,422 48																																													
"	24,605 51	2,516 12																																													
"	165,004 11	"																																													
50,752 07	631,557 25	50,447 71																																													
"	24,605 51	2,516 12																																													
50,752 07	850,164 85	52,965 85																																													

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855).	PAYEMENTS
		EN 1855 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>		
Exercice 1851	5,545 98	5,240 »
Ministère des Travaux publics. } — 1852	4,746 10	4,746 10
— 1853	509 00	509 00
— de la Guerre. — 1855	5,024 14	5,024 14
	15,426 12	15,520 14
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>		
Dette publique	114,760 01	96,057 00
Dotations. — Chambre des Représentants.	425 28	»
Ministère de la Justice.	95,814 05	85,064 28
— des Affaires Étrangères	7,075 20	5,578 00
— de l'Intérieur	662,477 56	192,040 95
— des Travaux publics	165,157 13	157,450 47
— de la Guerre.	120,002 72	120,512 26
— des Finances	6,200 25	5,888 15
Non-Valours et Remboursements	1,521 20	20 »
	1,170,800 54	640,610 07
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>		
Ministère des Travaux publics.		
Loi du 20 décembre 1851	1,097 05	»
— } Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	15 50	»
— } Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	450 »	»
— } Amélioration de la Dendre.	8 »	»
Loi du 25 avril 1855. — Divers travaux d'utilité publique.	8 »	»
	1,568 55	»
RÉCAPITULATION		
Service ordinaire. } Dépenses arriérées des exercices antérieurs	15,426 12	15,520 14
— } — sur les crédits propres à l'exercice	1,170,800 54	640,610 07
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1853	1,568 55	»
	1,106,801 21	655,050 21

1854.

à payer au 1^{er} janvier 1857.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	OBSERVATIONS.																																												
EX 1856.	TOTAL.																																														
»	5,240 »	105 98	<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1854, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,304,924 59 c^t.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulations des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu.</p> <p>Savoir :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Enregistrem. et domaines. fr.</td> <td>8,982 49</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>252 57</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. —</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>15,961 99</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>3,857 78</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">67,054 85</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi.</p> <p>Savoir :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Accises fr.</td> <td>50,651 15</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td>Enregistrem. et domaines.</td> <td>140,708 66</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>192 77</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. —</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>79,629 49</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>985,410 71</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">1,244,869 76</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Somme égale. fr. 1,501,924 59</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,244,869 76 c^t, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1851 qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts	—	Enregistrem. et domaines. fr.	8,982 49	Péages	—	—	252 57	Capitaux et revenus. —	—	—	15,961 99	Remboursements	—	—	3,857 78				67,054 85	Impôts	—	Accises fr.	50,651 15	—	—	Enregistrem. et domaines.	140,708 66	Péages	—	—	192 77	Capitaux et revenus. —	—	—	79,629 49	Remboursements	—	—	985,410 71				1,244,869 76
Impôts	—	Enregistrem. et domaines. fr.		8,982 49																																											
Péages	—	—		252 57																																											
Capitaux et revenus. —	—	—		15,961 99																																											
Remboursements	—	—		3,857 78																																											
			67,054 85																																												
Impôts	—	Accises fr.	50,651 15																																												
—	—	Enregistrem. et domaines.	140,708 66																																												
Péages	—	—	192 77																																												
Capitaux et revenus. —	—	—	79,629 49																																												
Remboursements	—	—	985,410 71																																												
			1,244,869 76																																												
»	4,746 10	»																																													
»	509 90	»																																													
»	5,024 14	»																																													
»	15,520 14	105 98																																													
5,510 95	101,568 85	15,200 16																																													
»	»	425 28																																													
8,867 97	91,952 25	1,881 78																																													
1,525 19	6,001 25	774 04																																													
278,768 64	470,818 59	191,058 97																																													
21,095 75	158,555 22	4,925 91																																													
9,525 25	129,855 40	127 25																																													
91 25	5,970 40	920 85																																													
1,112 52	1,141 52	170 77																																													
326,091 50	906,710 57	215,098 97																																													
1,097 05	1,097 05	»																																													
»	»	15 50																																													
»	»	450 »																																													
»	»	8 »																																													
1,097 05	1,097 05	471 50																																													
»	15,520 14	105 98																																													
326,091 50	906,710 57	215,098 97																																													
1,097 05	1,097 05	471 50																																													
327,188 55	985,127 76	215,676 45																																													

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1856 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité</i>			
Ministère des Travaux publics.	{ Exercice 1855	12,600 »	12,600 »
	{ — 1854	24,477 85	24,477 85
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		37,077 85	37,077 85
Dette publique		290,807 75	249,359 10
Dotations. — Chambre des Représentants		7,082 40	7,082 40
Ministère de la Justice.		359,701 59	545,515 98
— des Affaires Étrangères		25,425 10	24,319 05
— de l'Intérieur		258,228 17	81,019 »
— des Travaux publics		81,717 77	55,862 48
— de la Guerre		78,661 72	78,350 49
— des Finances.		13,511 35	15,728 58
Non-Valeurs et Remboursements		3,502 45	-1,487 »
SERVICES SPÉCIAUX.		1,080,256 19	854,401 88
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 20 décembre 1851	{ Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,170 50	»
	{ Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée	1,022 27	»
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>		4,201 77	»
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		400 »	»
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire.	{ Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	37,077 85	37,077 85
	{ — sur les crédits propres à l'exercice	1,080,256 19	854,401 88
Services spéciaux.	{ — sur les crédits transférés de l'exercice 1854	4,201 77	»
	{ — sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	400 »	»
		1,121,915 79	891,479 71

1855.

à payer au 1^{er} janvier 1857.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	OBSERVATIONS.
	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
	D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,205,985 12 c ^s .
	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
	<i>A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</i>
	SAVOIR :
41,448 65	<i>Impôts</i> — Enregistrement et domaines fr. 5,954 84
"	<i>Peages</i> — — — — — " 86 78
14,587 41	<i>Capitaux et revenus</i> — — — — — " 1,852 25
1,104 14	<i>Remboursements</i> — — — — — " 275,568 80
157,200 17	270,241 65
7,855 20	<i>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 23 de la même loi,</i>
451 25	SAVOIR :
1,582 07	<i>Impôts</i> — Accises fr. 51,480 56
1,815 45	— — — — — Enregistrement et domaines 141,400 59
	<i>Capitaux et revenus</i> — — — — — " 103,075 74
	<i>Remboursements</i> — — — — — " 759,879 98
	1,016,745 47
	SOMME EGALE fr. 1,205,985 12
225,854 51	On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 1,016,745 47 c ^s , aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1851, qui se trouve joint au présent compte général.
5,170 50	
1,022 27	
4,201 77	
400 "	
"	
225,854 51	
4,201 77	
400 "	
250,456 08	

352

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1856,

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1857.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1856, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des Finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'article 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1857. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1856, sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des Finances.

Les *effets à payer* sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la Dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour le remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3^o les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4^o les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor), représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des Finances, pour constater, en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1856, il y avait en circulation :

Bons du trésor	fr.	8,968,500	»	}	10,667,248 56½
Mandats de la Dette publique		649,620	71½		
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée		672,684	81		
Mandats du Ministre des Finances		376,443	04		

Pendant l'année 1856, il a été émis :

Bons du trésor	fr.	11,463,500	»	}	48,380,092 19
Mandats de la Dette publique		14,361,356	60½		
Coupons d'intérêts échus, etc.		12,917,775	87½		
Mandats du Ministre des Finances		9,637,459	71		

A REPORTER.	fr.	48,380,092 19		10,667,248 56½
---------------------	-----	---------------	--	----------------

REPORT. . . . fr. 48,580,092 19 10,667,248 50 $\frac{1}{2}$

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr.	8,925,000	»	
Mandats de la Dette publique.	14,446,446	40	} 46,104,827 83 $\frac{1}{2}$
Coupons d'intérêts échus	12,841,823	46 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances	9,893,557	97	

Les émissions ayant ainsi excédé les remboursements de. . . . fr. 2,275,264 55 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1857, les effets à payer en circulation s'élevaient à une
somme de. fr. 12,942,512 92

SAVOIR :

Bons du trésor. fr.	11,509,000	»
Mandats de la Dette publique	564,550	92
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	748,637	22
Mandats du Ministre des Finances.	120,344	78
TOTAL. fr.	12,942,512	92

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1856, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics fr.	12,427,547	96	} 15,816,210 98 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	90,528	84	
Fonds de tiers	3,298,134	18 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1856, il a été reçu :

Divers services publics. fr.	8,482,304	58	} 19,573,138 18
Fonds spéciaux	615,286	96	
— de tiers	10,275,546	64	

Et il a été payé :

Divers services publics fr.	7,645,850	40	} 17,874,750 72
Fonds spéciaux	525,864	05	
— de tiers	9,703,036	27	

Les opérations de l'année 1856 se résumant ainsi en un excédant de
recette sur la dépense de 1,498,387 46

au 1^{er} janvier 1857, le solde en faveur des correspondants du trésor était
porté à fr. 17,314,598 44 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 15,264,002 14
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre	179,931 75
Fonds de tiers	3,870,644 55½
	<hr/>
	Fr. 17,314,598 44½
	<hr/> <hr/>

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1856, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 9,500,620 37
Pendant l'année 1856, il a été reçu.. . . .	fr. 17,465,968 10
et il a été payé	15,985,597 55
	<hr/>
Les opérations de l'année 1856, ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de	1,478,370 55
	<hr/>
au 1 ^{er} janvier 1857, l'avoir des correspondants des comptables des Finances s'élevait à	10,778,990 92
	<hr/> <hr/>

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie qui, au 1^{er} janvier 1856, présentaient un total de fr. 35,784,079 92

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 10,667,248 56½
Correspondants du trésor	15,816,210 98½
— des comptables	9,300,620 37
	<hr/>
	Fr. 35,784,079 92
	<hr/> <hr/>

se sont accrues, pendant 1856, d'une somme de fr. 5,252,022 36½

SAVOIR :

Les émissions d'effets à payer ont excédé les remboursements de	fr. 2,275,264 35½
Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux dépenses de	fr. 1,498,387 46
Et les recettes pour le compte des correspondants des comptables des Finances, ont également dépassé les dépenses de	1,478,370 55
	<hr/>
Ensemble, une somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus de	5,252,022 36½
	<hr/> <hr/>

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1857, il restait à rembourser. fr. 41,036,102 28½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 12,942,512 92
Correspondants du trésor	17,514,598 44½
— des comptables.	10,778,990 92
	<hr/>
	Fr. 41,036,102 28½
	<hr/> <hr/>

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations; de débits de comptables, et finalement de déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public, sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1849.

Au 1^{er} janvier 1856, les créances actives s'élevaient à une somme de. fr. 16,571,170 70½

Pendant l'année 1856, elles ont été atténuées par les remboursements de 6,962,541 17½
et augmentées par de nouvelles avances de 9,114,236 84

Les dépenses ayant ainsi été inférieures aux recettes de 2,151,695 66½
au 1^{er} janvier 1857, il restait à recouvrer du chef des créances actives une somme de. fr. 18,522,866 57

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent, savoir :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse.

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'article 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1856.

Pendant l'année 1856, des envois ont été faits pour une somme de . fr. 292,535 »

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement fr.	33,000 »
Par les percepteurs des postes	259,535 »
	<hr/>
Fr.	292,535 »
	<hr/> <hr/>

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef, au 1^{er} janvier 1857.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après, savoir :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1 ^{er} janvier 1856, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des Finances, faute de production des récépissés, pour une somme de	12,790 50
Pendant l'année 1856, il est rentré de ces récépissés pour	255 50
	<hr/>
Et au 1 ^{er} janvier 1857, il n'en restait plus à imputer que pour. . . fr.	12,535 »
	<hr/> <hr/>

B. Versements opérés sous le régime de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1856, pour fr. 265 »

Pendant l'année 1856, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour 155,256,534 26

Le total des récépissés à viser a été ainsi de fr. 155,256,799 26
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la même somme de 155,256,799 26

au 1^{er} janvier 1857, il ne restait aucun versement à régulariser » »

Sur les versements antérieurs à l'année 1856, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 88,512 54

Les versements régularisés par le visa pendant la même année, s'étant élevés comme on vient de le dire à fr. 155,256,799 26

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de fr. 155,345,311 80

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 155,318,702 90

au 1^{er} janvier 1857, il restait à faire emploi de 26,608 90

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (<i>ancien mode</i>) demeurés sans imputation. fr.	12,555	»
— (<i>nouveau mode</i>) non encore portés en dépense par les comptables	26,608	90
	<hr/>	
TOTAL. fr.	39,163	90
	<hr/> <hr/>	

BUDGETS.

—

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service de Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1855, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif au 1^{er} janvier 1856, de . . fr. 62,716,880 76

Pendant l'année 1856 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les paiements ayant excédé les recettes de 14,950,104 14

Au 1^{er} janvier 1857, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé à raison du service des Budgets, que d'une somme de fr. 47,766,776 62

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

—

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*Voir* le tableau litt. *L*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tel que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*Voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des Finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes (*Voir* le tableau litt. *N*);

Au 1^{er} janvier 1856, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables des Finances	{	Numéraire fr. 37,418,020 59 $\frac{1}{2}$	}	45,284,279 36 $\frac{1}{2}$
	{	Pièces de dépense 5,866,258 77		
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor		fr. 5,450,564 86		
— — en cours de régularisation sur les Budgets		33,516,513 79		
				<u>Fr. 82,231,358 01 $\frac{1}{2}$</u>

Au 1^{er} janvier 1857, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des Finances	{	Numéraire. fr. 32,550,585 54 $\frac{1}{2}$	}	58,973,652 76 $\frac{1}{2}$
	{	Pièces de dépense 6,423,247 42		
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor		fr. 6,112,164 16		
Pièces de dépense en cours de régularisation		25,233,379 51		
				<u>70,519,176 43 $\frac{1}{2}$</u>

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1856, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de fr. 11,912,181 58

Cette diminution de fr. 11,912,181 58 s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1856,

Savoir :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses	{	Créances passives fr. 5,252,022 56 $\frac{1}{2}$	}	17,164,203 94 $\frac{1}{2}$
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes	{	Créances actives . . fr. 2,151,695 66 $\frac{1}{2}$		
	{	Service des Budgets . . 14,950,104 14	}	
	{	Mouvement de fonds . . 62,404 14		

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1856. fr. 11,912,181 58

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1857.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1857, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1856, avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1856.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1856.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1857.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser.)</i>	"	35,784,079 92	5,253,022 36 $\frac{1}{2}$	"	"	41,038,402 26 $\frac{1}{2}$
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	10,371,170 70 $\frac{1}{2}$	"	"	2,151,606 66 $\frac{1}{2}$	18,522,860 37	"
<i>Mouvement de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État.)</i>	"	101,568 04	"	62,404 14	"	39,163 90
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>	"	62,716,830 76	"	14,950,104 14	"	47,766,726 62
	10,371,170 70 $\frac{1}{2}$	98,602,528 72	5,252,022 36 $\frac{1}{2}$	17,104,503 81 $\frac{1}{2}$	18,522,860 37	88,842,042 80 $\frac{1}{2}$
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (En-casse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)</i>	82,231,358 01 $\frac{1}{2}$	"	11,012,181 68		70,519,176 43 $\frac{1}{2}$	"
	98,602,528 72	98,602,528 72			89,842,042 80 $\frac{1}{2}$	88,842,042 80 $\frac{1}{2}$



COMPTE DE TRÉSORERIE.



État général des recettes et des paiements de l'année 1856.



INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1886.				
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.		
Litt. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,077,512 31	4,320,454 04	5,397,746 35	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	247,170 42	1,286,380 05	1,533,550 47	
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	162,012 81	259,455 68	421,448 49	
		Comptables de l'administration de la marine	11,199 50	"	11,199 50	
		Caissier de l'État	55,920,525 75½	"	55,920,525 75½	
		Agents du trésor dans les provinces	"	5,450,504 86	5,450,504 86	
— M.						
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	55,516,515 79	55,516,515 79		
		57,418,020 50½	44,815,537 42	82,231,558 01½	82,231,558 01½	
RECETTE.						
<i>Recettes en augmentation de créances passives.</i>						
— A.		Bons du trésor remis à divers	11,465,500 0			
— B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. {	Mandats	14,361,558 60½	48,580,092 19	
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	12,917,775 87½		
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	9,657,450 71			
— E.		Divers services publics	8,482,504 58			
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	615,286 06	10,375,158 18	85,217,198 47	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,275,546 64			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	17,465,068 10			
<i>Recettes en atténuation des créances actives.</i>						
— I.		Remboursements par divers			6,062,541 17½	
<i>Mouvements de fonds</i>						
— K.		Fonds reçus			155,540,069 26	
					520,060,166 02	

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1856.

INDICATION des états de développement.	DÉPENSE,				
	<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>				
Litt. A.	Bons du trésor remis à divers	8,025,000 0			
— B.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette pu- blique	Mandats	14,446,446 40		
— C.		Coupons d'in- térêts, etc.	12,841,825 40 $\frac{1}{2}$		
			40,104,827 85 $\frac{1}{2}$		
— D.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge de recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	9,805,557 97			
— E.	Divers services publics	7,645,850 40			
— F.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre	525,864 05		
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	0,705,056 27		
			17,874,750 72		
			79,965,176 10 $\frac{1}{2}$		
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,985,597 55		
	<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>				
— I.	Avances à divers		9,114,258 84		
	<i>Mouvements de Fonds.</i>				
— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.		155,611,475 40		
	<i>Budgets et services spéciaux.</i>				
— O.	Excédant des paiements sur les recettes de l'année		14,950,104 14		
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1857.				
		NUMÉRAIRES	PIÈCES de dépenses	TOTAL,	
— L.	Comptables dé- positaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,001,711 85	4,562,163 86	5,563,880 69
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	258,054 11	1,584,280 70	1,822,914 90
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télé- graphes.	174,052 44	276,707 77	451,450 21
		Comptables de l'Administration de la marine	8,146 80	0	8,146 80
		Caissier de l'État	51,127,240 07 $\frac{1}{2}$	"	51,127,240 07 $\frac{1}{2}$
— M.	Agents du trésor dans les provinces	"	6,112,164 16	6,112,164 16	
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquit- tées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	25,255,370 51	25,255,370 51	
			52,550,585 54 $\frac{1}{2}$	57,768,791 09	70,519,176 45 $\frac{1}{2}$
					70,519,176 45 $\frac{1}{2}$
					520,060,166 02

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRÈGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.
Janvier 1856.	632,000	52,000	"	914,000	24,000	"	0,000	3,500	"	10,000
Février —	755,000	"	"	857,000	5,000	"	58,000	500	"	"
Mars —	125,000	101,500	"	541,000	"	"	70,500	"	"	11,000
Avril —	154,000	46,000	"	470,500	"	"	85,500	"	"	1,500
Mai —	145,000	7,000	"	554,500	"	"	25,500	5,000	"	40,000
Juin —	04,000	"	"	540,500	3,000	"	28,000	"	4,000	"
Juillet —	04,000	10,000	"	590,500	"	"	4,500	"	"	"
Août —	102,000	2,000	"	565,000	"	"	"	"	"	"
Septembre —	102,000	"	"	270,000	"	"	"	"	"	"
Octobre —	578,500	"	"	583,500	3,000	"	"	"	"	"
Novembre —	152,000	15,000	"	204,500	"	"	85,500	"	"	"
Décembre —	0,000	6,000	"	684,500	10,000	"	1,500	"	"	"
	3,037,500	250,500	"	6,215,500	45,000	"	550,000	0,000	4,000	62,500

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS.
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

1^{er} JANVIER 1857.

AND.	AUDI- NARDE.	TER- MONDE.	MONS.	CHAR- LEROY.	TOURNAY.	LIÈGE.	BRUX.	VERVIERS.	HASSELT.	TOUGRES.	ARLON.	TOTAL À REPORTER à la page suivante.
42,000 »	16,000 »	51,000 »	8,500 »	»	38,000 »	26,000 »	40,000 »	0,000 »	50,500 »	0,500 »	9,000 »	1,024,000 »
33,500 »	1,000 »	15,000 »	0,000 »	1,000 »	11,000 »	15,500 »	55,500 »	17,500 »	10,500 »	4,000 »	500 »	1,805,500 »
49,000 »	5,000 »	»	11,000 »	41,000 »	»	11,500 »	52,000 »	0,500 »	18,500 »	»	4,500 »	1,056,000 »
18,500 »	»	»	2,000 »	»	25,000 »	19,500 »	0,000 »	11,500 »	4,000 »	1,000 »	»	857,000 »
10,500 »	1,000 »	»	2,500 »	»	8,000 »	15,000 »	14,500 »	»	14,500 »	1,000 »	»	822,000 »
18,500 »	1,000 »	»	2,500 »	»	6,000 »	2,000 »	10,000 »	5,000 »	7,000 »	»	»	728,500 »
16,500 »	500 »	»	5,500 »	4,000 »	2,000 »	27,500 »	17,500 »	»	8,000 »	1,500 »	»	561,000 »
4,500 »	500 »	»	2,000 »	»	»	5,500 »	20,500 »	4,000 »	2,000 »	500 »	»	604,500 »
6,000 »	0,000 »	»	1,000 »	»	3,000 »	2,000 »	7,000 »	»	2,000 »	»	1,500 »	465,500 »
8,000 »	»	»	3,000 »	5,000 »	»	500 »	1,000 »	»	5,500 »	»	5,500 »	905,500 »
6,000 »	2,500 »	»	4,500 »	»	1,000 »	»	12,000 »	»	4,000 »	»	1,000 »	556,000 »
50,000 »	»	»	6,000 »	»	1,000 »	10,000 »	16,000 »	»	4,500 »	»	500 »	814,000 »
272,000 »	34,500 »	64,000 »	57,500 »	51,000 »	95,000 »	144,000 »	251,000 »	54,500 »	111,000 »	14,500 »	22,500 »	11,165,500 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1856 fr. 8,968,500 »

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUFCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Janvier 1856.	1,024,000 »	»	»	55,500 »	1,000 »	2,000 »	1,080,500 »
Février —	1,803,500 »	2,000 »	»	25,500 »	»	»	1,831,000 »
Mars —	1,056,000 »	»	5,000 »	30,000 »	»	2,000 »	1,071,000 »
Avril —	857,000 »	»	»	27,000 »	»	1,000 »	885,000 »
Mai —	822,000 »	»	»	50,500 »	»	10,500 »	885,000 »
Juin —	728,500 »	»	»	16,000 »	1,000 »	1,000 »	746,500 »
Juillet —	561,000 »	»	»	8,000 »	»	15,000 »	582,000 »
Août —	604,500 »	»	»	5,000 »	»	4,500 »	612,000 »
Septembre —	465,500 »	»	»	9,500 »	1,000 »	4,000 »	478,000 »
Octobre —	995,500 »	»	»	5,000 »	»	1,500 »	1,000,000 »
Novembre —	556,000 »	5,500 »	»	10,000 »	1,000 »	2,500 »	575,000 »
Décembre —	814,000 »	»	»	7,500 »	»	»	821,500 »
	11,165,500 »	5,500 »	5,000 »	245,500 »	4,000 »	42,000 »	11,465,500 »

11,465,500 »

20,452,000 »

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. %

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
11,465,500 »	458,540 »	11,922,040 »

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	KIMON.	NEUFCHÂTEAU.	MARCHIN.	TOTAL reporté DE LA PAGE suiivante.		
1,805,500	"	1,000	50,000	"	"	1,825,500	"	Janvier 1856.
1,215,000	"	"	50,500	"	2,000	1,182,500	"	Février —
1,024,000	2,000	"	52,000	4,000	"	980,000	"	Mars —
753,500	"	"	24,000	"	"	751,500	"	Avril —
831,000	9,500	"	47,000	"	"	794,500	"	Mai —
676,500	1,000	"	17,500	"	"	658,000	"	Juin —
8,923,000	8,000	1,000	12,000	"	"	405,500	"	Juillet —
417,000	4,500	"	500	"	"	412,000	"	Août —
178,500	"	"	2,000	"	"	176,500	"	Septembre —
576,000	1,500	"	7,000	"	"	567,500	"	Octobre —
576,000	2,500	"	11,000	"	5,500	559,000	"	Novembre —
761,500	"	"	5,500	"	"	756,000	"	Décembre —
8,923,000	29,000	2,000	228,000	4,000	5,500	8,654,500	"	
11,509,000	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1857.							
20,452,000								

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ABLON.	TONGRES.	HASSLT.	VERVIERS.	HUY.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- MARDE.	GAND.
1,825,500 »	9,000 »	4,000 »	25,000 »	10,500 »	15,000 »	27,500 »	85,000 »	»	10,000 »	»	»	28,000 »
1,182,500 »	500 »	4,500 »	8,000 »	17,000 »	28,000 »	55,500 »	9,000 »	1,000 »	12,000 »	15,000 »	1,000 »	55,500 »
986,000 »	5,500 »	»	10,000 »	6,500 »	12,500 »	17,500 »	4,000 »	»	22,500 »	»	2,000 »	47,000 »
751,500 »	»	1,000 »	4,000 »	5,500 »	7,000 »	20,500 »	»	»	4,000 »	»	»	16,000 »
794,500 »	500 »	1,000 »	14,500 »	»	14,000 »	17,500 »	6,000 »	»	2,000 »	»	1,000 »	7,500 »
658,000 »	»	»	8,000 »	15,000 »	11,000 »	5,500 »	7,000 »	»	2,500 »	»	»	15,500 »
405,500 »	500 »	1,500 »	5,000 »	»	7,500 »	7,500 »	»	2,500 »	9,500 »	»	»	16,500 »
412,000 »	»	500 »	2,000 »	4,000 »	15,000 »	7,500 »	»	»	2,000 »	»	500 »	5,000 »
176,500 »	1,500 »	»	2,000 »	»	»	2,000 »	5,000 »	»	1,000 »	»	1,000 »	7,000 »
567,500 »	5,500 »	»	4,500 »	»	1,500 »	500 »	»	»	5,500 »	»	»	6,500 »
559,000 »	1,000 »	»	1,500 »	»	8,000 »	»	1,000 »	»	4,500 »	»	2,500 »	8,500 »
756,000 »	500 »	»	4,500 »	»	17,500 »	10,500 »	1,000 »	»	8,500 »	»	»	52,500 »
8,654,500 »	24,500 »	12,500 »	87,000 »	56,500 »	155,000 »	148,000 »	114,000 »	5,500 »	82,000 »	15,000 »	8,000 »	241,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

LYONS.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TORNABOUT.	MALINES.	AYRENS.		
10,000 »	»	3,500 »	0,000 »	»	10,000 »	1,017,000 »	»	»	571,000 »	Janvier	1856.
»	»	500 »	59,000 »	»	5,000 »	854,000 »	»	»	145,000 »	Février	—
»	»	500 »	86,500 »	»	»	584,000 »	»	146,500 »	41,000 »	Mars	—
»	»	»	87,500 »	»	»	435,000 »	»	1,000 »	150,000 »	Avril	—
52,000 »	»	5,000 »	17,500 »	»	»	510,500 »	»	4,000 »	141,500 »	Mai	—
0,000 »	»	»	30,000 »	»	5,000 »	401,000 »	»	»	07,500 »	Juin	—
»	»	»	4,500 »	»	»	292,500 »	»	»	58,000 »	Juillet	—
10,500 »	»	»	1,000 »	»	»	325,500 »	»	1,000 »	59,500 »	Août	—
»	»	500 »	»	»	»	152,000 »	»	»	6,500 »	Septembre	—
»	»	»	»	»	3,000 »	219,000 »	»	»	123,500 »	Octobre	—
»	»	»	84,500 »	»	»	258,500 »	»	2,000 »	7,000 »	Novembre	—
»	»	»	1,500 »	»	10,000 »	647,000 »	»	»	2,500 »	Décembre	—
78,500 »	»	10,000 »	358,000 »	»	29,000 »	5,746,000 »	»	154,500 »	1,353,000 »		

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1856.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats				TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le budget de la Dette publique.		ÉMIS en remboursement des bons du trésor en capital et intérêts.		
DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.				
Remboursement à Bruxelles des bons du trésor en capital et intérêts	200 °				4,020,560 °	4,020,560 °
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	°	{	1 ^{er} janvier 150,000 °	}	300,000 °	°
			1 ^{er} juillet 150,000 °			300,000 °
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 3 nov. 1842.	°	{	1 ^{er} janvier 423,280 °	}	846,560 °	°
			1 ^{er} juillet 423,280 °			846,560 °
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. % ₀ , en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	118,150 72	{	1 ^{er} janvier 2,751,520 50	}	5,502,640 78	°
			1 ^{er} juillet 2,751,520 50			5,620,780 50
Intérêts réservés sur le capital de 7,000,000 de florins à 2 1/2 p. % ₀ , inscrit au profit du Gouvernement belge, en vertu du § 4 de l'art. 63 précité, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du même traité.	150,524 48					150,524 48
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % ₀ , autorisé par la loi du 18 juin 1836.	15,767 50	{	1 ^{er} janvier 144,040 °	}	291,240 °	°
			1 ^{er} juillet 147,200 °			503,007 50
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. % ₀ , autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs à 5 p. % ₀ , émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846.	4,255 75	{	1 ^{er} février 214,085 °	}	455,480 °	°
			1 ^{er} août 218,495 °			457,715 75
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. % ₀ , émis en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844.	67,126 05	{	1 ^{er} mai 260,812 85	}	550,375 20	°
			1 ^{er} novembre. 270,060 35			507,990 25
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. % ₀ , autorisé par la loi du 22 mars 1844.	85,035 06 1/2	{	1 ^{er} mai 445,944 57 1/2	}	890,258 19 1/2	°
			1 ^{er} novembre. 460,295 75			991,262 00
Idem dérivant de la dette de 37,515,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. % ₀ décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	57 50					57 50
Idem dérivant de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. % ₀ , autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	11,505 °	{	1 ^{er} mai 144,975 °	}	295,750 °	°
			1 ^{er} novembre. 148,775 °			305,255 °
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. % ₀ , sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.	187,746 75	{	1 ^{er} mai 596,058 75	}	1,250,214 50	°
			1 ^{er} novembre. 645,155 75			1,417,961 25
Différences de capital sur les obligations à 5 p. % ₀ , soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844.	16 °					16 °
Intérêts du 1 ^{er} février 1843 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. % ₀ , créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	2,280 °					2,280 °
	640,620 71 1/2				10,354,000 60 1/2	4,020,560 ° 15,010,977 52

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1857.

L'ANNÉE 1856.				SOLDES DISPONIBLES OU 1 ^{er} janvier 1857.	DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE.			Observations.
DÉPENSE.			TOTAL DE LA DÉPENSE.		PIÈCES ACQUITTES ou portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du tré- sor public, pour diabls: recette au profit du trésor du montant des ar- rérages de rentes dont la prescrip- tion est acquise, pour cause de non- paiement dans les délais liés.				AUX agents du trésor dans les provinces.	AUX AGENTS de la dette publique A l'administration centrale	
"	4,020,500	"	4,020,500	"	"	"	"	
150,000	"	150,000	"	500,000	"	"	"	
425,280	"	425,280	"	846,560	"	"	"	
5,048,852 00	2,415,012 55	1,800 04	5,464,551 06	120,440 44	64,550 81	61,420 58	609 05	
"	"	150,524 48	150,524 48	"	"	"	"	
188,052 50	103,060	"	294,612 50	10,595	5,880	4,515	"	
201,105 75	144,125	"	455,288 75	2,875	1,050	1,600	225	
585,750 04	157,805 11	"	545,554 05	54,445 20	41,501 55	12,945 07	"	
500,805 81	285,806 50	"	885,612 51	105,649 78	75,581 75	50,207 88	15	
57 50	"	"	57 50	"	"	"	"	
219,542 50	66,287 50	"	285,850	10,425	7,950	11,475	"	
811,446 75	365,060	"	1,174,515 75	242,095 50	181,250 75	61,755 75	"	
"	"	"	"	16	"	"	16	
"	"	"	"	2,280	"	"	2,280	a) Cette situation s'accorde avec celle que présente, à la même époque, le compte du caissier de l'État.
6,118,552 44	8,100,505 44	101,500 52	14,440,440 40	564,530 02	377,555 84	185,086 85	a) 3,100 20	

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission.
(Coupons d'intérêt échus et titres au porteur*

SITUATION AU

DESIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et litres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{0}{100}$, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	10,200	{ 1 ^{er} janvier 1 ^{er} juillet	{ 250,740 " " 240,120 " "	{ 502,860 " "	513,060 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version).	148,522 50	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} novembre	{ 1,557,595 75 1,529,703 75	{ 3,087,157 50	3,255,680 "
Coupons de l'emprunt de 84,056,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44	157,805 76	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} novembre	{ 1,520,550 62 $\frac{1}{2}$ 1,298,103 75	{ 2,618,724 37 $\frac{1}{2}$	2,776,528 15 $\frac{1}{2}$
Coupons de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts à 5 p. $\frac{0}{100}$, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	2,731 "	2,731 "
Coupons de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	56,050 "	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} novembre	{ 483,000 " " 475,000 " "	{ 958,000 "	992,050 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,300 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	311,892 75	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} novembre	{ 2,000,628 " " 2,852,406 " "	{ 5,755,054 "	6,064,026 75
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{0}{100}$, 1852 (converti)	3,880 80	3,880 80
Fractions d'obligations 5 p. $\frac{0}{100}$ de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	1,604 "	1,604 "
	672,684 81	12,917,775 87 $\frac{1}{2}$	13,590,460 68 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables, de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1857.

DE L'ANNÉE 1856.						COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCUS et litres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	Observations.
DÉPENSE.					TOTAL DE LA DÉPENSE.		
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES TIREMENTS.			
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêt et des litres dont la prescription est acquise pour cause de non-payem ^{nt} dans les délais fixés.	Pour transporter en recette au profit du trésor le montant de la différence consta- tée à la page 261 du compte général ren- du pour l'année 1855, et autres opérations.				
580,440 »	106,640 »	60 »	»	106,700 »	406,140 »	(¹) 16,920 »	
1,907,707 50	1,060,548 75	845 75	»	1,070,592 50	3,068,100 »	(²) 167,580 »	
2,008,085 01	588,540 37½	2,545 02	» 01	500,805 »½	2,509,880 01½	(³) 176,847 52	
(⁴) 206 »	»	1,854 50	»	1,854 50	2,150 50	(⁵) 600 50	
871,050 »	78,725 »	»	»	78,725 »	950,675 »	(⁶) 41,575 »	
5,844,444 50	1,870,040 25	»	»	1,870,040 25	5,725,495 75	(⁷) 541,455 »	
»	»	100 80	(⁸) 982 80	1,085 60	1,085 60	(⁹) 2,707 20	
252 »	68 »	»	»	68 »	320 »	(¹⁰) 1,284 »	
9,115,075 01	5,722,580 37½	5,184 07	982 81	5,728,747 85½	12,841,825 40½	748,637 22	

(1) A voir l'état ci-annexé, présentant la situation par échéance, de ces coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Le caissier de l'État renseigne en plus une somme de 5 francs, pour un coupon de l'échéance du 1^{er} novembre 1855, détaché indûment d'un titre présenté à la conversion, laquelle somme a été remboursée au trésor. Le paiement de ce coupon est par conséquent porté en dépense aux fonds des liers. (Annexe n° 13 au tableau litt. G.)

(5) A voir l'état ci-annexé, présentant la situation par échéance.

(6) Même observation.

(7) Même observation.

(8) Cette somme représente le montant d'une obligation sortie par tirage au sort pour l'amortissement, et remboursée par un mandat sur le caissier de l'État, savoir :

Capital de l'obligation	fr. 1,008 »
Déduction d'un coupon indûment détaché	25 20
RESTE UNE SOMME ÉGALE.	fr. 982 80

(9) Ce solde se compose, savoir :

1° Du montant d'une obligation de 2,520 francs, à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement, ci fr.	2,820 »
2° Des sommes remboursées pour coupons manquants aux obligations soumises à la conversion en 1844	277 20
SOMME ÉGALE.	fr. 2,797 20

(10) Ce résultat représente, savoir :

1° 76 mandats de 8 francs émis et non acquittés	608 »
2° 3 mandats de 20 francs à émettre	60 »
3° 77 mandats de 8 francs, également à émettre	616 »
SOMME ÉGALE.	fr. 1,284 »

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer,
de la dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 85,443,833 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1857.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1857.
Sem. au 1 ^{er} janv. 1852.	527,740	527,740	»	Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	1,767,802 50	1,766,947 50	855
— juillet 1852.	517,900	517,880	20	— nov. 1852.	1,759,725	1,758,780	945
— janv. 1853.	507,780	507,720	60	— mai 1853.	1,711,991 25	1,711,558 75	652 50
— juillet 1853.	296,500	296,400	100	— nov. 1853.	1,692,067 50	1,691,640	1,527 50
— janv. 1854.	288,240	287,540	700	— mai 1854.	1,646,255	1,644,750	1,485
— juillet 1854.	270,520	278,720	800	— nov. 1854.	1,622,715	1,622,733 75	2,981 25
— janv. 1855.	272,040	271,000	1,040	— mai 1855.	1,609,098 75	1,603,487 50	5,611 25
— juillet 1855.	261,500	265,160	1,340	— nov. 1855.	1,579,500	1,574,538 75	4,961 25
— janv. 1856.	256,740	253,820	2,920	— mai 1856.	1,557,595 75	1,556,401 25	20,992 50
— juillet 1856.	246,120	256,580	9,740	— nov. 1856.	1,529,765 75	1,529,995	120,708 75
			10,920				167,580

COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 187,615,500 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1857.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1857.
Sem. au 1 ^{er} nov. 1852.	607,050	606,075	75	Sem. au 1 ^{er} nov. 1853.	5,155,102 50	5,128,705 75	4,398 75
— mai 1853.	600,550	600,550	»	— mai 1854.	5,085,564 25	5,080,519 75	5,044 50
— nov. 1853.	527,050	527,500	550	— nov. 1854.	5,025,624 50	5,019,853 25	5,771 25
— mai 1854.	520,750	520,425	325	— mai 1855.	2,970,189 75	2,968,652 25	7,537 50
— nov. 1854.	518,575	518,525	50	— nov. 1855.	2,921,152 50	2,907,589 50	13,563
— mai 1855.	510,350	509,050	700	— mai 1856.	2,900,628	2,860,994 25	59,633 75
— nov. 1855.	495,600	492,450	1,150	— nov. 1856.	2,852,406	2,586,921 75	265,484 25
— mai 1856.	485,000	479,250	5,750				
— nov. 1856.	475,000	438,025	34,975				
			41,575				541,455

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

au 1^{er} janvier 1857, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,088,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. 0/0, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1857.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1857.
Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	1,587,275 75	1,584,202 50	3,071 25	Sem au 1 ^{er} mai 1852.	855,698 50	855,580 "	118 50
— nov. 1852.	1,568,559 37 ^s	1,567,265 02 ^s	1,293 75	— nov. 1852.	846,298 50	846,002 50	296 "
— mai 1853.	1,407,900 "	1,407,375 "	525 "	— mai 1853.	822,011 "	821,765 "	246 "
— nov. 1853.	1,470,101 25	1,468,108 12 ^s	2,053 12 ^s				
— mai 1854.	1,416,262 50	1,415,016 87 ^s	5,245 62 ^s				
— nov. 1854.	1,578,816 87 ^s	1,577,858 12 ^s	978 75				
— mai 1855.	1,562,458 87 ^s	1,558,023 12 ^s	3,813 75				
— nov. 1855.	1,559,543 75	1,555,800 "	5,748 75				
— mai 1856.	1,520,530 02 ^s	1,207,855 75	22,606 87 ^s				
— nov. 1856.	1,208,105 75	1,165,055 12 ^s	135,160 62 ^s				
			176,047 50 (1)				600 50

(1) Ce résultat présente une différence en moins de 2 centimes avec celui constaté par l'état litt. C, laquelle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du paiement des coupons de fr. 6 1/2 pour les intérêts trimestriels des obligations de 250 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1857.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1886.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.</i>	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	
	Effets à payer.	
	Dispositions faites en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Titres au porteur de la dette publique
	Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables
	Divers services publics.	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger
		Masse d'habillement et d'équipement de la douane
		Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>		— — — du Département de la Justice
		— — — des Affaires Étrangères
		— — — de l'Intérieur
		— — — des Finances
		— — — des Travaux publics
		— — — de l'ordre judiciaire
		— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.
	Correspondants du trésor.	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.
	Fonds des tiers déposés au trésor.	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains
		Caisses des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.
		Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre
		Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation
		Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.
		Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine
		Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	376,415 04

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

1^{er} JANVIER 1857.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.			MANDATS résultant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1857.	Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.		
5,005 85				
982 80				
1,550 »				
9,856 70				
40,411 48				
5,786 25				
43,585 05				
51,500 21				
53,051 75				
45,150 01				
104,588 27				
69,522 52	9,657,459 71	10,013,902 75	9,805,557 07	a) 120,544 78
29,292 20				
75,896 71				
50,605 87				
54,455 40				
101,226 71				
2,351,206 64				
118,150 15				
67,000 »				
228,468 88				
970,080 »				
5,100,000 »				

a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :

Mandat du 25 avril 1855, sur les fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane fr.	8 30
N° 465, fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	5 28
N° 467, fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	10,000 »
N° 238, caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	1,200 »
N° 469, recettes par l'entremise des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc.	108,748 80
N° 481, recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur, etc.)	382 40
Somme égale. . fr.	120,544 78

ÉTAT des recelles et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE		OPÉRATIONS DE			
	EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1856.	RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, <i>S/C</i> de crédits ou- verts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique. . .	1,145,875 44	•	•	6,610,728 01	6,610,728 01	7,705,604 05
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	10,510,000 02	200 •	1,021,575 05	•	1,021,775 05	11,551,785 57
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires et agents commerciaux	705,505 70	•	777,196 41	•	777,196 41	1,540,500 11
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, <i>S/C</i> de crédits ouverts chez le caissier de l'État	41 50	•	•	55,760 21	55,760 21	55,810 77
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, <i>S/C</i> d'effets à encaisser à l'étranger	•	•	•	0,856 70	0,856 70	0,856 70
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de onds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1850, pour le rachat de la Sam- bre canalisée	10,517 54	•	•	•	•	10,517 54
TOTAUX fr.	12,427,547 06	200 •	1,798,770 06	6,685,554 52	8,482,504 58	20,000,852 54

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1857.

L'ANNÉE 1856.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janv. 1857.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.			11.	12.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
						a) Ce solde en caisse de fr. 1,295,895 63 est d'accord avec celui renseigné par le caissier de l'État, à la même époque. Si l'on y ajoute le montant des avances faites par l'administration de la caisse d'amortissement pour frais de courtage et de commission relatifs aux rachats des titres de la dette publique et qui n'étaient pas encore remboursés, ci 3,511 97
	6,400,805 10	47 32	6,400,910 42	1,295,895 65	a)	
675,151 30	"	1,550 "	674,504 39	10,857,270 18	b)	et qu'on en retranche : 1° Le montant d'un mandat émis en décembre 1856 et dont l'acquittement n'a eu lieu qu'en 1857, ci fr. 1,144 84 2° Le solde dû à la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 1856 4 25
459,758 12	"	"	459,758 12	1,100,701 00	c)	1,140 09
	51,860 77	"	51,860 77	1,950 "	d)	on trouve une somme pareille à l'encaisse constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement pour l'année 1856. fr. 1,295,856 51
	"	9,856 70	9,856 70	"	e)	b) Cet encaisse fr. 10,857,270 18 comparé avec le solde constaté à la même date par le compte spécial de la caisse des dépôts, ci 10,857,829 18
	"	"	"	"		offre une différence en moins de fr. 550 "
	"	"	"	"		qui provient des versements antérieurs à 1851 (ancien mode) non encore portés en recette dans les écritures de l'administration du trésor public, pour cause de non production des recépissés. c) Ce solde s'accorde avec celui que présente, à la même époque, le compte spécial de la caisse des dépôts. d) Cette situation est en parfaite harmonie avec celle présentée par la comptabilité du caissier de l'État et de la caisse générale de retraite. e) Cette réserve s'élevait primitivement à . . . fr. 1,000,000 " en 1856, il a été disposé de . . . fr. 300,000 " — 1845 de 250,000 " — 1846 de 114,692 66 — 1847 de 100,000 " — 1848 de 25,000 "
1,112,892 51	6,521,725 87	11,954 02	7,645,850 40	15,264,002 14		ENSEMBLE. fr. 999,682 66
						Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de fr. 10,317 34

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1856.	RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1856.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par les provinces, des com- munes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	90,528 84	"	615,286 96	"	615,286 96	705,815 80

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1857.

DE L'ANNÉE 1856.					SOLDE	Observations.
DÉPENSE.					EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1856, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1856.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1856.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1857, sur les dépenses ordonnées.	au 1 ^{er} janvier 1857.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
27,208 75	511,430 82	558,030 55	525,864 05	12,775 50	179,951 75 a)	<p>a) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit :</p> <p>1^o Fonds libres, ci 167,176 25</p> <p>2^o Ordonnances en circulation sur :</p> <p>L'exercice 1855 » 50</p> <p>— 1854 204 50</p> <p>— 1855 2,053 28</p> <p>— 1856 10,457 22</p> <p>JENSEMBLE fr. 12,775 50</p> <p>SOMME ÉGALÉ . . . fr. 179,951 75</p>

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	au 1 ^{er} janvier 1886.		RECETTE.					
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.	Par LES COMPTABLES de l'Administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'Administration de l'en- registrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'Administration des chemins de fer.	Par les COMPTABLES de l'Administration de la marine.	Par des verse- ments pour le comp- tation du:	Ancien mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
Fonds provinciaux.	2,515,555 55	"	3,512,045 00	413,405 40	"	"	"	"
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	149,864 00	"	"	"	"	"	"	55 50
Caisse des veuves et orphelin des offic. de l'armée.	"	150,012 81	"	"	"	"	"	"
— du Département de la Justice	22,104 75	"	"	"	"	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	0,072 98½	"	"	"	"	"	"	"
— — de l'Intérieur.	17,449 58	"	"	"	"	"	"	"
— — des Finances	71,555 01½	"	260,400 40	66,450 25	"	"	"	"
— — des Travaux publics.	51,857 52½	"	"	"	"	"	"	"
— de l'ordre judiciaire	57,065 82	"	"	"	"	"	"	"
— des professeurs de l'enseigne ^{ment} supérieur.	11,012 47	"	"	"	"	"	"	"
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	10,080 58	"	"	"	"	"	"	"
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	14,947 02	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établis- sements d'instruction moyenne dirigés par l'État	20,271 25	"	"	"	"	"	"	"
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre	71 00	"	"	150,931 00	"	"	"	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'admini- stration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	285,940 57	"	"	"	2,576,005 15	"	"	"
Recettes effectués par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des au- tres services de transport belge et étrangers avec lesquelles elle est en relation	6,987 40	"	"	"	"	116,595 15	"	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	9,861 60	"	27,442 45	"	"	"	"	"
Produits des examens universitaires et des exa- mens de professeur agrégé de l'enseigne- ment moyen de l'un et de l'autre degré	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Con- stitution	47,020 70	"	"	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	562,820 00	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	2,911 52	"	"	"	"	"	"	"
	3,455,046 00½	150,012 81						
	3,208,154 18½		3,800,584 04	659,797 55	2,570,005 15	116,595 15	55 50	

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

DE L'ANNÉE 1856.									SOLDE
				DÉPENSE.					EN CAISSER
ments directs, te de l'admi- trésor public.	Par versements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL	Total	Par	Par dispositions	Par	Par versements	Total	EN CAISSER
Nouveau mode.		(colonnes 4 à 10).	de la recette, y com- pris les soldes en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	les comptables de l'administration des contributions directes, etc.	des agents du trésor sur la caisse de l'État.	le caissier de l'État, sans l'interven- tion des agents du trésor.	dans les écritures centrales du trésor public.	DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1857.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
038,470 54	"	4,504,510 05	6,878,052 58	"	4,451,978 52	"	"	4,451,978 52	2,426,073 86
582,607 55	"	582,705 05	752,567 05	"	559,564 58	"	"	559,564 58	173,005 07
400,001 00	"	469,991 00	513,070 18	"	270,058 17	"	5,780 25	284,844 42	28,234 76
65,751 26	"	65,751 26	87,026 01	"	21,854 95	"	43,583 95	65,218 80	22,767 15
55,001 54	"	55,001 54	45,874 52 ½	"	8,100 67	"	51,500 21	59,475 88	0,598 44 ½
70,705 26	"	70,705 26	94,214 84	"	26,014 90	"	53,055 68	77,070 58	15,144 20
175,507 52	5 05	502,551 10	574,080 11 ½	"	445,207 04	"	45,150 01	400,454 25	83,051 83 ½
256,070 17	"	256,070 17	288,550 69 ½	"	119,750 81	"	104,588 27	224,148 08	64,388 61 ½
123,551 27	"	123,551 27	100,507 09	"	62,502 51	"	62,522 52	124,824 85	55,572 20
28,140 50	"	28,140 50	59,762 05	"	11,208 "	"	20,292 20	51,500 20	8,261 85
170,761 17	"	170,761 17	189,850 55	"	100,075 "	"	73,896 71	174,871 71	14,078 84
65,686 40	"	65,686 40	80,654 52	"	15,270 40	"	51,091 12	67,261 61	15,372 71
01,406 54	1,587 25	62,855 59	85,124 62	"	6,149 22	"	54,453 40	60,882 62	22,242 50
34,591 50	317 46	104,870 86	104,042 76	"	"	"	101,220 71	101,220 71	5,716 05
114 05	"	2,576,208 08	2,862,157 45	"	"	"	2,560,800 28	2,560,800 28	501,357 17
"	"	116,505 15	125,582 55	"	"	"	118,150 15	118,150 15	5,243 40
18,157 50	"	45,500 05	55,461 64	75 88	"	"	53,769 21	55,845 09	1,616 55
84,995 50	"	84,995 50	84,995 50	"	20,157 50	"	"	20,157 50	55,838 "
"	1,007 31	1,007 51	48,957 01	"	"	"	"	"	48,957 01
26,400 25	14,782 57	41,182 60	404,005 59	"	"	"	67,000 "	67,000 "	557,093 50
228,785 "	"	228,785 "	251,604 52	"	"	"	228,786 40	228,791 40	2,002 02
5,124,242 05	18,598 54	10,275,546 64	12,573,680 82 ½	75 88	6,157,180 94	"	3,565,774 45	9,705,036 27	(1) 3,870,644 55 ½

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	Suite du SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1857.
Fonds provinciaux	2,420,075 86
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales . .	173,005 07
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	28,254 76
— — du Département de la Justice	22,707 15
— — — des Affaires Étrangères.	0,598 44½
— — — de l'Intérieur	15,144 26
A REPORTER. fr.	2,671,561 54½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

OBSERVATIONS.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

Id. id. n° 2.

La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée au 1 ^{er} janvier 1857, accusée, d'après le présent tableau, un encaisse de	fr.	28,234 76
Mais les pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, s'élevant à une somme de	fr.	114,111 27
Et les restants à payer chez les mêmes agents, à celle de	fr.	12,005 67
ENSEMBLE.		120,116 94
Cette situation offre, en définitive, un déficit (voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte) de	fr.	97,882 18
Ce solde en caisse de	fr.	22,707 15
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci		14,583 28
présente une différence en plus de	fr.	8,123 87

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les intéressés,

Savoir :

Agence de Bruxelles, 4 décembre 1856, n° 9494	26 25
— — 12 — n° 9700	18 72
— d'Anvers, 11 octobre — n° 3192	154 31
	199 28

2^o Elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces	5,030 80
b. Les sommes ordonnancées, restant à payer chez les mêmes agents	2,523 79
	7,554 59

Somme pareille. fr. 8,153 87

Ce solde en caisse de	fr.	6,338 44 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Étrangères, ci		4,576 95 $\frac{1}{2}$
présente une différence en plus de	fr.	1,819 49

Cette différence provient de ce que la comptabilité de l'administration du trésor public ne comprend pas en dépense :

1 ^o Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces	fr.	940 53
2 ^o Les sommes ordonnancées, restant à payer chez les mêmes agents	fr.	870 04

Somme égale. fr. 1,819 49

Ce solde en caisse de	fr.	15,144 26
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration au Département de l'Intérieur, ci		7,594 96
présente une différence en plus de	fr.	7,549 30

Cette différence se forme :

1 ^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	4,733 83
2 ^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	fr.	2,815 47

Somme égale. fr. 7,549 30

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	Suite du SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1857.
REPORT. fr.	2,671,361 54½
Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	83,651 86½
— — — des Travaux publics.	64,388 01½
— — — de l'Ordre judiciaire	35,372 26
A REPORTER. fr.	2,855,174 28½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

OBSERVATIONS.

Ce solde en caisse de fr. 85,051 86½
comparé à l'excédant de dépense, constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution, ci 50,050 07½
présente une différence en plus de fr. 144,511 84

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1° La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, dans la recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les parties intéressées,

Savoir :

Agence d'Anvers, 31 décembre 1856, n° 4105	fr.	18 75	
— Bruxelles, 22 — — n° 9921		50 »	
— Huy, 31 juillet — n° 603		17 »	
			65 75

2° Elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor	65,991 61	
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	48,253 48	
		114,240 09

SOMME ÉGALE. fr. 144,511 84

Ce solde en caisse de fr. 04,588 01½
comparé à l'avoir disponible, constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des Travaux publics, ci 19,642 18½
présente une différence en plus de fr. 44,746 45

Cette différence provient des causes ci-après :

1° La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les parties intéressées,

Savoir :

Agence d'Anvers, 17 mai 1856, n° 1489	fr.	265 80	
— Malines, 9 — — n° 448		31 51	
— Bruxelles, 19 — — n° 3595		121 80	
— — 19 — — n° 3596		121 80	
— — 30 décembre — n° 10524		184 72	
— Louvain, 8 mai — n° 857		96 98	
— Bruges, 24 décembre — n° 3385		124 45	
— Charleroy, 31 — — n° 4454		11 25	
— d'Arlon, 31 — — n° 1198		50 »	
			987 30

2° Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor	28,182 75	
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	15,876 29	
		45,759 04

SOMME ÉGALE. fr. 44,746 45

Ce solde en caisse de fr. 38,872 26
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au département de la Justice, ci 20,723 07
présente une différence en plus de fr. 44,849 19

Laquelle se forme, savoir :

1° Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	5,842 39
2° Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		9,006 80

SOMME PARIELLE. fr. 14,849 19

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	Suite du SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1887.
REPORT. fr.	2,855,174 28½
Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.	8,201 85
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	14,078 84
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	13,372 71
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	22,242 20
A REPORTER. fr.	2,014,020 80½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

OBSERVATIONS.

Ce solde en caisse de fr. 8,261 83
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci fr. 6,586 04
présente une différence en plus de fr. 2,875 79

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus en recette, un versement qui a été ultérieurement reconnu appartenir à la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État, et dont le montant a été transféré au profit de cette institution en 1858, ci fr. 27 79

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor fr. 1,501 2
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents fr. 1,317 2

SOMME ÉGALE. fr. 2,875 79

Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

Ce solde en caisse de fr. 15,572 71
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci fr. 8,850 66
présente une différence en plus de fr. 7,822 05

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Versements opérés en 1855 fr. 52 60
— en 1856 fr. 4,260 21
4,312 71

2^o Elle comprend également en plus en recette un versement opéré à Louvain le 17 juillet 1856, n° 1295, au profit du trésor, et qui a été indûment attribué à l'institution dont il s'agit fr. 11 62

3^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des pièces acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci fr. 4,324 33
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents fr. 9,230 81
1,306 44

7,890 58

4^o La comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette :

a. Des retenues ordonnancées en 1856, sur l'agence du trésor à Arlon, et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1857 fr. 26 25

b. Un versement fait à Ypres, le 19 décembre 1855, n° 1263, et qui a été reconnu appartenir à la caisse provinciale de prévoyance des instituteurs primaires, ci fr. 52 28

SOMME PARIELLE. fr. 7,822 05

Ce solde en caisse de fr. 22,242 20
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci fr. 10,850 88
présente une différence en plus de fr. 2,391 32

Cette différence provient des causes ci-après, savoir :

1^o Il est porté en plus dans la recette renseignée par la comptabilité de l'administration du trésor public, les versements ci-après dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les intéressés, savoir :

Agence de Bruxelles, 21 novembre 1856, n° 8091 fr. 890 07
— d'Audenarde, 27 décembre — n° 1505 fr. 62 93
— — 27 — — n° 1506 fr. 61 09
— de Tournay, 19 août — n° 1920 fr. 174 78
— — 22 décembre, — n° 3031 fr. 275 43
— de Charleroy, 19 janvier, — n° 179 fr. 65 31
— — 22 avril, — n° 1267 fr. 104 07
— de Verviers, 15 novembre, — n° 2406 fr. 21 67
— de Namur, 19 décembre, — n° 2098 fr. 5 10
— de — 27 — — n° 2070 fr. 62 66

1,705 87

et elle comprend en moins, le montant du versement dont il est parlé plus haut et qui a été l'objet d'un transfert en 1858, ci fr. 27 79

1,678 08

2^o Il est porté en moins, dans la dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor fr. 511 42
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents fr. 204 12

715 54

SOMME ÉGALE. fr. 2,391 32

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

OBSERVATIONS.

Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.

Les pièces à fournir à la Cour des comptes, pour justification des dépenses faites sur les recettes opérées en 1856, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., s'élevaient à fr. 2,552,992 52

Il y a été ajouté, ainsi qu'on l'a expliqué dans le compte précédent, pour les sommes dues aux offices télégraphiques français et prussien, suivant décomptes arrêtés en 1855, ci 25,100 81

TOTAL de la recette constatée d'après la comptabilité de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes fr. 2,578,093 13

La somme de 114 95 c^t, qui est renseignée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, se forme des différences de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget du chef des achats de traites, pour acquitter les soldes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers. Ces soldes n'ayant été portés en recette au profit des tiers qu'à raison du taux normal de fr. 5 75 c^t par thaler, tandis que l'on a fait dépense de la totalité du prix de ces traites, les versements dont il s'agit ont eu lieu pour compenser l'excédant de dépense résultant des différences et des frais précités.

Ladite somme de fr. 114 95 c^t, se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Différence de change et frais de courtage sur l'achat, pour solder le décompte du 2^e trimestre de 1855 fr. 109 17
2^o — — — — — 4^c — — — — — 5 78

Somme égale fr. 114 95

Quant au solde indiqué ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir :

Par mandats sur le caissier de l'État du	6 janvier 1857, nos	2 et 3	fr.	45,002 96
—	12 —	n ^o 6		10,758 99
—	13 —	n ^o 12		6,824 47
—	14 —	n ^{os} 13 et 14		90,378 13
—	2 février —	n ^o 37		46,149 52
—	12 —	n ^{os} 41 et 42		86,331 88
—	12 —	n ^o 43		7,107 96
—	17 —	n ^o 40		4,275 04
—	20 —	n ^o 49		37,924 79
—	10 mars —	n ^o 60		56,717 05
—	11 —	n ^{os} 62 à 64		24,309 85
—	16 —	n ^o 70		67,586 36
—	25 —	n ^o 75		52 61
—	7 avril —	n ^o 107		11,192 85
—	9 juin —	n ^o 260		5,936 91
—	sur MM. de Rothschild frères,			
—	à Paris	12 janvier —		6,082 80
—	—	26 mars —		3,688 58
—	—	5 juin —		2,068 86
		TOTAL	fr.	501,557 17

Voir l'envoi des pièces justificatives des dépenses qui font l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes, du 24 juillet 1857, n^o 112,447.

Le compte spécial de la caisse générale de retraite, publié pour l'année 1856, élève le solde disponible à fr. 41,456 55 c^t; cette différence en plus de 9,840 francs, provient de ce qu'on y a fait figurer en recette le semestre d'intérêts échéant le 1^{er} janvier 1857, d'un capital de 787,200 francs, de la dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, appartenant à l'institution.

Les comptes rendus à la Cour des comptes par le Département de l'Intérieur pour les deux sessions de 1856, s'élevaient, en recette et en dépense, à un total de fr. 84,977 80 c^t. La recette renseignée par le présent compte général est de fr. 84,995 50 c^t, et présente, par conséquent, une différence en plus de 18 francs, qui sera portée en recette au profit du trésor, dans la comptabilité de 1857.

Voir les états de situation de ces fonds adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation, liquidées le 27 mai 1857, sous les n^{os} 28,865 et 28,866, du chef des intérêts alloués au compte courant, pour l'année 1856.

Voir, pour les développements, l'annexe n^o 4.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1856.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1854 et 1855, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1855 ou ultérieurement.	Total.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode)	TOTAL. (colonnes 5 à 7.)
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Advers.	144,786 57	40,802 72	185,589 29	552,058 50	45,010 05	30,406 68	408,575 89
Brabant	605,372 74	95,851 51	761,204 05	859,564 40	98,921 80	456,610 26	1,415,105 55
Flandre occidentale.	508,058 80	73,563 05	581,402 75	412,851 60	94,519 56	17,053 51	525,124 07
— orientale	256,060 04	42,758 23	298,807 27	450,075 60	58,540 09	15,584 06	492,097 75
Hainaut	40,365 24	58,877 47	108,242 71	530,608 80	•	5,712 84	536,411 73
Liège	55,826 72	55,607 57	69,454 29	548,894 05	•	3,948 27	552,842 90
Limbourg	85,657 47	14,051 03	100,209 40	135,284 55	•	23,503 30	158,787 94
Luxembourg	108,456 72	58,445 82	256,902 54	227,711 68	24,426 54	13,226 56	265,364 58
Namur	124,308 63	47,572 42	171,881 05	227,805 09	111,286 76	73,516 17	412,408 02
	1,865,861 05	447,671 42	2,313,533 55	3,512,643 09	413,405 40	638,470 54	4,564,519 03

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1856.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1857.				Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
			RESULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	Recettes constatées en 1854, 1855 et 1856, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1857, ou ultérieurement.		
				VERSEMENTS régularisés. 13.	VERSEMENTS non régularisés 14.	15.
595,965 18	446,582 58	147,582 00	107,087 45	40,012 03	a) 282 50	a) Versé en 1856.
2,170,509 00	1,210,250 40	960,070 11	852,170 18	105,532 75	b) 2,501 18	b) Versé en 1856. . . . fr. 200 » — en 1855. 100 » — en 1856. 2,261 18 <hr/> 2,501 18
006,527 42	555,014 73	352,012 00	285,371 82	00,460 24	c) 74 05	c) Versé en 1856. . . . fr. 1 38 — en 1856. 73 25 <hr/> 74 05
700,005 02	524,159 47	206,745 55	221,401 90	45,554 76	d) 0 50	d) Versé en 1856.
044,054 44	553,088 07	111,365 47	40,528 72	01,748 25	e) 288 50	e) Versé en 1856.
422,277 19	550,018 01	72,259 18	51,114 07	58,145 11	"	"
257,057 54	179,405 07	77,591 57	01,910 04	15,638 05	f) 50 10	f) Versé en 1856.
502,267 12	282,147 20	220,110 02	185,010 44	55,100 48	"	"
584,080 07	366,062 10	217,426 07	170,570 80	40,570 15	g) 470 96	g) Versé en 1856.
6,878,052 38	4,451,078 52	2,120,075 88	1,061,005 47	487,549 02	5,720 57	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION des PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1856. 2.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.				DÉPENSE. — PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 7.
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS. pour le compte de l'administration du trésor public.		TOTAL (colonnes 3 et 4). 5.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 6.	
		ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.			
Anvers	7,028 07	28 00	55,440 31	55,468 01	61,397 88	45,058 20
Brabant	20,346 45	•	91,558 72	91,558 72	111,885 15	90,147 12
Flandre occidentale	56,474 95	0 00	234,226 66	234,233 50	290,708 51	226,258 •
— orientale	14,553 06	•	62,109 71	62,109 71	76,402 77	50,644 50
Hainaut	9,533 18	•	47,410 31	47,410 31	56,945 60	46,577 81
Liège	5,658 82	•	12,301 56	12,301 56	18,030 58	7,985 12
Limbourg	5,070 37	•	18,946 61	18,946 61	24,016 08	16,422 44
Luxembourg	27,988 68	•	48,881 17	48,881 17	76,860 85	51,085 59
Namur	2,530 14	•	13,722 30	13,722 30	16,252 44	14,389 88
	149,864 60	35 50	582,667 55	582,703 05	752,567 65	559,564 58

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1857.				Observations.
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 8.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 9.	Recettes constatées en 1851, 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856, mais dont la transcription, par une ouverture de crédits, n'a eu lieu qu'en 1857, ou ultérieurement		
		Versements RÉGULARISÉS. 10.	Versements NON RÉGULARISÉS. 11.	
				12.
15,450 62	4,552 88	10,857 09	a) 20 05	a) Versé en 1855 fr. 6 25 — en 1856 22 80 fr. 29 05
21,758 05	4,975 40	16,407 59	b) 555 15	b) Versé en 1856.
64,450 51	58,724 87	21,755 55	c) 3,972 20	c) Versé en 1852 fr. 75 30 — en 1853 15 04 — en 1854 1 » — en 1855 175 78 — en 1856 3,707 17 fr. 3,972 20
16,818 21	5,206 45	10,985 41	d) 628 57	d) Versé en 1851 fr. 110 24 — en 1852 137 19 — en 1853 20 20 — en 1854 2 » — en 1855 120 » — en 1856 258 74 fr. 628 57
10,365 88	3,877 55	6,255 01	e) 255 52	e) Versé en 1852 fr. 52 05 — en 1853 15 33 — en 1856 168 94 fr. 233 52
10,047 26	6,422 28	2,505 98	f) 1,119 »	f) Versé en 1856.
7,594 54	6,408 72	1,056 18	g) 50 64	g) Versé en 1856.
24,886 46	15,600 76	10,765 70	h) 450 »	h) Versé en 1856.
1,662 56	500 08	882 66	i) 180 82	i) Versé en 1851 fr. 6 » — en 1852 68 50 — en 1854 49 66 — en 1856 65 64 fr. 189 82
175,003 07	84,530 06	81,447 57	7,016 64	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1856, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	TOTAL. (Colonnes 2 et 3.)	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	90,500 55	15,256 98	105,757 53	3,200 80
— de Brabant	132,003 76	24,831 70	177,785 55	8,914 01
— de la Flandre occidentale	95,001 14	14,627 28	107,628 42	9,579 87
— — orientale	82,014 24	15,060 76	97,075 »	7,168 56
— de Hainaut	100,290 35	51,557 74	151,828 07	18,879 58
— de Liège	123,270 12	19,950 78	143,226 90	12,920 11
— de Limbourg	53,516 88	8,202 65	61,719 51	4,325 59
— de Luxembourg	101,615 75	20,424 59	122,040 14	15,513 45
— de Namur	60,547 25	20,848 82	90,506 07	20,582 45
	927,566 02	170,761 17	1,098,327 19	100,975 »

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital nominal de 3,000,000 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. %, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852

RESTE NET EN CAISSE au 1^{er} janvier 1857

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1857.			Observations.
D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public. 6.	D'après les écritures des agents du trésor. 7.	DIFFÉRENCE. 8.	
102,466 75	102,466 75	.	
168,840 04	168,840 04	.	
98,048 55	98,048 55	.	
00,806 44	00,806 44	.	
172,048 40	175,002 40	144 >	Cette différence a fait l'objet d'une rectification dans les écritures des agents du trésor en 1857.
130,306 70	130,306 70	.	
57,305 02	57,305 02	.	
106,726 60	106,726 60	.	
60,815 04	60,815 04	.	
007,532 10	007,406 10	144 >	
082,373 55			
14,078 84			

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856.	CONSTATÉ pendant l'année 1856.
"	"	"	Dépôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations 5 p. % soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	2,410 80	"
Termonde.	1855. 6 juillet . .	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	2 "	"
Bruxelles.	1854. 3 décembre.	2150	Versement fait par Léopold Van Cutsem, à Blanden, pour être déchargé de toute responsabilité ultérieure à l'égard de son remplaçant Vital Clinckxpon.	317 46	"
Malines.	1855. 1 ^{er} septembre.	804	Retenue sur la 4 ^{me} partie du prix de réadjudication de la chaussée de Leest à Battel, au profit de la province d'Anvers.	141 "	"
Ypres.	1848. 31 juillet . .	2720	Différence non remboursée sur un versement de fr. 529 40 c ^t fait au nom du sieur Bourgeois, receveur des contributions directes à Menin.	" 06	"
Id.	1855. 12 juillet . .	682	Versement fait par le sieur Vulcke Hugu, fondeur mécanicien à Ypres, pour se conformer à l'article 17, § 2, de la loi du 24 mai 1854, sur les brevets d'invention.	10 "	"
Id.	— 16 —	696	Versement fait par le sieur Vanlerberghe, docteur en droit à Bruxelles, pour idem.	10 "	"
Id.	— 19 novembre.	1131	Versement fait par le sieur Courouble, apprêteur de lin à Wervick, pour idem.	10 "	"
Gand.	— 9 avril . .	1052	Versement fait en obtention d'un brevet d'invention demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France).	10 "	"
Anvers.	1856. 10 juin . .	1873	Versement fait par le receveur du pilotage à Anvers, pour la part revenant à l'État dans l'indemnité accordée pour le sauvetage du navire français la <i>Clementine</i> .	"	2,250 "
Turnhout.	— 14 octobre . .	612	Versement fait par le receveur communal de Meerhout, pour remboursement de frais d'entretien d'un indigent à l'hôpital de Bavière, à Liège.	"	44 88
Bruxelles.	— 3 janvier . .	46	Montant de 5 coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	7 50
Id.	— 7 —	93	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor appartenant à divers corps de l'armée.	"	68,640 "
Id.	— 8 janvier . .	121	Partie de la somme de fr. 775 25 c ^t versée par la société des chemins de fer de Charleroy à Louvain, pour dépenses diverses.	"	662 45
Id.	— 19 février . .	1090	Versement fait pour droits de chancellerie perçus en 1855. . .	"	198 "
Id.	— 5 mars . .	1621	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	25 20
Id.	— 21 —	1910	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor appartenant à divers corps de l'armée.	"	53,040 "
Id.	— 28 avril . .	5146	Somme versée par le directeur de la régie des chemins de fer, pour être employée à la décharge d'un entrepreneur en défaut de remplir les conditions de son contrat.	"	5,325 17
A REPORTER. . . . fr.				2,911 32	180,191 18

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1857.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.		
1856. Divers . . .	»	62 50	2,348 30	Les coupons ayant été produits à concurrence de la somme remboursée.
»	»	»	2 »	
— 31 décembre.	»	517 46	»	Transfert à l'avoir de la caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre, attendu que la somme versée a été reconnue appartenir à cette institution.
— 5 avril . . .	110	141 »	»	Ce versement devant être fait chez le receveur communal de Malines, suivant les renseignements fournis par le gouverneur de la province.
— 31 décembre.	»	» 06	»	Transfert aux recettes accidentelles de l'exercice courant.
— 15 mai . . .	207	20 »	»	
— 15 —	208	10 »	»	Les versements étant faits sur les produits de l'administration du trésor public, on les a remboursés pour en mettre le montant à la disposition des receveurs des domaines à Ypres et à Menin, chargés du recouvrement des produits de l'espèce.
»	»	»	10 »	
— 18 juillet . .	273	2,250 »	»	Le versement étant fait sur les produits de l'administration du trésor public, on l'a remboursé pour mettre l'administration de la marine, chargée du recouvrement de ce produit, à même de le renseigner dans sa comptabilité.
— 7 novembre.	379	44 88	»	Cette somme formait double emploi avec celle versée à la même agence, le 10 septembre 1856, sous le n° 561.
»	»	»	7 30	
— 4 janvier . .	1 à 6	68,640 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 30 janvier . .	54 et 35	662 45	»	Pour remettre à deux avoués à Gand, les sommes de fr. 196 41 et de 466 02 c ^s , qui leur étaient respectivement dues, à raison des soins qu'ils ont apportés dans les affaires en cause de l'Etat, contre des entrepreneurs de travaux publics. La somme de fr. 112 30 c ^s , formant avec celles ci-dessus le versement de fr. 778 23 c ^s , effectué par la société mentionnée ci-contre, a été portée en recette au profit du trésor comme revenant à l'Etat du chef des frais effectués pour conserver une partie de matériel du chemin de fer dont les créanciers des entrepreneurs avaient voulu s'emparer sans titre ni droit.
— 27 mars . . .	105	198 »	»	Attendu qu'il a été reconnu que cette somme comprenait celle de 88 francs provenant de timbres de passe-ports, dont le versement devait avoir lieu entre les mains du receveur des actes judiciaires.
»	»	»	23 20	
— 21 mars . . .	88 à 94	55,040 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps de l'armée.
— 16 mai . . .	211 à 213	5,525 17	»	Pour être mis à la disposition des fournisseurs qui ont été substitués à l'entrepreneur primitif.
		130,700 30	2,303 »	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

MISEMENTS					
AGENCES	DATES	NUMEROS	OBJETS	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1856	CONSTATE pendant l'année 1856
			fr	2,011 52	150,191 18
Bruxelles	1850 9 mai	5575	Versement fait par M. Claret, tuteur de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand livre de la dette publique, pour être affectés à des charges de mariage	"	45,579 25
Id	— 11 juillet	3150	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. 100 de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852	"	"
Id	— 4 août	3954	Versement fait au nom du chef de la station du chemin de fer du midi, pour produit extraordinaire du chemin de fer	"	905 "
Id	— 8 décembre	9005	Versement fait par M. Polvivet, agent comptable au Ministère de l'Intérieur, en remboursement de frais d'adjudication au sieur Vanderbreggen, pour l'église de Laken	"	27 56
Louvain	— 28 juillet	1585	Versement fait au nom du receveur des douanes et accises à Louvain, pour abonnement au <i>Recueil administratif</i>	"	2 "
Id	— 8 novembre	2097	Versement fait au nom du receveur des contributions à Gheel, pour frais d'entretien d'aliénés, payés par la commune d'Attenrode Wever	"	152 86
Bruges	— 6 mars	461	Montant d'une ordonnance de paiement, délivrée au profit de la province de la Flandre occidentale, afin de lui aider à payer les dépenses résultant de l'achat de reproducteurs de l'espece porcine	"	750 "
Id	— 19 août	2096	Versement effectué par le sieur Lams, sous directeur des secours maritimes à Blankenberghe, pour la différence recue en trop sur son traitement du 2 ^{me} trimestre de 1856	"	87 "
Bruxelles	— 5 novembre	8664	Versement fait par le trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand livre de la dette publique, pour être affectés à des charges de mariage	"	51,618 50
Ypres	— 12 juillet	664	Versement fait par le sieur Vandenberghe, docteur en droit à Bruxelles, en obtention d'un brevet d'invention, pour un métré à l'usage d'un nouveau système	"	20 "
Gand	— 9 décembre	4189	Montant de cinq coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. 100 de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852	"	12 50
Tournay	— 27 février	512	Versement fait par le sieur Bonnet, propriétaire à Royennes, pour frais de surveillance d'un passage d'eau sur l'Escaut, entre les communes de Kain et Rimegnies	"	100 "
Charleroy	— 16 juin	1925	Versement fait au nom du conservateur des hypothèques à Charleroy, au profit de la caisse des dépôts et consignations	"	1,068 "
Liege	— 26 décembre	4010	Montant de six coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. 100 manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852	"	50 "
Tongres	— 14 novembre	966	Versement fait par le receveur communal de Bommershoven, pour frais d'entretien d'indigents au dépôt de mendicité de Reckheim	"	5 28
Id	— 20 décembre	1091	Versement fait par le receveur des contributions directes, etc., à Looz, pour le compte de la masse d'habillement de la douane	"	21 "
Hasselt	— 15 —	2021	Versement fait au nom du chef de la station de Bruxelles (Midi) en remboursement de dépenses effectuées pour compte de la société du chemin de fer prussien-néerlandais-belge, par suite du déraillement d'une locomotive	"	264 "
				2,011 52	228,785 "
					231,004 52

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1856

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS			SOLDE A REMBOURSER au 1 Janvier 1857	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS
DATES	NUMÉROS des arrêtes quittes autorisées	MONTANT.		
"	"	180,709 50	2,595 "	
1856 10 mai	166 à 205	45,370 25	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit
— 12 août	509	5 "	"	Le coupon ayant été produit
— 30 décembre	468	955 "	"	Pour mettre l'administration des chemins de fer, etc., à même de renseigner ce versement dans sa comptabilité
"	"	"	27 50	
"	"	"	2 "	
"	"	"	152 86	
— 23 avril	151	750 "	"	Le gouverneur de la province ayant fait connaître que ce versement avait été fait par erreur et que la somme qui en fut l'objet était destinée à un service spécial auquel la province pouvait se trouver dans le cas de pourvoir nécessairement, il des fut en obtenir la restitution, sans se justifier de l'emploi à la Cour des comptes
— 15 septembre	518 ²	" 87	"	Cette somme a été remboursée à l'agent du trésor à Bruges, en vue du mode de régularisation qui a été adopté pour cet objet
— 8 novembre	380 à 424	51,018 00	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit
"	"	"	20 "	
"	"	"	12 50	
— 14 avril	117	100	"	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement des actes judiciaires à Tournay, chargé de la perception des produits de cette nature
— 25 août	556	1,068 "	"	Ce versement étant fait sur les produits de l'administration du trésor public, il a fallu en faire un nouveau sur les produits de l'administration de l'enregistrement, afin que le comptable, chargé de la perception des produits dont il s'agit, put en faire usage dans sa comptabilité
"	"	"	50 "	
— 19 décembre	467	5 25	"	Ce versement ayant été fait par erreur au profit du dépôt de médecine de Reckheim, tandis que la somme versée était destinée aux hospices civils de Liège
"	"	"	21 "	
"	"	"	264 "	
"	"	228,701 40	2,002 92	
		251,094 52		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDES		RECETTE.		
	AU 1 ^{er} JANVIER 1856.		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.
	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations, en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	"	15,715 64	115,270 88	"	"
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	"	10,700 05	11,604 42	"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	"	10 60	31,900 05	"	"
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	"	5,141,428 41	5,570,455 60	"	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	107,640 50	145,678 41	"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	"	158,552 78	578,654 54	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	1,050,071 64	"	1,110,520 74	"
Amendes et frais de justice en matière forestière.	"	9,645 15	"	25,791 16	"
Consignations de toute nature.	"	4,740,078 10	"	2,500,615 20	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	"	80,040 79	"	"	265,154 40
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	75,146 13	"	"	"	5,926,160 62
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	"	992 71	"	"	8,509 24
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	"	88,002 29	"	"	5,553,481 11
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers.	"	205 84	"	"	1,470 58
	75,146 13	9,375,766 50			
	0,500,620 57		4,260,657 99	5,645,730 16	0,557,575 95

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs.	fr. 3,345,726 76
Id. id. pour la voirie vicinale	5,828 14
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes	40,936 27

SOMME ÉGALE. fr. 3,397,188 17

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

compte des correspondants des comptables des Finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1857.

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1856.							SOLDE
TOTAL (colonnes 4 à 6). 7.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année. 8.	DÉPENSE.				Total DE LA DÉPENSE. 13.	EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1857 14.
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 9.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 10.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 11.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 12.		
112,276 88	120,092 52	112,021 53	•	•	•	112,021 53	14,070 00
11,604 42	28,504 47	15,205 50	•	•	•	15,205 50	15,098 01
51,090 05	52,006 05	51,054 76	•	•	•	51,054 76	51 89
3,570,453 00	6,720,882 10	3,525,693 05	•	•	•	3,525,693 05	a) 5,307,188 17
145,678 41	253,318 01	108,247 04	•	•	49,411 48	157,650 12	95,650 70
378,654 54	510,987 52	448,675 88	•	•	•	448,675 88	68,515 44
1,119,320 74	2,150,501 58	•	721,002 50	•	•	721,002 50	1,428,508 70
25,791 10	35,454 51	•	22,104 52	•	•	22,104 52	15,250 70
2,500,615 20	7,240,605 56	•	1,678,075 40	•	•	1,678,075 40	5,568,019 06
265,134 40	545,175 10	•	•	525,475 02	•	525,475 02	19,600 27
5,926,160 62	5,853,023 49	•	•	5,709,125 67	• 01	5,709,125 68	b) 53,809 81
8,500 24	0,501 05	•	•	9,296 20	•	9,296 20	5 75
3,558,481 11	3,440,485 40	•	•	5,540,047 52	•	5,540,047 52	106,455 88
1,470 58	1,685 42	•	•	774 04	•	774 04	908 48
17,465,968 10	26,764,588 47	4,040,697 50	2,422,770 51	9,472,718 25	49,411 49	13,985,507 55	10,778,900 02

(*) L'état de situation au 31 décembre 1856, des fonds des tiers de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, transmis à la Cour des comptes le 18 juillet 1857, comprend en recette une somme de fr. 96,084 27
pour déboursés restant dus, suivant décompte, par les sociétés mixtes et étrangères.

En ajoutant à cette somme :

1^o Le solde en caisse au 1^{er} janvier 1857, constaté par le présent tableau, du chef d'encaissements et paiements, etc. 85,809 81

2^o Le solde comme ci-dessus, du prix des abonnements aux journaux et paiements divers, encaissés par les agents du service des postes. 908 48

on trouve une somme pareille au solde en caisse à la fin de l'année 1856, constaté par l'état de situation précité du chef des opérations dont il s'agit, ci fr. 81,793 56

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES au 1 ^{er} janvier 1856.		RECETTE.		
	DÉBITEURS.	CRÉITEURS.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
				ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
<i>Avances pour le service public.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	970,080 .	.	.
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	105,052 11
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	.	42,540 91 $\frac{1}{2}$.	.	.
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	16,040,247 57	.	.	.	25,967 18
<i>Créances à charge des comptables.</i>					
Anciens agents des domaines. Exercice 1850.	78,378 55
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent, à Turnhout, en 1851.	161,958 50	.	.	.	161,958 50
Déficit constatés dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces	6,504 66	.	.	.	6,504 66
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	129,422 54
	16,415,511 62	42,540 91 $\frac{1}{2}$			
	16,371,170 70 $\frac{1}{2}$		970,080 .	.	200,482 45

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1857.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.								SOLDE
			DÉPENSE.					DÉBITEUR
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 7).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde créditeur au commencement de l'année.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 10 à 12).	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	au 1 ^{er} janvier 1857.
7.	8.	9.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	12.	13.	14.	15.
•	970,080 »	970,080 »	•	•	970,080 »	970,080 »	970,080 »	•
»	105,052 11	105,052 11	•	•	141,511 84	141,511 84	141,511 84	56,259 75
5,070,220 20 $\frac{1}{2}$	5,070,220 20 $\frac{1}{2}$	5,112,561 12	•	•	6,204,166 02	6,204,166 02	6,204,166 02	1,091,605 50
622,711 20	622,711 20	622,711 20	•	622,711 20	•	622,711 20	622,711 20	•
47 32	26,014 50	26,014 50	•	•	1,175,067 18	1,175,067 18	17,216,214 75	17,100,200 25
•	•	•	•	•	•	•	75,578 35	75,578 35
•	161,958 50	161,958 50	•	•	•	•	161,958 50	•
•	6,504 66	6,504 66	•	•	•	•	6,504 66	•
•	•	•	•	•	•	•	129,422 54	129,422 54
5,602,078 72 $\frac{1}{2}$	5,602,541 17 $\frac{1}{2}$	7,004,882 00	•	622,711 20	8,401,525 64	9,114,236 84	25,527,748 46	18,522,866 57 a)

a) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} Janvier 1837.
<i>Avances pour le trésor public.</i>	
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	30,250 75
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	1,001,605 50
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	17,190,200 25
<i>Créances à charge des comptables.</i>	
Anciens agents des domaines. Exercice 1830	75,578 55
<i>Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1830, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.</i>	120,422 54
	18,522,866 57

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1857.

OBSERVATIONS.

Le solde ci-contre forme le montant d'un mandat délivré au profit de l'administration des postes de France, sur la maison de Rothschild frères, à Paris, pour solder le compte de la transmission réciproque des correspondances, pendant le 2^e trimestre de 1856. Le remboursement de cette avance a eu lieu par un versement dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 3 janvier 1857, n° 19.

Les emprunts à 5 p. 0/0 autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 20 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 0/0, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 5 p. 0/0 de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, les fonds nécessaires doivent leur être envoyés quinze jours avant l'échéance, toutefois, après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives, qui ne sont payables qu'en Belgique.

Indépendamment de ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle se charge, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent état, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le Gouvernement, ainsi que des dettes provenant de conversion, qui lui sont présentés par suite de la faculté qu'ont les détenteurs des titres, d'en réclamer le paiement à Paris; des fonds lui sont également remis pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur constaté ci-contre, représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Ce solde forme le montant des capitaux de la caisse des dépôts et consignations, appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse, rendu pour l'année 1856.

Cette créance a été liquidée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements, le 21 avril 1857, n° 1627.

Cette créance a été liquidée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1856, le 21 avril 1857, n° 20,979, en exécution de la loi du 8 avril 1857.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1858,

Savoir :

Semestre au 1 ^{er} février 1856.	fr.	214,085	»
— au 1 ^{er} août —		218,495	»
		—————	433,480

Revirement du montant des coupons d'intérêts acquittés en Belgique par le caissier de l'État,

Savoir :

Emprunt à 3 p. % contracté en 1858.	fr.	622,560	»
— à 5 p. % — en 1840.		151	20
— à 5 p. % — en 1842.		»	
		—————	622,711

Revirement pour constater en recette, au profit du trésor, le montant des coupons d'intérêts des emprunts précités, dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.

4,709 22

Remises de fonds par le caissier de l'État.

5,100,000 »

Remises de divers effets payables à Paris.

0,856 70

Virements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris

33,420 50

Fr. 6,204,166 62

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration
pendant l'année 1856.

CRÉDIT.

SOLDE CRÉDITEUR à nouveau, le 1 ^{er} janvier 1856.		fr. 42,540 91½
Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunt,		
Savoir :		
Emprunt à 5 p. % contracté en 1858. {	Semestre au 1 ^{er} février 1856	fr. 587,885 »
	— au 1 ^{er} août —	570,580 »
		1,164,265 »
Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers;		
Savoir :		
Emprunt à 4 p. % contracté en 1856		100,040 »
Dette à 4½ p. % résultant de la conversion opérée en 1844.		1,000,548 75
Emprunt à 4½ p. % contracté en 1844.		588,549 57½
— à 5 p. % — en 1852.		78,725 »
Dette à 4½ p. % (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855)		1,879,049 25
		5,722,512 57½
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la dette publique.		52,705 28
Remboursement des fractions de 8 et de 20 francs, sur les obligations à 5 p. % soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.		68 »
Remboursements divers sur les mandats du Ministre des Finances.		150,660 55
* SOLDE DÉBITEUR à nouveau, le 1 ^{er} janvier 1857.		1,091,605 50
		Fr. 0,204,166 62

MOUVEMENT DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSIER au 1 ^{er} janvier 1886	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'Etat	TOTAL. (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	55,000 "	"	"	55,000 "	55,000 "
Percepteurs des postes.	"	"	250,555 "	"	250,555 "	250,555 "
Caissier de l'Etat. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (ancien mode)	12,700 50	"	"	"	"	12,700 50
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa	265 "	"	"	"	"	265 "
Idem. Récépissés à talon, soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises	6,072 76	"	"	65,020,048 02	65,020,048 02	65,026,120 78
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines	1,206 06	"	"	40,116,880 96	40,116,880 96	40,118,087 02
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	81,233 72	"	"	50,278,176 11	50,278,176 11	50,559,409 85
Idem. Idem de l'administration de la marine.	"	"	"	985,795 43	985,795 43	985,795 43
Idem. Idem de l'administration du trésor public	"	"	"	20,855,635 74	20,855,635 74	20,855,635 74
	101,568 04	55,000 "	250,555 "	155,256,554 26	155,540,069 26	155,650,637 30

COMPTABLES ENTRE EUX.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

entre les comptables des Finances.

1^{er} JANVIER 1857.

DE L'ANNÉE 1856.						SOLDE EN CAISSE	Observations.
DÉPENSE.							
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versements re- latifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables.	Total	au 1 ^{er} Janvier 1857.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
»	55,000 »	»	»	»	55,000 »	»	
»	»	250,535 »	»	»	250,535 »	»	
»	»	»	»	235 50	235 50	12,555 »	
»	»	»	»	265 »	265 »	»	
65,002,575 50	»	»	»	»	65,002,575 50	25,547 28	
»	40,115,025 40	»	»	»	40,115,025 40	5,061 62	
»	»	50,550,400 85	»	»	50,550,400 85	»	
»	»	»	985,795 45	»	985,795 45	»	
»	»	»	»	20,855,655 74	20,855,655 74	»	
65,002,575 50	40,148,025 40	50,618,044 85	985,795 45	20,856,156 24	155,611,475 40	50,165 00	

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1850.		RECETTE pendant l'année 1850.
	NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,077,312 31	4,320,454 04	77,288,695 07
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	247,170 42	1,280,589 05	45,523,352 51
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	102,012 81	259,435 88	40,121,604 80
Agents comptables de l'administration de la marine	11,199 50	"	982,741 02
Gaissier de l'État.	35,020,525 75½	"	155,256,554 26
	57,418,020 50½	5,866,258 77	
	43,284,279 36½		310,143,488 26

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1856.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

TOTAL AU 31 décembre 1856.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1856.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1857.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
82,656,442 02	77,092,561 55	1,001,711 85	4,562,168 86	
47,057,411 08	45,254,407 08	258,634 11	1,584,280 79	
40,545,115 20	40,001,665 08	174,652 44	276,707 77	
005,940 32	085,705 45	8,146 89	.	
191,170,860 01½	100,049,619 94	51,127,240 07½	.	
		52,550,385 54½	6,425,247 42	
362,427,767 62½	525,454,154 86	58,075,632 76½		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille ou 1 ^{er} janvier 1856.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1856.	TOTAL au 31 décembre 1856.	PIÈCES DE DÉPENSE prodités en justification pendant l'année 1856.
Anvers.	221,152 42	11,981,140 65 $\frac{1}{2}$	12,202,275 07 $\frac{1}{2}$	11,997,024 25 $\frac{1}{2}$
Malines	98,244 82 $\frac{1}{2}$	2,800,028 60 $\frac{1}{2}$	2,959,173 43	2,842,421 04 $\frac{1}{2}$
Turnhout.	44,714 09	548,990 97 $\frac{1}{2}$	595,705 60 $\frac{1}{2}$	541,051 53
Bruxelles. 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	1,574,590 75	40,428,956 42	41,805,547 15	40,207,607 37
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856. . .	"	6,151,641 "	6,151,641 "	6,151,641 "
Louvain	177,185 40	5,551,478 57	5,528,661 77	5,282,668 19 $\frac{1}{2}$
Nivelles	160,274 22	799,202 20	959,476 42	807,525 71
Bruges.	265,602 17	6,811,658 60	7,075,240 86	6,750,452 78 $\frac{1}{2}$
Courtrai	95,080 91	794,845 89	890,826 80	788,574 01
Furnes.	25,075 85	522,675 45	546,540 28	520,584 62
Ypres	115,011 53	984,648 26	1,097,659 59	905,585 01
Gand	547,055 52	8,465,451 66	8,812,484 98	8,567,616 00
Audenarde	57,555 81	1,008,945 05	1,156,478 86	1,094,417 54
Termonde	125,177 16	2,257,814 70	2,560,091 05	2,209,579 17
Mons	544,881 27	5,579,510 97	5,724,192 24	5,350,902 26
Charleroy.	140,102 41 $\frac{1}{2}$	2,852,820 02	2,992,951 43 $\frac{1}{2}$	2,808,888 50
Tournay	205,552 82	2,565,741 57	2,767,294 19	2,506,509 75 $\frac{1}{2}$
Liège	485,965 67	12,516,652 85	13,002,596 50	12,468,067 02
Huy	101,927 27	1,007,922 55	1,109,849 82	1,007,628 50 $\frac{1}{2}$
Verviers	190,105 21 $\frac{1}{2}$	744,845 26	954,950 47 $\frac{1}{2}$	776,137 45 $\frac{1}{2}$
Hasselt.	115,126 59 $\frac{1}{2}$	5,519,658 27	5,454,784 08 $\frac{1}{2}$	5,500,507 25 $\frac{1}{2}$
Tongres	128,745 12	1,718,895 53 $\frac{1}{2}$	1,847,658 45 $\frac{1}{2}$	1,709,682 29
Arlon	142,715 45	1,728,424 85	1,871,140 26	1,725,022 86
Marche	78,504 12	408,249 96	486,754 08	426,824 80
Neufchâteau	64,175 14	702,985 95	767,159 07	695,429 72
Namur.	194,955 09	4,556,457 18	4,551,390 87	4,364,582 65
Dinant.	65,544 07	989,582 74	1,054,727 41	946,460 25
Philippeville	43,515 74	419,352 61	462,868 35	415,135 17
	5,590,745 80	125,727,042 85 a)	131,126,788 65	125,040,624 49 b)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1886.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1887.	OBSERVATIONS.																																																																																																									
205,248 82	a) Les paiements faits par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor, s'élèvent suivant son compte rendu pour l'année 1886, à une somme de fr. 125,752,042 85 c.																																																																																																									
116,752 38½	La différence en plus de 8,000 francs que présente ce résultat avec le montant des paiements portés en compte par lesdits agents, s'explique par l'augmentation, de pareille somme, du débit de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, mentionné dans l'annexe au présent tableau.																																																																																																									
52,654 15½	b) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1886, concernent les dépenses suivantes, savoir :																																																																																																									
1,595,840 58	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur ordonnances par-</td> <td rowspan="3"> <table border="0"> <tr> <td>tielles et collectives imputées</td> <td>Exercice clos. fr.</td> <td>1,281,808 19</td> <td rowspan="3">} 66,894,128 17</td> </tr> <tr> <td>sur les Budgets de l'État.</td> <td>— 1885.</td> <td>19,307,976 70</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1886.</td> <td>46,304,343 28</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>"</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Idem imputées sur</td> <td>Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes</td> <td rowspan="3">} 1,928,176 94</td> </tr> <tr> <td>et dépenses pour ordre, ci</td> <td>585,021 85</td> </tr> <tr> <td>Les fonds de cautionnements.</td> <td>673,154 59</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>245,905 57½</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Payements sur ordonnances d'ou-</td> <td>Exercice 1885</td> <td>2,018,043 31</td> <td rowspan="3">} 59,008,248 38</td> </tr> <tr> <td>verture de crédits imputés sur</td> <td>— 1886 Budgets ordinaires (1)</td> <td>36,580,813 02</td> </tr> <tr> <td>les Budgets de l'État</td> <td>— — Services spéciaux</td> <td>439,590 05</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>102,452 70</td> <td>Idem imputées sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) (1) 438,938 12</td> </tr> <tr> <td>25,764 66</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les bons du trésor.</td> <td>Capital. fr.</td> <td>5,084,500 »</td> <td rowspan="2">} 5,283,560 »</td> </tr> <tr> <td>Intérêts.</td> <td>202,060 »</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>104,276 58</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds proven-</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885</td> <td>56,274 91</td> <td rowspan="2">} 6,118,552 44</td> </tr> <tr> <td>nant de liquidations pour le</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>6,062,277 53</td> </tr> <tr> <td>444,868 58</td> <td>payem^{ts} des arrérages de rentes</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>02,061 52</td> <td>inscrites sur le grand-livre de</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>151,412 78</td> <td>la Dette publique.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>567,280 98</td> <td>Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52</td> </tr> <tr> <td>184,042 95½</td> <td>— sur les fonds locaux 580,564 58</td> </tr> <tr> <td>260,784 45½</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table></td></tr></table></td></tr></table>	Payements sur ordonnances par-	<table border="0"> <tr> <td>tielles et collectives imputées</td> <td>Exercice clos. fr.</td> <td>1,281,808 19</td> <td rowspan="3">} 66,894,128 17</td> </tr> <tr> <td>sur les Budgets de l'État.</td> <td>— 1885.</td> <td>19,307,976 70</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1886.</td> <td>46,304,343 28</td> </tr> </table>	tielles et collectives imputées	Exercice clos. fr.	1,281,808 19	} 66,894,128 17	sur les Budgets de l'État.	— 1885.	19,307,976 70		— 1886.	46,304,343 28	"	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Idem imputées sur</td> <td>Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes</td> <td rowspan="3">} 1,928,176 94</td> </tr> <tr> <td>et dépenses pour ordre, ci</td> <td>585,021 85</td> </tr> <tr> <td>Les fonds de cautionnements.</td> <td>673,154 59</td> </tr> </table>	Idem imputées sur	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes	} 1,928,176 94	et dépenses pour ordre, ci	585,021 85	Les fonds de cautionnements.	673,154 59	245,905 57½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Payements sur ordonnances d'ou-</td> <td>Exercice 1885</td> <td>2,018,043 31</td> <td rowspan="3">} 59,008,248 38</td> </tr> <tr> <td>verture de crédits imputés sur</td> <td>— 1886 Budgets ordinaires (1)</td> <td>36,580,813 02</td> </tr> <tr> <td>les Budgets de l'État</td> <td>— — Services spéciaux</td> <td>439,590 05</td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances d'ou-	Exercice 1885	2,018,043 31	} 59,008,248 38	verture de crédits imputés sur	— 1886 Budgets ordinaires (1)	36,580,813 02	les Budgets de l'État	— — Services spéciaux	439,590 05	102,452 70	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) (1) 438,938 12	25,764 66	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les bons du trésor.</td> <td>Capital. fr.</td> <td>5,084,500 »</td> <td rowspan="2">} 5,283,560 »</td> </tr> <tr> <td>Intérêts.</td> <td>202,060 »</td> </tr> </table>	Payements sur les bons du trésor.	Capital. fr.	5,084,500 »	} 5,283,560 »	Intérêts.	202,060 »	104,276 58	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds proven-</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885</td> <td>56,274 91</td> <td rowspan="2">} 6,118,552 44</td> </tr> <tr> <td>nant de liquidations pour le</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>6,062,277 53</td> </tr> <tr> <td>444,868 58</td> <td>payem^{ts} des arrérages de rentes</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>02,061 52</td> <td>inscrites sur le grand-livre de</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>151,412 78</td> <td>la Dette publique.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>567,280 98</td> <td>Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52</td> </tr> <tr> <td>184,042 95½</td> <td>— sur les fonds locaux 580,564 58</td> </tr> <tr> <td>260,784 45½</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table></td></tr></table>	Payements sur les fonds proven-	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885	56,274 91	} 6,118,552 44	nant de liquidations pour le	Payements de l'année 1886	6,062,277 53	444,868 58	payem ^{ts} des arrérages de rentes			02,061 52	inscrites sur le grand-livre de			151,412 78	la Dette publique.			567,280 98	Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52	184,042 95½	— sur les fonds locaux 580,564 58	260,784 45½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table>	Payements sur les fonds des	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.	100,536 15	} 905,505 34	caisses de pensions des veuves	Payements de l'année 1886	894,969 21	555,920 48	et orphelins			102,221 31½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »	158,815 04		154,477 41		157,056 16½		146,117 40		59,020 28		75,720 55		186,808 22		108,258 18		47,753 18			SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49	6,077,164 16	
Payements sur ordonnances par-	<table border="0"> <tr> <td>tielles et collectives imputées</td> <td>Exercice clos. fr.</td> <td>1,281,808 19</td> <td rowspan="3">} 66,894,128 17</td> </tr> <tr> <td>sur les Budgets de l'État.</td> <td>— 1885.</td> <td>19,307,976 70</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1886.</td> <td>46,304,343 28</td> </tr> </table>	tielles et collectives imputées		Exercice clos. fr.	1,281,808 19	} 66,894,128 17		sur les Budgets de l'État.	— 1885.	19,307,976 70		— 1886.	46,304,343 28																																																																																													
tielles et collectives imputées		Exercice clos. fr.		1,281,808 19	} 66,894,128 17																																																																																																					
sur les Budgets de l'État.		— 1885.	19,307,976 70																																																																																																							
	— 1886.	46,304,343 28																																																																																																								
"	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Idem imputées sur</td> <td>Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes</td> <td rowspan="3">} 1,928,176 94</td> </tr> <tr> <td>et dépenses pour ordre, ci</td> <td>585,021 85</td> </tr> <tr> <td>Les fonds de cautionnements.</td> <td>673,154 59</td> </tr> </table>	Idem imputées sur	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes	} 1,928,176 94	et dépenses pour ordre, ci	585,021 85	Les fonds de cautionnements.	673,154 59																																																																																																		
Idem imputées sur	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes		} 1,928,176 94																																																																																																							
	et dépenses pour ordre, ci				585,021 85																																																																																																					
	Les fonds de cautionnements.	673,154 59																																																																																																								
245,905 57½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Payements sur ordonnances d'ou-</td> <td>Exercice 1885</td> <td>2,018,043 31</td> <td rowspan="3">} 59,008,248 38</td> </tr> <tr> <td>verture de crédits imputés sur</td> <td>— 1886 Budgets ordinaires (1)</td> <td>36,580,813 02</td> </tr> <tr> <td>les Budgets de l'État</td> <td>— — Services spéciaux</td> <td>439,590 05</td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances d'ou-	Exercice 1885	2,018,043 31	} 59,008,248 38	verture de crédits imputés sur	— 1886 Budgets ordinaires (1)	36,580,813 02	les Budgets de l'État	— — Services spéciaux	439,590 05																																																																																															
Payements sur ordonnances d'ou-	Exercice 1885		2,018,043 31	} 59,008,248 38																																																																																																						
	verture de crédits imputés sur		— 1886 Budgets ordinaires (1)			36,580,813 02																																																																																																				
	les Budgets de l'État	— — Services spéciaux	439,590 05																																																																																																							
102,452 70	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) (1) 438,938 12																																																																																																									
25,764 66	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les bons du trésor.</td> <td>Capital. fr.</td> <td>5,084,500 »</td> <td rowspan="2">} 5,283,560 »</td> </tr> <tr> <td>Intérêts.</td> <td>202,060 »</td> </tr> </table>	Payements sur les bons du trésor.	Capital. fr.	5,084,500 »	} 5,283,560 »	Intérêts.	202,060 »																																																																																																			
Payements sur les bons du trésor.	Capital. fr.		5,084,500 »	} 5,283,560 »																																																																																																						
	Intérêts.	202,060 »																																																																																																								
104,276 58	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds proven-</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885</td> <td>56,274 91</td> <td rowspan="2">} 6,118,552 44</td> </tr> <tr> <td>nant de liquidations pour le</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>6,062,277 53</td> </tr> <tr> <td>444,868 58</td> <td>payem^{ts} des arrérages de rentes</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>02,061 52</td> <td>inscrites sur le grand-livre de</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>151,412 78</td> <td>la Dette publique.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>567,280 98</td> <td>Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52</td> </tr> <tr> <td>184,042 95½</td> <td>— sur les fonds locaux 580,564 58</td> </tr> <tr> <td>260,784 45½</td> <td> <table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table></td></tr></table>	Payements sur les fonds proven-	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885	56,274 91	} 6,118,552 44	nant de liquidations pour le	Payements de l'année 1886	6,062,277 53	444,868 58	payem ^{ts} des arrérages de rentes			02,061 52	inscrites sur le grand-livre de			151,412 78	la Dette publique.			567,280 98	Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52	184,042 95½	— sur les fonds locaux 580,564 58	260,784 45½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table>	Payements sur les fonds des	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.	100,536 15	} 905,505 34	caisses de pensions des veuves	Payements de l'année 1886	894,969 21	555,920 48	et orphelins			102,221 31½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »	158,815 04		154,477 41		157,056 16½		146,117 40		59,020 28		75,720 55		186,808 22		108,258 18		47,753 18			SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49	6,077,164 16																																														
Payements sur les fonds proven-	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885		56,274 91	} 6,118,552 44																																																																																																						
	nant de liquidations pour le	Payements de l'année 1886	6,062,277 53																																																																																																							
444,868 58	payem ^{ts} des arrérages de rentes																																																																																																									
02,061 52	inscrites sur le grand-livre de																																																																																																									
151,412 78	la Dette publique.																																																																																																									
567,280 98	Payements sur les fonds provinciaux fr. 4,484,978 52																																																																																																									
184,042 95½	— sur les fonds locaux 580,564 58																																																																																																									
260,784 45½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.</td> <td>100,536 15</td> <td rowspan="2">} 905,505 34</td> </tr> <tr> <td>caisses de pensions des veuves</td> <td>Payements de l'année 1886</td> <td>894,969 21</td> </tr> <tr> <td>555,920 48</td> <td>et orphelins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>102,221 31½</td> <td>Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »</td> </tr> <tr> <td>158,815 04</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154,477 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>157,056 16½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>146,117 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>59,020 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>75,720 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>186,808 22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>108,258 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>47,753 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49</td> </tr> <tr> <td>6,077,164 16</td> <td></td> </tr> </table>	Payements sur les fonds des	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.	100,536 15	} 905,505 34	caisses de pensions des veuves	Payements de l'année 1886	894,969 21	555,920 48	et orphelins			102,221 31½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »	158,815 04		154,477 41		157,056 16½		146,117 40		59,020 28		75,720 55		186,808 22		108,258 18		47,753 18			SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49	6,077,164 16																																																																							
Payements sur les fonds des	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1885 . . fr.		100,536 15	} 905,505 34																																																																																																						
	caisses de pensions des veuves	Payements de l'année 1886	894,969 21																																																																																																							
555,920 48	et orphelins																																																																																																									
102,221 31½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires fr. 100,975 »																																																																																																									
158,815 04																																																																																																										
154,477 41																																																																																																										
157,056 16½																																																																																																										
146,117 40																																																																																																										
59,020 28																																																																																																										
75,720 55																																																																																																										
186,808 22																																																																																																										
108,258 18																																																																																																										
47,753 18																																																																																																										
	SOMME ÉGALE. fr. 125,049,624 49																																																																																																									
6,077,164 16																																																																																																										

(1) Les paiements justifiés par les agents du trésor, en ce qui concerne les cautionnements d'entrepreneurs, présentent une différence en moins de 800 francs en capital, et de fr. 19 06 c en intérêts, avec les dépenses de même nature constatées par la comptabilité du Département des Finances. Cette différence provient des causes expliquées dans l'annexe au présent tableau.

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1856, pour

VALEURS EN PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1856. 5,399,745 80

A AUGMENTER :

1^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État fr. 50,000 »

2^o Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Tongres, sur les crédits qui lui ont été ouverts sur le caissier de l'État, pour le remboursement, en capital et intérêts, des cautionnements d'adjudicataires et qu'il a produites à l'appui de son compte de gestion de l'année 1855, mais dont il n'a été fait emploi dans la comptabilité centrale de l'Administration des Finances, que pendant l'année suivante,

SAYOIR :

Capital fr. 800 •

Intérêts 10 06

819 06

Fr. 5,430,564 80

*agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.*

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1857 fr. 6,077,164 10

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 55,000 »

Fr. 6,112,164 10

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1856.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1856.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	6,496,602 67	10,048,087 81
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	796,155 54	2,665,701 17
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	•	1,126 84
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Dette publique. Exercice 1855. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	18,167 11	•
— — 1856. — —	•	22,621 37
— — 1855.	50,000 •	•
Ministère de la Justice. Exercice 1855	1,184,810 48	12,562 65
— — — 1856	•	880,561 17
— des Affaires Étrangères. Exercice 1855.	657,469 60	94,846 15
— — — 1856.	•	650,876 95
— de l'Intérieur. Exercice 1855	1,085,955 46	257,720 00
— — — 1856	•	1,019,550 05
— des Travaux publics. Exercice 1855.	5,585,846 55	575,014 76
— — — 1856.	•	4,941,759 14
— de la Guerre. Exercice 1855	18,872,258 04	1,080,090 66
— — — 1856	•	28,440,475 52
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849.)	5,000 •	•
— — Chemin de fer. (Loi du 20 décembre 1851.)	46,950 •	•
— — — (Loi du 25 avril 1855.)	452,056 10	54,895 05
— — — (Loi du 21 mai 1854.)	428,227 40	403,235 70
— — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 7 avril 1854.)	1,001 48	1,211 21
A REPORTER. fr.	55,461,538 25	51,721,161 26

*régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1856.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

TOTAL au 31 décembre 1856.	PIÈCES régularisées et admisés en compte pendant l'année 1856.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1857.	OBSERVATIONS.
16,544,600 48	12,055,006 01	a) 4,508,994 47	a) A voir, pour les développements, le tableau ci-annexé.
3,459,856 51	2,054,104 22	b) 1,425,752 20	b) idem idem.
1,126 84	1,126 84	"	
18,167 11	18,167 11	"	} A voir pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
22,621 57	"	22,621 57	
50,000 "	50,000 "	"	
1,197,175 15	1,197,175 15	"	
886,561 17	"	886,561 17	
752,315 75	752,315 75	"	
659,876 95	168,527 80	471,349 04	
1,545,682 55	1,545,682 55	"	
1,619,559 95	225,202 15	1,394,247 80	
5,958,801 51	5,958,861 51	"	
4,941,750 14	5,275,052 80	1,668,706 54	
19,952,528 70	19,952,528 70	"	} A voir pour les paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de ges- tion des agents du trésor dans les provinces.
28,440,475 52	15,758,585 76	14,631,887 76	
5,000 "	5,000 "	"	
46,950 "	46,950 "	"	
406,929 15	570,092 55	96,856 62	
851,513 19	706,908 02	34,605 17	
3,112 69	2,522 10	590 53	
85,182,519 49	59,900,586 05	25,192,152 56	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1856.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1856.
REPORT. fr.	53,461,338 25	51,721,181 26
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	»	25,985,557 48
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	59,328 05	37,801 15
Intérêts des bons du trésor	13,640 02	573,009 68
Déficit des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	207 49	*
	53,516,515 79	76,116,149 55

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1856.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

TOTAL au 31 décembre 1856.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1856.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1857.	OBSERVATIONS.														
85,182,510 49	52,990,580 93	25,192,152 50															
25,985,557 48	23,985,557 48	"	a) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Prais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 27 juin 1857, n° 31,321 . fr.</td> <td style="text-align: right;">535 20</td> </tr> <tr> <td>— à 5 p. 0/0, — n° 31,322 . . .</td> <td style="text-align: right;">1,665 85</td> </tr> <tr> <td>— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), id., n° 31,323 . . .</td> <td style="text-align: right;">6,412 78</td> </tr> <tr> <td>— de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 (contracté en 1844), id., n° 31,324 . . .</td> <td style="text-align: right;">3,658 95</td> </tr> <tr> <td>— à 5 p. 0/0 (contracté en 1852), id., n° 31,325 . . .</td> <td style="text-align: right;">2,687 50</td> </tr> <tr> <td>— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1855), id., n° 31,326 . . .</td> <td style="text-align: right;">11,176 50</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL. fr.</td> <td style="text-align: right;">26,134 78</td> </tr> </table>	Prais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 27 juin 1857, n° 31,321 . fr.	535 20	— à 5 p. 0/0, — n° 31,322 . . .	1,665 85	— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), id., n° 31,323 . . .	6,412 78	— de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 (contracté en 1844), id., n° 31,324 . . .	3,658 95	— à 5 p. 0/0 (contracté en 1852), id., n° 31,325 . . .	2,687 50	— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1855), id., n° 31,326 . . .	11,176 50	TOTAL ÉGAL. fr.	26,134 78
Prais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 27 juin 1857, n° 31,321 . fr.	535 20																
— à 5 p. 0/0, — n° 31,322 . . .	1,665 85																
— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), id., n° 31,323 . . .	6,412 78																
— de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 (contracté en 1844), id., n° 31,324 . . .	3,658 95																
— à 5 p. 0/0 (contracté en 1852), id., n° 31,325 . . .	2,687 50																
— de la Dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1855), id., n° 31,326 . . .	11,176 50																
TOTAL ÉGAL. fr.	26,134 78																
77,120 18	50,094 40	a) 26,134 78															
389,249 70	374,345 02	b) 14,004 68	b) Ce solde s'explique de la manière suivante : D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1856, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci. fr. 16,680 68 D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés, Savaix : Sur bons du trésor échus en 1848. fr. 45 » — en 1854. 40 » — en 1855. 80 » — en 1856. 1,020 » 1,785 »														
207 49	"	c) 207 49															
109,652,665 54	84,399,283 83 d)	25,255,370 51	Différence pareille au solde constaté ci-contre fr. 14,004 68														
			c) Ce déficit a été liquidé par la Cour des comptes, le 11 mai 1857, n° 25,044.														
			d) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets, admises en compte, pendant l'année 1856, s'élèvent suivant le présent tableau, à la somme totale de fr. 84,399,283 83 Si l'on y ajoute, Savaix : 1° Le montant des ordonnances partielles et collectives, acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M). 66,994,128 17 2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense, par des virements de comptes dans la comptabilité générale des finances : A. Sur le Budget de l'exercice 1855 fr. 475,538 97 B. — — 1856 5,174,189 65 5,647,776 60 3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1851 et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1856, ci. . . . 73,766 53 157,014,974 13 On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, portées au compte des opérations de l'année 1856, ci. fr. 157,014,974 13														

TABLEAU de développement des avances des comptables pour
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1856.	JUSTICE. Exercice 1856.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1856. Janvier.	"	"
	— Février.	"	"
	— Mars.	"	"
	— Avril.	"	"
	— Mai.	"	"
	— Juin.	"	"
	— Juillet.	"	"
	— Août.	"	"
	— Septembre.	"	"
	— Octobre.	"	"
	— Novembre.	"	"
	— Décembre.	"	"
			"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	1855. Novembre.	"	24 "
			472 "
	1856. Janvier.	"	"
	— Février.	"	"
	— Mars.	"	45 75
	— Avril.	"	8 "
	— Mai.	"	185 "
			31,275 09
	— Juin.	45,137 66	240 33
			3,992 10
	— Juillet.	"	43,842 03
			357 41
	— Août.	"	5,546 86
		68,153 27	
		4,680 90	
— Septembre.	"	20,688 06	
		10 "	
		5,087 95	
— Octobre.	"	36,870 31	
		187 97	
— Novembre.	"	52,010 26	
		200 00	
— Décembre.	55,704 15	33,206 58	
		39 55	
		76,841 81	314,119 88

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1857.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1857.	Observations.
FINANCES. Exercice 1856.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1856.		
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
494,555 40	131,502 14	620,057 65	
508,103 40	148,087 70	650,251 25	
490,222 91	173,347 03	600,570 54	
482,772 36	140,840 08	632,621 64	
510,814 79	133,035 55	644,480 34	
497,477 00	138,024 35	635,501 05	
359,550 94	104,060 18	644,511 12	
3,529,557 75	979,456 72	4,508,004 47	

"	"	490 "
55,598 95	5,007 71	61,500 04
65,507 47	14,778 72	80,080 19
67,501 30	13,922 16	81,469 30
60,524 82	18,315 08	84,848 30
73,134 89	8,120 49	81,444 58
70,701 47	19,060 02	109,255 27
72,509 34	8,136 32	130,172 76
70,020 66	19,580 17	102,444 "
70,264 97	24,414 05	127,405 05
70,085 47	41,438 33	148,582 28
69,300 31	18,104 86	159,615 49
75,180 35	16,346 04	158,566 45
825,730 25	209,031 35	1,425,732 20

Le Département de la Justice demandera un crédit supplémentaire pour l'imputation de cette somme.

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1856, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 ^{er} janvier 1856.		Opérations de	
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	
SERVICE DES BUDGETS.					
Budget de l'exercice	1855	"	52,520,015 *	3,905,173 93	
—	1850	"	5,108,865 80	158,159,606 06	
—	1857	"	6,520,000 21	"	
Budget clos de l'exercice 1851; S/C d'ordonnances en circulation.		"	75,445 40	"	
—	1852; — —	"	47,372 40	"	
—	1855; — —	"	105,716 80	"	
—	1854; — —	"	540,865 *	"	
—	1855; — —	"	"	"	
			62,710,880 76		
SERVICE DE TRÉSORERIE					
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	"	8,968,500 *	11,405,500 *
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats Coupons d'intérêts, etc.	"	649,020 71 $\frac{1}{2}$	14,381,356 60 $\frac{1}{2}$
	"		672,684 81	12,017,775 87 $\frac{1}{2}$	
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	576,445 04	9,057,459 71
		Divers services publics	"	12,427,547 96	8,482,304 58
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	90,528 84	615,286 06
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	"	5,298,154 18 $\frac{1}{2}$	10,275,546 64
	Correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	"	9,500,620 57	17,465,968 10
	CRÉANCES ACTIVES		16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	"	6,962,541 17 $\frac{1}{2}$
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES		"	101,568 04	155,540,069 26
			16,571,170 70 $\frac{1}{2}$	98,602,528 72	589,795,678 89 $\frac{1}{2}$
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE fr.			82,251,558 01 $\frac{1}{2}$	"	
			98,602,528 72	98,602,528 72	

TION DES FINANCES,

de l'année 1856, et la situation au 1^{er} janvier 1857.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1856.

l'année 1856.	Situation au 1 ^{er} janvier 1857.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF.	
62,080,841 78	a) 5,635,052 85	"	<p>a) Le Budget de l'exercice 1856 présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr. 6,770,968 02 c. La différence en plus de fr. 4,121,915 79 c., qu'offre ce résultat avec celui qui est constaté ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les mois de novembre et de décembre de ladite année 1856, s'élèvent à la somme de fr. 891,479 71 c., renseignée au présent bilan.</p>
93,577,455 61	"	47,091,126 51	
"	"	6,520,000 21	
75,445 40	"	"	
11,850 11	"	35,542 58	
50,752 07	"	52,065 85	
327,188 55	"	215,076 45	
891,479 71	891,479 71	"	
	6,546,552 56	54,313,309 18	
		47,766,776 62	
8,025,000 "	"	11,509,000 "	
14,446,446 40	"	564,550 02	
12,841,325 46½	"	748,657 22	
9,895,557 07	"	120,544 78	
7,645,850 40	"	15,264,002 14	
525,864 05	"	179,951 75	
9,705,050 27	"	5,870,044 55½	
15,985,597 55	"	10,778,990 92	
9,114,256 84	18,522,800 57	"	
155,611,475 40	"	59,165 90	
401,705,860 47½	18,522,866 57	88,842,042 80½	
11,012,181 58	70,519,176 45½	"	
	88,842,042 80½	88,842,042 80½	

428

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1856.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1856.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 42. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de 30,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.

— de 50,850,800 — — — 5 —

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356). — Rente 5 p. 0/0.

Un capital de fr. 133,753,271 71 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Voir tableau n° 1.)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1856, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1856, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1857, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n°s 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1856, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1856, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1857. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 11, 12 et 15.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs, et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 14, 15 et 16.)

Pour l'emprunt de 26,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 157,615,300 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1855 et 1856. (Tableaux n°s 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1857, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre, de 500,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1845, cette inscription de 500,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1845, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,446,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1845. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire	fr.	24,475,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c ^t , divisé comme il suit :			
A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	fr.	7,266,666	66
Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1845).		941,798	»
C. } Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)		967,194	80
Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).		211,005	08
A REPORTER.	fr.	33,862,451	74

	REPORT. fr.	33,862,431 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842		14,814,800 »
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement		169,512,000 »
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article		169,512,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de.	fr.	169,512,000 »
	RESTE. fr.	<u>220,105,631 74</u>

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^s formait le solde, au 1^{er} janvier 1857, de 2049 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^s l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Resultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42)

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs	} dont la conversion en rentes à 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^s , à 5 p. 0/0	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,852 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs. fr.	43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —	47,598,000	»
5,000 — — — de 500 —	1,500,000	»
<hr/>		
Ensemble 72,348 obligations, représentant un capital de. fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur
le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes
de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 45).

TOTAL ÉGAL fr.	95,442,832	»
--------------------------	------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1856, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 540,120 70 c^t de rente, représentant un capital nominal de fr. 12,002,682 22 c^s.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit. fr.	4,294,927	44
--	-----------	----

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit	954,428	32
---	---------	----

ENSEMBLE fr.	5,249,355	76
------------------------	-----------	----

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1832, et ce conformément au § 3 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1856, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n° 2 et 3*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1854 fr.	40,525,391 91	12,174,214 52	52,499,606 25
Année au 1 ^{er} novembre 1855. . .	3,691,657 18	1,557,698 58	5,249,355 76
— — 1856. . .	3,618,030 70	1,631,325 06	5,249,355 76
Fr.	<u>47,635,079 79</u>	<u>15,363,237 06</u>	<u>62,998,317 75</u>

Le fonds d'amortissement pour ces douze années, consiste en une somme de fr. 15,363,237 96 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 16,280,550 98 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 79,162,281 02 c^s.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. %^o, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. %^o, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. %^o du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. $\%$, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, litt. P, vol 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de	2,000	francs de capital fr.	32,000,000	»
2°	51,100	—	de 1,000	—	51,100,000	»
3°	2,512	—	de 500	—	1,256,000	»
4°	1,200	—	de 250	—	500,000	»
<hr/>							
Ensemble 70,812 obligations, représentant un capital nominal de fr.						84,656,000	»
<hr/>							

Ces obligations portent intérêt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1856, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 920,587 50 c' de rente, représentant un capital nominal de 20,457,500 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt, soit fr.	3,809,520	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\%$ du même capital, soit	423,280	»
<hr/>		
ENSEMBLE. fr.	4,232,800	»
<hr/>		

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1856, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'article 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'article 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n° 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1854 fr.	58,050,585 60	405,826 67	4,091,187 75	44,444,400 »
Année au 1 ^{er} novembre 1855	5,557,047 50	»	675,752 50	4,252,800 »
— — 1856	5,524,062 50	»	707,857 50	4,252,800 »
Fr.	46,041,595 60	405,826 67	6,574,777 75	52,910,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces treize années, consiste en une somme totale de fr. 6,868,604 40 c^s, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 6,574,777 73 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 6,865,990 93 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 77,792,009 07 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,réunie, le 1^{er} juillet 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.(Rente 3 p. $\frac{0}{10}$)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C^t,faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 5^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1853 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1855, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de fr. 8,916,000 »

Il en a été émis, pendant l'année 1856, en vertu des lois du 16 février 1855 (*Bull. offic.* n° 157), du 29 décembre 1855 (*Moniteur* n° 365), du 12 mars 1856 (*Moniteur* n° 79), et du 15 mars 1856 (*Moniteur* n° 78), jusqu'à concurrence d'un capital de fr. 11,463,500 »

ENSEMBLE. fr. 20,379,500 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de fr. 8,916,000 »

Bons du trésor en circulation au 1^{er} janvier 1857 fr. 11,463,500 »

Conformément à l'article 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1855, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 5), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157).
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30), et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre de Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1856 et au 1^{er} janvier 1857, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. 0/0, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. 0/0 du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^t.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834.

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. 0/0 l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. 0/0, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1857, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 292,400 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,310,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr.	1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 4 p. 0/0 du même capital (au moins), soit. fr.	300,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1857 à 1856, une somme de 30,750,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux nos 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL
Années 1857 à 1854 fr.	49,180,240	»	8,569,760	»	27,750,000
— 1855	808,940	»	691,060	»	1,500,000
— 1856	779,080	»	720,920	»	1,500,000
	<u>Fr. 20,768,260</u>	»	<u>9,981,740</u>	»	<u>30,750,000</u>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt années consiste en une somme de 9,981,740 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 41,094,149 24 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 18,905,850 76 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres ;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c', un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, n° 188, a été contracté le 21 juin 1858, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1858, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 75 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,055 70 c'.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1857, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées ;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —	20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —	17,500,000	»
1 — de 800 —	800	»
<hr/>			
Ensemble 50,976 obligations, représentant un capital de fr.	50,850,800	»
<hr/>			

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 4 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles, ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de 25 40 c'; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. 0/0, faite à l'échéance du 1^{er} août 1856, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 436,990 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,566,335 54 c^t.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. 0/0 se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 des mêmes capitaux, soit	584,748 »
	2,338,992 »
ENSEMBLE. fr.	2,338,992 »

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1856, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux n^{os} 14 et 15*) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1839 à 1854. . . fr.	22,491,265	»	12,546,800 55		34,838,065 53
Année au 1 ^{er} août 1855. . . .	1,210,030	»	1,128,962	»	2,338,992 »
— — 1856. . . .	1,164,265	»	1,174,727	»	2,338,992 »
	Fr. 24,865,560	»	14,650,489 55		39,516,049 53

Le fonds d'amortissement pour ces dix-huit années consiste en une somme de fr. 14,650,489 55 c^t, qui a servi à amortir un capital de fr. 20,857,029 59 c^t, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 37,617,770 41 c^t.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. 0/0 allouée à MM de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c' par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir la première partie du présent compte.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. 0/0, 4^{me} série.)

L'article 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs, pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100 1/2 p. 0/0, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses co-participants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

4,000 obligations au porteur de 2,000 francs de capital chacune, soit fr.	8,000,000	»
18,000 — — — 1,000 — — —	18,000,000	»
<u>22,000 obligations au porteur, représentant un capital nominal de.</u>	<u>fr. 26,000,000</u>	<u>»</u>

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1856, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 297,550 francs de rente, représentant un capital nominal de 5,951,000 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,500,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit		260,000	»
		<hr/>	
	ENSEMBLE.	fr.	1,560,000
			»
		<hr/> <hr/>	

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au paiement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement qui a pris cours le 1^{er} mai 1852 est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi, pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852 à 1856, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux n° 17 et 18*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1852 à 1854 fr.	5,867,925 »	682,075 »	4,550,000 »
— 1855	1,262,275 »	297,725 »	1,560,000 »
— 1856	1,249,750 »	310,250 »	1,560,000 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	fr. 6,579,950 »	1,290,050 »	7,670,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces cinq années consiste en une somme de 1,290,050 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 1,284,671 51, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 24,715,528 49 c'.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 537), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853, Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 5^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE fr.	25,862,027 29	}	8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,040 francs des emprunts de 1848 à 5 p. %.
			15,000,000 »	Capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
			24 »	dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
			79,107,128 »	Capital restant de l'emprunt de fr. 86,940,000 » à 5 p. % de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE	153,755,272 71	}	26,569,408 »	Capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 à 5 p. % de 1842.
			28,076,736 71	Capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848.
	<hr/>		<hr/>	
	Fr. 157,615,500 »			

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^t de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué en exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire conformément à l'article 4 de ladite loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
<hr/>		
Fr. 26,964,600	»	
<hr/> <hr/>		

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses co-participants ; 2^o 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

1 ^o {	13,500 obligations au porteur de 2,000 francs fr.	51,000,000	»
	100,000 — — — — — 1,000 —	100,000,000	»
	10,000 — — — — — 500 —	5,000,000	»
	20,000 — — — — — 200 —	4,000,000	»
	14,870 — — — — — 100 —	1,487,000	»
<hr/>			
	160,370 obligations au porteur, montant ensemble à fr.	141,487,000	»

et 2^o Les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^t de rente 4 1/2 p. %, au capital de

16,128,300 »

TOTAL de la dette. fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 537.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 5^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1856, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,268,511 50 c' de rente, représentant un capital nominal de 28,184,700 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de la dette, soit fr.	7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à 1/2 p. 0/0, soit.	788,076 50
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	7,880,765 »
	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 1/2 p. 0/0 est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4½ p. 0/0, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1856 (voir les tableaux n° 20 et 21):

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 et 1854. fr.	10,610,615 25	1,210,532 25	11,821,147 50
— 1855.	7,023,861 »	856,904 »	7,880,765 »
— 1856.	6,983,248 50	897,516 50	7,880,765 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	24,617,724 75	2,964,952 75	27,582,677 50
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces quatre années consiste en une somme de fr. 2,964,952 75 c', au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 3,416,551 06 c', ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 154,498,768 94 c'.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1857, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1855 et 1856.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1857 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	»	1,146,560 »	»	»
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	220,105,631 74	5,502,640 78	»	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 1/2 p. %)</i>	84,341,032 »	3,705,375 44	14,380,018 44	60,054,713 56
<i>Emprunt de 84,636,000 francs (rente 4 1/2 p. %)</i>	84,636,000 »	3,800,520 »	6,863,000 05	77,702,000 07
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %)</i>	7,624,000 »	228,720 »	1,343,540 20	6,280,453 80
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. %)</i>	23,862,027 20	1,075,701 22	471,824 45	23,390,202 86
<i>Dette flottante</i>	11,463,500 »	458,540 »	»	11,463,500 »
<i>Pensions de toute nature</i>	»	5,733,626 »	»	»
<i>Rentes viagères</i>	»	2,404 55	»	»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	432,052,701 05	21,751,175 99	23,066,280 »	408,986,511 03

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 30,000,000 de francs (rente 4 p. %)</i>	30,000,000 »	1,200,000 »	11,094,140 24	18,905,850 76
— 50,850,800 francs (rente 5 p. %)	50,850,800 »	1,525,524 »	19,513,483 39	31,337,316 61
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 »	499,554 »	1,803,632 54	9,207,567 46
<i>Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %)</i>	26,000,000 »	1,300,000 »	1,284,671 51	24,715,328 40
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. %)</i>	133,753,272 71	6,018,897 28	2,644,706 63	131,108,566 08
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	251,705,272 71	10,543,975 28	36,430,645 31	215,274,029 40

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i>	fr. 432,052,701 03	21,751,175 00	25,000,280 »	408,986,511 03
<i>Deuxième partie</i>	231,705,272 71	10,545,975 28	56,450,043 51	215,274,029 40
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Situation au 1 ^{er} janvier 1856	fr. 685,758,003 74	32,205,151 27	80,400,023 51	824,261,140 43
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1856, la rente à payer était de		fr. 52,106,508 75		
		<hr/>		
Différence en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1856		fr. 128,842 52		
		<hr/>		
Cette différence provient :				
D'une part, des augmentations suivantes :				
1° De 101,900 francs, sur les intérêts de la dette flottante, ci				fr. 101,900 »
2° De 27,528 francs, sur les pensions de toute nature, ci				27,528 »
				<hr/>
ENSEMBLE.				fr. 129,228 »
Et d'autre part, d'une diminution de fr. 385 48 c' sur les rentes viagères, ci				385 48
				<hr/>
SOMME EGALE.				fr. 128,842 52
				<hr/>

Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 2,000.
Intérêts	5,502,640 78	•
Frais divers	•	810 10
TOTAUX	5,502,640 78	810 10
SOMMES DISPONIBLES.	•	1,180 81

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1856.		OBSERVATIONS.
Loi du 28 mai 1855, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 1,500.	
2,751,320 39	.	
.	434 50	
2,751,320 39	434 50	
2,751,320 39	1,065 50	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	71,515,500 »	70,200,000 »
— des inscriptions nominatives.	10,927,970 22	11,450,182 22
	82,445,470 22	81,650,182 22
Capital amorti.	12,000,361 78	13,812,640 78
TOTAUX. fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,609,098 75	1,579,500 »
— des inscriptions nominatives.	245,879 55	257,170 10
	1,854,978 08	1,856,670 10
6 mois d'intérêt du capital amorti	292,485 64	310,784 62
TOTAUX. fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
69,217,500 »	67,989,500 »	
11,501,682 22	12,002,682 22	
80,809,182 22	79,992,182 22	
14,653,649 78	15,450,649 78	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,557,505 75	1,529,765 75	
260,812 85	270,060 55	
1,818,206 60	1,799,824 10	
529,257 12	547,659 62	
2,147,465 72	2,147,465 72	

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1854
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1855.
1 ^{er} mai 1855	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti 2 1/4 p. % de fr. 12,999,361 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1855	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 15,812,649 78 c ^s
	ANNÉE 1856
1 ^{er} mai 1856	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 14,633,649 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1856	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 15,450,649 78 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
9,550,351 85 2,625,882 49	12,174,214 32	12,998,566 58 95 66	
477,214 16 292,485 64 477,214 16 310,784 62	1,557,698 58	1,654,668 4 95 29	
477,214 16 529,257 12	1,651,525 06	1,647,516 12 99 03	
477,214 16 547,659 62			
15,565,257 96	16,280,550 98	94 57	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442 832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. I ^{er} , art. 9 et 10	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,240,555 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,601,657 18	•
Amortissement	1,557,608 58	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	8,817 81
Courtage relatif à l'amortissement	•	1,542 05
Transport d'espèces et frais divers	•	1,940 20
TOTAL	5,240,555 76	12,300 06
SOMMES DISPONIBLES	•	2,609 04

FRANCS DE CAPITAL, A $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1855 au 31 octobre 1856		
Loi du 28 mai 1855, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement, Fr. 5,240,555 70.	Frais Fr. 15,000.	
3,018,050 70	.	
1,031,525 06	.	
.	.	
.	798 65	
.	.	
5,240,555 70	798 65	
.	14,201 57	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	60,552,750 »	59,555,500 »
— des inscriptions nominatives.	18,660,250 »	19,555,500 »
	79,213,000 »	79,111,000 »
Capital amorti.	5,454,000 »	5,787,000 »
Totaux. fr.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,562,456 87 ^c	1,559,548 75
— — des inscriptions nominatives	420,058 12 ^c	435,003 75
	1,982,515 »	1,994,552 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	122,265 »	150,207 50
Totaux.	2,104,780 »	2,144,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE	
58,600,250 .	57,607,500 .	
19,819,750 .	20,457,500 .	
78,510,000 .	78,155,000 .	
6,140,000 .	6,501,000 .	
84,650,000 .	84,656,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE	
1,520,550 02 ^s	1,208,103 75	
445,944 57 ^s	460,205 75	
1,766,475 .	1,758,487 50	
158,285 .	146,272 50	
1,904,760 . .	1,904,760 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. --- Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
	ANNÉES 1844 A 1854.	
	Dotation de l'amortissement	4,444,440 »
	Intérêt du capital amorti	1,040,574 40
		5,485,014 40
	ANNÉE 1855.	
1 ^{er} mai 1855	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 5,454,000 francs	122,265 »
		675,752 50
1 ^{er} novembre 1855.	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 5,787,000 francs	150,207 50
		675,752 50
	ANNÉE 1856.	
1 ^{er} mai 1856	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,146,000 francs	158,285 »
		675,752 50
1 ^{er} novembre 1856.	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,501,000 francs	146,272 50
		675,752 50
		707,837 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	4,991,187 73	5,433,526 04	91 86	
»	675,752 50	712,243 87	94 88	
»	707,837 50	718,219 02	98 55	
493,826 67	6,374,777 73	6,863,990 93	92 87	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais Fr. 15,000 »
Intérêts	5,557,017 50	»
Amortissement	675,752 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	5,074 28
Courtage relatif à l'amortissement	»	609 47
Transport d'espèces et frais divers	»	1,281 »
TOTAUX	4,252,800 »	6,924 75
SOMMES DISPONIBLES	»	6,075 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1855 au 31 octobre 1856		
Loi du 28 mai 1855, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000	
3,524,062 50	•	
707,857 50	•	
•	•	
•	540 95	
•	•	
4,252,800 •	540 95	
•	12,055 95	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1856. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1856.	MOUVEMENT pendant l'année 1856.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1857.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1856.	MOUVEMENT pendant l'année 1856.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Eclésiastiques ci-devant tiercées	58,002	"	0,211	28,881	75	"	17
Civiles accordées avant 1850	65,526	"	5,256	60,070	156	"	8
Civiques	105,405	1,265	8,150	98,580	287	4	25
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	450,640	12,871	28,508	445,940	875	20	60
Militaires	2,905,850	241,081	205,125	2,942,717	5,257	245	265
De l'ordre de Léopold	27,200	1,500	1,100	27,400	272	15	11
Civiles du Département des Affaires Étrang ^{rs} . { Marine	25,020	1,014	1,405	25,471	55	2	5
{ Affaires Étrang ^{rs}	57,588	"	"	57,588	0	"	"
— du Département de la Justice . { Ecclésiastiques	118,811	11,590	15,111	115,200	202	17	22
{ Civiles	116,122	15,125	18,751	112,406	154	17	20
— du Département de l'Intérieur	160,158	17,277	0,876	167,559	96	15	8
— — des Travaux publics	121,242	16,025	5,641	152,526	244	55	11
— — de la Guerre	28,561	1,800	1,040	28,421	59	5	5
— — des Finances	1,475,659	98,522	83,028	1,400,255	1,692	102	98
— de la Cour des comptes	8,254	"	"	8,254	4	"	"
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^t .	7,472	"	"	7,472	52	"	"
Secours sur le fonds de Waterloo	8,025	"	235	8,600	102	"	2
	5,706,298	419,679	592,351	5,755,626	9,491	475	551
		Augmentation : Fr. 27,528 "				Diminution : 76 pensions.	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1857, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1857.	MOTIFS	MOTIFS	Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
58	•	17 pensions éteintes par décès.	
148	•	8 — —	
268	4 pensions accordées pour réversion . . .	25 — —	
835	20 — —	51 — —	
		8 dont les titulaires ont 18 ans accomplis.	
		1 dont la titulaire est remariée.	
		215 pensions éteintes par décès.	
5,210	199 — nouvellement accordées . . .	1 — annulée	
	46 — qui ont été augmentées . . .	47 — qui ont été augmentées.	
		1 — éteinte par suite d'une condamnation.	
		1 — dont le titulaire a 21 ans accomplis.	
274	13 — nouvellement accordées . . .	10 — éteintes par décès.	
		1 — dont le titulaire a été nommé officier.	
54	2 — —	5 — éteintes par décès.	
9	•	•	
107	17 pensions nouvellement accordées . . .	22 — éteintes par décès.	
131	17 — —	20 — —	
101	13 — —	8 — —	
286	52 — —	10 — —	
	1 — augmentée . . .	1 — annulée pour révision.	
57	2 — nouvellement accordées . . .	4 — éteintes par décès.	
	1 — qui a été augmentée . . .	1 — annulée pour révision.	
1,702	104 — nouvellement accordées . . .	98 — éteintes par décès.	
	4 — dont le taux a été augmenté. . .		
4	•	•	
52	•	•	
100	•	2 — éteintes par décès.	
9,415	475	351	

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1856. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1857, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour L'EXERCICE 1856.	MOUVEMENT pendant l'année 1856.		Pour L'EXERCICE 1857.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	40,000	"	4,000	36,000
Civiles accordées avant 1850.	62,000	"	2,000	60,000
Civiques	100,000	"	0,000	100,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	453,000	"	5,000	450,000
Militaires.	2,040,000	138,000	"	3,078,000
De l'ordre de Léopold.	28,000	"	"	28,000
Civiles du Département des Affaires Étrangères. {	Marine	28,000	"	28,000
	Affaires Étrangères.	40,000	"	40,000
— — de la Justice {	Ecclesiastiques	113,000	5,000	120,000
	Civiles.	125,000	"	125,000
— — de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— — des Travaux publics.	153,000	"	"	153,000
— — de la Guerre	34,000	"	"	34,000
— — des Finances	1,500,000	"	"	1,500,000
De la Cour des comptes	11,000	"	"	11,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7,000	"	"	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	0,000	"	"	0,000
	5,850,000	145,000	20,000	5,050,000
		Augmentation: Fr. 125,000		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				<i>Observations.</i>
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1856.	MOUVEMENT pendant l'année 1856.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1857.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
58,002	"	9,211	28,881	
65,526	"	5,256	60,070	
105,405	1,265	8,150	98,580	
459,610	12,871	28,568	445,040	
2,005,859	241,081	205,125	2,042,717	
27,200	1,500	1,100	27,400	
25,920	1,014	1,465	25,471	
57,588	"	"	57,588	
118,811	11,590	15,111	113,290	
116,122	15,125	18,751	112,496	
160,158	17,277	9,876	167,559	
121,242	10,925	5,641	132,526	
28,561	1,800	1,940	28,421	
1,475,650	98,522	85,928	1,490,245	
8,254	"	"	8,254	
7,472	"	"	7,472	
8,025	"	255	8,600	
5,706,298	419,079	592,551	5,755,026	
Augmentation: Fr. 27,528				

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1856.		SITUATION au 1 ^{er} JANVIER 1856.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE.	De 1774 à 1780	4	11	1,774 16
	De 1781 à 1790	7		
2 ^e CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES.	De 1771 à 1780 (a)	1	1	1,015 87
	TOTAUX		12	2,790 03

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1857.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1856.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1857.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	2	585 48	9	1,388 68	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes ; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	»	1	1,015 87	
»	»	2	585 48	10	2,404 55	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} JUILLET 1855.	1 ^{er} JANVIER 1856.
Capital des obligations au porteur	15,225,000 »	12,857,000 »
— des inscriptions nominatives.	7,185,000 »	7,202,000 »
	20,408,000 »	20,059,000 »
Capital amorti.	9,592,000 »	9,001,000 »
TOTAL. fr.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} JUILLET 1855.	1 ^{er} JANVIER 1856.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	264,500 »	250,740 »
— — des inscriptions nominatives	145,660 »	144,040 »
	408,160 »	400,780 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	191,840 »	199,220 »
TOTAUX. fr.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1856.	1 ^{er} JANVIER 1857.	
12,300,000 »	11,978,000 »	
7,560,000 »	7,510,000 »	
10,608,000 »	10,288,000 »	
10,354,000 »	10,712,000 »	
50,000,000 »	50,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1856.	1 ^{er} JANVIER 1857	
246,120 »	259,560 »	
147,200 »	146,200 »	
595,520 »	585,760 »	
206,080 »	214,240 »	
600,000 »	600,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1854.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1855.
1 ^{er} juillet 1855 .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 9,592,000 francs
	—
1 ^{er} janvier 1856 .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 9,961,000 francs
	ANNÉE 1856.
1 ^{er} juillet 1856 .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 10,334,000 francs
	—
1 ^{er} janvier 1857 .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 10,712,000 francs

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
5,530,000 » 3,019,760 »	8,569,760 » 9,591,947 71	89 34	
180,000 » 191,840 » 150,000 » 199,220 »	691,060 » 741,760 84	95 16	
150,000 » 206,680 » 150,000 » 214,240 »	720,920 » 760,440 69	94 80	
9,081,740 »	11,004,149 24	89 97	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1856.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. FR. 1,500,000.	Frais. FR. 2,000.
Intérêts	808,040	"
Amortissement	619,060	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	509 60
Courtage relatif à l'amortissement	"	664 86
Transport d'espèces et frais divers	"	155 16
TOTAUX	1,500,000	1,407 62
SOMMES DISPONIBLES	"	502 38

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1856.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1856.		
Loi du 28 mai 1855, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.	
395,520 .	.	
556,680 .	.	
.	.	
.	.	
.	55 16	
750,000 .	55 16	
750,000 .	1,966 84	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,024,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	26,574,000 »	25,765,000 »
— des inscriptions nominatives	14,159,555 54	14,102,555 54
	40,713,555 54	39,867,555 54
Capital amorti	17,761,466 60	18,510,466 60
TOTAUX fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	598,610 »	586,415 »
— — des inscriptions nominatives	212,090 »	212,885 »
	610,700 »	599,300 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	266,422 »	277,792 »
TOTAUX	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
24,800,000 »	23,850,000 »	
14,352,553 34	14,560,553 34	
59,192,553 34	58,425,553 34	
10,282,466 00	20,040,466 00	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
372,000 »	357,885 »	
214,985 »	218,405 »	
587,885 »	576,580 »	
280,257 »	300,742 »	
877,122 »	877,122 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,024,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %.

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1864.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1855.
1 ^{er} février 1855.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 17,761,466 66 c ^s
	—
1 ^{er} août 1855	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 18,519,466 66 c ^s
	ANNÉE 1856.
1 ^{er} février 1856.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 19,282,466 66 c ^s
	—
1 ^{er} août 1856	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 20,049,466 66 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
8,714,281 33 } 3,632,319 » }	12,346,800 33	17,761,437 80	69 51
292,374 » } 266,422 » } 292,374 » } 277,792 » }	1,128,962 »	1,520,991 76	74 23
292,374 » } 289,237 » } 292,374 » } 300,742 » }	1,174,727 »	1,574,580 03	74 61
14,650,489 33	20,857,029 59	70 24	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} août 1854 au 31 juillet 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,558,002.	Fr. 35,000.
Intérêts	1,210,050 »	»
Amortissement	1,128,002 »	»
Commission sur les intérêts	»	12,100 50
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	11,847 64
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	2,267 75
TOTAUX	2,558,002 »	26,215 60
SOMMES DISPONIBLES.	»	6,784 31

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1855 au 31 juillet 1856.		
Loi du 28 mai 1855, chap 1 ^{er} , art 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,558,992.	FR. 52,000.	
1,164,265 »	•	
1,174,727 »	•	
»	11,642 68	
»	6,105 95	
»	»	
»	66 55	
2,558,992 »	17,812 95	
»	14,187 07	

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	20,414,000 »	10,744,000 »
— des inscriptions nominatives.	4,005,000 »	5,428,000 »
	25,319,000 »	25,172,000 »
Capital amorti.	681,000 »	828,000 »
TOTAUX. fr.	26,000,000 »	26,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	510,550 »	403,600 »
— — des inscriptions nominatives.	122,625 »	135,700 »
	632,075 »	629,300 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	17,025 »	20,700 »
TOTAUX. fr.	650,000 »	650,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1854.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
10,520,000 »	18,020,000 »	
5,709,000 »	5,951,000 »	
25,110,000 »	24,871,000 »	
681,000 »	1,120,000 »	
26,000,000 »	26,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI	1 ^{er} NOVEMBRE.	
485,000 »	475,000 »	
144,075 »	148,775 »	
627,075 »	621,775 »	
22,025 »	28,225 »	
650,000 »	650,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1852 A 1854.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1855.
1 ^{er} mai 1855	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. 0/0 de 681,000 francs
	—
1 ^{er} novembre 1855.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. 0/0 de 828,000 francs
	ANNÉE 1856.
1 ^{er} mai 1856	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. 0/0 de 881,000 francs
	—
1 ^{er} novembre 1856.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. 0/0 de 1,129,000 francs

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1854.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
650,000 »	} 682,075 »	680,171 17	100 28	
32,075 »				
130,000 »	} 297,725 »	296,795 70	100 31	
17,025 »				
130,000 »	} 310,250 »	307,704 64	100 85	
20,700 »				
130,000 »	} 1,290,050 »	1,284,671 51	100 42	
22,025 »				
130,000 »				
28,225 »				

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 4,500
Intérêts	1,262,275	•
Amortissement	297,725	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	2,500
Courtage relatif à l'amortissement	•	206 44
Transport d'espèces et frais divers	•	225
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres, à 4 1/2 p. 0/0	•	•
TOTAUX	1,560,000	5,021 44
SOMMES DISPONIBLES	•	1,478 50

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1855 au 31 octobre 1856		
Loi du 28 mai 1855, chap. Ier, art. 13 et 14, et loi du 28 mai 1856, art. 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais	
FR. 1,500,000.	FR. 54,500.	
1,240,750 °	°	
310,250 °	°	
°	°	
°	151 59	
°	°	
°	2,825 75	
1,500,000 °	2,977 54	
°	51,522 66	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,500

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	132,275,100 »	129,820,000 »
— des inscriptions nominatives.	24,055,200 »	26,052,500 »
	156,330,300 »	155,872,500 »
Capital amorti	1,505,000 »	1,754,000 »
TOTAUX fr.	157,835,300 »	157,626,500 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,976,189 75	2,921,152 50
— — des inscriptions nominatives	540,792 »	585,726 75
	3,516,981 75	3,506,879 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	29,562 50	30,465 »
TOTAUX fr.	3,546,544 25	3,537,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1855.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
128,016,800 *	120,775,000 *	
20,401,500 *	28,184,700 *	
158,408,300 *	154,058,500 *	
2,207,000 *	2,057,000 *	
157,615,300 *	157,615,500 *	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1856.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,000,028 *	2,052,406 *	
506,058 75	654,155 75	
5,490,686 75	5,486,561 75	
40,057 50	50,782 50	
5,540,544 25	5,540,544 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1855 ET 1854.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1855.
1 ^{er} mai 1855	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,505,000 francs.
	—
1 ^{er} novembre 1855	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,754,000 francs.
	ANNÉE 1856.
1 ^{er} mai 1856	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,207,000 francs.
	—
1 ^{er} novembre 1856	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,657,000 francs.

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1855.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
1,182,114 75 } 28,417 50 }	1,210,532 25	1,304,480 76	92 80
394,038 25 } 29,362 50 } 394,038 25 } 39,465 }	856,004 »	902,429 16	94 96
394,038 25 } 49,657 50 } 394,038 25 } 39,782 50 }	897,516 50	909,621 14	98 67
2,064,952 75	3,116,551 06	98 15	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1857, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1854 au 31 octobre 1855.	
	Loi du 8 avril 1854, chap. I ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 7,880,765.	Frais. Fr. 28,000.
Intérêts	7,025,861 »	»
Amortissement	856,904 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	15,472 51
Courtage relatif à l'amortissement	»	850 25
Transport d'espèces et frais divers	»	5,202 50
TOTAUX	7,880,765 »	17,525 04
SOMMES DISPONIBLES	»	10,474 06

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1855 ET 1856.

EXERCICE 1856. — Service du 1 ^{er} novembre 1855 au 31 octobre 1856.		OBSERVATIONS.
Loi du 28 mai 1855, chap. I ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement. FR. 7,880,705.	Frais. FR. 28,000.	
6,983,248 50	»	
807,516 50	»	
»	»	
»	430 51	
»	»	
7,880,705 »	430 51	
»	27,560 40	